
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07030599 4



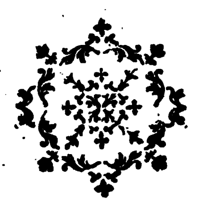
HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE,

Depuis sa fondation jusqu'à présent.

*Par M. l'Abbé L***.*

TOME PREMIER.

Prix 3 liv. relié.



A PARIS,
Chez N. B. DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.





PRÉFACE
HISTORIQUE.


E tous les Etats qui méritent l'attention de l'univers, celui dont l'histoire nous est peut-être la moins connue, c'est la République de Venise. Cependant parmi les histoires dignes de trouver des lecteurs, il en est peu dont les détails puissent produire autant de lumieres, & faire naître plus d'intérêt. Ce n'est point ici une de ces Puissances fondées sur l'usurpation ou sur la révolte, nées & nourries dans le sang, qui n'ont réussi que par vio-

lence & dont tous les droits remontent à l'odieux droit du plus fort. La République de Venise a l'avantage de ne devoir son établissement à aucune cause dont elle puisse rougir. Si elle a pris naissance parmi les plus grands tumultes de guerre, ce n'a été que pour devenir un consolant asile de paix. Sa force n'est point venue des malheurs qu'elle a fait souffrir, mais du grand nombre de malheureux qu'elle a retirés dans son sein; & presque toutes ses prospérités anciennes ont été l'ouvrage, non de son ardeur à opprimer les peuples, mais de sa constance à combattre les oppresseurs.

Reste brillant de l'ancienne République Romaine, la pureté de son origine, les causes de sa formation, la simplicité de ses premieres lois, sa tranquillité

parmi les plus violens orages, ſon indépendance au milieu de cent peuples aſſervis, ſa ſituation unique au milieu des eaux, le lent accroiſſement de ſes reſſources, les variations, les troubles, les réformes de ſon gouvernement, ſes progrès au dehors, ſes guerres ſur mer & ſur terre, la vaſte étendue de ſes conquêtes, l'immenſité de ſon commerce, l'empire de ſes forces navales établi & ſoutenu, ſon influence long-temps déciſive en Orient, ſon rôle plus long-temps ſupérieur en Italie, ſon rang toujours diſtingué parmi les Puiſſances de l'Europe, la ſinguliere forme de ſon Ariſtocratie, la foible primauté de ſes Doges, la profonde politique de ſes conſeils, la ſage ſévérité de ſes maximes, le patriotiſme incorruptible de ſes Citoyens, le bonheur rare, en don-

nant la loi à beaucoup de vaincus, de n'avoir jamais été la conquête d'aucun vainqueur ; par tous ces endroits la République de Venise fournit aux observations des Philosophes une ample matiere, ouvre aux réflexions des Politiques un vaste champ, présente au génie des Historiens un sujet sérieux & fécond, promet aux recherches des curieux l'occupation la plus satisfaisante ; & si mon goût particulier ne me fait pas illusion, je croirois que l'Histoire de cette République maniée par une plume qui auroit le feu & les graces que la mienne n'a pas, deviendroit une des meilleures sources d'instruction & d'amusement.

Je ne m'arrêterai pas davantage à exalter le prix de la matiere que j'avois à mettre en œuvre, ou à excuser les défauts

de forme qu'elle a pris dans mes mains. Le goût du public en décidera, & son jugement m'apprendra jusqu'à quel point mon travail a été au-dessous de mon sujet. Je dois à son entiere satisfaction quelques connoissances préliminaires qui répandront un jour favorable sur les endroits ténébreux de cette Histoire. Je vais donc exposer ici tout de suite ce que l'on doit penser de l'origine des Vénitiens, du privilege de leur indépendance, de la forme primitive de leur gouvernement, & de l'ancienneté de leurs Nobles.

I. Il en est des nations célebres comme des grandes familles, dont la premiere origine perdue dans l'obscurité des temps, emprunte un caractere vénérable des nuages mêmes qui la couvrent, & se fait d'autant plus respecter, qu'elle se laisse

Origine des Vénetes.

moins découvrir. Le Peuple Vénitien eſt preſque le ſeul qui montre une origine décidée dans des temps où la plupart des nations qui dominent aujourd'hui l'univers, étoient encore confondues dans le chaos informe de la barbarie. Il faut remonter à des ſiecles voiſins de l'antiquité fabuleuſe, pour rencontrer les ténebres où ſe perd la premiere ſource d'où ce Peuple fameux eſt ſorti.

Les Vénitiens ſont inconteſtablement originaires des Vénetes, Peuple très-anciennement ſoumis aux Romains, & qui devint une portion diſtinguée de leur Empire. Il n'eſt aucun des Hiſtoriens de l'ancienne Rome, qui ne faſſe mention de la province de Vénitie, ſituée entre les Alpes & la mer Adriatique, dans les mêmes lieux où les Vénitiens modernes ont formé dans les

derniers temps leur Etat de terre ferme. Ce pays délicieux, ſur lequel la nature a répandu ſes faveurs ſans économie, avoit pris ſon nom des Vénetes qui l'habitoient bien du temps auparavant que les Romains y euſſent étendu leur domination. Mais d'où eſt-ce que ces Vénetes tiroient eux-mêmes leur origine ? Ici les opinions ſe partagent, & leur oppoſition donne lieu à une controverſe hiſtorique, que je dois développer & éclaircir.

Pluſieurs ont prétendu que les Vénetes d'Italie n'étoient qu'une colonie des Vénetes Gaulois, qui ſe joignirent aux Boiens, aux Inſubres, aux Cénomaniens, pour franchir la barriere des Alpes, & s'établir dans ce que nous nommons aujourd'hui la Lombardie. Cette opinion a des vraiſemblances

très-propres à lui donner une ſorte de crédit : 1°. la certitude de l'ancienne tranſmigration de diverſes nations des Gaules au-delà des Alpes : 2°. l'exiſtence très-aſſurée d'une nation établie ſur la côte méridionale de l'Armorique, dont la capitale ſe nommoit *Venetia* ou *Dariorigum Venetorum*. Céſar en parle fort au long dans le troiſieme livre de ſes Commentaires. Il nomme ce pays Vénitie, & les peuples qui l'habitoient Vénetes. Il les repréſente comme d'habiles marins, à qui la navigation étoit familiere, & qui par cette raiſon avoient la prééminence ſur leurs voiſins. On ſuppoſe donc que quelques-uns de ces Vénetes partirent avec quelques autres eſſains de nations Gauloiſes, & que s'étant tranſportés au-delà des monts, ils choiſirent par goût & par

l'impreſſion d'une vieille habitude, la contrée qui les mettoit plus à portée d'exercer leur génie navigateur. La parfaite reſſemblance de nom, l'exacte conformité de poſition ſur le bord de la mer, ſont les ſeuls rapports que l'on trouve entre les deux peuples, & les plus fortes préſomptions que l'on ait pour leur donner une origine commune. S'il étoit poſſible de leur attribuer un même langage, la queſtion ſeroit décidée. Mais ce dernier rapport eſt enveloppé ſous des voiles impénétrable à toute critique. Or quand il s'agit de chercher l'origine d'un peuple dans une profonde nuit, & qu'on n'a d'autre flambeau que la lueur trompeuſe d'une vaine reſſemblance de nom, & d'une conformité de poſition encore plus équivoque, on riſque de pren-

dre l'ombre pour la réalité, & de donner pour une solide décision ce qui n'est qu'une fantaisie imaginaire.

Une seule observation va détruire cette opinion qui a eu ses partisans parmi les anciens, comme parmi les modernes; c'est que les Vénetes d'Italie loin d'être unis d'intérêt avec ce qu'on nommoit à Rome les Gaulois Cisalpins, ont paru avec eux dès les commencemens en rivalité & en inimitié déclarée. Il eût pourtant été naturel que des peuples qui avoient formé de concert un même projet d'invasion, conservassent dans leurs habitations respectives une amitié que la communauté de patrie forme naturellement, & dont les nœuds ne pouvoient être trop étroits pour leur sûreté contre les ennemis du dehors. Nous voyons en effet que tous les

autres Gaulois Cisalpins furent constans à se prêter un appui réciproque, & à tenir leurs forces unies dans les besoins & les dangers communs. Les seuls Vénetes montrerent toujours à cet égard des vues particulieres qui ne permettent pas de les regarder comme faisant un même corps de nation avec les Gaulois Cisalpins.

Lorsque ceux-ci entrerent victorieux dans Rome l'an 364 depuis sa fondation, les Vénetes loin de favoriser leur entreprise travaillerent de tout leur pouvoir à la faire échouer. Ils entrerent les armes à la main sur les terres des Gaulois, & leur firent perdre par cette diversion le fruit de leur victoire. Durant les soixante dix ans qui s'écoulerent depuis cette prise de Rome, jusqu'à la seconde guerre Punique, les Gaulois attaque-

rent plus d'une fois les Romains, & les Vénetes montrerent toujours la même partialité contre les Gaulois. La fameuſe bataille où les Sénonois & les Boiens furent taillés en pieces par les Romains, produiſit une paix de quarante-cinq ans, après laquelle les Boiens & les Inſubres ayant appellé à leur ſecours des Gaulois d'au-delà des Alpes, aſſemblerent une armée formidable ſur le Pô, entrerent dans la Toſcane pour marcher droit à Rome. Les Vénetes dans cette occaſion importante furent exacts à troubler les opérations de l'armée Gauloiſe, par une irruption qu'ils firent au nombre de vingt mille hommes ſur les terres des Boiens : irruption que les Romains avoient ſollicitée par une ambaſſade particuliere qu'ils envoyerent aux Vénetes.

Ces faits très-connus de l'Hiſ-

toire ancienne, & que Maffei a détaillés favamment dans fon Ouvrage intitulé *Verona illuftrata*, prouvent que les Vénetes unis d'amitié & d'intérêt avec les Romains, regardoient les Gaulois Cifalpins comme leurs ennemis communs; foit que le caractere encore tout barbare de ceux-ci contraftât trop avec les mœurs de ceux-là, foit que l'inquiétude de cette nation remuante annonçât des prétentions funeftes à tous leurs voifins. Rien n'eft plus remarquable que le fecours des Vénetes imploré par les Romains, pour montrer qu'à Rome même on regardoit cette nation comme très-jaloufe de la puiffance des Gaulois, & très-intéreffée à la détruire. Comment donc peut-on fuppofer que les Vénetes fuffent eux-mêmes Gaulois? Comment, s'ils n'avoient été qu'une branche fortie d'une même fou-

che avec les Boiens, les Insubres & les Cénomaniens, auroient-ils brisé si-tôt les nœuds de leur ancienne confédération ? Comment se seroient-ils ligués avec les Romains, pour arrêter des progrès dont ils eussent dû partager la gloire ? Quel singulier levain de discorde auroit pu anéantir toute intelligence entre des hommes qui n'auroient dû leur établissement qu'à leur union, & qui ne pouvoient en assurer la prospérité que par leur parfaite intelligence. Si quelque chose peut démontrer la fausseté de l'origine Gauloise attribuée aux anciens Vénetes, c'est leur penchant à traverser toujours les entreprises, & à favoriser constamment les ennemis des Gaulois Cisalpins.

Abandonnons donc cette premiere opinion comme sujette à des difficultés historiques, dont aucun raisonnement ne peut

donner la ſolution. Examinons la ſeconde opinion qui rend les Vénetes originaires de Paphlagonie, province maritime de l'Aſie mineure, dont la capitale étoit Amaſtris ſur le Pont-Euxin. Il eſt conſtant qu'il y avoit autrefois dans ces contrées orientales une nation de Paphlagoniens que l'on nommoit Hénetes. On préſume qu'une colonie de cette nation fut conduite par Anténor en Italie après le ſiege de Troye. Ces Hénetes dont la prononciation latine a changé le nom en celui de Vénetes, comme elle a fait *veſper* de *heſper*, étant entrés dans le Golfe Adriatique, aborderent dans le pays des Etruſques Euganiens qui occupoient toute la plaine entre cette mer & les Alpes. Pour s'y établir ils furent obligés de faire la guerre aux anciens habitans. Les Euganiens

chaſſés par ces nouveaux hôtes, ſe retirerent dans les montagnes qui ſont aujourd'hui du pays des Griſons. Ils y furent conduits par un Chef nommé Rhétus, ce qui a fait donner à ces montagnes le nom d'Alpes Rhétiques.

Les Hénetes ou Vénetes établis dans cette belle contrée de l'Italie, en demeurerent paiſibles poſſeſſeurs juſqu'à l'irruption des Gaulois Cénomaniens, ſous le regne du vieux Tarquin. Ces Gaulois féroces & entreprenans, chaſſerent devant eux les Vénetes, & leur enleverent tout le Breſſan; de ſorte que cette ancienne colonie ſe trouva alors reſſerrée entre la mer, les Alpes, la Chieſe & le Pô.

Cette opinion eſt appuyée ſur des probabilités beaucoup plus fortes que la précédente. Outre la reſſemblance de nom entre

les Hénetes Paphlagoniens & les Vénetes d'Italie, outre la conformité de leur position dans des Pays maritimes, les Auteurs anciens ont remarqué entr'eux des rapports moins vagues & plus immédiats. Les Vénetes d'Italie avoient de commun avec les Hénetes Paphlagoniens, un grand amour pour les chevaux, dont ils conservoient soigneusement les bonnes races; une grande attention à élever de très-belles jumens qu'ils ne laissoient point sortir de leur pays; les honneurs particuliers qu'ils rendoient à Diomede, à qui ils sacrifioient un cheval blanc; un goût décidé pour les jeux équestres & les courses de chariot; une habileté si constante dans ce genre d'exercice, que long-temps après une des quatre factions du Cirque se nommoit à Rome la faction Vé-

nete : uſages & habitudes qui tiennent aux mœurs, qui déce-lent la tournure de génie que donne le climat ou l'éducation, & qui caractériſent auſſi ſurement la patrie originaire des peuples tranſplantés, que certaines qualités déſignent le terrein producteur des plantes étrangeres.

De plus, en adoptant cette ſeconde opinion, on rend une raiſon naturelle de la conſtante partialité des Vénetes contre les Gaulois Ciſalpins. Il n'eſt plus ſurprenant que ceux-là ayant vu une partie de leurs terres envahies par ceux-ci, les ayent pris dès-lors en averſion ; qu'ils ſe ſoient même paſſionnés contre ces nouveaux venus ; que leur voiſinage & leurs proſpérités ſoient devenus la ſource de leurs plus cruelles inquiétudes ; qu'ils ſe ſoient ligués

avec les ennemis de cette nation ; qu'ils ayent profité de toutes les circonstances pour traverser ses projets & l'empêcher de s'étendre. Ces faits qui forment une difficulté invincible contre la premiere opinion, se trouvent liés à la seconde, comme la conséquence au principe. Il résulte de tout cela une assemblage de preuves très-approchant de la démonstration ; pour le moins on en doit inférer une supériorité de vraisemblance, qui détruit l'équilibre des deux opinions, & qui fait pencher pleinement la balance du côté de la seconde. Je puis dònc avancer sans témérité, que les Vénetes d'Italie n'eurent jamais rien de commun avec les Vénetes Gaulois, & que toutes les probabilités de l'histoire concourent à les faire descendre des Hénetes Paphlagoniens. Cette

origine leur eſt d'ailleurs infiniment plus glorieuſe, puiſqu'elle les rend colonie d'un peuple beaucoup plus anciennement civiliſé, qu'aucune nation des Gaules.

Ces Vénetes Italiens furent long-temps un peuple iſolé & indépendant; mais enfin ils ſubirent le joug des Romains: ſur quoi il ſe préſente une nouvelle diſcuſſion; ſavoir, en quel temps & par quelle voie les Romains devinrent leurs maîtres. Il eſt certain que les armées Romaines n'ont paſſé le Pô pour la premiere fois qu'à l'occaſion de la guerre qui leur fut ſuſcitée par les Boiens & les Inſubres. Le Conſul Luc. Emile eut le bonheur de remporter ſur eux une victoire complette en Etrurie: L'envie de dompter ces Gaulois Ciſalpins, dont les mouvemens & les courſes étoient pour la

République une source habituelle d'allarmes, inspira le dessein de les aller attaquer chez eux. Cette guerre finit par la prise de Milan, & Claude Marcellus triompha des Insubres. Les Romains maîtres dès-lors de tout le pays qui par rapport à nous est au-delà du Pô, assujettirent successivement une grande partie de ce que les Gaulois possédoient en deçà de ce fleuve, & ils établirent deux colonies à Crémone & à Plaisance, comme ils avoient déjà fait à Bologne & à Parme. Jusques-là les Vénetes n'avoient point été entamés ; ils étoient amis, alliés de la République Romaine ; ils n'étoient point ses sujets.

L'an 536, au premier bruit de l'arrivée d'Annibal en Italie, les Boiens & les Insubres se révolterent & prirent les armes en sa faveur. Les succès d'Annibal &

l'éloignement des armées Romaines, entraînerent dans leur défection tous les autres Gaulois Cisalpins. Les Romains ne terminerent cette seconde guerre Punique que l'an 554, & quoiqu'ils l'eussent finie avec beaucoup de gloire, les Boiens, les Insubres & les Cénomaniens, ayant Amilcar à leur tête ne laisserent pas de braver le courroux de la République victorieuse en brûlant Plaisance, & en s'emparant de Crémone. Mais le Préteur Luc. Furius leur livra un grand combat, où ils furent entiérement défaits, ce qui lui mérita le triomphe. Quelques années après, les Insubres & les Cénomaniens voulurent encore secouer le joug. Mais le Consul Corn. Céthégus battit cette armée de rebelles, & remporta sur eux une victoire qui lui procura les honneurs du triomphe

phe. Depuis ce temps-là toute la Gaule Cisalpine fut soumise aux Romains.

L'époque de la réduction des Vénetes sous l'obéissance de la République, doit avoir précédé l'entrée d'Annibal en Italie. Silius Italicus fait mention d'un renfort que les Vénetes & autres Peuples d'Italie soumis aux Romains leur envoyerent avant la bataille de Cannes. Il est certain que l'an 568 toute la Vénitie étoit dépendante de Rome, puisque le Sénat envoya une armée pour empêcher une nation Transalpine de s'établir sur le terroir où fut bâtie depuis la ville d'Aquilée. On ne sauroit supposer que les Vénetes ayent fléchi sous le joug des Romains durant la seconde guerre Punique; puisque Tite-Live qui raconte dans le plus grand détail les événemens de cette guerre,

ne dit pas un mot de la réduction de la Vénitie, événement si avantageux aux Romains, & si intéressant pour lui qui étoit de Padoue. Il faut donc que cette réduction ait eu lieu dans les quatre dernieres années qui ont précédé la seconde guerre Punique; & vraisemblablement il en étoit parlé dans le vingtieme Livre de Tite-Live qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Pour ce qui est de la maniere dont les Vénetes furent réduits sous l'obéissance des Romains, il paroît certain que ce ne fut point par voye de conquête. Dans aucun Historien il n'est fait mention de guerre des Romains contre les Vénetes; aucun monument n'attribue à qui que ce soit les honneurs du triomphe pour cause des Vénetes vaincus & subjugués. On ne voit de colonie établie

au-delà du Chiese qui servoit de barriere aux Vénetes, que plus de cent trente ans après l'époque de leur réduction. Or la coutume immémoriale des Romains, étoit selon Appien, d'envoyer des colonies dans tous les pays de conquête; ce qui ne s'exécutant jamais sans enlever aux nations une partie de leur terrein au profit de la colonie Romaine, marquoit un pouvoir acquis par le droit de la guerre. La colonie d'Aquilée fondée l'an 573, ne fut point établie sur le terrein des Vénetes, mais sur celui des Carniens. Tite-Live dit qu'elle fut conduite sur le terrein des Gaulois, ce qui doit s'entendre vraisemblablement de la nation Transalpine, qui avoit entrepris de former un établissement dans ce canton, & contre laquelle les Romains furent obligés plus

d'une fois de prendre les armes. Aquilée fut le boulevard qu'ils lui opposerent, & le bouclier de protection dont ils couvrirent les Vénetes & les Istriens.

Dès que les Vénetes n'ont point été soumis par voie de conquête, il faut de toute nécessité qu'ils se soient donnés d'eux-mêmes aux Romains. Leur incompatibilité avec les Gaulois, la difficulté de se maintenir contre des voisins si entreprenans, y contribuerent sans doute beaucoup. Ils ne pouvoient d'ailleurs choisir une domination plus douce que celle des Romains, qui traitoient les Peuples non conquis, moins comme des sujets que comme des amis & des alliés, les laissant pleinement jouir de leurs libertés, leur permettant de se gouverner selon leurs lois, & n'exigeant d'eux que des secours d'armes, d'hommes &

d'argent en temps de guerre. Il n'eſt pas ſurprenant que les Vénetes, pour ſe procurer l'appui d'une Puiſſance ſupérieure, ayent mieux aimé s'incorporer à la République Romaine, que de demeurer expoſés à de très-grands riſques, en faiſant un petit corps de nation ſéparé.

Depuis que les Romains eurent étendu leur domination dans toute l'Italie jusqu'aux Alpes, toute la partie qui contenoit les Gaulois, les Vénetes, les Carniens & les Iſtriens, fut nommée ſimplement Gaule Ciſalpine; parce que les Gaulois étant ceux de tous ces Peuples qui avoient donné plus d'occupation à la République, & leur conquête étant le fruit le plus brillant de la bravoure Romaine, on ſuivit à cet égard la maxime qui emprunte les dénominations générales des noms les

plus intéreſſans. Les Vénetes & les Gaulois Ciſalpins ne tarderent pas à devenir tous Romains. La langue Romaine abſorba tous les langages particuliers, dont il reſta pourtant toujours des traces dans les idiomes de ces nations diverſes. Il en fut de même de l'habillement Romain, qui devint univerſel dans l'Italie, & qui fit donner à la Gaule Ciſalpine le nom de *Gallia togata*.

Les Vénetes ſoumis aux Romains portoient ce joug avec d'autant moins de répugnance qu'il étoit ſans peſanteur. Ils continuerent à ſe gouverner eux-mêmes avec autant de liberté que s'ils s'étoient maintenus dans leur premiere indépendance. Ils n'avoient ni Préfet, ni Préteur, ni aucun autre Magiſtrat étranger qui exerçât ſur eux de juridiction habituelle. Ils n'é-

toient condamnés à recevoir de ces ſortes de maîtres que paſſagérement, & dans les occaſions extraordinaires, ſelon que l'intérêt commun ou particulier le demandoit. L'an 577 la ville de Padoue livrée à des diviſions inteſtines, ne trouva point en elle-même aſſez de reſſources pour arrêter le progrès & les violences des factions oppoſées. Rome y envoya Emilius Lepidus pour y rétablir l'ordre; ſa préſence fit ceſſer le tumulte, & il n'y ſéjourna qu'autant qu'il fut néceſſaire pour éteindre le feu des partialités.

L'hiſtoire ne nous apprend rien d'important au ſujet des Vénetes juſqu'à l'irruption des Cimbres. Ces peuples habitoient la preſque-iſle, appellée de leur nom Cimbrique, qui s'étend depuis l'embouchure de l'Albe vers le Nord. Ils ſe joignirent

aux Teutons répandus dans les îles Danoiſes, la Scandinavie & la Baſſe-Saxe. Le défaut de vivres, leur peu d'habileté dans l'agriculture, leur exceſſive multiplication déterminerent un eſſain de ces nations Boréales à ſortir de leur pays pour chercher de meilleurs établiſſemens. Ils partirent, & étoient déjà ſur les frontieres d'Italie l'an 640. Rome envoya contre eux le Conſul Papirius Carbo, qui leur livra bataille dans la Carnie, près de Noréia. Il fut battu par les Cimbres ſelon l'opinion la plus commune. Mais ſans doute que la victoire coûta cher aux Barbares; puiſque loin de pénétrer en Italie, ils repaſſerent les Alpes, ſe jetterent ſur la Gaule, & y remporterent divers avantages. Leurs progrès allarmerent le Sénat Romain, qui choiſit Marius pour leur donner la chaſſe. Cet

habile Général passa dans la Gaule Transalpine avec une armée.

Les Cimbres étoient alors en Espagne, d'où après avoir essayé vainement de vaincre les Celtiberes, ils retournerent sur leurs pas, dans l'intention de traverser la Gaule Romaine & de pénétrer en Italie à quelque prix que ce fût. Ils se partagerent en deux corps pour tenter le passage des Alpes par deux endroits différens, les Teutons par la Ligurie, les Cimbres par la Vénitie. Marius chargé de faire face aux Teutons les arrêta, les fatigua, leur livra bataille, & en fit un carnage horrible. Catulus qui devoit disputer le passage aux Cimbres, fut moins habile ou moins heureux. Non seulement il les laissa pénétrer dans le Véronois, mais il fit en leur présence une retraite des

plus honteuſes. Heureuſement les Cimbres ne profiterent pas de leur avantage pour aller droit à Rome, où l'éloignement des légions & la conſternation des habitans l'aiſſoient peu d'obſtacles à leurs efforts.

Le Sénat ſe hâta de rappeller Marius au ſecours de l'Italie. Ce grand Homme y paſſa avec beaucoup de diligence, & vint ſe camper ſur les bords du Pô, où il lui fut aiſé de faire ſa jonction avec l'armée de Catulus qui avoit hiverné dans le Breſſan. Cette réunion de forces mit les deux Généraux en état de combattre les Cimbres ſans trop de déſavantage. La bataille ſe donna dans la plaine de Vérone, & les Barbares y périrent preſque tous. Il n'en échappa que quelques-uns qui ſe ſauverent dans les bois & les montagnes du Trentin, où ils s'établirent.

Les Vénetes perdirent beaucoup à cette irruption des Cimbres. Car ſoit que les Romains ſe cruſſent autoriſés à regarder déſormais la Vénitie comme un pays de conquête, parce qu'elle avoit été repriſe ſur des étrangers, ſoit que durant cette guerre les Vénetes euſſent donné des marques d'infidélité qui méritoient la diminution de leurs privileges : il eſt certain que depuis cette fameuſe victoire, la Vénitie & toute la Gaule Ciſalpine furent réduites en province ; c'eſt-à-dire, qu'elles furent ſoumiſes à la juridiction & au gouvernement d'un Préteur Romain.

Les guerres civiles occaſionnerent du changement dans la condition des Villes d'Italie. Pour récompenſer celles qui s'étoient maintenues fidelles, on imagina de leur accorder le droit

de Bourgeoisie Romaine. D'abord on accorda ce droit sans y joindre celui de suffrage dans les Comices; ensuite on accorda les deux droits ensemble, & la communication de ce double droit s'étendit insensiblement à toute la Gaule Cisalpine. Les Villes de cette Province en eurent la principale obligation à César, qui voulut par-là reconnoître leur affection à son service. En accordant ce droit, on incorpora chacune des villes qui devoient en jouir, dans quelqu'une des Tribus Romaines qui composoient les Comices; & de peur que ces Citoyens étrangers venant à prévaloir par le nombre, ne fussent en état de former des cabales funestes, on eut soin de partager en différentes tribus les diverses villes d'un même canton.

Les Gaulois Cisalpins obtin-

rent avec le droit de bourgeoisie, celui de parvenir aux honneurs de la Magistrature, d'entrer dans le Sénat, de servir dans les premiers corps de la milice, tels que les légions, les cohortes civiles & prétoriennes. Mais comme le droit d'assister aux Comices & d'y voter devenoit inutile à la plupart des villes, à raison de leur éloignement, Auguste pour les en faire jouir dans toute son étendue, ordonna que dans chaque ville les Décurions recueilleroient les suffrages, & les enverroient à Rome cachetés pour y être lûs en pleine assemblée des Comices.

Les guerres civiles qui avoient procuré cet avantage aux villes des provinces, introduisirent un abus qui tendoit à leur oppression. Ceux qui avoient l'ambition de dominer, cherchoient à gagner l'affection des Soldats;

& pour récompenſer leurs ſervices, ils les envoyoient en colonies en divers lieux de l'Italie, ſans ſe mettre en peine d'enlever tyranniquement aux propriétaires une partie de leurs fonds à deſſein d'en gratifier la Milice. Sylla fut le premier auteur de cet abus; Céſar s'arrogea le même pouvoir; les Triumvirs s'en prévalurent comme d'un droit établi; & Auguſte en uſa ſans aucune borne. De là vint cette multitude de colonies répandues dans le pays des Vénetes; mais cette nouveauté très-onéreuſe d'abord fut accompagnée dans la ſuite de tant de privileges, que les plus grandes Villes devinrent jalouſes du droit de colonie, & en firent la matiere de leur ambition.

La ſituation des Vénetes fut aſſez tranquille juſqu'au regne de Marc-Aurele. Alors les Cattes,

peuple de la Germanie ultérieure, pénétrerent en Italie, & peu de temps après les Quades & les Marcomans y vinrent jetter la consternation. Marc-Aurele alla les combattre en personne ; il leur livra bataille près d'Aquilée & la perdit. Mais il ne tarda pas à reprendre sur eux de l'avantage ; il les poursuivit jusques dans la Pannonie & vint à bout d'en triompher. Sous l'empire de Galien les Peuples barbares se frayerent encore un chemin vers le centre de l'Italie, & envahirent tout le plat pays jusqu'à Ravenne. Claude le Gothique, successeur de Galien, marcha contre ces nouveaux ennemis, les joignit dans la Vénitie, & une bataille décisive qu'il gagna sur eux, les força d'abandonner l'Italie & de se retirer au-delà des monts. Les irruptions des Bar-

bares devenues fréquentes dans la Vénitie, obligerent les Empereurs d'y tenir habituellement des armées, & d'y faire souvent eux-mêmes un long séjour; ce qui fit naître la fâcheuse coutume de lever sur ce pays de grosses contributions en denrées & en argent pour la subsistance de ces Princes & de leurs troupes.

Sous Constantin l'ancienne forme de gouvernement changea en Italie. On la divisa en dix-sept provinces, dont on forma deux dioceses, celui de Rome qui comprenoit dix provinces, & celui d'Italie qui renfermoit les sept autres. Chaque diocese étoit gouverné par un Vicaire soumis à un des Préfets du Prétoire, entre lesquels Constantin avoit partagé l'Empire en quatre principaux départemens. Chaque province eut son Président particulier. La

Vénitie qui étoit une des dix-ſept provinces, gagna à cet arrangement une plus grande étendue de territoire, ſes limites ayant été reculées juſqu'à l'extrémité de l'Iſtrie.

Tels furent les Vénetes depuis leur origine juſqu'à la décadence de l'Empire Romain. Alors cruellement expoſés aux ravages d'une foule de nations avides de ſang & de butin, ils devinrent les triſtes jouets & les déplorables victimes d'une brutalité qui ne reſpectoit aucune loi. De l'excès de leurs calamités naquit à leur voiſinage la République de Veniſe, quelques-uns d'eux ayant pris le parti de ſe réfugier dans les îles du Golfe, pour ſe ſouſtraire au fer des Barbares; & c'eſt de ces illuſtres Réfugiés, que les Vénitiens d'aujourd'hui ſont inconteſtablement deſcendus.

Indépendance de l'Etat Vénitien.

II. L'indépendance de l'Etat Vénitien, qui est le second objet que je me suis proposé de discuter, se montre dans l'histoire avec un embarras confus de présomptions pour & contre. On voit dans les fastes de cette République des actes de souveraineté qui ôtent toute idée de dépendance, & des traces de servitude qui effacent presque toute couleur de souveraineté. Il n'est pourtant pas si difficile qu'on le croiroit, de concilier cette opposition embarrassante, en distinguant entre l'indépendance qui consiste dans le droit de ne connoître au-dessus de soi aucun supérieur, & la liberté qui consiste dans le privilege de se gouverner selon ses propres lois, sous l'autorité d'un maître. Un peuple peut être libre sans être indépendant; & toute nation maîtresse de ses

lois, mais obligée à des ſervices vis-à-vis d'un autre, ne peut ſe dire indépendante, quelque grande que ſoit d'ailleurs ſa liberté.

On demande donc ſi l'Etat de Veniſe a été de tout temps un Etat libre & indépendant. Les Auteurs Vénitiens ſe déclarent fortement pour l'affirmative ; & non contens d'établir le privilege de la liberté, ils veulent l'indépendance de droit & de fait. Les Auteurs anti-Vénitiens tiennent la négative plus obſtinément encore ; non ſeulement ils détruiſent l'indépendance, ils attaquent même la liberté. Mais il eſt aiſé de reconnoître qu'il y a autant d'humeur dans ceux-ci, que de partialité dans ceux-là. Un Patriotiſme outré aveugle les premiers, une rivalité indécente emporte les ſeconds. Les uns engagés par le

désir frivole de flatter leur patrie, les autres déterminés par le sot plaisir d'humilier des rivaux, exagerent sans bonne foi tout ce qui favorise leur opinion, dissimulent sans pudeur tout ce qui lui est contraire; la passion anime leur controverse; l'amour de la vérité n'y a aucune part. Evitons, s'il se peut, ces excès de zele & d'aigreur. L'histoire ne veut ni adulation, ni satyre; c'est la vérité qu'elle cherche, & la vérité se cache à tous ceux sur qui la prévention a de l'empire, & la partialité de l'ascendant. Il me semble qu'en examinant les choses avec équité, on ne peut se dispenser de prendre le milieu entre les deux opinions, & de dire que l'Etat de Venise a toujours été un Etat libre, mais qu'il n'a pas toujours été un Etat indépendant.

De tout temps les Vénitiens ont joui du pouvoir de ſe gouverner ſelon leurs lois propres & nationales, de choiſir leurs Magiſtrats, d'inſtituer & de changer à leur gré leurs Magiſtratures. Jamais il n'y a eu chez eux à cet égard, ni néceſſité d'intervention ou d'aveu de la part d'aucune puiſſance ſupérieure, ni voie d'appel en dernier reſſort à aucun Tribunal étranger. Je ne dirai point avec certains Auteurs, que cette liberté appartenoit de droit aux premiers Vénitiens, parce qu'on doit les regarder comme des hommes, qui ayant été jettés par une eſpece de naufrage ſur des terres abandonnées, & ne tenant plus au reſte de l'univers par aucun lien, dûrent ſe retrouver dans l'état primitif de la nature, qui reprend eſſentiellement ſes droits par la diſſolu-

tion de la ſociété. Il eſt vrai que les premiers Vénitiens furent des hommes que l'abandon forcé de leurs anciens maîtres, & la tyrannie inſupportable de leurs Conquérans, contraignirent à chercher un aſile au milieu des eaux. Mais en ſe ſéparant ainſi de la ſociété ancienne, pour former entr'eux une ſociété nouvelle, acquirent-ils par cela ſeul la liberté que je viens de définir ? C'eſt un point de droit, dont la déciſion n'eſt ni de mon ſujet, ni de ma compétence. J'entrevois ſeulement que ce principe meneroit beaucoup plus loin qu'il n'eſt poſſible d'aller. Il en réſulteroit que les Vénitiens dans leur origine, furent non ſeulement libres, mais indépendans ; ce qui eſt abſolument faux, comme je le démontrerai tout à l'heure. Il en eſt donc de ce principe comme de

tous les argumens qui prouvent trop, & qui dès-lors n'ont aucune force concluante. Il me suffira donc de prouver que la liberté, dont j'ai fixé le caractere, se trouve par le fait établie à Venise dès les premiers temps.

J'avoue que si on veut faire remonter la naissance de cette République jusqu'au moment où les Vénetes de terre ferme commencerent à se réfugier dans les îles, pour se soustraire passagérement aux fureurs des Barbares qui dévastoient leur province, on trouvera que Rialte, la principale de ces îles & la premiere habitée, fut gouvernée quelque temps par des Consuls que la ville de Padoue y envoyoit. Il se forma dans cette île un petit bourg, dans lequel on bâtit une Eglise dédiée à Saint Jacques ; & ce bourg dépendant de la ville de Padoue,

recevoit d'elle ses Magiſtrats. La choſe eſt certaine par l'hiſtoire, & reconnue par les Ecrivains les plus partiaux, tels que Sabellicus, Juſtiniani, Sanſovin, &c. Mais il eſt évident que ces temps-là ont précédé la vraie naiſſance de la République; & quoiqu'il ſoit vrai que le bourg de Rialte lui a ſervi de berceau; ſi l'on veut être juſte, on ne doit prendre pour le moment de ſa naiſſance, que celui où les Vénetes expatriés s'établirent à demeure dans cette île & dans les îles voiſines, & commencerent à former entre eux une ſociété particuliere.

Or en examinant l'état primitif de cette ſociété, on voit ceſſer ſoudainement dans ces îles tout envoi de Conſuls étrangers, & on n'y trouve plus que des Magiſtrats établis par le conſentement libre des Inſulaires.

De

De quelque maniere que ce changement ait été fait; soit que les Réfugiés se trouvant en assez grand nombre pour faire corps de nation, n'ayent plus voulu reconnoître la juridiction des villes de terre ferme; soit que ces villes ruinées, saccagées, mises en cendres, ayent été distraites par leurs malheurs du soin de conserver le domaine de ces îles: il est certain que dès-lors les Insulaires s'établirent dans la possession de se gouverner à leur volonté, & de ne plus reconnoître pour lois, que celles dont ils tiroient leur force; pour Magistrats, que ceux qui tenoient leur autorité d'une délibération arrêtée à la pluralité des suffrages, dans l'assemblée générale de leur nation commençante. C'est ainsi que d'abord ils nommerent des Tribuns particuliers pour cha-

cune des îles, & qu'ils leur attribuerent toute juridiction pour administrer la justice, en subordonnant pourtant leur ministere au Conseil général de la nation. C'est ainsi qu'ayant reconnu dans la suite l'inconvénient de ce partage d'autorité, ils se donnerent un chef, à qui ils attribuerent les honneurs & le titre de Duc, sans mettre presque de bornes à ses prérogatives. C'est ainsi qu'ayant senti encore l'abus de cet excès de pouvoir attribué à un seul, ils s'appliquerent par des tempéramens successifs à prévenir le risque de le voir dégénérer en pouvoir arbitraire. Dans tous ces changemens, on voit toujours une nation qui agit d'elle-même, qui ne suit l'impression d'aucun pouvoir étranger, qui ne prend conseil que de son intérêt, qui se décide selon les circonstances, qui n'a que sa sagesse pour guide

dans les regles qu'elle se prescrit. Ces faits ne peuvent être contestés que par l'ignorance ou la mauvaise foi. L'Auteur de l'Examen de la liberté de Venise, que l'on croit être Dom Alphonse de la Cueva, plus connu sous le nom de Marquis de Bedmard, est le seul qui se soit avisé de les révoquer en doute, en conjecturant que les Tribuns & les premiers Ducs Vénitiens pouvoient bien avoir été choisis & nommés par d'autres que les Vénitiens mêmes. Je dis en conjecturant; car cet Auteur très-attentif à recueillir toutes les probabilités & tous les faits les plus contraires à la liberté originaire de l'Etat de Venise, ne donne à ce sujet que des présomptions destituées de toute apparence de fondement, qui n'ont que sa partialité anti-Vénitienne pour principe, & qui ne méritent pas qu'on

s'attache à les réfuter. Dans tous les Hiſtoriens nationaux, l'on voit dès les commencemens de la République, que pour tout ce qui appartient à ſon gouvernement intérieur, elle ſeule donne l'autorité ſur elle-même, elle ſeule diſtribue les reſſorts, regle l'adminiſtration, fixe les objets, & que toutes les lois qui compoſent ſon code moderne, ne ſont que des additions ou des corrections faites aux anciens ſtatuts délibérés en pleine liberté par la nation elle-même. Dans aucun Hiſtorien étranger on ne trouve de trace du contraire. Il doit donc paſſer pour certain que la République de Veniſe n'a jamais été ni dominée, ni contrainte par aucune puiſſance ſupérieure dans l'inſtitution & la réformation de ſes lois, dans la combinaiſon & la collation de ſes Magiſtratures;

ce qui prouve qu'ayant eu le privilege rare de naître dans la liberté, elle a eu le bonheur plus rare encore de s'y maintenir.

On voit à la vérité quelques-uns de ses premiers Doges recourir aux Empereurs d'Orient pour obtenir des graces & des faveurs, telles que les qualités alors distinguées & éminentes d'Hypate, de Spataire, de Protospataire, de Protosebaste. Mais il est facile de se convaincre que ce recours à une puissance supérieure n'a jamais eu lieu que pour obtenir des dignités étrangeres au gouvernement intérieur de l'Etat, des dignités qui n'avoient rien de commun avec les Magistratures nationales, qui flattoient pourtant l'ambition des Doges, parce qu'elles donnoient un rang dans l'Empire. On ne voit point de postula-

tion pareille faite aux Empereurs, ni à aucune autre puiſſance du dehors, pour parvenir aux Magiſtratures nationales. Ainſi loin qu'on en puiſſe rien conclure contre la liberté immémoriale de l'Etat Vénitien, il me ſemble que cette poſtulation bornée aux ſeules dignités étrangeres, fournit la plus forte preuve de cette liberté.

J'ai dit que l'Etat de Veniſe avoit toujours été un Etat libre, mais qu'il n'avoit pas toujours été un Etat indépendant. Car on peut avoir ſes Magiſtrats, ſes lois & ſa juriſprudence à ſoi, & cependant obéir à un maître. Les anciens Romains eurent beaucoup de ſujets à qui ils laiſſerent ce privilege d'autonomie, ne ſe réſervant de tous les droits de la ſouveraineté, que celui de lever ſur eux des tributs, & d'en exiger des ſer-

vices. Les Vénitiens n'ont-ils jamais eu de maître, à qui ils fussent obligés de rendre cet hommage de soumission ? Voilà ce qu'ils soutiennent avec beaucoup de chaleur, ce que leurs Adversaires combattent avec beaucoup de véhémence, & ce qu'un Historien exact doit discuter sans prévention & sans humeur. Je dis donc 1°. que les Vénitiens ont été dans leur origine sujets de droit de l'Empire Romain.

La sujétion est nécessairement ou personnelle ou locale : personnelle, de maniere qu'elle suive le sujet en quelque lieu qu'il se trouve : locale, de maniere que sans sortir des limites d'un certain territoire, elle affecte tous ceux qui s'y trouvent renfermés. Quelque parti que l'on prenne là-dessus, la dépendance de l'Etat Vénitien restera

prouvée de droit : parce que les premiers Vénitiens ſortis de Padoue & des villes voiſines, étoient ſans contredit d'anciens ſujets de l'Empire, & ne purent ceſſer de l'être, ſi l'on veut que la ſujétion ſoit perſonnelle; parce que les îles dans leſquelles ils ſe réfugierent étoient certainement du domaine de l'Empire, & durent les y tenir liés, ſi l'on veut que la ſujétion ne ſoit que locale. Il ne ſert de rien d'incidenter ſur la maniere extraordinaire dont cette République fut formée. Ce nouveau corps de ſociété établi ſans l'aveu des Empereurs, & dans l'impuiſſance de trouver en eux des reſſources, n'auroit été qu'un parti de rebelles, ſi habitant des îles renfermées dans l'enceinte du terrain Impérial, il avoit refuſé de reconnoître les Empereurs pour ſes maîtres.

L'inhabitation antérieure de ces îles ne donnoit lieu à aucun privilege d'indépendance. Le Roi possede beaucoup de terres inhabitées en Canada & dans la Louisiane. Des François qui dans un temps de trouble y formeroient un établissement sans son aveu, seroient-ils fondés à se prétendre indépendans ? Une terre a beau être sans culture & sans habitans, dès qu'elle a un maître connu, elle imprime un caractere de sujétion à tous ceux qui l'habitent & la cultivent. Il n'est donc aucun titre d'où l'on puisse faire dériver l'indépendance des premiers Vénitiens. Ils auroient été rebelles s'ils n'avoient pas été sujets.

Je dis en second lieu, que quoique la foiblesse des successeurs d'Honorius, & les troubles qui agiterent l'Empire d'Occident jusqu'à son entiere destruc-

tion fussent plus que suffisans pour anéantir tout exercice du droit de souveraineté sur le nouvel Etat de Venise, quoique les monumens de ce temps-là ne présentent aucune particularité d'où l'on puisse rien inférer de relatif à un Etat alors si médiocre, il est plus que vraisemblable que les Vénitiens n'eurent jamais intention, en se réfugiant dans leurs îles, de secouer le joug des Empereurs. Contens d'avoir trouvé un asile contre la fureur des Barbares, il est à présumer qu'ils regarderent comme un de leurs plus solides avantages de tenir encore à l'Empire d'Occident par des liens dont ils devoient naturellement faire gloire, & desquels seuls ils pouvoient espérer leur sûreté. Quels moyens pour eux de se maintenir, s'ils avoient été déclarés ennemis de

l'Empire ? Et comment n'auroient-ils pas été déclarés ſes ennemis, s'ils avoient oſé s'en prétendre indépendans ? Tout ce que l'on peut conclure de la ſituation fâcheuſe où étoient alors les affaires de l'Italie, c'eſt que de plus grands ſoins empêcherent les Empereurs de faire beaucoup d'attention à l'Etat de ces Inſulaires, qu'ils n'étendirent ſur eux que foiblement leur protection & leur vigilance, & que ceux-ci regarderent cette négligence de leurs maîtres, plutôt comme un abandon malheureux, que comme une émancipation favorable.

Le regne d'Odoacre, vainqueur d'Auguſtule & deſtructeur de l'Empire d'Occident, changea entiérement la conſtitution primitive des choſes. Les Vénitiens furent-ils ſoumis à ce Roi barbare avec tout le reſte

de l'Italie ? C'eſt ſur quoi il n'eſt pas facile de prononcer. Il paroît par le témoignage des Hiſtoriens du temps, qu'Odoacre réunit ſous ſes lois tout ce que les Empereurs poſſédoient en Italie, ce qui ne préſente aucune exception en faveur des îles Vénitiennes. D'autre part il eſt peu vraiſemblable que ces Inſulaires, après avoir ſacrifié tant de choſes pour ſe ſouſtraire au joug des Barbares, ayent ſubi ſans réſiſtance celui d'un Roi Hérule. Leur horreur invincible pour tout ce qui n'étoit pas Romain, dut leur inſpirer à cet égard la plus forte des oppoſitions. La deſtruction de l'Empire d'Occident avoit achevé de diſſoudre tous les liens de leur dépendance originaire. Ils n'avoient garde de tranſmettre volontairement les droits de leurs anciens maîtres, à un conqué-

rant que la violence ſeule avoit placé ſur le trône des Céſars. Pour reconnoître un pareil Roi, il auroit fallu qu'ils y fuſſent contraints par la force; & leur poſition au milieu des eaux demandoit une conquête particuliere. Or nous ne voyons pas qu'Odoacre ait jamais rien entrepris contre ces îles. Peut-être les jugea-t-il de trop peu de conſéquence pour faire les frais de les conquérir; & la courte durée de ſon regne ne lui en donna pas le temps. Odoacre n'ayant donc aucun droit ſur les îles Vénitiennes, & n'ayant jamais entrepris de les aſſujettir, je crois qu'on en peut conclure ſans erreur qu'elles ſe conſerverent vis-à-vis de lui dans l'indépendance, où les avoit miſes la deſtruction de l'Empire d'Occident. Si le beſoin d'être protégés engagea les Vénitiens à re-

chercher l'appui de quelque Puiſſance étrangere, il eſt plus apparent de croire qu'ils adreſſerent leur hommage aux Empereurs d'Orient, qui d'ailleurs devenus les uniques chefs de l'Empire, ſe crurent dès-lors autoriſés à rentrer dans tous les droits dont ſon ancien partage les avoit dépouillés. En effet toute la ſuite de l'Hiſtoire Vénitienne confirme le penchant qui tint toujours ces Républicains inclinés vers cette branche illuſtre de l'Empire Romain. Les Vénitiens ſuivirent en cela l'exemple des autres Peuples d'Italie, qui n'obéiſſoient aux Barbares que malgré eux, & qui d'inclination étoient tous dévoués à l'Empire de Conſtantinople.

Théodoric qui enleva l'Italie à Odoacre, & dont le regne fut long & heureux, vint à bout de rendre les îles Vénitiennes ſes

tributaires. La Lettre de Caſſiodore, que j'ai rapportée dans le premier Livre de cette Hiſtoire, en fournit une preuve à l'évidence de laquelle il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer. On voit par le contenu de cette Lettre, que les Vénitiens étoient obligés à des ſervices envers le Roi Théodoric, qui d'ailleurs ne toucha jamais ni à leurs lois, ni à leurs uſages. Sans doute que cette République naiſſante ſe voyant dans l'impuiſſance de ſoutenir la guerre contre un Roi tel que Théodoric, & remarquant ſon attention très-particuliere à étendre ſes droits ſur tout ce qui anciennement avoit appartenu à l'Italie, aima mieux ſe condamner à lui payer tribut, que de s'expoſer à des entrepriſes plus dangereuſes de ſa part. Les Vénitiens eurent peut-être moins de peine à ſubir cette eſpece de

joug, parce que l'Empereur Zénon avoit cédé à Théodoric tous ses droits sur l'Italie.

Le regne des Goths ne fut pas long; & aussi-tôt que les armées Impériales eurent commencé à en ébranler les fondemens, les Vénitiens qui n'avoient été assujettis que malgré eux à ces Barbares, se livrerent à leur ancienne inclination pour le nom Romain, en se dévouant au service de l'Empereur d'Orient. Cela se voit manifestement par les secours qu'ils fournirent à Narsès pour son passage d'Aquilée à Ravenne, par l'accueil qu'ils lui firent à Rialte où il descendit, par l'autorité qu'il se donna de faire bâtir dans le sein de cet Etat les Eglises de Saint Théodore & de Saint Géminien, comme un monument de sa victoire sur les Goths. Depuis ce temps-là l'Empire d'Orient conserva

le domaine direct ſur les îles Vénitiennes, qui ceſſerent de faire partie de l'Italie, après la conquête des Lombards. Il eſt hors de doute que les Lombards n'eureut jamais ſur elles ni droit ni prétention, puiſqu'on trouve dans les monumens anciens les veſtiges d'un traité de limites fait entre les Vénitiens & eux.

Les François qui ſuccéderent aux Lombards, ne poſſéderent rien eux-mêmes dans l'Etat de Veniſe. Cependant l'Empire d'Occident ayant été rétabli dans la perſonne de Charlemagne, cette nouveauté devint pour les Vénitiens une ſource d'embarras & d'inquiétudes. Ils avoient été détachés de l'Italie pour faire partie de l'Empire d'Orient, auquel ils ſe tenoient affectionnés par goût & par habitude. Charlemagne renfermoit dans ſes prétentions tous

les anciens droits de l'Empire d'Occident, ce qui tendoit à réunir les îles Vénitiennes à ſon domaine. Il leur fit faire une rude guerre par ſon fils Pepin, Roi d'Italie. Il s'en fallut peu que cet Etat ne fût entiérement conquis; & ſon bonheur qui le ſauva d'une ruine totale, procura la paix, par laquelle il fut mis hors des limites de l'Empire Latin, & il conſerva la liberté de perſévérer dans ſon dévouement à l'Empire Grec. Pluſieurs des ſucceſſeurs de Charlemagne renouvellerent ſur cet Etat une prétention qui ſembloit abolie par le traité fait avec ce premier Empereur François. Quelques-uns même ſurent ſe prévaloir de leur ſupériorité de puiſſance en Italie, pour exercer de grands droits ſur les Vénitiens. Mais ce Peuple ne fut jamais aſſujetti à leur égard, que

comme il l'avoit été vis-à-vis les Rois Goths, c'est-à-dire forcément & dans la persuasion intime que cette autorité exercée sur eux étoit l'ouvrage de la loi du plus fort ; au lieu que son dévouement à l'Empire de Constantinople, avoit tous les caracteres de la soumission propre des sujets envers leurs légitimes maîtres.

Cet assujettissement des Vénitiens aux Empereurs d'Orient, étoit encore dans son entier au commencement du neuvieme siecle. Nous avons un monument de Justinien Participatio, dixieme Doge de Venise, qui ne nous permet pas d'en douter. L'an 827 ce Doge fit bâtir une Abbaye de filles dédiée à Saint Zacharie. Dans l'acte de la fondation rapporté par Sansovin, Participatio s'exprime de la sorte : « Faisons savoir à tous » Chrétiens & Fideles du saint

» Empire Romain, tant à ceux
» qui vivent présentement, qu'à
» ceux qui vivront après nous ;
» Doges, Patriarches, Evêques
» & autres hommes principaux ;
» que nous Justinien, Consul Im-
» périal & Doge de Venise, par
» révélation de Notre-Seigneur
» Dieu tout-puissant, & par l'or-
» dre du Sérénissime Léon, Em-
» pereur & conservateur de la
» paix dans tout le monde, de
» qui nous avons reçu de grandes
» faveurs, avons fait bâtir à Ve-
» nise ce Monastére de Vierges,
» selon l'ordre dudit Empereur,
» qui a voulu qu'il fût bâti des
» deniers de la Chambre Impé-
» riale ; & en conséquence de
» la commission que nous avons
» reçue de lui, nous avons or-
» donné ; qu'on nous remît de
» l'or, de l'argent & les autres
» choses nécessaires.... Et lors-
» que le bâtiment a été achevé,

» nous avons tenu l'aſſemblée, » & avons ordonné que dans » cette Egliſe on prieroit perpé» tuellement pour le ſalut du ſaint » Empereur & de ſes Héritiers; » & nous avons délibéré de faire » dépoſer au greffe de la Cham» bre de notre Palais, toutes les » Lettres qu'il nous a écrites à » ce ſujet en caracteres d'or, & » nous voulons qu'elles y ſoient » conſervées à jamais, afin que » perſonne ne puiſſe dire que » ce Monaſtere de Saint Zacha» rie a été fait d'un autre tréſor, » que de celui du très-ſaint Em» pereur Léon ».

Cet acte rapporté par un Auteur non ſuſpect, eſt un précieux tableau où ſe trouve peint au naturel l'état de la République de Veniſe dans les temps de ſa dépendance. On y voit des ordres donnés par les Empereurs d'Orient au chef de cette

République, une Chambre Impériale établie dans son sein, & d'où l'on ne peut tirer de deniers qu'en vertu d'une commission émanée de la Cour de Constantinople. On y voit que tous les membres principaux de la République, & les Doges eux-mêmes, sont nommés fideles du saint Empire Romain. On y voit des prieres ordonnées pour le salut de Léon l'Arménien, qui étoit mort excommunié par les Papes, à cause de son attachement opiniâtre à l'hérésie des Iconoclastes. La soumission de la République Vénitienne à cet Empereur peut-elle être caractérisée plus naïvement? Un Prince donne-t-il des ordres là où il n'a aucune autorité? Fait-il bâtir des Eglises dans des lieux qui ne sont aucunement de sa dépendance? Osera-t-on interpréter le terme

de *fidele* au saint Empire Romain, d'une fidélité qui se borneroit aux nœuds d'une simple alliance ou confédération ? Ne sait-on pas ce que signifie parmi les anciens le terme de *fidele*, & peut-on lui donner d'autre signification que celui de feudataire ou de vassal ? Cette Chambre impériale, dont il est parlé dans l'acte, paroît évidemment une Chambre établie dans l'Etat de Venise, pour y déposer les deniers provenans des tributs que les Empereurs étoient en droit & en habitude d'en exiger. Ces prieres ordonnées pour le salut d'un Empereur schismatique, sont bien moins l'effet du tolérantisme des Vénitiens, qui étoient alors tout aussi zélés Catholiques qu'ils l'ont été depuis, que le devoir d'un peuple fidele à ses maîtres. On voit en même temps par cet acte, que la dé-

pendance de l'Etat de Venise se bornoit à peu d'objets. Le Doge ne donne point aux membres principaux de cet Etat le nom de sujets *subditi*, dont la signification seroit exclusive de la liberté que j'ai établie plus haut, mais celui de *fideles* qui ne peut signifier que la vassalité, sorte de dépendance dont les Princes & les Rois sont eux-mêmes susceptibles. Le Doge s'annonce comme ayant son palais, sa justice, son greffe, son fisc. On sait d'ailleurs que les Doges de Venise dans les temps les plus anciens, se qualifioient Ducs par la grace de Dieu, qu'ils traitoient souverainement de la paix & de la guerre avec leurs ennemis particuliers, qu'ils ne mettoient dans les actes publics que leur nom & la date de leur regne, qu'ils avoient droit de battre monnoie ; & la plus ancienne

ancienne de ces monnoies connues, a d'un côté une Croix avec ces mots, *Chriſtus imperat*, & de l'autre, *Venetia*. Les Doges de Veniſe reſſembloient en cela aux Ducs de Bénévent, qui quoique vaſſaux & feudataires de l'Empire Romain, exerçoient dans leur Etat particulier une autorité très approchante de l'autorité ſouveraine. L'Etat de Veniſe en un mot étoit dans l'Empire d'Orient, ce qu'ont été ſous l'Empire François les Princes poſſeſſeurs des grands Fiefs, ce que ſont encore aujourd'hui en Allemagne les Electeurs & les autres Princes de l'Empire.

Il eſt probable que cet Etat viſa comme beaucoup d'autres à ſecouer ce reſte de dépendance dans les temps où l'Empire d'Orient commença à s'affoiblir par les attaques continuelles qu'il

recevoit du dehors, & par les troubles journaliers qui l'agitoient au-dedans. L'autorité n'ayant plus le même nerf, la dépendance ne fut point aussi exacte. Dès qu'on vit jour à en élargir les liens, peu à peu on les dénoua l'un après l'autre. Ce qui étoit soumission & devoir, ne fut plus qu'égard & déférence. On respecta encore long-temps une autorité à laquelle on n'étoit plus subordonné que par un reste de ménagement; en se donnant toujours plus de privileges, en diminuant toujours davantage ses obligations, on arriva enfin à l'indépendance absolue. On ne peut gueres la faire remonter moins haut, que vers la fin du neuvieme siecle, ou au commencement du dixieme, puisque peu de temps après on vit les Vénitiens sortir de leurs bornes, faire des conquêtes

en Dalmatie, province ancienne de l'Empire d'Orient, & ne plus agir avec leurs anciens maîtres, que comme on traite d'égal à à égal, ſinon pour l'étendue, du moins pour le caractere de la domination.

L'Etat de Veniſe a eu donc trois âges différens. Le premier, où il ne prétendoit point à l'indépendance, & cet âge de foibleſſe a duré depuis ſa naiſſance juſqu'à la fin du regne des Oſtrogoths : le ſecond, où il en eut l'eſpérance & la prétention; & cet âge d'habileté a fini avec le neuvieme ſiecle : le troiſieme, où il s'eſt montré avec une indépendance pleine & abſolue, & cet âge de force, commencé au dixieme ſiecle, n'a plus eu d'interruption. Toujours libre de ſe gouverner ſelon ſes lois, & de diſpoſer de ſes Magiſtratures, cet Etat a été dans

le premier âge ſoumis à l'Empire d'Occident juſqu'à l'abdication d'Auguſtule, paſſagérement aſſujetti aux Rois Goths, entiérement ſéparé de l'Italie ſous les Lombards & les François. Dans le ſecond âge, vaſſal des Empereurs d'Orient, il a ſu, à la faveur des circonſtances, & à force de ſoupleſſe, de ménagement & d'habileté, ſe frayer une route vers l'exemption de toute eſpece de ſervitude; & le moment où il y eſt parvenu, a commencé l'âge de ſa virilité. Je dis que ſon indépendance une fois établie n'a plus eu d'interruption, & en cela je n'ai aucun égard aux prétentions des Empereurs Allemands, dont quelques-uns ont eu le crédit de s'arroger ſur l'Etat de Veniſe une ſorte de ſupériorité. Il paroît que leur droit n'étant fondé que ſur leur qualité de Rois

d'Italie, ne pouvoit rien avoir de légitime, depuis que par le partage fait ſous Charlemagne, les îles Vénitiennes avoient ceſſé de faire partie de ce Royaume. En un mot, il me ſemble qu'on ne peut attribuer aux Vénitiens, ou plus de privileges, ou plus de ſervitude, ſans aller contre la vérité de l'Hiſtoire.

Forme primitive du gouvernement de Veniſe.

III. Le troiſieme objet ſur lequel j'ai entrepris de donner des éclairciſſemens, concerne la forme primitive du gouvernement intérieur de l'Etat de Veniſe. Il y a trois formes principales de gouvernement; le démocratique, qui laiſſe l'autorité dans le corps de la nation, ſans excluſion de Citoyens; l'ariſtocratique, qui attribue l'autorité à une partie nombreuſe de Citoyens, à l'excluſion de tous autres; le monarchique qui remet l'autorité ſans partage entre les

mains du chef de la nation. Si l'on en croit quelques Auteurs, ces trois formes de gouvernement ont eu lieu dans l'Etat de Venise ; le démocratique d'abord ; le monarchique ensuite, & l'aristocratique enfin. Mais ceux qui pensent de la sorte, n'ont gueres approfondi l'histoire de cette République. Il ne faut que l'avoir méditée sérieusement & sans prévention, pour reconnoître que la forme de gouvernement monarchique n'y a jamais été introduite, & qu'il n'y a jamais eu de passage réel que de la démocratie à l'aristocratie ; de sorte qu'en tout temps cet Etat a mérité le nom & a eu le vrai caractere de République. Il est inutile d'observer que je ne considere plus ici cet Etat dans l'ordre de son indépendance au dehors, mais selon toute l'étendue de sa liber-

té au-dedans. Le pouvoir libre & ſuprême de faire des lois, & d'ériger des Magiſtratures dans ſon intérieur, voilà l'autorité dont je parle; & c'eſt cette autorité que je ſoutiens avoir été long-temps commune à tous, réſervée enſuite à pluſieurs, & jamais confiée à un ſeul.

Il eſt de l'eſſence de la démocratie, que tous les particuliers ayent leur part à l'autorité publique. Tout Etat où l'autorité ſuprême & en dernier reſſort ne réſide que dans l'aſſemblée de la nation, à laquelle chaque citoyen indiſtinctement peut être député & avoir droit de ſuffrage, annonce une forme de gouvernement parfaitement démocratique. Un Etat pareil peut avoir des Chefs, il peut leur attribuer les plus grands privileges d'honneur & de juridiction, ſans

changer l'eſſence de ſon gouvernement.

Les premiers Vénitiens réunis fortuitement & par un même déſeſpoir dans les îles du Golfe Adriatique, furent dans le cas de régler librement les conditions de leur ſociété. Comme il n'y avoit entre eux perſonne qui fût en droit de donner la loi, ils ne purent y procéder que par la voie ſimple que la nature inſpire à tous ceux qui s'uniſſent volontairement, c'eſt-à-dire, par une délibération faite en commun à la pluralité des ſuffrages. Voilà le premier fondement de l'autorité exercée dans l'intérieur de cette République : une délibération commune où chaque particulier donna ſon avis librement, ſans que l'avis de l'un eût aucune prépondérance ſur l'avis de l'autre. Cette maniere de pro-

céder eſt la démocratie elle-même, & tant qu'elle a ſubſiſté, cet Etat a eu la forme eſſentielle du gouvernement démocratique. Or nous voyons par l'Hiſtoire que les premiers Vénitiens n'imaginerent rien de plus convenable à leur petit nombre & à leur ſituation, que de régler en commun les affaires générales, & de faire décider tout le reſte par des Juges particuliers. Comme la nation étoit partagée en différentes îles, ils convinrent que chaque île auroit ſon propre Magiſtrat, pour y rendre la juſtice & y maintenir la police & le bon ordre; que ce Magiſtrat ſe nommeroit Tribun, conformément à l'uſage établi dans les provinces du continent voiſin, où preſque toutes les villes avoient leur Tribun; que chaque île particuliere nommeroit

annuellement ſon Tribun par voie de délibération commune, & que le pouvoir légiſlatif & le jugement de toutes choſes en dernier reſſort, ſeroient réſervés au Conſeil général de la nation aſſemblée.

Telles furent les conditions primitives de leur ſociété, où l'on voit que tout l'eſſentiel du gouvernement demeura réſident dans la communauté: les Tribuns n'étant que les miniſtres, les inſtrumens, les comptables du Conſeil général. La nation reſta toujours maîtreſſe de les convoquer, & il fallut toujours la conſulter pour toutes les choſes où le bien commun étoit intéreſſé. Nous ignorons par qui & comment ſe faiſoit la convocation de ce Conſeil ſuprême. Nous ne ſommes pas plus inſtruits de l'ordre qui régnoit dans ces aſſemblées

nationales. Nous ſavons ſeulement que le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple y avoient entrée ſans diſtinction. Il y a même lieu de croire que dans les premiers temps les formalités en étoient peu régulieres & peu ſéveres.

Les choſes demeurerent dans cet état juſqu'à l'an 697, que les Vénitiens firent dans leur gouvernement un changement des plus conſidérables. Des querelles ſurvenues entre les Tribuns des différentes îles, avoient produit une diſcorde générale, & menaçoient la République d'un renverſement total. La néceſſité de faire ceſſer le déſordre devenu exceſſif, obligea d'avoir recours à un remede extraordinaire. On convoqua une grande aſſemblée de la nation qui ſe tint à Héraclée. Là par voie de délibération com-

mune, on convint que ſans ſupprimer les Tribuns particuliers, on établiroit un chef général, qui ayant autorité ſur tous les membres de la République, veilleroit ſur la conduite des Magiſtrats ſubalternes, & ſur qui la nation ſe déchargeroit du ſoin de décider en dernier reſſort de tous les cas particuliers. On donna à ce Chef de la République le titre de Duc; & en cela on ſuivit encore l'uſage établi dans le continent voiſin, où les Gouvernenrs généraux de provinces prenoient la qualité de Ducs.

C'eſt à cette époque que certains Auteurs font commencer le gouvernement monarchique de Veniſe, en ſuppoſant que ces Ducs ou Doges nouvellement inſtitués, furent de vrais ſouverains. Ils eſt vrai qu'ils eurent une autorité ſupérieure à celle de

tous les Magiſtrats particuliers; il eſt vrai qu'étant créés à vie cette autorité devint très-grande; il eſt vrai encore que ces Doges prirent la qualité de Princes; qu'ils diſpoſoient dans l'intérieur de toutes les charges; qu'au dehors & au dedans tout ſe faiſoit en leur nom & par leurs ordres. Mais il eſt également certain que leur autorité n'alla jamais juſqn'à dominer la nation; qu'ils ne tinrent jamais cette autorité que du ſuffrage libre de la nation, qui fut toujours maîtreſſe d'y mettre des bornes & des réſerves. Il eſt certain que la nation ſe réſerva le droit d'élire ſes Doges & de les dépoſer; il eſt certain que le Conſeil général de la nation fut toujours le Tribunal ſuprême en qui réſida excluſivement le pouvoir de faire des lois, d'ériger des Magiſtratures nouvelles, & de ſupprimer les anciennes. Ainſi

la prérogative des Doges ſe borna à être les premiers Magiſtrats & les premiers Repréſentans de la nation, à la gouverner non ſelon les lois qu'ils lui impoſoient, mais ſelon les regles qu'elle leur preſcrivoit à eux-mêmes. Ils furent à peu près à cet égard ce que ſont encore aujourd'hui les Rois de Pologne, chefs de la nation ſans en être les maîtres, jouiſſant de tous les honneurs de la ſouveraineté, & ayant la nation elle-même pour ſouveraine; avec cette différence pourtant que ce qu'on nomme aujourd'hui en Pologne la nation, ſe borne à la ſeule nobleſſe, & que ce qu'on nommoit alors à Veniſe la nation, renfermoit tous les membres de la République ſans exception d'un ſeul.

Les Doges ſe voyant élevés ſi haut qu'il n'y avoit plus pour eux que peu de pas à faire pour

parvenir au pouvoir monarchique, ne tarderent pas à vouloir franchir cet intervalle. Mais à mesure qu'ils essayoient d'étendre leurs prérogatives, la nation se montroit plus attentive à les contenir dans leurs bornes, & il en coûta la vie à plusieurs de ces Doges entreprenans. Ils avoient eu d'abord la liberté de se choisir leur Conseil ; mais comme on vit qu'ils en abusoient pour agir arbitrairement, on leur nomma des Conseillers qu'ils furent obligés de consulter; & tous ceux qui voulurent s'affranchir de cette servitude, éprouverent la fureur du Peuple. Plusieurs obtinrent le privilege d'associer leurs enfans au Dogat, & par là cette dignité fut quelque temps comme héréditaire dans deux ou trois maisons principales; mais ils eurent toujours besoin pour cela

de demander à chaque fois un consentement exprès de la nation ; & enfin une révolution heureuse produisit dans le onzieme siecle la loi qui défendoit à perpétuité ces associations comme pernicieuses à la liberté publique.

Ceux qui sont de l'opinion que les anciens Doges ont été souverains, & en particulier l'Auteur de l'examen de la liberté de Venise, se fondent sur les actes où ces Doges prenoient le titre de Princes, & de Princes par la grace de Dieu ; sur l'habitude dans laquelle étoient tous les Princes étrangers de traiter avec ces Doges comme avec les maîtres absolus de l'Etat Vénitien ; sur ce que ces Doges avoient leur fisc, levoient des tributs, ordonnoient des amendes & des confiscations à leur profit, & sur

beaucoup d'autres apparences de pouvoir ſuprême. Mais ils n'ont pas obſervé ou n'ont pas voulu obſerver qu'en tout cela les Doges n'agiſſoient que comme Lieutenans & chargés de pouvoirs ; qu'il y avoit dans le ſein de la République un Tribunal ſupérieur d'où dérivoit leur autorité, & qui étoit en droit de leur en demander compte ; que le Peuple Vénitien, loin de ſe croire ſujet de ſes Doges, ſe croyoit au contraire autoriſé à les punir lorſqu'ils venoient à s'écarter de leur devoir ; & qu'un Prince ſubordonné de la ſorte aux recherches & à la vengeance de ſa nation, peut bien exercer la ſouveraineté vis-à-vis des étrangers, mais n'eſt point un vrai ſouverain vis-à-vis de ſes peuples : de ſorte que pour être exact il faut dire que la dignité Ducale dans les temps

même où elle a paru plus privilégiée, n'a jamais été à Venise qu'une premiere Magistrature, dont les prérogatives ont été plus ou moins étendues selon les circonstances, mais dont le pouvoir a toujours été inférieur au pouvoir suprême de la nation.

Sur la fin du douzieme siecle, il se fit dans la République un nouveau changement. Au lieu des assemblées générales que l'on convoquoit dans les occasions importantes & qui avoient été souvent très-tumultueuses, on délibéra de créer un grand Conseil stable & permanent, composé d'un très-grand nombre de membres que l'on éliroit annuellement par quartier, & qui exerceroient seuls le pouvoir suprême. Tous les Citoyens sans distinction conserverent le droit d'éligibilité à ce Tribunal,

qui eut ſes jours d'aſſemblée & qui ſe preſcrivit à lui-même ſes regles & ſes formalités. On introduiſit une nouveauté encore plus remarquable. On régla que l'élection des Doges qui juſques-là avoit été faite par le Peuple en commun, ſe feroit déſormais par un certain nombre d'Electeurs, qui ſeroient à cet égard les députés & les compromiſſaires de la nation. Ce double changement doit être regardé comme la premiere atteinte donnée au gouvernement démocratique, & comme un premier pas fait vers l'ariſtocratie, qui ne fut conſommée que dans le ſiecle ſuivant.

Le pouvoir de faire des lois, d'élire des Magiſtrats & de créer les Magiſtratures, n'étant plus exercé que par un certain nombre de Citoyens; il fut aiſé à ceux que leur naiſſance ou leur

fortune rendoient ſupérieurs aux autres, de ſe procurer l'entrée au grand Conſeil excluſivement aux gens pauvres & obſcurs. La porte fut ouverte aux brigues & aux cabales, & inſenſiblement on vit les plus riches & les plus intrigans dominer habituellement ſur les autres dans les élections. Il ne reſtoit plus qu'un fantôme de démocratie, conſiſtant uniquement dans le droit exercé par le Peuple en commun, d'élire les membres du grand Conſeil; droit toujours plus aſſujetti par la crainte & la ſéduction, juſqu'à ce qu'enfin un Doge plus hardi enleva au peuple ce droit, en rendant perpétuel le grand Conſeil qui exiſtoit alors, & toutes ſes places héréditaires dans les familles de ceux qui y étoient inclus dans ce moment même. C'eſt ce qu'on nomme à Veniſe la

réformation du grand Conſeil. Dès-lors le Peuple demeura exclus ſans retour de toute participation à l'autorité publique; elle fut toute entiere renfermée dans l'intérieur de ce nouveau grand Conſeil; il ne fut plus poſſible d'être quelque choſe dans l'Etat, qu'autant qu'on étoit admis dans ce Tribunal, qui devint lui ſeul le corps de la nation; ce qui produiſit l'ariſtocratie, qui a duré juſqu'à nos jours.

Ancienne Nobleſſe des Vénitiens.

IV. Il me reſte à dire un mot ſur l'ancienneté des Nobles Vénitiens. Il n'eſt point de nation qui renferme dans ſon ſein des particuliers de ſi grande qualité, que ceux que l'on trouve à Veniſe. Pluſieurs familles Vénitiennes peuvent le diſputer aux Maiſons ſouveraines pour l'ancienneté de la nobleſſe. Si on vouloit même les en croire aveuglément, il n'y auroit preſ-

qu'aucun de ces illuſtres Citoyens qui ne fît dériver ſa deſcendance de quelqu'un des héros de l'ancienne Rome. Mais il n'eſt pas queſtion ici d'adopter les chimeres particulieres de tous ces Nobles, dont l'orgueil aime à ſe repaître de la folle idée qu'ils ſont faits pour aller de pair avec les plus grands Princes. C'eſt par-tout le foible des maiſons nobles de prétendre à des origines fabuleuſes, & de s'attribuer au haſard une premiere illuſtration, par le mouvement d'une vanité qui cherche à ſe ſauver à la faveur des ténebres, & qui ne ſert ſouvent qu'à leur donner un ridicule aux yeux du Public. Les titres imaginaires n'ajoutent rien aux titres réels. Les Vénitiens ont moins beſoin que d'autres, de recourir à ce mélange, puiſqu'on trouve parmi eux des Nobles, dont

l'ancienneté se montre supérieure à tout, sans le secours d'aucune fable.

Il est certain que dès l'origine de leur République, plusieurs familles considérables de Vénitie se réfugierent parmi eux, & y formerent une classe de Nobles, dont l'origine est indubitablement Romaine. Il n'est pas moins vrai que ce fut parmi ces Nobles que l'on choisit les Tribuns qui gouvernerent les îles Vénitiennes durant près de deux siecles. Il est encore constant que la race de quelques-uns de ces Tribuns s'est perpétuée parmi ce qu'on nomme à Venise les Nobles *delle case vecchie*; de sorte que ces familles encore existantes peuvent se flatter d'une noblesse qui a douze ou treize siecles d'ancienneté, ce qu'on auroit peine à trouver dans aucune des maisons qui occupent

les trônes les plus brillans. Les Sanutes, dont le nom ancien étoit Candian, ſont les plus diſtingués de cette premiere claſſe de Nobles. On trouve un Thomas Candian parmi les Conſuls envoyés de Padoue à Rialte, avant la naiſſance de la République. On voit quelques-uns des premiers Doges du nom de Candian. Les Badouers, anciennement Participatio, qui ont eu un Doge au commencement du neuvieme ſiecle & pluſieurs autres Doges conſécutifs; les Memmes, autrefois Monégario ou Tribuns; les Faliers, les Ziani, les Dandolo, les Gradenigo, les Contarins, les Morofins, les Juſtiniani, les Soranzo, les Zéno, les Quirins, les Cornares, ſont tous iſſus de ces anciennes familles qui ont poſſédé les premieres charges de la République, & qui en cela ſeul ont

ont le titre de nobleſſe le plus glorieux, parce que dans les anciens temps on ne donnoit les grandes places, & ſur-tout le Dogat, qu'aux perſonnages de la premiere qualité. Toutes ces familles ont donc une prééminence en fait de nobleſſe, qu'il ſeroit difficile de leur conteſter. Si elles ſe diſent deſcendantes des anciens Romains, elles ont pour l'avancer les préſomptions les plus fortes, & cette prétention de leur part eſt appuyée ſur des vraiſemblances qui ne permettent pas de lui attribuer le ridicule attaché à certaines fables généalogiques. Il eſt vrai que ces nobles de la premiere claſſe ſont à Veniſe le plus petit nombre; ils n'y ont pas aujourd'hui plus de privilege que les Nobles du dernier rang. L'établiſſement & les lois de l'ariſto-

cratie ont occaſionné pour eux cette décadence; cependant la ſupériorité de leur nobleſſe leur a toujours conſervé un degré de conſidération que les autres n'ont pas.

Il y a une ſeconde claſſe de Nobles beaucoup plus nombreuſe, qui, quoiqu'inférieurs aux précédens, ont pourtant encore une ancienneté très-grande; puiſque ſans remonter juſqu'aux anciens Tribuns, ils ſont au moins iſſus de gens qui dès les premiers ſiecles de la République, avoient été employés dans les premieres Magiſtratures de l'Etat, & qu'ils étoient reconnus pour anciens Nobles, lors de la réformation du grand Conſeil faite dans le treizieme ſiecle. Cette claſſe renferme ſoixante-quatorze familles, dont les noms ſont très-connus & très-illuſtres.

La troisieme classe est formée de tous les nouveaux Nobles qui ont acquis la noblesse durant la guerre de Genes, tant ceux que le hasard fixa au grand Conseil, & qui s'étant trouvé dans le cas de l'inclusion lors de la réformation, devinrent nobles par là même, que ceux à qui on accorda la noblesse pour de l'argent, qu'ils fournirent dans le besoin pressant où la République se trouvoit. Les plus anciens n'ont pas cinq cents ans de noblesse. Cette troisieme classe est peu nombreuse, parce qu'il s'est éteint plusieurs des familles qui la formerent d'abord.

La quatrieme classe est composée de plus de quatre-vingt familles, dont la noblesse achetée durant la guerre de Candie, est toute des plus nouvelles.

Sur quoi il eſt à remarquer qu'avant la réformation du grand Conſeil, on n'avoit point encore imaginé à Veniſe que la nobleſſe pût s'acheter ou s'acquérir. On appelloit nobles ceux qui deſcendoient de familles qui de temps immémorial avoient exercé les grands emplois, & dont l'origine ſe perdoit dans les ténebres de l'antiquité. On nommoit Citadins ou Bourgeois ceux qui ayant une origine connue & point noble, tenoient pourtant un rang, ſoit par leur fortune, ſoit par leurs charges. Tout ce qui étoit au-deſſous demeuroit confondu ſous la dénomination de peuple. Cette obſervation eſt très-importante pour faire connoître l'excellence des Nobles reconnus pour tels avant la réformation du grand Conſeil; c'eſt-à-dire,

avant qu'il y eût à Venise une espece de noblesse qui pût s'acheter ou s'acquérir. Il en faut aussi conclure que parmi les Citadins il pouvoit y avoir des familles très-anciennes, puisque ni la fortune, ni les services n'avoient pu jusques-là procurer aucune sorte d'ennoblissement.

Après la réformation du grand Conseil, la qualité de noble ne fut plus comme auparavant un privilege attaché à la naissance, qui ne pouvoit ni s'acquérir, ni se perdre; mais une prérogative exclusivement résultante du bonheur d'être membre du grand Conseil. Depuis cette fameuse époque, on ne reconnut pour nobles que ceux dont les noms se trouvoient écrits au livre d'or, dans la liste des familles qui devoient composer à perpétuité ce premier

Tribunal, ſans avoir égard à l'origine illuſtre ou baſſe de ces familles. Il fut au pouvoir du grand Conſeil d'admettre dans ſon ſein de nouveaux ſujets, & d'en exclure d'anciens, ſelon le degré de faveur ou de rigueur que méritoient leurs ſervices. La nobleſſe devint une affaire purement dépendante de la deſtinée, qui mettoit les Citoyens vis-à-vis de ce Tribunal dans le cas de l'incluſion ou de l'excluſion. Pluſieurs familles très-anciennes furent exclues, & par là même dégradées, quelques familles Citadines furent incluſes, & ennoblies par conſéquent.

Durant les calamités de la guerre de Genes, on eut beſoin d'argent. Après que toutes les autres reſſources eurent été épuiſées pour trouver de quoi

fournir aux néceſſités urgentes de la triſte ſituation où l'on ſe voyoit réduit, on s'aviſa de vendre l'entrée au grand Conſeil aux riches Citadins & autres populaires ſans diſtinction. La nobleſſe devint vénale pour la premiere fois; on l'accorda au plus offrant & dernier enchériſſeur; & cette vénalité produiſit ſon effet ordinaire. Il en réſulta un mélange & un alliage qui altéra beaucoup la pureté de la nobleſſe Vénitienne, & la mit à un titre très-bas: car des trente familles qui l'obtinrent, à la réſerve de trois ou quatre qui étoient Citadines, toutes les autres n'étoient que de ſimples marchands, d'ouvriers même & d'artiſans du plus bas étage.

On fut un peu plus difficile durant la guerre de Candie; & des quatre-vingt familles à qui

on vendit la nobleſſe ou l'entréé au grand Conſeil, il n'y en eut que vingt-ſix qui fuſſent de ſimples marchands; toutes les autres étoient ou d'anciens Citoyens de Veniſe, ou de bons Gentilshommes des provinces voiſines. Il y eut même quelques-unes des anciennes familles qui avoient été dégradées par l'excluſion, qui profiterent de cette conjoncture pour ſe réhabiliter, en achetant l'incluſion. Il ne faut donc pas ſe laiſſer prévenir de la fauſſe idée qui préſente la nobleſſe Vénitienne en général, comme la meilleure nobleſſe de l'univers. Il y a à Veniſe comme par-tout ailleurs du choix & des différences à faire parmi les Nobles; & quoique la nobleſſe acquiſe par mérite ou par argent, donne les mêmes droits & les mêmes privi-

leges que la nobleſſe immémoriale, il eſt pourtant certain qu'en genre de nobleſſe, ce qui eſt acquis ne peut jamais avoir la valeur intrinſeque de ce qui ne l'eſt pas. Ainſi avant de prodiguer certains honneurs à un Noble Vénitien, il ſeroit bon de peſer à quel prix il a eu ſa nobleſſe.

L'établiſſement de l'ariſtocratie a beaucoup donné de relief à cette qualité de noble Vénitien, puiſque la ſouveraineté eſt devenue un bien commun à tous ceux qui ont cet honorable caractere. Egaux entr'eux, ils ne ſont commandés que par leurs lois, & commandent à tout le reſte. Ils ſont les ſeuls à qui appartienne l'éligibilité pour toutes les grandes Magiſtratures, & le droit de voter dans les délibérations où ſe traitent les

plus eſſentielles affaires d'Etat. Tout ſe fait par eux, ils ſont tout dans l'Etat, ou plutôt ils ſont l'Etat lui-même. Il ne faut pas être ſurpris que des prérogatives ſi éminentes leur enflent le cœur, & leur donnent une opinion ſi faſtueuſe de la qualité de noble Vénitien. La République eſt perſuadée que le plus grand honneur qu'elle puiſſe faire à un Seigneur & à un Prince étranger, c'eſt d'écrire ſon nom au livre d'or, & de l'admettre au nombre de ſes Nobles. Pluſieurs maiſons ſouveraines ont reçu de ſa part cette marque d'eſtime & de conſidération. Toute la maiſon de Bourbon, la maiſon de Savoye, la maiſon d'Eſt, celles de Brunſwick & de Lunebourg, branches de cette derniere, ſont au rang de ce qu'on nomme à Ve-

nise nobles par honneur. Diverses maisons particulieres de grands Seigneurs ont le même avantage. Il est toujours beau de partager une prérogative à laquelle une Nation souveraine attache la plus haute idée ; mais comme on la partage avec une infinité de gens, & en compagnie très-mêlée, il faut convenir qu'un Prince qui veut bien accepter la qualité de noble Vénitien, fait beaucoup plus d'honneur à la République qu'il n'en reçoit.

Tels sont les éclaircissemens préliminaires dont la nécessité m'a paru indispensable, pour qu'il ne restât ni ambiguité sur les faits, ni équivoque pour les circonstances. Nous n'avions point d'Histoire de Venise en notre langue, c'étoit un champ tout neuf à défricher. L'envie

de lui donner une premiere culture a été l'objet de mon travail. L'eſpoir de trouver l'accueil indulgent que le public a coutume de faire aux nouveautés même les plus imparfaites, m'a ſervi d'encouragement.

Les Hiſtoriens Vénitiens ſont en très-petit nombre, & la plupart n'ont écrit que depuis le temps où il n'étoit plus permis de dire toute vérité. Les premiers ſiecles de la République n'ont fourni aucun écrivain. Elle étoit alors reſſerrée dans des bornes ſi étroites, occupée de ſi médiocres objets, que rien de ſa part n'excitoit la chaleur du génie. Née dans les temps où la décadence de l'Empire entraîna la décadence des lettres, & ayant eu une enfance longue & infirme, elle ne put ſe relever que très-tard de l'état d'ignorance,

où l'avoient mise les embarras de sa premiere formation.

La chronologie d'André Dandole est le plus ancien monument que nous ayons de l'Histoire de Venise; elle n'est pourtant que du quatorzieme siecle. Cette chronique moins partiale & plus exacte que tout ce qui a été écrit dans les temps postérieurs, ne donne que des notions abrégées des choses, sans développement & sans détail. L'Histoire de Bernard Justiniani qui est du quinzieme siecle, a beaucoup plus d'étendue, & renferme un plus grand nombre de particularités; mais on y trouve des inexactitudes sans fin, & on y remarque une partialité qui annonce des intentions opposées à la vérité de l'histoire, ou peut-être des chaînes contraires à la liberté de l'Historien. Celle de Sabelli-

cus l'a ſuivie de fort près; cet Auteur extrêmement inexact a parlé des Vénitiens, tout étranger qu'il étoit à leur République, moins en hiſtorien qu'en adulateur. Il tâche de ſe juſtifier de ce reproche dans la lettre apologétique qu'il a miſe à la tête du ſecond volume de ſes rapſodies hiſtoriques, en aſſurant que ſa qualité d'étranger le met à l'abri du ſoupçon d'avoir voulu faire ſa cour à une République, à laquelle il ne tenoit par aucun lien. Il proteſte qu'il n'a rien avancé que ſur la foi des anciennes annales. Il obſerve que tandis que tout le reſte de l'Italie lui reprochoit d'avoir employé les couleurs les plus favorables & les moins vraies pour flatter les Vénitiens, ceux-ci ſe plaignoient de ce que toutes les fois qu'il avoit été queſ-

tion de parler à leur avantage, il ne l'avoit fait que d'un ton froid & comme forcément; d'où il conclut que par cela seul son impartialité est prouvée. Mais il ne faut que lire son histoire pour sentir combien cette apologie est vaine. Aussi n'a-t-elle pas détruit l'opinion qui est restée du peu de sincérité de cet Ecrivain.

Ceux qui sont venus après, ont écrit avec encore moins de liberté. La plupart n'ont fait que copier les idées de ces premiers historiens, & suivre sans examen la route qu'ils leur avoient frayée. Tels sont Marin Sanuto qui nous a laissé un livre des vies des Doges, où ce qui concerne le gouvernement intérieur est assez bien détaillé; Pierre Delfino qui a composé une chronique de Venise; Jean-Jacques Caroldo qui a fait une

hiſtoire de Veniſe depuis ſon origine juſqu'au moment où il écrivoit ; le Cardinal Gaſpard Contarin qui a écrit cinq livres des Magiſtrats & de la République de Veniſe ; le Cardinal Pierre Bombe & Pierre Juſtiniani qui en ont donné une hiſtoire générale ; François Sanſovin qui a ébauché un tableau de la République de Veniſe en treize livres : tous Auteurs du ſeizieme ſiecle.

Ces ſources aſſez abondantes ne ſont rien moins que pures. Il a fallu néceſſairement recourir aux Ecrivains Etrangers qui ont traité des choſes relatives à l'Etat de Veniſe, pour découvrir la vérité qui eſt ſouvent ignorée, & plus ſouvent encore diſſimulée par les Auteurs Vénitiens. Il a fallu en bien des occaſions corriger les uns par les autres.

Plus d'une fois cette eſpece de confrontation a produit des diverſités, des contradictions même, ſur leſquelles il étoit difficile de prononcer ſûrement. Je n'ai eu alors que le plus ou le moins de vraiſemblance pour me décider. J'ai jugé des faits conteſtés, par les circonſtances, les ſuites & les rapports qui m'ont paru ne pas l'être, & c'eſt delà que j'ai tiré la probabilité ſupérieure, à laquelle je me ſuis arrêté.

Il ne m'a pas toujours été poſſible de mettre les dates. On en trouve très-peu d'aſſurées dans les Auteurs Vénitiens ; & on cherche inutilement dans les Ecrivains étrangers celles qui n'appartiennent qu'à l'Hiſtoire de Veniſe. J'avois beſoin d'obſerver toutes ces choſes, pour perſuader au lecteur que la ma-

tiere que j'avois à traiter n'étoit point facile à débrouiller, que j'ai eu intention d'être exact, & qu'il doit me pardonner les inexactitudes qui me seront sans doute échappées en grand nombre, ou par inattention, ou faute de lumieres. Enfin je proteste à tous ceux qui voudront bien me faire appercevoir mes fautes, que je recevrai leurs avis avec une vraie reconnoissance.

Fin de la Préface.

SOMMAIRE
DU LIVRE PREMIER.

Irruption des Goths en Italie. Grande victoire remportée sur eux par Stilicon. Conduite perfide de Stilicon & sa mort. Rome prise & saccagée par Alaric. Premiers Vènetes réfugiés dans les îles du Golfe Adriatique. Bourg & Eglise bâtis dans l'île de Rialte. Entrée des Huns en Italie. Nouveaux Réfugiés dans les îles du Golfe. Attila porte le fer & le feu dans la Vénitie. Attila est arrêté par le Pape S. Léon. Attila retourne dans la Pannonie & il y meurt. Commencement de la République de Venise. Forme primitive de son gouvernement. Irruptions des Vandales Africains en Italie. Nouveau pillage de Rome. Etat des premiers Vénitiens. Décadence entieré de l'Empire d'Occident. Entrée des Hérules en Italie. Chute de l'Empire d'Occident. Odoacre Roi d'Italie. Vénitiens soumis à l'Empire d'Orient depuis la conquête d'Odoacre. Mœurs

des premiers Vénitiens. Théodoric entreprend la conquête de l'Italie. Odoacre vaincu par Théodoric, maître de toute l'Italie. Progrès du nouvel Etat de Venise. Lettre de Cassiodore aux Tribuns des îles Vénitiennes. Vénitiens assujettis au Roi Théodoric & à ses successeurs. Premiere guerre des Vénitiens contre les Pirates Esclavons. Décadence des Ostrogoths en Italie. Progrès de Bélisaire contre les Ostrogoths. Vitigés vaincu par Bélisaire. Rome assiégée par Tottila. Rome entiérement ruinée. Narsès envoyé en Italie. Narsès secouru par les Vénitiens. Les Ostrogoths entiérement détruits. Eglises bâties à Venise par Narsès. Narsès outragé par l'Impératrice Sophie appelle les Lombards en Italie.



HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE.



'AMOUR de la liberté, l'horreur de la tyrannie, les succeſſives irruptions de divers eſſains de Barbares, la triſte expérience de leur implacable brutalité, la langueur de l'Empire Romain expirant & hors d'état déſormais de reprendre des forces ſuffiſantes, toutes ces cauſes réunies ont donné naiſſance à la République de Veniſe. Quelques malheureux fuyant les inſultes & le joug d'une multitude de nations féroces & entreprenantes, cherchant dans le ſein des eaux la ſûreté bannie de leurs terres habituellement dévaſtées, ont été ſes premiers fondateurs.

Depuis que le partage d'autorité &

la diviſion d'intérêts eurent commencé à déſunir toutes les parties qui compoſoient le vaſte corps de l'Empire Romain ; depuis que les vertus du citoyen anéanties eurent ceſſé de mettre un frein au dépit des nations vaincues, d'oppoſer une barriere à l'inquiétude de celles qui ne l'étoient pas ; tous les Peuples du Nord entraînés par le même eſprit de rapine, ſe répandirent l'un après l'autre comme des torrens dans les belles provinces de l'Empire, & y ſignalerent à l'envi leur fureur par tout ce que le pillage, le maſſacre, l'incendie peuvent produire de plus déteſtable.

Tranſportés d'abord ſur les rives du Danube, ils formerent dans la Pannonie divers établiſſemens ; de-là par les Alpes Juliennes, il leur fut aiſé de pénétrer dans l'Italie qui devint le théâtre de leurs ſanguinaires exploits. Le beau pays de la Vénitie fut le plus expoſé par ſa ſituation aux ravages cauſés par le flux & reflux de ces barbares tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, toujours indomptables.

Irruption des Goths en Italie.

Dès le commencement du quatrieme ſiecle les Goths avoient porté le fer & le feu dans l'Illyrie & la Thrace. Leurs progrès furent quelque temps ſuſpen-

dus par l'activité du grand Théodose. Mais après la mort de ce Prince, la foiblesse d'Honorius & d'Arcade inspirant une nouvelle audace à cette belliqueuse nation, Alaric leur Roi conçut le hardi dessein de se rendre maître de l'Italie, & de terminer ses conquêtes par la prise & l'incendie de Rome. An 400.

Ce fut l'an quatre cent que ce Prince conjointement avec Radagaise franchit pour la premiere fois le passage des Alpes Juliennes. Il courut toute la Vénitie, ravageant la campagne, enlevant les hommes & les bestiaux; c'est à quoi se bornerent alors ses succès. Ce premier essai de ses forces n'étoit que le prélude du grand fracas de guerre qu'il projettoit de faire bientôt. Il employa quelques années à en concerter le plan & à en arranger les préparatifs. Enfin l'orage qui devoit porter la désolation dans l'Italie éclata. Alaric & Radagaise à la tête d'un nombre innombrable de Barbares altérés du sang des Romains, entrerent dans la Vénitie. Là ils partagerent leur armée immense en deux corps. Radagaise prit les devants avec deux cents mille hommes, il se jetta dans la Ligurie où il mit tout à feu & à sang.

ſanglante, la perte fut grande de part & d'autre, & les Romains demeurerent vainqueurs. Alaric étoit perdu, ſi Stilicon avoit voulu profiter de ſa victoire. Mais au lieu de cette vivacité qu'il avoit miſe juſques-là dans ſes opérations, on ne remarqua plus dans lui dès ce moment qu'une lenteur affectée qui ſembloit ignorer la néceſſité de pouſſer un ennemi ſi cruel, & éviter les occaſions de le détruire. Cette conduite ouvrit les yeux à Honorius, & lui fit comprendre que celui en qui il avoit mis toutes ſes eſpérances étoit l'ennemi dont il avoit le plus à ſe défier. Les mécontentemens & les ſoupçons devinrent ſi continuels & ſi grands, qu'Honorius ſe crut dans l'indiſpenſable néceſſité de ſe défaire d'un homme qui, au lieu de le ſervir, le trahiſſoit avec artifice. Il prit occaſion d'un renfort de troupes que Stilicon avoit demandé, pour lui envoyer des gens qui avoient ordre de le tuer, & qui exécuterent fidellement leur commiſſion.

Rome priſe par Alaric.

Il eſt des ſituations malheureuſes où l'on ne peut prendre aucun parti qui ne devienne funeſte. La mort de Stilicon qui venoit de délivrer Honorius

d'un ennemi, d'autant plus dangereux qu'il étoit plus caché, fit perdre à l'Empire le ſeul homme qui pouvoit en être le ſoutien. Les armées Romaines n'ayant plus à leur tête aucun chef qui fût digne de vaincre, n'oppoſerent plus aux efforts d'Alaric que des réſiſtances lâches & timides. Ce barbare connut bientôt l'incapacité des nouveaux Généraux à qui il avoit à faire. Il s'en prévalut pour pouſſer les Romains à ſon tour. Ses attaques preſque toutes victorieuſes laiſſerent toute l'Italie en proie à ſes impitoyables hoſtilités. Il marcha vers Rome, en fit le ſiege, l'emporta d'aſſaut, & l'abandonna à la fureur du ſoldat. Ainſi cette capitale An 409.
de l'univers qui avoit donné la loi à l'Europe, à l'Aſie & à l'Afrique, ſubit enfin elle-même le joug. Alaric au comble de ſes vœux ne jouit pas longtemps d'une ſi grande conquête. Il mourut ſubitement lorſqu'il méditoit une entrepriſe ſur la Sicile. Ataulphe ſon beau-frere lui ſuccéda. Celui-ci après avoir ſaccagé l'Italie aſſez longtemps, en ſortit l'an 412 pour aller chercher ailleurs matiere à de nouveaux pillages.

Premiers Vénetes réfugiés dans les îles du Golfe.

Les Vénetes fatigués à l'excès des maux effoyables qu'ils eurent à souffrir dans le paffage continuel de ces armées ennemies, commencerent à sentir tous les désavantages de leur position, dans un pays délicieux à la vérité, mais tout ouvert, & devenu la route ordinaire des Barbares pour pénétrer au centre de l'Empire. Le désir de se soustraire aux efforts violens & redoublés de la tempête qui les menaçoit incessamment, en détermina plusieurs à chercher des retraites inaccessibles. Dès le premier ravage des Goths, ils coururent se réfugier en grand nombre dans les îles situées au fond du Golfe Adriatique, à peu de distance du continent. Ces îles jusqu'alors inhabitées, n'avoient par elles-mêmes d'autre mérite que de leur offrir un abri en attendant que l'orage fût passé. Incultes & peu susceptibles de culture, elles ne pouvoient leur fournir que le secours de la pêche, dépourvu de toute autre commodité : de sorte qu'aussi-tôt que l'éloignement des armées laissoit entrevoir quelqu'apparence de calme, ils se hâtoient de quitter ces tristes asiles pour rentrer dans leurs premieres habitations.

Il y avoit déjà quelque temps que l'une de ces îles, nommée Rialte, ſervoit de port à la ville de Padoue; & comme le commerce maritime de cette ville n'étoit pas alors de grande conſéquence, le port de Rialte ne pouvoit être que d'une très-médiocre conſidération. C'étoit-là que les bâtimens chargés pour Padoue arrêtoient avant d'entrer dans la riviere. Il eſt donc naturel de penſer que l'île de Rialte n'étoit pas ſans habitans comme les autres, & qu'il y en avoit au moins quelques-uns pour le ſervice des bâtimens qui y abordoient. Sans doute que cette île commença à ſe peupler davantage lors de l'invaſion des Goths, puiſque peu d'années après leur retraite, les Magiſtrats de Padoue ſongerent à y faire un établiſſement durable & à lui donner la forme de ville.

Ce fut l'an 421 qu'on commença à bâtir à Rialte. Une Egliſe dédiée à S. Jacques, avec quelques maiſons autour, furent les foibles commencemens de cette ville, qui ſous le nom de Veniſe a acquis dans la ſuite une ſi grande célébrité. La ville de Padoue

An 421.

Bourg bâti à Rialte.

qui eſpéroit tirer de cet établiſſement de grands avantages pour ſon commerce, y envoya des Conſuls d'année en année qui gouvernerent la nouvelle Ville juſqu'à l'arrivée d'Attila en Italie.

Entrée des Huns en Italie.

L'Empire Romain, ſemblable à ces vieux édifices uſés par le temps, qui paroiſſent devoir crouler à la premiere ſecouſſe, continuoit à menacer ruine de toutes parts. De nouveaux barbares marchant ſur les traces des Goths avoient déjà formé des entrepriſes ſur les Provinces de l'Orient. C'étoient les Huns ſortis du fond de la Scythie, nation cruelle & avide de ſang. Ils avoient alors à leur tête le terrible Attila, devenu fameux par la férocité de ſon caractere & par ſon ardeur pour les combats. Il ne tarda pas à en donner les preuves les plus effrayantes dans la Thrace, la Myſie & l'Illyrie. Il en vouloit à Conſtantinople, mais il fut arrêté par les troupes de Théodoſe le Jeune, & ſe vit contraint de tourner ailleurs ſes projets. Il venoit tout récemment de ſe jetter dans les Gaules où il ſe ſignaloit par l'incendie des Villes & le maſſacre des citoyens. Il n'y eut pas un meilleur ſuccès.

Vaincu, ou plutôt entiérement défait par les Légions Romaines, il se retira dans la Pannonie, emportant une rage furieuse de l'affront qu'il avoit reçu, & le désir d'en tirer une vengeance d'éclat.

En peu de temps il eut assemblé une armée nombreuse, composée de Gépides, de Daces, de Turcilinges, de Quades, d'Hérules, tous peuples disposés à servir sa colere inhumaine. Avec eux il tourna vers l'Italie, dans la résolution d'assouvir sa rage en versant le sang de tous les Romains.

Dès qu'on sut qu'il approchoit de la Vénitie, l'épouvante fit déserter les villes & les campagnes qui devoient se rencontrer sur son passage. Les Peuples de cette Province infortunée reprirent brusquement le chemin de leurs îles. Ceux de Padoue & des environs se jetterent en foule à Rialte, à Chioggia, à Malamauco, à Albiola, à Palestrine. Ceux d'Altino se répandirent dans toutes les petites îles qui sont auprès de Torcello ; ceux de Concordia coururent à Caorlo ; ceux d'Aquilée à Grado. A mesure que l'armée d'Attila avançoit, la désertion

Nouveaux réfugiés dans les îles du Golfe.

devenoit plus générale. Hommes, femmes, enfans, tous fuyoient, emportant leurs meubles & leurs effets autant que le désordre & la précipitation pouvoient le permettre.

An 452. Attila devant Aquilée.

Attila parut enfin devant les murs d'Aquilée. Le siege de cette fameuse colonie l'arrêta quelque temps. Mais enfin il vint à bout de la prendre; il la fit saccager très-inhumainement, & après y avoir mis le feu il passa à Concordia, à Oderso, à Altino, à Padoue, où il fit couler des fleuves de sang & où il ne laissa que des ruines. Il s'avançoit vers Rome à grands pas, faisant part-tout le dégat le plus horrible. Mantoue, Pavie, Plaisance, Parme, Modene, éprouverent toute la rage de ce Prince, qui se nommoit à si juste titre le fléau de Dieu. Ravenne lui ouvrit ses portes. De-là il étendit ses partis au-delà de l'Appenin, qui fondirent sur la Toscane comme une tempête dont les fureurs n'épargnent rien.

Attila arrêté par S. Léon.

C'en étoit fait de l'Italie & de l'Empire, si Valentinien n'eût trouvé dans le Pape S. Léon un médiateur vraiment Ange de paix, puisqu'il fut capable de fléchir Attila. Le saint Pontife vint cou-

rageusement au-devant de ce barbare. Il avoit à sa suite l'un des Consuls & une partie du Sénat Romain. Quand il fut en présence d'Attila : « Grand Roi, » lui dit-il, le Sénat & le Peuple Ro- » main, autrefois le vainqueur du » monde, & présentement vaincu, » m'envoye pour implorer humble- » ment votre clémence. De tous les » événemens qui ont illustré votre » regne, le plus glorieux & le plus » mémorable, c'est de voir humilié » devant vous un Peuple qui a vu si » long-temps toutes les Nations & » tous les Rois à ses pieds. Vous avez » vaincu tous ceux dont Rome avoit » été victorieuse. Nous vous conju- » rons maintenant de vous vaincre » vous-même. Vous n'avez plus d'au- » tre gloire à acquérir que celle de do- » miner par la clémence sur des Peu- » ples que vous avez soumis par la » terreur. Nous nous avouons vain- » cus, nous sommes prêts à subir la » loi. Epargnez le sang d'une foule de » malheureux qui se soumettent à » vous sans résistance ».

Tandis que S. Léon parloit de la sorte, Attila avoit les yeux fixés sur

cet homme vénérable qui portoit ſur ſon front le noble caractere de la vertu. A peine eut-il fini de parler, que le Conſul & les Sénateurs ſe proſternerent fondant en larmes devant Attila. Un ſpectacle ſi nouveau excita dans l'ame de ce Roi cruel un heureux ſentiment d'humanité. Il parut tout-à-coup s'adoucir, & moyennant un tribut qu'on promit de lui payer, il s'engagea à ne pas paſſer plus avant, & à quitter bientôt l'Italie. Les Officiers de ſon armée frappés de ce changement comme d'un coup de foudre, ne purent s'empêcher de lui repréſenter vivement combien il étoit contraire à ſes intérêts & à ſa gloire d'abandonner ſi facilement la plus brillante des conquêtes. On prétend qu'il leur répondit, qu'il y étoit forcé par une raiſon ſupérieure; que tandis que Léon lui parloit, il avoit vu paroître à ſes côtés deux hommes d'un extérieur auguſte, qui tirant l'épée ſur lui, le menaçoient de lui donner la mort, s'il ne ſe rendoit pas aux vœux du ſaint Pontife.

Attila retourne en Pannomie où il mourut.

Quoi qu'il en ſoit, peu de temps après l'entrevue dont je viens de parler, Attila reprit le chemin de la Pan-

nonie, & mourut presqu'incontinent d'un excès de débauche qu'il fit la nuit de ses noces.

Aussi-tôt que le débordement de cet impétueux torrent eut cessé, les Vénetes réfugiés sortirent du sein des eaux où ils éprouvoient une grande disette, pour aller retrouver l'abondance dans leurs habitations de terre ferme. Le retour ne fut pas pourtant aussi général que la fuite l'avoit été. Il paroît certain qu'un très-grand nombre de ces transfuges, pour éviter désormais l'embarras de ces transmigrations précipitées, & pour s'éloigner des périls du continent dont la menace les tenoit dans un continuel effroi, prirent le parti de se fixer dans ces îles qui avoient fait leur sureté. Dès ce moment elles commencerent à être presque toutes habitées ; & de toutes les différentes Peuplades qui y demeurerent établies, il en résulta une nation particuliere d'insulaires qui eurent leurs lois & leurs Magistrats sans aucune dépendance des villes du continent dont ils étoient précédemment citoyens. Ces villes horriblement dévastées, & faisant céder tous les autres soins à la

preſſante néceſſité de ſe relever de leurs ruines, laiſſerent à cette partie de leurs habitans qui les avoient abandonnées la liberté de ſe gouverner comme ils voudroient. Il en fut de cette nation diſperſée comme de gens qui dans un naufrage ſe ſauvent chacun où ils peuvent, pour échapper par des moyens divers à la calamité commune.

Commencement de la République de Veniſe.

Ce moment doit donc être regardé comme la véritable époque de la naiſſance de la République de Veniſe. Juſques-là il n'y avoit eu dans les îles que la petite ville de Rialte, colonie dépendante des Magiſtrats de Padoue, & gouvernée par des Conſuls qui lui étoient envoyés du continent. Alors pluſieurs villes ſemblables ſe formerent dans les îles voiſines, & la nation ſe trouva partagée en deux, les Vénetes inſulaires faiſant un corps ſéparé des Vénetes du continent; amis, mais indépendans les uns des autres, tous également ſoumis & affectionnés à l'Empire Romain, qui commençoit à n'avoir ſur eux qu'une autorité bien foible & bien chancelante par les guerres affreuſes qui déchiroient ſon ſein inceſſamment.

La frivole envie de donner un peu

plus d'ancienneté à l'origine de cette République célebre, a fait prendre à plusieurs pour le moment de sa fondation celui où l'on commença à se réfugier dans les îles du Golfe lors de la premiere irruption des Goths. Il est plus naturel de s'arrêter au temps où plusieurs des Vénetes établis à demeure dans ces îles, y furent en assez grand nombre pour se former en corps de nation, ce qui certainement n'a eu lieu qu'après l'expédition d'Attila en Italie. Alors parut le phénomene de plusieurs petites villes bâties dans le sein des eaux. Ce phénomene n'eut d'abord rien de fort remarquable. Quelques maisons élevées à la hâte, placées au hasard sur différentes pointes de terres qui montroient une superficie étroite au-dessus des ondes, n'offroient que le spectacle d'un amas de masures dispersées sur une multitude d'écueils. C'est de ces îles réunies, & de ces masures converties en palais, que s'est formée par succession de temps l'immense ville de Venise, dont Rialte est devenu le centre.

Ces premieres masures furent habitées par ceux des citoyens à qui une

naiſſance illuſtre inſpiroit plus d'oppoſition à la ſervitude, & qu'un ſincere attachement à la religion rendoit plus incapables de ſupporter le joug des Huns Idolâtres & des Goths Ariens. Ils porterent dans leur retraite le goût de liberté, la ſimplicité de mœurs, la pureté de foi dont bientôt il ne devoit reſter autour d'eux que le nom & l'apparence. La pauvreté qui les y ſuivit les obligea à n'eſtimer les hommes que par leur travail & leur utilité. Les beſoins mutuels devinrent le principe de leur union. L'égalité exactement maintenue fit concourir avec le même zele tous les particuliers au bien commun, & produiſit parmi eux cet amour de la patrie, cet eſprit de citoyen ſans lequel une République ne peut ſubſiſter, & avec lequel elle eſt toujours floriſſante.

Forme primitive du gouvernement de Veniſe.

Le premier ſoin de ces transfuges heureuſement ſéparés du reſte du monde, fut d'établir parmi eux une forme de gouvernement qui aſſurât leur ſociété. Ils vouloient une autorité capable de maintenir l'ordre & qui ne pût pas dégénérer en pouvoir abſolu. Après bien des délibérations ils ſe déciderent pour l'établiſſement de la puiſſance tri-

bunitienne; & comme tout le corps de la nation ſe trouvoit diſperſé en différentes îles, il fut réſolu que chaque île auroit ſon Tribun, qui ſeroit chargé de rendre la juſtice à ceux de ſon reſſort; qu'on porteroit devant lui toutes les cauſes des particuliers; que ces Tribuns ſeroient choiſis annuellement par le ſuffrage commun des inſulaires ſur qui ils devoient exercer leur autorité; & qu'ils ſeroient comptables de leur adminiſtration à l'aſſemblée générale de la nation, qui ſeule auroit droit de traiter des affaires d'Etat. Ce ſyſtême de gouvernement, très-conforme aux principes de la démocratie, établiſſoit la ſubordination ſans nuire à l'égalité, & ne retranchoit de la liberté que ce qui auroit pu dégénérer en licence. Auſſi eut-il d'abord les effets les plus heureux.

Irruption des Vandales Africains en Italie.

An 455.

Les Vénetes inſulaires jouiſſoient des douceurs d'une vie exempte de trouble, tandis que l'Italie étoit toujours en proie à de nouvelles calamités. Trois années s'étoient à peine écoulées depuis la retraite d'Attila, que du fond de l'Afrique un eſſain d'autres Barbares vint à Rome ajouter des plaies plus cruelles à toutes celles qu'on avoit déjà

ſouffertes. Genſeric, Roi des Vandales, attiré par l'Impératrice Eudoxie, que le tyran Maxime avoit épouſée par force, après avoir aſſaſſiné Valentinien ſon premier mari, ne montra que trop d'ardeur à ſervir la vengeance de cette Princeſſe au déſeſpoir. Genſeric avoit conquis l'Afrique ſur les Romains, & en jouiſſoit depuis vingt ans. L'eſpoir de ſe rendre maître de Rome le rendit très-diligent à aſſembler une armée capable de ſurmonter les plus grands obſtacles. Ce qui paroîtra incroyable, c'eſt qu'il vint à bout d'embarquer trois cents mille hommes ; & ce qui eſt plus incroyable encore, c'eſt que les apprêts d'un embarquement ſi prodigieux furent ſi ſecrets, qu'on n'en eut nouvelle à Rome qu'au moment du débarquement de ces troupes innombrables. Si l'Hiſtoire n'eſt pas fauſſe en cet endroit, il faut convenir que les diviſions inteſtines avoient détruit dans l'Empire toute eſpece de vigilance ; & l'avoient plongé dans le plus léthargique ſommeil.

Nouveau pillage de Rome.

L'arrivée imprévue d'une armée capable de tout engloutir, répandit dans Rome une ſi grande terreur, que tous

les habitans ſe mirent à fuir pêle-mêle dans les montagnes & dans les bois. Saint Léon craignant pour ſes timides ouailles la dent du loup meurtrier, courut au-devant de Genſeric, & le pria inſtamment de ne point commettre de violence contre une ville que le fer du cruel Attila avoit épargnée. Mais ſa priere n'eut aucun ſuccès. Genſeric étoit Arien ; & on n'a vu que trop ſouvent l'Héréſie, plus impitoyable que le Paganiſme même, demeurer ſourde à la voix de l'humanité, pour faire triompher un bizarre préjugé de ſecte. Genſeric mépriſa l'âge, la dignité, la vertu, l'éloquence de S. Léon. Il entra dans Rome, & durant quatorze jours il y commit tous les excès que peut inſpirer la rage d'un barbare animé par un faux zele de religion. De-là il ſe répandit dans la campagne, ſaccageant, brûlant les villes & bourgades ; il prit Capoue d'aſſaut, la pilla & la renverſa de fond en comble ; il voulut aſſiéger Naples, & n'ayant pu forcer la garniſon, il ſe retira à Carthage avec un butin immenſe, emmenant des eſclaves ſans nombre, & Eudoxie elle-même captive.

pides, s'étoient fixés auprès des bouches du Danube. L'envie de se procurer de meilleurs établissemens, & les divisions qui agitoient l'Empire d'Occident, les déterminerent à aller tenter fortune en Italie. Ils avoient pour Roi Odoacre, Prince aussi avide de conquêtes que tous ceux qui l'avoient précédé, mais plus digne de commander à des hommes par la modération & l'humanité dont il fut le premier des barbares qui donna l'exemple. Sans autre prétexte que la soif de conquérir, Odoacre entra en Italie avec une armée. Il s'empara sans résistance de toute la Vénitie où il fit le dégât. Augustule qui occupoit alors le Trône Impérial, envoya contre lui une armée qu'il composa du peu de légions qui lui restoient & de levées faites à la hâte dans les Provinces. Il choisit Oreste son pere pour la commander. Oreste marcha en grande diligence à la rencontre d'Odoacre; mais à peine se vit-il en présence de l'ennemi que tous les soldats de nouvelle levée quitterent son camp & déserterent. Il ne lui resta que les légions; de sorte que se trouvant trop foible pour hasarder une bataille, il se retira sous les murs de

Pavie. Odoacre l'y ſuivit, & le força de ſe renfermer dans la ville. Il en fit le ſiege, l'emporta d'aſſaut & y mit le feu. Devenu maître des légions Romaines, il les fit paſſer au fil de l'épée. Il emmena avec lui Oreſte à Plaiſance où il le tua de ſa propre main.

Chute de l'Empire d'Occident.

Il ne fallut que ce ſuccès pour ſoumettre toute l'Italie à Odoacre. La plupart des villes craignant le ſort de Pavie qui venoit d'être réduite en cendres ouvrirent leurs portes & ſubirent la loi du vainqueur. Auguſtule voyant ſon pere mort, ſes légions anéanties, & ne ſachant où trouver des forces pour ſe maintenir, perdit cœur. Il partit de Ravenne, ſe rendit à Rome où ayant quitté la pourpre il renonça à l'Empire; Prince vraiment digne de perdre par la derniere des lâchetés une couronne qui n'avoit jamais été plus déplacée que ſur ſa tête.

Odoacre Roi d'Italie.

Odoacre fit ceſſer la violence partout où il rencontra de la ſoumiſſion. Il marcha à Rome non en deſtructeur, mais en Roi. Tout le Peuple vint en foule à ſa rencontre. Il fut reçu avec de grandes acclamations, il monta au Capitole où les Romains lui rendirent hommage. Maître dès-lors de toute l'I-

talie, il la gouverna tranquillement, & vint à bout de faire goûter son empire à des Peuples à qui il en devoit tant coûter, après s'être vus les maîtres du monde, de finir par être d'humbles sujets & dans la dépendance d'un Scythe.

Cette chute de l'Empire d'Occident rendit les Vénetes insulaires entiérement indépendans, & devint l'époque de leur liberté parfaite. Quoiqu'ils eussent vécu jusques-là selon leurs lois particulieres, & qu'ils eussent leurs propres Magistrats, ils avoient toujours reconnu les Empereurs pour leurs maîtres. Il est vrai que tant d'années de troubles & de guerres avoient beaucoup affoibli l'autorité de ces Princes, qui ne conservoient plus sur plusieurs terres de leur domination d'autre droit réel que le domaine suzérain, sans y exercer par eux-mêmes d'autre puissance. Mais enfin le nouvel Etat de Venise faisoit toujours partie de l'Empire d'Occident. Il n'en fut véritablement démembré, que lorsque l'Italie soumise à des Rois barbares vit toute la constitution de son gouvernement bouleversée. Odoacre qui en fit la conquête se prétendoit maître de tous les lieux où les Empereurs avoient dominé. Les

Vénetes insulaires n'eurent point égard à cette prétention ; & comme ils n'avoient pas été vaincus, ils se conserverent dans l'indépendance, & commencerent à faire un Etat séparé. Ce peuple que l'amour de la liberté avoit expatrié, regarda toujours les Barbares qui dominoient dans le continent voisin, comme ses plus mortels ennemis ; il conserva aussi constamment de l'affection & du zele pour l'Empire d'Orient, dernier reste de l'ancien domaine des Césars ; & il se montra très-attentif à profiter de sa situation pour se défendre des entreprises des premiers, & pour appuyer l'autorité des seconds.

Vénitiens soumis à l'Empire d'Orient depuis la conquête d'Odoacre.

Chaque jour l'envie de se soustraire à un joug humiliant faisoit passer dans le sein de la République naissante de nouveaux réfugiés ; mais quoiqu'il lui importât beaucoup d'acquérir des sujets, elle rejetoit sévérement tous ceux qui auroient pu troubler sa tranquillité par leurs vices. Elle ne vouloit personne qui fût capable de nuire ou incapable de servir. Il falloit des mœurs pures, une conduite simple, une vie laborieuse pour obtenir d'elle la qualité de citoyen. Ces commencemens qui

Mœurs des premiers Vénitiens.

paroiſſent obſcurs, furent peut-être ſes jours les plus brillans. Toute la nation n'étoit que comme une famille, où chacun attentif à ſes devoirs, les uns trouvoient dans les autres une mutuelle aſſiſtance; & tous regardant la patrie comme leur mere commune, travailloient de concert à faire proſpérer ſes deſſeins. Une exacte piété régnoit parmi ces Inſulaires. La préſence de pluſieurs ſaints Evêques, qui durant les derniers troubles avoient abandonné leurs ſieges à deſſein de conſoler leurs ouailles dans leur diſperſion, contribua beaucoup à maintenir la religion dans ſa pureté.

Le regne d'Odoacre en Italie ne fut pas long. Depuis que les Peuples du Nord, entrés de toutes parts ſur les terres de l'Empire, en avoient aſſujetti les Provinces, l'eſpoir d'y faire des établiſſemens avantageux attiroit inceſſamment de ces climats diſgraciés de la nature quelques troupes d'aventuriers qui cherchoient à glaner ſur les conquêtes des autres. Il n'y avoit déſormais plus de place pour les nouveaux venus. Cependant les Oſtrogoths vouloient avoir leur part des terres conquiſes. Plutôt que de demeurer ſans établiſſement, ils

prirent

prirent le parti de faire la guerre aux Barbares qui les avoient devancés, afin de les contraindre à leur céder une portion de leurs conquêtes.

Ils avoient alors pour Roi Théodoric, Prince rempli de sagesse & d'équité, incapable par conséquent de former des entreprises sans autre droit que le droit du plus fort. D'ailleurs Théodoric étoit fort attaché à l'Empereur Zénon qui régnoit en Orient, & il n'eût pas voulu s'exposer au risque de lui déplaire. Cependant les Ostrogoths jaloux de la fortune des Hérules, ne cessoient d'exciter leur Roi à se mettre en mouvement vers l'Italie pour la partager du moins avec Odoacre. Théodoric pressé de la sorte voulut avant toutes choses avoir l'agrément de l'Empereur Zénon. Il étoit assez indifférent à Zénon par qui l'Italie fût possédée, dès qu'il ne se sentoit pas en état de faire valoir sur elle ses droits. Il étoit même préférable pour ses intérêts qu'elle fût envahie par un Prince qui lui étoit affectionné, que de la laisser assujettie à un Roi ennemi déclaré de l'Empire. De plus en mettant les Barbares aux mains les uns avec les autres,

Théodoric entreprend la conquête de l'Italie.

il trouvoit un moyen naturel de les affoiblir, & même avec le temps il pouvoit espérer de les détruire.

Odoacre vaincu par Théodoric. An 469.

Zénon consentit donc très-volontiers à la proposition que lui fit Théodoric, & l'exhorta à marcher promptement contre Odoacre. Les Ostrogoths s'ébranlerent tout-à-coup & parurent bientôt après sur les frontieres de l'Italie. Odoacre sentit le péril qui le menaçoit, & se hâta de se mettre en défense. Il fit avancer ses troupes dans la Vénitie pour les opposer comme une barriere aux Ostrogoths. On en vint aux mains, & après un combat des plus opiniâtres, Odoacre mis en déroute se retira précipitamment vers le Pô. Théodoric victorieux se montra devant Vérone qui se rendit à lui à la premiere sommation. Odoacre revenu de sa premiere épouvante osa lui venir présenter une seconde fois la bataille sous les murs de Vérone; mais elle lui réussit encore plus malheureusement que la premiere. A peine eut-on commencé à se charger, qu'une bonne partie de ses troupes l'abandonna lâchement, le reste se fit tuer; & ce Prince voyant toutes choses désespérées, se sauva à Rome en grande hâte. Les Romains

qui ſavoient que Théodoric étoit autoriſé par l'Empereur Zénon, fermerent leurs portes à Odoacre fugitif, de ſorte qu'il fut obligé de s'aller enfermer dans Ravenne.

Théodoric profitant de ſa victoire, acheva de ſoumettre toute l'Italie Ciſpadane. Enſuite il paſſa le Pô avec ſon armée, & vint mettre le ſiege devant Ravenne. Odoacre s'y défendit vaillamment, le ſiege dura près de trois ans. Enfin il fallut ſe rendre, & les deux Rois ſignerent un accord par lequel Odoacre ſe réſervant une petite partie de l'Italie, céda tout le reſte à Théodoric. Le vainqueur viola très-indignement la foi d'un traité qui lui étoit ſi avantageux, par une inſigne ſupercherie qui montre qu'il reſtoit encore bien de la barbarie dans ce Prince doué d'ailleurs des plus grandes qualités. A peine Théodoric ſe vit-il maître de Ravenne, que ſur une querelle ſuſcitée mal à propos aux gens d'Odoacre, il fit mourir ce Prince, ſon fils & ſes principaux officiers. Ainſi maître de toute l'Italie, il entra dans Rome où il fut reçu avec la plus grande joie. Il comprit que c'eſt en vain qu'on a des

Théodoric maître de toute l'Italie.

An 493.

armes pour se faire craindre, si l'on ne regne pas sur les cœurs. Il s'appliqua à rendre sa domination si douce, qu'on crut voir renaître les heureux temps d'Auguste & de Trajan.

Progrès du nouvel Etat de Venise.

L'entrée des Ostrogoths en Italie fut accompagnée de moins de calamités que toutes les invasions précédentes; cependant elle produisit assez de terreur, pour opérer de nouvelles désertions dans la Vénitie, qui fut d'abord le théâtre de la guerre. La nouvelle Venise, depuis long-temps asile ouvert à tous les transfuges qui vouloient se dérober au fer des Barbares, acquit dans cette occasion de nouveaux sujets. Ce lieu de sûreté étoit destiné à tirer ses accroissemens des ravages, & sa prospérité des malheurs du reste de l'Italie. Cette République insulaire se voyoit dès-lors dans un état florissant. La navigation avoit fait chez les Vénitiens (je les nommerai ainsi désormais) des progrès considérables. Leurs vaisseaux avoient la mer libre, & trafiquoient tranquillement dans tous les ports du Golfe Adriatique. L'embouchure des fleuves leur étoit ouverte, & ils y pénétroient sans opposition. Il n'étoit bruit

dans toute l'Italie que de ce nouveau Peuple de Navigateurs, de la ſinguliere poſition de leurs villes, de l'induſtrie avec laquelle ils tiroient parti de l'élément qui paſſoit alors pour le plus ingrat.

Lettre de Caſſiodore aux Tribuns des îles Vénitiennes.

Il nous reſte un monument bien précieux de ces temps-là qui nous donne une idée exacte des premiers Vénitiens, & qui met en évidence la conſidération dont ils jouiſſoient. C'eſt une lettre de Caſſiodore, Miniſtre du Roi Théodoric, adreſſée aux Tribuns maritimes. Ce grand homme, dont les talens ſupérieurs firent la gloire du regne de Théodoric, connoiſſoit parfaitement l'Etat de Veniſe où il avoit été. Il s'eſt attaché à peindre les choſes comme il les avoit vues, dans la lettre dont il eſt queſtion, & que je vais mettre ici dans ſon entier.

« Aux Tribuns maritimes, Caſſiodore Sénateur & Préfet du Prétoire. » Nous avons envoyé derniérement » des ordres pour faire venir à Ravenne » les vins & huiles d'Iſtrie qui ſont » cette année en grande abondance. » Vous qui avez dans le voiſinage » grand nombre de vaiſſeaux, ſoyez

» diligens à en faire le chargement &
» le transport. Il vous en doit peu cou-
» ter d'user de diligence dans un trajet
» si court, vous qui souvent parcourez
» des espaces comme infinis. Votre si-
» tuation vous rend la navigation très-
» familiere, puisque sans sortir de chez
» vous, vous allez par mer de maison
» en maison. Si les vents contraires
» vous empêchent de vous hasarder en
» pleine mer, vous avez la commodité
» d'une multitude de fleuves, sur les-
» quels vos barques, sans craindre les
» vents & la tempête, parcourent les
» terres voisines; & quand on les consi-
» dere de loin, on diroit qu'elles mar-
» chent à travers les gasons & les prai-
» ries. Dans cette espece de naviga-
» tion, le tirage de vos matelots vous
» sert de voile. Il me prend envie de
» rapporter ici ce que j'ai vu de l'extra-
» ordinaire situation de vos demeures
» dans le sein des lagunes. L'illustre
» Province de Vénitie, autrefois rem-
» plie de nobles citoyens, s'étend du
» côté du midi jusqu'au Pô & à Ra-
» venne, elle jouit à l'orient du bel as-
» pect de la mer Adriatique. Là un flux
» & reflux alternatif ouvre tantôt &

» tantôt laisse à découvert une partie
» de la plage, de sorte qu'en un ins-
» tant on voit des bras de mer & des
» îles, là où le moment d'auparavant
» on n'avoit vu qu'un continent uni-
» forme. C'est au milieu de ces lagunes
» que vos habitations se trouvent pla-
» cées à la maniere des oiseaux aqua-
» tiques. A leur exemple vos demeures
» sont dispersées sur cette vaste mer.
» Vous unissez ensemble les terreins
» étroits que la nature vous y présen-
» te. Vous rassemblez les sables qui sont
» autour pour les opposer aux efforts
» de la marée, & ce foible rempart est
» suffisant pour résister à la violence
» des eaux. Le poisson est la nourriture
» commune de tous vos habitans. Là
» le pauvre & le riche menent la même
» vie, ont le même sort. Des maisons
» uniformes & entiérement semblables
» bannissent loin de vos citoyens toute
» idée de diversité de fortune. Cette
» égalité prévient toute occasion de ja-
» lousie & de dispute. Ainsi vous vous
» garantissez heureusement d'un vice
» qui enfante par-tout ailleurs tant de
» calamités. Toute votre attention se
» borne à vos salines. Ce sont là vos

» champs & vos moiſſons. Le ſel vaut » pour vous la plus riche monnoie, » puiſqu'il vous fournit toutes vos ſub- » ſiſtances. On peut ſe paſſer d'or, on » ne peut ſe paſſer de ſel; puiſqu'il eſt » l'aſſaiſonnement néceſſaire de tous » les mets. Préparez donc vos vaiſ- » ſeaux en toute diligence, afin que » quand vous en ſerez avertis par Lau- » rentius que nous vous avons en- » voyé pour recueillir les vins & les » huiles, vous puiſſiez les tranſporter » promptement.

Vénitiens ſoumis à Théodoric.

Cette lettre donne de grands éclairciſſemens ſur un ſiecle dont nous avons d'ailleurs peu de connoiſſance. Elle montre ſans ambiguité que les Vénitiens étoient alors gouvernés par des Tribuns, puiſque c'eſt à eux que la lettre eſt adreſſée. Elle met dans le plus grand jour l'état des villes de Veniſe, leur commerce, leur marine & leurs reſſources. Elle peint naïvement la frugalité, la modeſtie, la ſimplicité de leurs premiers habitans, & la grande union qui régnoit parmi eux. Elle prouve même que cet Etat, quoique ſéparé du reſte de l'Italie & gouverné par des lois bien différentes, n'étoit pas dans une

entiere indépendance des Rois Ostrogoths. La maniere dont Cassiodore parle aux Vénitiens, a plus l'air d'un maître qui commande que d'un ami qui prie. Il n'est pas douteux que les Rois barbares qui s'établirent sur les ruines de l'Empire d'occident n'ayent prétendu étendre leur autorité sur tous les lieux qui étoient soumis à la domination Romaine. Odoacre ne régna pas assez long-temps pour faire valoir pleinement cette prétention. Sans doute que Théodoric, dont le regne fut beaucoup plus long & plus heureux, ne voulut point qu'après avoir soumis tout le reste il y eût au fond des lagunes du Golfe un petit Etat indépendant de ses lois. Il est vraisemblable que les Vénitiens pour ne pas courir le risque d'être conquis, se rendirent au moins tributaires de Théodoric & de ses successeurs; & s'obligerent à leur égard à certains services, moyennant qu'on leur laissât pleine jouissance de leurs usages & de leurs lois. La lettre de Cassiodore qui prouve certainement que les Vénitiens étoient tenus à des services obligés, prouve en même temps que cette obligation n'avoit apporté aucun chan-

gement à la conſtitution primitive de leur République.

Les Vénitiens ſoumis de la ſorte à l'Empire des Oſtrogoths continuerent à exercer paiſiblement leur commerce, & à profiter pour cela de tous les avantages que leur fourniſſoit leur jouiſſance excluſive de la mer Adriatique, dont ils étoient alors preſque les ſeuls navigateurs. Ils avoient été juſques-là ſimples ſpectateurs des guerres ſanglantes qui déſolerent toutes les parties de l'Europe : bientôt une néceſſité impréve les força de prendre eux-mêmes les armes. Ils n'avoient été juſques-là que commerçans & matelots, ils furent obligés de devenir ſoldats.

Premiere guerre des Vénitiens.

Les Eſclavons, autre nation barbare ſortie des climats glacés de la Scythie, avoient quitté leur patrie depuis bien des années, & s'étoient tranſportés d'abord ſur les rivages de la mer Noire. De là ſe partageant en deux, une partie avoit tourné vers les pays d'au-delà du Danube, l'autre ayant traverſé ce fleuve s'étoit établie dans la Dalmatie. Ces derniers gagnant toujours du terrein davantage s'étoient avancés juſques ſur le bord de la mer Adriatique,

Ils venoient d'y former un établissement, & d'y bâtir la ville de Narenta. De là ils s'étoient jetés dans l'Istrie, y portant le fer & le feu de toutes parts. Les Istriens fuyant la rage des Esclavons imiterent la conduite des Vénetes leurs voisins, en se précipitant dans une île voisine de leur continent qui leur servit d'asile contre ces barbares, & ils y bâtirent une ville qui prit le nom de Justinople, du nom de l'Empereur Justin qui régnoit alors en Orient. On la nomme aujourd'hui Capo d'Istria.

Les Esclavons répandus dans toute la Dalmatie, & établis sur les bords de la mer, ne se contenterent pas d'exercer leurs brigandages sur terre. Ils construisirent des vaisseaux, & se mirent à étendre leurs pirateries sur toute l'étendue du Golfe. Les Vénitiens ne tarderent pas à se ressentir d'un voisinage si incommode. Ils ne pouvoient plus mettre en mer sans courir le risque de tomber entre les mains de ces brigands sans miséricorde; ils furent donc obligés d'armer des bâtimens en guerre pour protéger leur commerce & leur navigation. Les premiers combats qu'ils eurent à livrer contre les pirates de

Narenta apprirent à ceux-ci que désormais ils n'attaqueroient pas les Vénitiens impunément, & devinrent la source d'une guerre longue & opiniâtre, qui dura entre les deux peuples jusqu'au moment que Narenta & toute la Dalmatie furent conquises par les Vénitiens, comme nous le verrons dans la suite.

An 527. Décadence des Ostrogoths en Italie.

Le grand Justinien venoit de succéder à l'Empereur Justin son oncle. Ce Prince destiné à être le restaurateur de l'Empire, après avoir pacifié les troubles domestiques de sa Cour, eut la guerre contre les Perses, qu'il vainquit par la valeur de Bélisaire son général. De là il tourna ses forces contre les Vandales qu'il extermina & reconquit l'Afrique sur eux. Des succès si brillans firent craindre aux Ostrogoths qui possédoient l'Italie, qu'on ne leur en voulût. Théodoric n'étoit plus. Sa fille Amalasunthe, encore plus grande Reine qu'il n'avoit été grand Roi, venoit d'être mise à mort par le perfide Théodat qui lui étoit redevable du trône. Théodat plein d'incapacité & de vices, effrayé des progrès du Justinien, lui envoya une solennelle ambassade pour éviter d'entrer en guerre

avec un Prince qui joignoit tant de bonheur à tant de puiſſance. Juſtinien répondit fiérement à ſes Ambaſſadeurs que Théodat n'avoit d'autre parti à prendre que d'abandonner l'Italie & les îles adjacentes, & de ſe rendre ſans délai à Conſtantinople où on lui feroit un état convenable.

Progrès de Béliſaire.

Théodat n'eut garde d'obéir à un commandement ſi fier. Il ſe prépara au contraire à ſe défendre de ſon mieux. Bientôt après Béliſaire paſſa en Sicile avec une armée, & il ſe rendit maître de toute l'île en peu de temps. Théodat, toujours plus épouvanté, envoya une ſeconde ambaſſade à Conſtantinople, qui n'eut pas plus de ſuccès que la premiere. Béliſaire après avoir ſoumis la Sicile paſſa en Italie. Toute les Villes furent charmées de ſe rendre à lui. Il rencontra à Naples de la réſiſtance, parce que Théodat y avoit une forte garniſon. Il fut obligé d'en faire le ſiege. Après diverſes attaques qui lui avoient mal réuſſi, il vint à bout de pénétrer dans la ville par ſurpriſe, il s'en rendit maître, & la ſaccagea impitoyablement.

Théodat ſe tenoit tranquillement à Rome, ne montrant dans un péril ſi

extrême ni force ni résolution. Les Ostrogoths indignés de sa nonchalance, prirent le parti de se choisir un autre Roi. Ils proclamerent Vitigès, homme sans naissance, mais véritablement guerrier. Cette révolution déconcerta le lâche Théodat. Il prit la fuite vers Ravenne, mais il y trouva en arrivant un assassin envoyé par Vitigès qui lui ôta la vie.

Vitigès vaincu par Bélisaire.

Le nouveau Roi mit tout en œuvre afin de pouvoir résister à Bélisaire. Mais celui-ci avoit pour lui tous les naturels du pays, dégoûtés du joug des Ostrogoths que Théodat leur avoit rendu odieux par son avarice, & ravis de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres. Bélisaire se présenta devant Rome où il fut reçu à bras ouverts. Vitigès ayant enfin assemblé une armée, vint assiéger Bélisaire dans Rome même. Il le pressa vivement, & il se donna à cette occasion divers combats dont les deux partis eurent tour à tour l'avantage. Le siege étoit poussé avec la derniere vigueur. Rome mourant de faim alloit se rendre, lorsqu'un secours arrivé à propos ôta à Vitigès toute espérance d'en devenir maître. Il conclut une treve avec Bé-

lisaire qui ne la garda qu'autant de temps qu'il en eut besoin pour bien ravitailler Rome, & la mettre hors de toute insulte. Aussi-tôt après il recommença hardiment les hostilités, méprisant les clameurs des Ostrogoths qui en faisoient les plus vives plaintes. Il poussoit l'ennemi de poste en poste; mais il étoit obligé d'arroser du sang de ses troupes tout le terrein qu'il gagnoit sur l'opiniâtre résistance des Ostrogoths. Enfin il mit le siege devant Ravenne où Vitigès s'étoit renfermé. Comme ce siege traînoit en longueur, & que cette guerre devenoit onéreuse de plus en plus à Justinien, ce Prince fit partir un Envoyé pour Ravenne, qui étoit chargé d'offrir la paix à Vitigès, à condition qu'il renonceroit à toute l'Italie méridionale, & qu'il se contenteroit de régner au-delà du Pô. Vitigès signa le traité sans difficulté, trop heureux de sortir d'embarras à si bon compte. Mais Bélisaire croyant qu'il y avoit de la honte à ne pas ruiner entiérement un ennemi qui ne pouvoit plus lui échapper, refusa de signer la paix; & ayant renouvellé ses attaques il emporta Ravenne, s'empara de tous les trésors de Vitigès,

An 538. & l'emmena prisonnier lui-même à Constantinople.

Rome assiégée par Tottila.

Ce succès ne finit point la guerre. Les Ostrogoths songerent à se choisir un autre Roi. Ils élurent d'abord Ildovald, & ensuite Ardéric, qui furent tués l'un & l'autre après quelques mois de regne. Enfin pour le malheur de l'Italie leur choix tomba sur Tottila qui reprit bientôt de la supériorité sur les Généraux de Justinien. Le nouveau Roi après avoir combattu & vaincu en diverses rencontres les armées Romaines, regagna sur eux presque tout le terrein qui avoit été enlevé à Vitigès. Il s'avança jusqu'à Naples dont il fit le siege, & qui fut obligé de se rendre à lui. Tant de pertes furent attribuées à l'absence de Bélisaire, & Justinien se hâta de renvoyer en Italie cet habile Général, qui eut bien de la peine à rétablir les choses. Tottila renonçant à toute autre entreprise, parut subitement devant Rome & en forma le siege. Bélisaire ne voulut point s'enfermer dans la ville ; il aima mieux tenir la campagne pour être plus à portée de procurer des secours aux Romains qui commencerent bientôt à manquer de tout.

Tous les ſoins de Béliſaire n'empêcherent point la priſe de Rome. Tottila en fit raſer les murs, & incontinent après il y mit le feu. L'incendie gagna toutes les parties de cette ville immenſe. Jamais calamité ne fut plus horrible, toutes les maiſons en flammes, tous les citoyens éplorés fuyant au loin dans la campagne, Rome ſans édifices & ſans habitans, devenue le jouet d'un barbare qui mettoit ſa gloire & ſa joie à anéantir pour jamais une ville qui avoit dominé l'univers, & à n'y laiſſer que de la ſolitude & des ruines. A peine eut-il achevé cette cruelle exécution, qu'il s'éloigna pour achever de ſoumettre celles des villes d'Italie qui tenoient encore pour l'Empereur. Béliſaire profita de ſon éloignement pour tâcher de rétablir la malheureuſe Rome. Il y vint avec ſon armée, & fit travailler ſes ſoldats avec tant d'ardeur, qu'en moins de trois ſemaines il eut conſtruit autour de la ville un retranchement en façon de rempart avec un bon foſſé. Enſuite il releva ſes murs, & la rendit habitable à ſes citoyens diſperſés qui y accoururent de toutes parts.

Rome entiérement ruinée.

An 546.

Narsès envoyé en Italie.

Tottila entreprit une seconde fois d'en faire le siege. Mais le ressentiment des maux qu'on avoit soufferts fit de tous ses habitans autant de soldats, & leur inspira un désespoir capable de les rendre invincibles ; de sorte qu'après bien des tentatives infructueuses, Tottila fut contraint de s'en éloigner. Bélisaire venoit d'être rappellé à Constantinople, & Justinien avoit choisi Narsès pour lui confier la conduite de la guerre, qui continuoit en Italie avec chaleur & avec un avantage à peu près égal de part & d'autre. Narsès emmenant avec lui de puissans renforts, traversa la Dalmatie & l'Istrie, & arriva devant Aquilée. Pour pénétrer plus avant, il avoit deux routes à choisir ; l'une le long de la mer, l'autre par Trévise, Vicence & Vérone. Celle-ci étoit devenue très-difficile par l'attention qu'avoit eue Tottila de s'emparer de tous les passages. Celle-là étoit impraticable à cause de la multitude de fleuves & de marais qui rendent cette côte d'une incommodité extrême pour la marche d'une armée.

Narsès secouru par les Vénitiens.

Dans cette perplexité Narsès eut recours aux Vénitiens, & leur demanda des vaisseaux pour le transport de son

armée par mer depuis Aquilée juſqu'à Ravenne. Il n'eut pas de peine à les obtenir, les Vénitiens n'ayant rien plus à cœur que de voir l'Empire des Oſtrogoths anéanti, & les armes de Juſtinien triomphantes. Ils préparerent avec beaucoup de zele tous les bâtimens néceſſaires au paſſage de l'armée qu'ils conduiſirent avec ſûreté à travers leurs lagunes. Narſès voulut deſcendre à Rialte, afin d'examiner de plus près l'étonnante ſituation des lieux dont il avoit oui parler avec ſurpriſe, & qu'il reconnut avec admiration.

Tandis qu'il étoit à Rialte les villes du continent voiſin lui envoyerent diverſes députations, & entre autres la ville de Padoue profita de cette circonſtance pour réclamer la juſtice de l'Empereur contre les Vénitiens inſulaires. Les Padouans ſe plaignoient de ce que ceux-ci leur avoient enlevé l'ancienne jouiſſance des lagunes, & prétendoient ſe faire rétablir dans le droit qu'ils avoient eu de tout temps d'y naviguer librement, droit dont les Vénitiens affectoient de les exclure depuis bien des années. Narſès entendit les raiſons de part & d'autre, mais

il ne voulut point prendre ſur lui de décider le différent. Il n'avoit garde de déſobliger les Vénitiens qui venoient de lui rendre le plus important ſervice ; il ne vouloit pas non plus déplaire aux Padouans, dans la crainte qu'ils ne favoriſaſſent contre lui les Oſtrogoths. Il les exhorta à vivre en bonne intelligence les uns avec les autres, diſant que cette affaire demandoit un long examen, & beaucoup plus de temps qu'il ne lui étoit poſſible d'en donner dans une conjoncture où des objets plus preſſans l'obligeoient de ſe rendre à Ravenne.

Nous voyons par-là que dès-lors il y avoit de la diſpute entre les Padouans & les Vénitiens, & que la libre navigation dans les lagunes en étoit le ſujet. Ce fut là une ſource d'altercations & de mécontentemens qui rendit irréconciliables dans la ſuite ces deux peuples qui anciennement n'en faiſoient qu'un, & les engagea à ſe faire une guerre ſans relâche qui fut ſouvent funeſte à tous les deux.

On prétend que Narſès avant de partir de Rialte fit vœu, s'il réuſſiſſoit dans ſon entrepriſe, de bâtir dans ce lieu même deux Egliſes, l'une à S. Théodo-

re, l'autre à S. Géminien, & de consacrer à cette œuvre pieuse les dépouilles des ennemis qu'il auroit vaincus. A peine eut-il débarqué ses troupes à Ravenne, qu'il fit ses dispositions pour aller combattre Tottila. Il en trouva bientôt le moment favorable. L'action commencée avec beaucoup de vigueur par les légions Romaines, soutenue avec une égale fermeté par les troupes Ostrogothes, tourna enfin au désavantage de ces dernieres. L'armée de Tottila fut mise en déroute après un grand massacre qu'en firent les soldats de Narsès, & Tottila lui-même demeura au nombre des morts. An 552.

Les Ostrogoths entiérement détruits.

Malgré cette grande victoire, les Ostrogoths ne désespérerent pas de se rétablir. Ils élurent un nouveau Roi nommé Teias qui donna encore bien de l'inquiétude à Narsès. Mais enfin une bataille décisive termina cette longue guerre. Les Ostrogoths, entiérement défaits par les Romains, furent contraints de mettre bas les armes; Teias leur Roi avoit été tué durant l'action, & ses soldats, après avoir donné les marques les plus signalées de bravoure, subirent la loi du vainqueur. Ainsi finit l'Empire des Ostrogoths, & l'Italie fut réunie à l'Empire

dont elle avoit été démembrée 76 ans auparavant.

Eglises bâties à Venise par Narsès.

Cette guerre, dont la province de Vénitie fut un des principaux théâtres, y occasionna des ravages qui, comme il étoit déjà arrivé plus d'une fois, tournerent au profit de l'Etat de Venise. Comme cet Etat demeura tranquille, tandis que toutes les contrées voisines étoient en combustion, plusieurs y coururent comme à l'asile ordinaire de ceux qui ayant perdu tout le reste, avoient encore une vie à sauver. La ville de Rialte tira encore un autre fruit de cette guerre par la fidélité de Narsès à accomplir son vœu, en y faisant bâtir les deux Eglises dont nous avons parlé plus haut, & qui sont encore aujourd'hui deux des principales Eglises du quartier de S. Marc.

An 565.

La mort de Justinien apporta un grand changement aux affaires d'Italie. Le gouvernement de l'Empire resta entre les mains de l'Impératrice Sophie & de son fils Justin le jeune. Narsès méritoit assurément par ses grands services de retrouver auprès de Justin & de Sophie tout le crédit & toute la considération dont Justinien l'avoit fait jouir jusqu'à sa mort. Mais il avoit fait de trop grandes choses pour n'avoir

Narsès outragé par l'Impératrice Sophie, appelle les Lombards en Italie.

pas des envieux ; & on ne voit que trop dans les Cours des Princes de ces ames baſſes à qui le mérite fait ombrage, & qui s'acharnent à le perſécuter.

Des perſonnes de ce caractere firent comprendre à Sophie & à Juſtin, qu'il étoit dangereux pour leur autorité de laiſſer le gouvernement de l'Italie à Narſès. Ils repréſenterent cet habile Général comme un homme qui tranchoit du Souverain, & qui ne pouvoit manquer d'aliéner les eſprits par la hauteur & la dureté de ſes procédés, ſi même il n'avoit pas des vues encore plus pernicieuſes. Il leur fut facile de donner du ſoupçon à un Prince foible & à une femme naturellement ombrageuſe. Sophie au lieu de reconnoître dans ces diſcours les traits d'une maligne rivalité, les prit pour de la vérité & du zele. Ainſi pleine de colere & d'indignation contre Narſès, elle ne ceſſa de tourmenter ſon fils Juſtin, juſqu'à ce qu'il lui eût nommé un ſucceſſeur. Affectant enſuite d'accompagner cette diſgrace de l'outrage le plus piquant, elle écrivit elle-même à Narſès qu'il pouvoit revenir à Conſtantinople, & qu'afin qu'il n'y fût pas ſans occupation, on lui donneroit le ſoin de

diſtribuer le fil aux femmes du palais ; ce qui convenoit mieux à un eunuque, que de commander les armées & de gouverner les provinces.

Rien n'étoit plus indigne de la majeſté du trône, qu'une inſulte de cette eſpece. Narſès en fut outré. Il auroit peut-être ſouffert avec conſtance ſon malheur, ſi on ſe fût contenté de le rappeller d'Italie, parce qu'après tout, ceux qui gouvernent ſont les maîtres d'employer les gens comme il leur plaît ; mais il ne put réſiſter au dépit que lui inſpira l'aigreur d'un propos ſi bas. Il répondit donc, à ce qu'on prétend, que dans peu il ourdiroit une trame que ni Sophie avec ſon inſolence, ni aucun de ſes confidens, n'auroient la force de rompre, ou même l'adreſſe de démêler.

Ici commence un nouvel ordre de choſes. La face de l'Empire va changer une ſeconde fois ; & l'Etat de Veniſe va éprouver en même temps une révolution, qui ſemblant préſager ſa décadence, deviendra la ſource de ſa plus grande ſplendeur.

Fin du premier Livre.

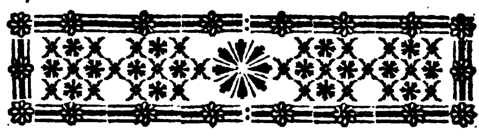
SOMMAIRE

SOMMAIRE
DU LIVRE SECOND.

Irruptions des Lombards en Italie. Les malheurs de l'Italie favorables au nouvel Etat de Venise. Agrandissement de la ville de Rialte. Transport des Evêchés du continent dans les îles Vénitiennes. Schisme entre l'Eglise d'Aquilée & celle de Grado. Guerre du Patriarche d'Aquilée contre celui de Grado. Troubles de la République de Venise. Mauvaise administration des Tribuns. Discorde générale dans l'Etat de Venise. Assemblée générale tenue à Héraclée. Discours du Patriarche de Grado. Election du premier Doge de Venise. Prérogatives de la dignité Ducale. Bonne conduite du nouveau Doge. Traités faits par lui avec les Lombards. Affaire du Patriarchat d'Aquilée terminée par le Pape Grégoire II. Ravenne prise par les Lombards. Lettre à ce sujet du Pape Grégoire III au Doge de Venise. Assemblée générale tenue

à Héraclée. Discours de l'Exarque de Ravenne. Discours du Doge pour appuyer la demande de l'Exarque. Ravenne assiégée, & prise par l'Exarque, avec l'aide des Vénitiens. Mauvaise conduite du Doge Urse. Il est attaqué dans son Palais & assassiné. Changement passager dans la forme du Gouvernement Vénitien. Divisions intestines dans la République de Venise. Assemblée générale tenue à Malamauco, où l'on rétablit la Dignité Ducale. Bon gouvernement du Doge Théodat. Cabale contraire au Doge Théodat. Galla lui fait crever les yeux, & usurpe sa place. Galla exilé bientôt après. Premiere servitude imposée aux Doges de Venise. Nouveau Doge aveuglé & exilé. Discorde entre les Patriarches d'Aquilée & de Grado appaisée par le Pape Adrien. Erection de l'Evêché de Castello ou de Venise. Premier fils de Doge associé au Dogat. Mauvaise conduite du Doge Jean. Charlemagne Empereur. Traité des Vénitiens avec Charlemagne. Assassinat du Patriarche de Grado par le fils du Doge. Nouvelles divisions dans l'Etat

de Venise. Conjuration contre le Doge Jean. Plaintes faites à Charlemagne contre les Vénitiens. Le Doge Jean s'appuie de la protection de Nicéphore Empereur d'Orient. Le Doge Jean & son fils obligés de prendre la fuite. Assemblée générale au sujet des intentions de Pepin Roi d'Italie. Pepin déclare la guerre aux Vénitiens. Entreprise de la flotte Grecque contre Commacchio. Les Vénitiens donnent du secours à Nicétas, Général de la flotte Grecque. Grand mouvement à Venise. Le Doge Obélerio est chassé. Les François entrent dans l'Etat de Venise. Extrême embarras des Vénitiens. Discours de Victor d'Héraclée aux soldats de sa flotte. Combat naval entre les Véniteus & les François. Victoire des Vénitiens. Paix des Vénitiens avec les François. Ils restent soumis à l'Empire d'Orient.



HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE VENISE,

LIVRE SECOND.

CEUX qui ont l'autorité en main ne comprennent pas toujours combien il leur importe de reconnoître les grands ſervices par une grande faveur, de montrer du moins par des égards remarquables qu'ils ſentent le prix des belles actions. Quelquefois ils ont l'aveuglement de ſe croire ſupérieurs à cette bienſéance ; mais il eſt rare que cette erreur tourne à leur profit, & ne nuiſe pas autant à leur proſpérité qu'elle fait de tort à leurs ſentimens. Sophie & Juſtin en firent la fatale expérience. Jamais homme n'avoit ſervi

l'Etat plus utilement & plus glorieusement que Narsès. Au lieu de recevoir d'eux des récompenses, se voyant flétri par leurs mépris, il ne balança pas à employer pour la ruine de l'Etat les mêmes ressources dont il s'étoit servi avec tant d'avantage pour sa défense.

Il restoit sur les bords du Danube une Nation barbare, dont l'Italie n'avoit point encore éprouvé la fureur. C'étoient les Lombards, peuple originaire de la Scandinavie, & établi en Pannonie après tous les autres. Narsès avoit de grandes intelligences avec cette Nation belliqueuse; il en avoit même tiré des secours dans la guerre qu'il venoit de terminer avec tant de gloire contre les Ostrogoths. Ce fut cette Nation même qu'il se proposa de faire servir à sa vengeance en l'attirant en Italie. Il écrivit à leur Roi Alboin, pour l'exhorter à abandonner une Province où il étoit mal établi, pour venir se rendre maître du plus beau pays de l'Univers. Alboin n'hésita pas à embrasser un moyen si heureux de s'agrandir, & se prépara en toute diligence pour cette expédi-

Irruption des Lombards en Italie.

tion dont il se promettoit les plus grands succès.

An 568. On sut enfin que toute la nation des Lombards étoit en pleine marche, & qu'elle étoit déjà entrée dans le Frioul. Le pillage, le massacre, l'incendie étoient par-tout les déplorables traces de leur passage. Alboin pénétra dans la Vénitie, & fut bientôt maître de tout le pays situé entre les Alpes & l'Apennin. Narsès pour lui faciliter cette conquête avoit eu soin de licentier la plupart des troupes dont il avoit eu le commandement. Longin qui lui succéda se vit hors d'état de faire résistance; de sorte que les progrès des Lombards devenant de jour en jour plus considérables, ils triompherent par la force de toutes les villes que l'épouvante ne leur avoit pas soumises.

Cette soudaine révolution, qui enleva pour toujours l'Italie à ses anciens maîtres, mit le comble aux calamités dont ce pays infortuné étoit affligé depuis tant d'années. Les précédentes guerres accompagnées de famine & de peste avoient épuisé les villes & les campagnes. L'avidité de ces derniers conquérans réduisit les peuples, tant de fois

vaincus, à un extrême état de misere. Les terres furent enlevées à leurs possesseurs, dont le féroce ennemi ne balançoit point à se défaire ou par la mort ou par l'exil, pour jouir sans partage de tout ce qui étoit à sa bienséance.

Les malheurs de l'Italie favorables au nouvel Etat de Venise.

Les îles Vénitiennes furent encore dans cette occasion l'asile de tous les malheureux à qui il ne restoit plus de ressource. L'entrée des Lombards en Italie, qui acheva de ruiner & d'asservir les peuples de terre-ferme, procura de grands avantages à l'Etat de Venise. Ses îles s'enrichirent des dépouilles, se peuplerent par la désertion des pays voisins. Le Patriarche d'Aquilée fut des premiers à s'enfuir aux approces d'Alboin; & emportant avec lui tous les trésors de sa Cathédrale, il vint établir son siege à Grado, qui prit dès-lors le nom de nouvelle Aquilée. La ville de Padoue ayant été prise & détruite par les Lombards, tout ce qui put se sauver d'habitans courut se réfugier à Rialte. Ceux d'Oderzo traités aussi inhumainement se jeterent dans les îles de Jezulo plus voisines de leur continent, & y bâtirent ensuite la ville d'Héraclée. Ceux d'Altino se

précipiterent vers Torcello, ceux de Concordia coururent à Caorlo. Ainsi des débris des villes anciennes se formerent plusieurs villes nouvelles sous la protection & au profit de la République Vénitienne; & comme les Lombards soumirent toute l'ancienne Vénitie à leur domination permanente, les nouveaux réfugiés se virent forcés de demeurer dans leurs retraites, pour éviter la servitude qui fut établie par-tout où ces maîtres durs & altiers donnerent la loi.

Agrandissement de la ville de Rialte.

La petite ville de Rialte ne pouvoit plus suffire au prodigieux accroissement de ses citoyens. On fut obligé de bâtir dans les îles de son voisinage; & cette ville commença dès-lors à prendre la forme singuliere que Venise a eue depuis; plus de soixante petites îles ayant été habitées successivement autour de Riale pour composer enfin cette ville prodigieuse qui paroît toute entiere assise sur la surface légere des flots.

Transport des Evêchés du continent dans les îles Vénitiennes.

Les Lombards furent obligés de batailler long-temps avant de demeurer paisibles possesseurs de l'Italie. Les Exarques de Ravenne faisoient incef-

ſamment des efforts pour conſerver, augmenter même un reſte de Parti qui tenoit toujours pour les Empereurs. Les ſucceſſeurs d'Alboin eurent continuellement à lutter contre ces adverſaires opiniâtres. Les villes priſes & repriſes étoient les victimes de cet acharnement réciproque. Outre que ces barbares étoient naturellement cruels, ils étoient Ariens; & comme ils avoient la force en main, ils auroient bien voulu rendre leur religion dominante. Ce faux zele expoſa par-tout les Catholiques à leurs outrages & à leurs perſécutions. Lotharis, un de leurs Rois, plus ardent que ſes prédéceſſeurs à faire uſage de ſon pouvoir pour l'utilité de ſa ſecte, ordonna que dans toutes les villes où il y avoit un Evêque Catholique, il y auroit en même temps un Evêque Arien. Ainſi l'on vit les deux religions ſe combattre à armes preſqu'égales, avec cette différence pourtant que la faveur du Prince étant pour l'Evêque Arien, l'Evêque Catholique étoit toujours sûr de ſuccomber dans la concurrence.

L'état d'oppreſſion auquel ſe trouva réduite toute la partie de l'Egliſe Ca-

tholique soumise aux Lombards, engagea plusieurs Evêques de la Vénitie à profiter de la facilité qu'ils avoient de se réfugier dans les îles Vénitiennes, où le mélange des religions n'avoit pas lieu, pour y transporter leurs sieges. Nous avons vu que le Patriarche d'Aquilée s'étoit déjà établi à Grado. Celui d'Oderzo choisit pour sa résidence la nouvelle Héraclée qui venoit d'être bâtie. Celui d'Altino transporta sa Cathédrale à Torcello ; celui de Concordia à Caorlo, & celui de Padoue à Malamauco. L'Etat de Venise gouverné ainsi pour le spirituel comme pour le temporel avec une entiere indépendance du continent, devint plus considérable qu'il n'avoit encore été. Ayant désormais son Clergé propre, comme il avoit depuis long-temps ses Magistrats, on peut dire qu'il fut alors parfaitement isolé, & qu'il ne tint plus par aucun lien à aucune Puissance étrangere : avantage de la plus grande conséquence pour la sureté & la prospérité de ses lois.

Schisme entre l'Eglise d'Aquilée & celle de Grado.

Les Lombards ne voyoient qu'avec un extrême dépit cet heureux état des îles Vénitiennes. Ils auroient bien voulu étendre jusqu'à elles leur autorité ;

mais ſoit que les guerres qui les occupoient ailleurs opéraſſent une diverſion qui les empêchoit de tourner leurs armes de ce côté-là ; ſoit que la difficulté d'aborder à ces îles défendues par une marine infiniment ſupérieure à la leur, les détournât d'en entreprendre la conquête, ils laiſſerent ce petit Etat jouir tranquillement de ſon indépendance. Une ſeule choſe parut intéreſſer leur attention, ce fut le Patriarchat d'Aquilée tranſporté à Grado. Ils étoient maîtres du Frioul, & par conſéquent d'Aquilée. Ils ne pouvoient ſouffrir qu'une ville étrangere eût enlevé à cette ville de leur obéiſſance la plus belle de ſes prérogatives. Après la mort de Sévere, Patriarche de Grado, arrivée en 606, Agilulſe leur Roi fit élire l'Abbé Jean pour être ſon ſucceſſeur dans l'ancienne Aquilée. En même temps on nomma à Grado un autre Patriarche, nommé Candidien ; ce qui produiſit un ſchiſme d'autant plus opiniâtre, qu'il ſe trouva a[illegible] ſur une diverſité de créance ; Je[illegible] oppoſé à la condamnation des trois Chapitres, Candidien au contraire étant ferme dans la Foi Catholique.

An 630. Guerre du Patriarche d'Aquilée contre celui de Grado.

Fortunat, successeur de Jean, & infecté des mêmes erreurs, ne pouvoit souffrir ce partage d'autorité. Cet intrus ne se vit pas plutôt en place, qu'il songea à employer la voie des armes contre le Patriarche de Grado. Les Lombards lui prêterent des troupes, avec lesquelles il pénétra dans l'île, pilla la Cathédrale, tua ou blessa presque tous ceux qui entreprirent de lui résister, & s'en retourna à Aquilée avec le butin d'une Eglise où il avoit fait le ravage en loup, ne pouvant y dominer en pasteur. Depuis ce temps-là il y eut toujours deux Patriarches, l'un à Grado, l'autre à Aquilée, qui ne cesserent de se regarder d'un œil jaloux & inquiet, & dont les querelles dégénérerent plusieurs fois en guerre ouverte.

Troubles de la République de Venise.

La République de Venise peuplée d'une multitude d'industrieux habitans, divisée en plusieurs villes qui devenoient de jour en jour plus consi-[illegible]es, inaccessible de toutes parts [illegible]nemis du dehors, maîtresse d'une va[illegible] mer, d'où ses vaisseaux apportoient en foule tout ce qu'exigeoient les nécessités du dedans, au milieu de

cent peuples asservis seule exempte de servitude, & tandis que l'incendie de la guerre répandoit ses flammes tout à l'entour, jouissant d'une paix qui n'avoit point encore été altérée, la République de Venise auroit excité l'envie de toutes les nations, si la discorde de ses citoyens n'eût pas interrompu tout-à-coup le cours d'une félicité qui n'avoit sa pareille nulle part.

Mauvaise administration des Tribuns.

La forme de gouvernement établie dès les premiers jours de la République subsistoit toujours la même. On n'y connoissoit d'autres Magistrats que les Tribuns, dont le nombre augmenta & diminua, selon les temps & les circonstances. On n'est pas suffisamment informé des détails de leur administration, pour dire précisément ni quel étoit le ressort particulier de chacun, ni jusqu'où s'étendoit en général leur autorité. Les Historiens varient sur leur nombre, & comme la chose est peu importante, nous ne nous y arrêterons pas. Ce que l'on sait certainement, c'est que ces Tribuns, qui dans les commencemens avoient gouverné la République avec beaucoup d'union & de sagesse, devinrent pour elle avec le

temps une ſource de trouble & de diviſion. Peut-être qu'on s'étoit relâché à leur égard, & qu'au lieu de ſuivre l'uſage qui avoit été d'abord de les changer toutes les années, on s'accoutuma à les laiſſer en place beaucoup plus long-temps; ce qui devint pour eux une occaſion d'acquérir une autorité plus grande & d'affecter une domination plus fiere. Car c'eſt-là l'inconvénient attaché à tout gouvernement démocratique. Le changement trop fréquent de Magiſtrats entraîne le riſque d'une autorité exercée par des gens peu accoutumés au maniement des affaires; & ſi on laiſſe trop long-temps les mêmes hommes dans les mêmes charges, on s'expoſe au danger de voir l'autorité devenir abſolue & preſque arbitraire dans leurs mains.

Quelle que fut la cauſe du déſordre ſurvenu dans l'adminiſtration des Tribuns de Veniſe, il eſt certain que dans ces derniers temps ont eut beaucoup à ſe plaindre de leur gouvernement. Ce n'étoit plus le bien de la patrie qu'ils avoient en vue, tout étoit ſacrifié à leurs intérêts particuliers. Cette conduite excita des mécontentemens & des

murmures qu'ils mépriserent avec insolence, & dont ils surent se venger en appesantissant le joug aux murmurateurs & aux mécontens. C'étoit déjà de leur part un grand abus de l'autorité, que de l'employer ainsi à faire les choses à leur fantaisie, & à mettre leurs caprices au-dessus des lois. L'ambition de dominer, & ce qui en est une suite, l'envie d'empiéter les uns sur les autres, les rendit rivaux & ennemis. Dès-lors il ne fut plus question entr'eux que de se tendre secrétement des pieges, & même de se livrer des attaques ouvertement. Ce conflit de juridiction fit naître les haines & les partialités. En peu de temps toute la nation se divisa, & les querelles des Tribuns devinrent une affaire d'éclat qui absorba toutes les autres, & où chacun prit parti diversément.

L'Etat ainsi divisé se trouva dans la crise la plus violente. Les lois n'étoient plus écoutées, le commerce étoit négligé, la navigation devint languissante, le feu de la discorde faisoit seul des progrès. Les Lombards placés sur le continent voisin considéroient avec

Discorde générale dans l'Etat de Venise.

joie cette fermentation inteſtine, & ſe diſpoſoient à en tirer parti pour ſoumettre ce peuple fier de ſa liberté & ennemi de leur domination. Les Pirates Eſclavons répandus dans la Dalmatie & l'Illyrie profitoient de ces diviſions qui tenoient toutes les forces de la République percluſes, pour courir la mer impunément ; & devenant de jour en jour plus téméraires, ils oſoient juſques dans le ſein des lagunes inſulter à la foibleſſe d'un gouvernement où il n'y avoit plus ni ordre ni vigilance.

Tout annonçoit à la République de Veniſe ſa prochaine deſtruction. N'éprouvant que trouble & confuſion audedans, peines & tribulations audehors, le mal étoit parvenu à ſon comble. Enfin la néceſſité preſſante d'y remédier ouvrit les yeux à cette multitude, qui dans la chaleur des diſputes ſembloit avoir perdu toute raiſon. On comprit que c'en étoit fait de la République ſi on ne ſe réuniſſoit pas; & comme l'ancienne conſtitution du gouvernement avoit cauſé du déſordre, on crut qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de rétablir la paix que de changer la forme établie, & d'anéantir l'au-

torité des Tribuns. Pour cela on indiqua une Assemblée générale de la Nation à Héraclée.

Assemblée générale tenue à Héraclée.

On accourut de toutes les îles au lieu indiqué. La Nation étoit dès-lors partagée en trois états, le Clergé, la Noblesse & le Peuple; car quoique l'égalité entre les citoyens ne fût pas encore détruite, les familles tribunitiennes jouissoient d'une considération supérieure aux autres, & peuvent passer pour la Noblesse de ces temps-là, comme elles sont devenues la souche de ce qu'on nomme aujourd'hui à Venise les anciens Nobles, ou les Nobles *delle case vecchie*.

Jamais depuis l'établissement de la République on n'avoit eu une affaire si importante à traiter. Dès qu'on eut fait l'ouverture de l'Assemblée, on n'entendit de toutes parts que plaintes des maux qu'on avoit soufferts, invectives contre les Tribuns qui en avoient été la source, affirmation du besoin que l'on avoit d'un gouvernement propre à faire cesser la discorde. Alors Christophle, Patriarche de Grado, homme également recommandable par ses lumieres & par la pureté de ses mœurs,

prit la parole, & harangua l'assemblée en ces termes :

Discours du Patriarche de Grado.

« Citoyens, la divine Providence » m'ayant choisi pour remplir auprès » de vous une double fonction ; destiné » à gouverner les ames par mes instructions & à aider la République de » mes conseils, je vais tâcher en cette » derniere qualité de m'acquitter avec » zele de ce que je dois à la patrie dans » la conjoncture périlleuse qui nous » rassemble. Il paroît que notre état » présent demande une forme nouvelle, afin que nous puissions conserver cette liberté précieuse que » nos ancêtres sont venus chercher » dans ces lagunes, les préférant pour » cette seule raison aux délices de leur » ancienne patrie. En effet, ces îles » dépourvues alors de tout autre » avantage, n'avoient rien à leur offrir » que le bonheur d'une vie libre ; car » l'état de prospérité & d'abondance » où elles sont parvenues depuis, aucun d'eux n'auroit osé l'espérer. C'est » donc à nous de faire en sorte que nos » discordes ne nous enlevent pas ce » bien unique après lequel nos peres » avoient soupiré. Permettez-moi de

» parler librement, prenez-en bonne
» part mes intentions. Notre ſituation
» ſuffiroit elle ſeule pour faire notre
» ſureté, ayant la mer d'une part & les
» lagunes de l'autre, ſi ceux qui nous
» gouvernent étoient tels qu'ils doivent
» être. Nous avons été fatigués dans
» ces derniers temps par les courſes
» des Pirates & par les hoſtilités des
» Lombards. Mais ſi on avoit été atten-
» tif à garder nos côtes, & à tenir des
» vaiſſeaux prêts pour repouſſer nos
» barbares agreſſeurs, aurions-nous
» ſouffert les maux qui nous ont coûté
» tant de larmes ? La ſeule impunité a
» rendu hardis & entreprenants les
» ennemis qui nous environnent ; &
» nous en ſommes principalement re-
» devables à la mauvaiſe conduite de
» nos Tribuns, qui au lieu de veiller au
» ſalut de la République, ont déchiré
» ſon ſein par leurs querelles particu-
» lieres, & l'ont expoſée à devenir le
» jouet & la proie de tous ſes voiſins.
» Tant que cette forme de gouverne-
» ment ſubſiſtera, n'eſpérons pas être
» à couvert des inſultes des Barbares
» à qui le nom Vénitien eſt odieux,
» parce que ce nom emporte avec ſoi

» une idée de liberté. Toute multi-
» tude qui n'a pas un Chef, eſt com-
» me un corps ſans tête. Notre expé-
» rience nous a appris que la pluralité
» des Chefs n'eſt qu'une ſource de di-
» viſion. Il nous en faut un ſeul qui
» ſoit le centre de l'autorité publique,
» qui puiſſe par lui-même procurer aux
» lois une exécution prompte, & ma-
» nier les forces de l'Etat ſans trouble
» & ſans contradiction ; qui tout en-
» tier à la patrie trouve ſon intérêt
» dans nos avantages, & ſa gloire
» dans nos proſpérités. Citoyens,
» voilà le remede qu'il faut à vos
» maux extrêmes. Vous avez dans cette
» aſſemblée grand nombre de ſujets
» capables de remplir les vues que je
» propoſe. Hâtez-vous donc d'en choi-
» ſir un qui prenne ſeul en main les
» rênes du gouvernement. Ne lui don-
» nez point le nom de Roi, ce nom eſt
» odieux à un peuple libre. Donnez-
» lui le ſimple titre de Duc, plus con-
» venable à un homme que vous vou-
» lez bien prendre pour Chef ſans l'a-
» voir pour maître. Qu'il ait le pou-
» voir d'aſſembler la nation quand il
» en ſera beſoin ; qu'il nomme les

» Tribuns qui ſous ſon autorité doi-
» vent adminiſtrer la juſtice dans les
» îles ; que ſon tribunal ſoit le tribunal
» ſuprême, auquel de par-tout on ap-
» pellera en dernier reſſort. Choiſiſſez
» un homme aſſez généreux pour met-
» tre toujours les intérêts de la patrie
» au-deſſus de ſes intérêts, aſſez im-
» partial pour donner à tous les ci-
» toyens les mêmes ſoins, aſſez maî-
» tre de ſes affections pour n'avoir
» égard ni à la parenté, ni à l'amitié,
» quand il s'agira du bien public. Voilà
» le ſeul moyen de rétablir cet Etat &
» d'en prévenir ſa décadence. Mon avis
» eſt tel, c'eſt à vous d'en décider ».

Le diſcours du Patriarche étoit ſans doute conforme au vœu général. Il fut écouté avec beaucoup de ſilence, & reçu avec un applaudiſſement unanime. On procéda tout de ſuite à l'élection qu'il avoit propoſée, tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur de Paul-Luc Anafeſte, citoyen d'Héraclée, homme univerſellement eſtimé par ſa ſageſſe & ſa probité, & il devint le premier Duc de Veniſe.

An 697. Election du prem. Doge.

Ce fut l'an 697 que ſe fit ce grand changement. L'Etat de Veniſe ceſſa

PAUL LUC ANAFESTE, I. Doge de Venise.

dès-lors d'être un Etat parfaitement Républicain, & prit la forme d'un Etat presque Monarchique. La qualité de Duc, d'où s'est formé dans la suite par corruption le titre de Doge, ne présentoit pas à la vérité la même idée que la dénomination de Roi; elle n'attribuoit point à celui qui en étoit revêtu une autorité qu'on puisse dire absolue & indépendante, puisqu'elle le laissoit subordonné aux Etats généraux de la Nation, sans le concours desquels il ne pouvoit rien faire de considérable, & auxquels appartenoit toujours la vraie législation. De plus le Duché n'étant point héréditaire, l'autorité qu'il donnoit ne pouvoit jamais être assez bien affermie pour que les Ducs fussent en état de briser leurs freins d'une maniere qui leur réussît. Mais d'ailleurs les Doges de Venise la gouvernerent d'abord en véritables Princes, dont ils prenoient même la qualité, disposant à leur gré de toutes les charges, ordonnant de tout sans prendre d'autre avis que celui des Conseillers qu'ils se choisissoient eux-mêmes, traitant seuls de la paix & de la guerre, n'ayant à ménager que le nom & l'apparence

Prérogatives de la Dignité Ducale.

de liberté dont les Vénitiens ſe montrerent toujours extraordinairement jaloux, & dont ils firent ſouvent payer cher le violement à leurs Doges, lorſqu'ils crurent que ceux-ci vouloient étendre leurs prérogatives trop loin.

PAUL-LUC ANAFESTE, I. Doge de Veniſe.

Il fallut tout l'excès du mal cauſé par une démocratie confuſe où il n'y avoit plus ni regle ni ſubordination, pour produire une révolution ſi ſurprenante parmi des Républicains ennemis outrés de tout ce qui avoit l'air de ſervitude. Un changement de cette eſpece opéré par le ſeul eſprit de conciliation, montre combien les hommes ont peine à ſe paſſer de maîtres. Les Vénitiens n'en ſentirent pas d'abord la conſéquence; peu s'en fallut dans la ſuite que leurs Doges ne devinſſent de vrais Souverains; & ce ne fut qu'après bien des ſiecles que par une derniere révolution ils vinrent à bout de les renfermer dans des bornes qu'il ne leur eſt plus poſſible de paſſer. Il eſt vrai de dire pourtant, que ſi l'établiſſement de la Dignité Ducale faillit à anéantir parmi eux la liberté des citoyens, elle contribua infiniment à aſſurer l'indépendance de l'Etat de Veniſe, & à en

Paul-Luc Anafeste, I. Doge de Venise.

étendre la domination dans des contrées où elle n'auroit peut-être jamais pénétré.

Conduite du nouv. Doge.

Paul-Luc Anafeste juſtifia pleinement le choix que l'on avoit fait de lui pour rétablir la République, prête à ſuccomber ſous les efforts réunis des Lombards & des Eſclavons. Il commença par appaiſer les troubles du dedans. Un mélange de douceur & de ſévérité dont il fit uſage à propos, fit renaître le calme. Il fixa ſa réſidence à Héraclée, qui devint le centre & la capitale de l'État. Il ordonna enſuite à tous les inſulaires d'avoir toujours un certain nombre de navires prêts à marcher au premier commandement. Il fit conſtruire des Arſenaux, & les fit munir de tout ce qui étoit néceſſaire pour donner la chaſſe aux Pirates. Par ces ſoins il vint à bout de les bannir des lagunes, & d'en purger la mer aſſez au loin pour n'en plus ſouffrir d'incommodité.

Traité fait par lui avec les Lombards.

Une conduite ſi attentive & ſi vigoureuſe fit comprendre aux Lombards qu'il n'étoit plus queſtion pour eux de former aucune entrepriſe contre une République gouvernée par un Chef incapable

incapable de se laisser aller à aucune négligence, ou de s'avilir par aucune lâcheté. Anafeste étoit bien résolu de ne pas se laisser entamer; & pour se précautionner davantage contre des voisins si inquiets, il fit construire de bons forts à toutes les embouchures des fleuves qui déchargent leurs eaux dans les Lagunes. Il s'attacha ensuite à gagner l'amitié des Rois Lombards, croyant avec raison qu'il étoit de l'intérêt de la République de ne pas faire trop d'expérience de ses forces contre un ennemi beaucoup plus puissant qu'elle. Il fit la paix avec eux, & régla à l'amiable les limites des deux Etats. Par l'arrangement qu'il fit, les Vénitiens, outre la possession de leurs îles, conserverent dans le continent cette partie de la côte qui étoit entre deux rivieres, dont l'une s'appelloit la grande & l'autre la petite Piave.

PAUL-LUC ANAFESTE, I. Doge de Venise.

Le regne d'Anafeste dura un peu plus de vingt ans. Il fut heureux & tranquille. La justice fut exactement rendue, l'innocence protégée, le crime puni, la religion respectée, la concorde maintenue, le commerce appuyé, l'abondance procurée. Tout se

PAUL-LUC ANAFESTE, I. Doge de Venise.

ressentit de la vigilance & de l'habileté du Prince qui éclatoient dans les plus petits détails comme dans les plus grandes choses, & il montra en toute rencontre combien le caractere de ceux qui gouvernent a d'influence sur le bonheur de ceux qui obéissent.

MARCEL, II. Doge de Venise.

Marcel d'Héraclée fut promu après lui à la dignité de Doge. Attentif à marcher sur les traces de son prédécesseur ses premieres vues se porterent au maintien de la paix entre les Lombards & la République. Il eut pour eux tous les ménagemens & toutes les complaisances qui purent se concilier avec le solide intérêt de l'Etat. L'affaire du Patriarchat d'Aquilée fut terminée de son temps. Depuis le trouble occasionné par la fameuse condamnation des trois Chapitres, l'Eglise d'Aquilée étoit restée soumise à une sorte d'anathême, les Papes ayant cessé dès-lors d'envoyer le Pallium à ses Evêques. Ce qui avoit occasionné cette disgrace, ce fut la conduite des Evêques d'Istrie & de Vénitie, qui lors de l'affaire des trois Chapitres se déclarerent ouvertement pour le mauvais parti. Ils firent pis encore, & pour consommer en

Affaire du Patriarchat d'Aquilée terminée.

quelque maniere le schisme, ils créérent de leur propre autorité l'Evêque d'Aquilée Patriarche de l'Istrie & de la Vénitie. MARCEL, II. Doge de Venise.

L'érection de ce Patriarchat avoit des motifs trop odieux & étoit trop irréguliere en elle-même, pour être approuvée des Souverains Pontifes. Ils avoient toujours refusé de reconnoître une qualité si éminente dans les Evêques d'Aquilée qui n'en furent pas moins constans à l'usurper. Enfin le Pape Grégoire II. aux pressantes sollicitations de Luitprand Roi des Lombards, voulut bien rendre à l'Evêque d'Aquilée l'amitié & les bonnes graces du saint Siege. Il lui envoya le Pallium & lui confirma la dignité Patriarchale. Il fallut accorder la même faveur à l'Evêque de Grado, dont les droits étoient les mêmes que ceux de l'Evêque d'Aquilée. Le Pape ordonna aux deux Prélats de se contenir dans leurs bornes respectives, & de conserver l'un avec l'autre l'union & la charité. Le Doge Marcel auroit peut-être dû intervenir pour empêcher qu'on ne fît cette scission, qui au lieu de rétablir la paix entre les Eglises

MARCEL, II. Doge de Venise.

de Grado & d'Aquilée, allumoit plus que jamais entr'elles le feu de la rivalité & de la discorde. Il auroit dû soutenir les droits de l'Eglise de Grado, dont les Evêques étoient les vrais successeurs des anciens Patriarches d'Aquilée, & qui étant sous la dépendance immédiate de la République ne pouvoit souffrir une si grande distraction d'autorité, sans que cette perte intéressât au moins la gloire du nom Vénitien. Mais soit qu'il lui parût assez indifférent pour le bonheur de la République qu'un Prélat Vénitien étendît sa juridiction sur des contrées étrangeres ; soit plutôt qu'il craignît, en se montrant trop difficile à cet égard, de s'attirer l'inimitié de Luitprand qui avoit cette affaire extrêmement à cœur ; il affecta de ne s'en point mêler. Ce n'est pas au reste sans nécessité que je me suis un peu étendu sur ce qui regarde le Patriarchat d'Aquilée, puisque c'est de lui qu'est dérivé dans des temps postérieurs le Patriarchat de Venise.

Marcel acheva de régner en paix, & il mourut après neuf ans d'un gouvernement qui n'eut de remarquable

que la grande intégrité du Chef, & le concert unanime de tous les membres à concourir au bien commun. On lui donna pour successeur Urse, homme d'une naissance illustre & d'un caractere vif & entreprenant. Il aimoit la guerre & en possédoit la science à un haut degré. Il s'appliqua particuliérement à former la Jeunesse Vénitienne aux exercices militaires. Il étoit présent à tout pour voir de ses propres yeux les progrès, & les encourager par ses éloges. Il fut le premier qui illustra le nom Vénitien par des exploits.

URSE, III. Doge de Venise.

La Ville de Ravenne venoit de subir le joug des Lombards : l'Exarque Paul qui avoit été obligé de la rendre à ces ennemis de l'Empire, s'étoit retiré plein de honte & de douleur dans l'Etat de Venise. Le Doge Urse lui fit l'accueil qui convenoit à sa dignité & à son affliction. Il l'exhorta à supporter courageusement sa disgrace, en lui disant que c'étoit là de ces jeux de la fortune qui peuvent éprouver la vertu, mais qui ne doivent jamais abattre une grande ame. La perte de Ravenne fut un coup bien sensible pour la Cour de Constantinople. Elle affligea encore

Ravenne prise par les Lombards.

URSE, III. Doge de Venise.

davantage le Pape Grégoire III. qui quoiqu'il se ménageât avec les Lombards, craignoit infiniment de les avoir pour maîtres. Il ne voyoit que les Vénitiens qui pussent dans une circonstance si fâcheuse lui fournir des secours dans le désir qu'il avoit d'empêcher la ruine totale de l'autorité impériale en Italie. Il leur écrivit, & les exhorta à prendre les armes pour délivrer Ravenne de la servitude. Sa lettre qui a été conservée est un monument trop glorieux à la République de Venise pour ne pas la placer dans cette Histoire. Elle étoit conçue en ces termes:

Lettre du Pape Grégoire III. au Doge de Venise.

« Grégoire Evêque, serviteur des » serviteurs de Dieu, à notre cher fils » Urse Duc de Venise. Comme nos » péchés ont mérité que la Ville de » Ravenne qui est la Métropole de » plusieurs Eglises ait été prise par la » méchante nation des Lombards, » ayant appris que notre fils le » Seigneur Exarque s'est retiré auprès » de vous, nous exhortons votre Noblesse de lui adhérer & de combattre » avec lui en notre considération, » afin que la ville de Ravenne recommandable par son attachement & son

» zele pour notre sainte foi, soit réta- Urse, III. Doge de Venise.
» blie dans son ancien état, & rentre
» sous l'obéissance de nos chers fils les
» Seigneurs & grands Empereurs Léon
» & Constantin. Dieu vous ait en sa
» sainte garde, notre très-cher fils.

Cette lettre caractérise l'espece d'autorité dont jouissoient alors les Doges de Venise. Il n'y est fait mention ni de Sénat, ni d'autre Magistrature intermédiaire dont le concours fût nécessaire à l'exécution du projet. Preuve certaine que les Doges commandoient seuls, & qu'il dépendoit d'eux uniquement de fournir ou de refuser les troupes auxiliaires qu'on demandoit. La confiance avec laquelle le Pape réclame dans cette lettre le secours des Vénitiens, prouve bien qu'il étoit instruit de l'affection singuliere que ce peuple avoit toujours conservée pour les Empereurs & l'Eglise Romaine, & de sa haine contre les Lombards ennemis de l'une & de l'autre autorité. Mais on en pourroit inférer avec beaucoup de vraisemblance que l'Etat de Venise n'étoit point alors dépendant de l'Empire, puisque le Pape dans sa lettre ne s'en prévaut point pour en

URSE, III. Doge de Venise.

conclure l'obligation où auroient été les Vénitiens de lui fournir du-secours, s'ils n'eussent pas été de simples amis, mais de véritables sujets.

Assemblée générale.

Discours de l'Exarque de Ravenne.

La lettre du Saint Pere procura l'occasion à Urse de convoquer une grande assemblée où l'Exarque fugitif fut admis, & où l'on mit l'affaire en délibération. L'Exarque fit un exposé très-pathétique de la triste situation de la ville de Ravenne, & s'efforça de persuader de quelle importance il étoit de la soustraire à la tyrannie des Lombards. « Vous voyez en moi, dit-il, » ce que peut la fortune dans les choses » humaines. Moi qui tenois la seconde » place après l'Empereur; moi qui » avois des armées, des peuples nom- » breux, des villes considérables sous » ma dépendance; me voilà réduit à » l'état d'un fugitif, sans pouvoir & » sans dignité, forcé d'implorer en » suppliant un secours étranger. Illustre » Prince, & vous braves citoyens, que » mon exemple vous apprenne ce que » vous avez à craindre vous-mêmes » de la perfidie des Lombards. Croyez » qu'ils ne se contenteront pas d'avoir » asservi presque toutes les villes du

URSE, III. Doge de Venise.

» continent ; ils né feront pas tran-
» quilles qu'ils n'ayent ôté à la liberté
» ce dernier asyle. Déjà maîtres de
» Ravenne, ils menacent Rome &
» tout ce qui reste en Italie aux Em-
» pereurs. Ils viendront ensuite à vous,
» sur qui ils jettent depuis long-temps
» des yeux d'envie. Il est de votre inté-
» rêt de travailler de toutes vos forces
» à éteindre l'incendie allumé dans vo-
» tre voisinage avant qu'il puisse venir
» jusqu'à vous. Ne vous rassurez pas sur
» vos traités faits avec les Lombards.
» Vous n'êtes redevables de leur ami-
» tié trompeuse qu'à la nécessité des
» temps & des circonstances. Dès qu'ils
» en trouveront l'occasion favorable,
» vous éprouverez toute leur inimitié.
» Voyez donc s'il vous convient de
» laisser la ville de Ravenne entre les
» mains de ces perfides ou de l'en arra-
» cher de vive force. Vous n'aurez
» jamais une plus belle occasion de
» servir l'Empire & l'Eglise Romaine,
» pour qui tout le monde connoît
» votre affection. Au reste l'entreprise
» qu'on vous propose donne les plus
» belles espérances de succès. Le Roi
» Luitprand est occupé ailleurs avec

URSE, III. Doge de Venise.

» ses meilleures troupes. La Ville est
» gardée par de jeunes Officiers sans
» expérience, dont les débauches &
» la dureté vous sont caution que vous
» aurez tous les habitans pour vous.
» Le côté de la mer est tout ouvert &
» sans défense, parce qu'on n'avoit
» pas eu besoin de le fortifier contre
» les Lombards qui n'ont ni marine
» ni vaisseaux. Vous n'aurez qu'à y
» venir de nuit avec une bonne flotte,
» tandis que moi-même j'attaquerai
» la Ville du côté de terre avec le peu
» de troupes qui me restent, & nous
» serons maîtres de la Ville avant qu'on
» ait eu le temps de songer à la défen-
» dre. Ne négligez pas, je vous en
» conjure, une si belle occasion de
» signaler votre zele pour les Empe-
» reurs. Profitons de l'absence de Luit-
» prand, & prévenons le moment où
» son retour nous rendroit la chose
» beaucoup plus difficile.

Discours du Doge pour appuyer la demande de l'Exarque.

L'affaire dont il s'agissoit étoit extrêmement délicate pour les Vénitiens. Leurs traités avec les Rois Lombards étoient formels, & ils prévoyoient beaucoup de danger à en violer la foi. Cette considération empêcha que le discours de l'Exarque ne fît sur l'as-

semblée toute l'impression qu'il s'en étoit promise. Mais le Doge Urse qui avoit grande envie d'essayer ses talens pour la guerre, & qui préféroit aux plus solides raisons d'Etat l'ambition de se signaler par quelque victoire, représenta qu'on ne devoit point être retenu par des traités qui n'obligeoient à rien quand il étoit question de l'Empire & de l'Eglise Romaine ; que ni lui ni ses prédécesseurs, en s'engageant à vivre en paix avec les Lombards, n'avoient jamais prétendu s'ôter le droit de secourir l'un & l'autre dans leurs besoins pressans ; qu'à cet égard le violement de la paix venoit des Lombards eux-mêmes sur qui toute la honte devoit en retomber ; qu'après tout il falloit regarder la chute de l'Etat de Venise comme une suite nécessaire de la chute entiere de l'Empire en Italie ; que ces deux puissances ne pouvoient subsister qu'en se servant l'une à l'autre de bouclier & de soutien ; qu'il n'y avoit donc pas à balancer, & que les instances du Pape devoient interdire à ce sujet toute irrésolution.

URSE, III. Doge de Venise.

L'autorité du Doge décida la question, & on travailla tout de suite à se

Siege & prise de Ravenne.

URSE, III. Doge de Venise.

concerter avec l'Exarque pour faire l'attaque par mer, tandis qu'il feroit lui-même l'attaque par terre. On convint du jour & du signal. L'Exarque partit pour rassembler en diligence ses troupes; la flotte Vénitienne bien pourvue de soldats & de munitions mit en mer. Au jour marqué, les deux armées se rapprocherent de Ravenne, & arriverent à une certaine distance de la ville à la nuit tombante. Les Vénitiens donnerent le signal de leur débarquement. Aussi-tôt l'Exarque commence son attaque avec la plus grande impétuosité. Les Lombards qui ne s'attendoient à rien moins, courent sur leurs murs du côté d'où étoit venue la premiere allarme. En même temps les Vénitiens qui étoient à terre plantent leurs échelles, & escaladent les murs du côté opposé. Cette seconde allarme oblige les ennemis à se partager. La surprise des assiégés, l'horreur des ténebres augmentent la terreur & le désordre du combat. Cependant les Vénitiens brisent la porte qui donnoit sur le rivage; ils entrent dans la ville poussant devant eux les Lombards qui se défendent du mieux qu'ils peuvent,

URSE, III. Doge de Venise.

L'Exarque survient avec ses troupes par la porte qui venoit de s'ouvrir. Alors tout fuit, la garnison est taillée en pieces, & Ravenne est emportée.

Ce n'étoit là proprement qu'un coup de main; mais comme il fut le premier exploit des Vénitiens, il fit connoître ce qu'on devoit attendre d'un peuple qui, n'ayant eu encore que cette occasion de faire la guerre, s'y étoit comporté avec tant de bravoure & d'intelligence. On vit clairement dans ce succès l'utilité des soins que le Doge Urse s'étoit donnés pour façonner la Jeunesse Vénitienne, & la rendre propre aux opérations militaires. On ne peut guere douter que le Roi Luitprand ne fût très-piqué de la conduite des Vénitiens dans cette rencontre. Mais comme les occupations qu'il avoit ailleurs ne lui permettoient pas d'en tirer vengeance, il affecta d'ignorer la part qu'ils avoient eue à la prise de Ravenne, & l'amitié qui régnoit extérieurement entre eux n'en souffrit pas.

Mauvaise conduite du Doge Urse.

Il est des gens pour qui c'est un malheur d'avoir des prospérités. Elles ne servent qu'à les enfler d'orgueil

Urse, III. Doge de Venise.

& à leur inspirer une présomption capable de faire repentir la fortune de leur avoir accordé ses faveurs. Urse étoit de ce caractere. Fier du bonheur qu'il avoit eu de réussir dans une expédition si glorieuse, il se regarda comme un homme devant qui tout devoit trembler, & commença à se donner des airs fastueux & absolus qui déplurent beaucoup à ses citoyens. Peu s'en falloit qu'il ne les traitât comme des sujets qui n'avoient vis-à-vis de lui d'autre parti à prendre que de souffrir patiemment ses hauteurs. Ses façons dures & méprisantes eurent bientôt mis le trouble & le désordre dans la ville d'Héraclée où il faisoit sa résidence. Il avoit nombre de gens à lui; car les Princes les moins louables ne manquent jamais de flatteurs. La plupart des vrais citoyens détestoient cette espece de domination orgueilleuse qui ne convient nulle part, mais qui convenoit encore moins à un peuple libre. Il en résulta une discorde des plus éclatantes. Les deux partis prirent les armes, & durant près de deux ans ils commirent les uns contre les autres toutes sortes d'hostilités avec plus de

haine que de ſuccès. Urſe loin d'étein- dre ce feu, le nourriſſoit avec opiniâ- treté, ne pouvant ſe réſoudre à rien perdre de ſon inflexibilité devant un peuple qui refuſoit de fléchir. Enfin la choſe vint au point que le parti qui te- noit pour la liberté devenu le plus nombreux, aſſaillit le Doge dans ſa maiſon, & vengea par ſa mort tous les maux dont il avoit été la ſource.

URSE, III. Doge de Ve-niſe.

Il eſt aſſaſ-ſiné.

Ainſi finit malheureuſement le pre- mier des Doges qui voulut être autre choſe que le chef de la République. Urſe avoit régné onze ans avec beau- coup de gloire au dehors. Son expédi- tion de Ravenne qui rendit ſon nom très-célebre, lui avoit mérité de la part de la Cour de Conſtantinople la qualité d'Hypate, * titre de dignité que les Empereurs conféroient à ceux dont ils vouloient reconnoître les ſervices. Quelques-uns ont voulu inférer de là que les premiers Doges étoient ſujets ou du moins vaſſaux de l'Empire. Mais cette induction n'eſt rien moins que certaine, puiſque nous voyons que les Empereurs étoient en uſage de con- férer de pareils titres à des Rois ſur qui ils ne conſervoient aucune eſpece

Interregne.

* Hypate, ſignifie Conſul.

Interregne.

de puiſſance, comme ils conférerent à Clovis la qualité de Conſul & de Patrice. La vaſſalité des premiers Doges ne ſeroit point du tout prouvée, ſi elle n'étoit établie que ſur cette preuve.

Changement dans la forme du gouvernement Vénitien.

Quoi qu'il en ſoit, Urſe honoré au dehors & haï au dedans, reçut de la part de ſes citoyens la peine de ſes téméraires déportemens. On s'aſſembla auſſi-tôt à Héraclée pour lui donner un ſucceſſeur. Les eſprits étoient ſi animés contre la mémoire du dernier Doge, qu'il fut délibéré d'abolir la dignité Ducale. On venoit d'éprouver les malheurs inſéparables de l'abus de l'autorité; on vouloit éviter de retomber déſormais dans les mêmes inconvéniens. Il falloit pourtant une autorité, parce que dans tout corps policé il faut quelqu'un qui gouverne. Après beaucoup de variations dans les avis, ils ſe réunirent tous à créer un Magiſtrat annuel qui auroit le même pouvoir que les Doges. On ne voulut point qu'il prît le nom de Tribun, à cauſe des troubles occaſionnés précédemment par la puiſſance tribunitienne: encore moins celui de Doge, à

cause de ce qui venoit de se passer récemment. On le nomma Maître de la Milice. Quoiqu'il dût avoir toute l'autorité en main, on se persuada que comme il devoit changer d'année en année, toute facilité lui seroit ôtée de troubler l'Etat. Interregne.

Ce changement ne fut qu'une révolution passagere, qui dura à peine cinq ans. Dominique Leo, Felix Cornicula, Théodat Urse fils du dernier Doge, Julien Cepario & Jean Fabriciatio remplirent successivement cette premiere place. L'inconstance, vice ordinaire à la multitude, dégoûta les Vénitiens de cette nouvelle forme de gouvernement; ou plutôt comme les divisions qui avoient pris naissance sous le dernier Doge duroient toujours, & que la foible administration des Maîtres de la milice ressembloit à une véritable Anarchie, il fallut nécessairement en venir à un autre systême. La ville d'Héraclée où le feu de la discorde avoit commencé, étoit toujours plus partagée en factions & en cabales. L'esprit de révolte y étoit devenu général, & Jean Fabriciatio, le dernier des Maîtres de la milice, en Divisions intestines.

Théodat Urse, IV. Doge de Venise.

Pour rendre cette chaîne plus exacte, il voulut fortifier également l'embouchure de l'Adige en élevant une grande tour dans l'île de Brondolo. Cette entreprise étoit en elle-même très-sage & très-néceſſaire pour la ſureté commune. Il y avoit à Malamauco un certain Galla, homme ſéditieux, qui s'aviſa de repréſenter la conſtruction de la tour de Brondolo comme une entrepriſe de la plus grande conſéquence contre la liberté des citoyens. Il prétendit que ſous prétexte de fortifier l'Etat contre les invaſions du dehors, le deſſein véritable de Théodat étoit de ſe frayer les voies à l'autorité abſolue, afin de gouverner enſuite en tyran.

Cabale formée contre Théodat, à qui Galla fait crever les yeux.

Il eſt facile de faire illuſion à la multitude, ſur-tout quand on flatte le goût qu'elle a pour l'indépendance. Les fantômes de deſpotiſme qu'on lui préſente pour l'émouvoir, ſont toujours des réalités qu'elle ſaiſit avec chaleur & qu'elle pourſuit avec acharnement. Galla qui avoit ſes vues, profita des impreſſions favorables que ſes diſcours avoient faites à beaucoup de gens pour ſe former un parti nombreux. Un jour que Théodat s'étoit tranſporté à

Brondolo pour examiner & faire avancer les travaux, Galla avec une troupe de conjurés fondit sur lui & lui creva les yeux. On vit alors que ce scélérat agissoit pour toute autre chose que pour la liberté commune. Après un coup si hardi, il s'empara du Trône Ducal par violence, & vint à bout dans une assemblée dont il avoit corrompu tous les suffrages, de se faire reconnoître pour Doge à la place de Théodat.

THÉODAT URSE, IV. Doge de Venise.

On ne tarda pas à se repentir de la complaisance qu'on avoit eu pour ce factieux. Il eut à peine l'autorité en main, qu'il manifesta toutes les prétentions & tous les vices d'un vrai tyran. On ne lui laissa pas le temps de pousser plus loin les abus du pouvoir suprême. Il n'y avoit pas encore un an qu'il étoit en place, qu'on se saisit de lui, on lui creva les yeux & on l'envoya en exil.

Galla, V. Doge de Venise.

Galla, Doge, exilé bientôt après.

Tous ces tumultes occasionnés par la facilité qu'avoient les Doges de s'attribuer un pouvoir absolu, annonçoient la plus défectueuse administration. On vouloit être libre, & se donner des Chefs, dont l'autorité n'avoit pas de

DOMINIQUE MONEGARIO, VI. Doge de Venise.

DOMINIQUE MONEGARIO, VI. Doge de Venise.

Premiere servitude imposée aux Doges.

frein. Ce systême inconséquent ne pouvoit manquer de donner lieu fréquemment à des scenes violentes. On sentoit cette difficulté; tout ce qu'on crut alors pouvoir imaginer de mieux, fut de mettre à l'autorité des Doges certains tempéramens capables de les contenir dans de justes bornes. Après avoir donc promu au Dogat Dominique Monegario, on lui associa deux Tribuns, avec obligation de les consulter & sans l'avis desquels il lui fut défendu de rien entreprendre. Monegario étoit d'un génie & d'un caractere à ne pas s'accommoder d'un pouvoir si restreint. Il plaisanta de la loi qu'on lui avoit imposée, en disant qu'un Prince n'étoit pas fait pour avoir de pareilles entraves. Loin d'y avoir égard il affecta de s'écarter en tout de l'avis de ses Tribuns. Dédaignant de les consulter & se jouant de toutes leurs représentations, il brava toutes les lois & commit tous les excès que peut produire le pouvoir arbitraire dans les mains d'un homme sans religion & sans mœurs. On patienta les premieres années; mais enfin on se vit poussé à bout; on en vint contre lui au remede

Nouveau Doge aveuglé & exilé.

ordinaire, on lui creva les yeux, & on le chassa.

DOMINIQUE MONEGARIO, VI. Doge de Venise.

Après tant d'expériences des abus attachés à la dignité Ducale, il eût fallu se déterminer pour un systême de gouvernement moins sujet à révolutions, & s'épargner la honteuse nécessité d'en venir toujours à des insultes & à des violences qui ne pouvoient qu'avilir l'autorité, & familiariser dangereusement le peuple avec l'esprit de révolte. On auroit eu besoin pour cela de gens moins remuans & plus politiques que ne l'étoient les Vénitiens de ce temps-là. L'élection du Doge étoit devenue pour eux une affaire de routine; ils en élurent un, mais du moins pour cette fois ils eurent le bon sens de bien choisir.

MAURICE, VII. Doge de Venise. An. 764.

Maurice, citoyen d'Héraclée, eut la pluralité des suffrages. C'étoit un homme distingué par sa naissance. Il joignoit à une fortune des plus opulentes un fonds de probité & un caractere de douceur qui lui concilierent beaucoup d'estime. Son gouvernement dura vingt-trois ans; il fut toujours également modéré & tranquille. Le seul trouble excité de son temps, vint de la part du

Maurice, VII. Doge de Venise.

Discorde entre les Patriarches d'Aquilée & de Grado.

Patriarche d'Aquilée, nommé Jean, lequel plus ardent encore que ses prédécesseurs à enlever à l'Eglise de Grado des prérogatives qu'il croyoit tourner au préjudice de ses propres droits, manœuvra pour débaucher à cette Métropole tous les Suffragans qu'elle avoit conservés en Istrie. Les Papes avoient fait entre ces deux Eglises un partage de juridiction à peu près égal. Jean qui ne vouloit point de cette égalité, au mépris des Ordonnances du saint Siege, fit si bien, que les Suffragans de Grado se laisserent gagner, & consentirent à ressortir exclusivement de sa Métropole.

Le Doge Maurice ne regarda point cette affaire comme peu importante, il ne s'agissoit de rien moins que de dégrader la premiere Eglise de l'Etat Vénitien. Il résolut d'en soutenir les intérêts avec fermeté, & il envoya pour cela une solennelle ambassade au Pape Etienne III, qui vivoit encore. Les Ambassadeurs n'arriverent à Rome qu'après la mort d'Etienne, & trouverent le saint Siege occupé par Adrien premier. Ils lui firent l'exposé de leurs griefs contre le Patriarche d'Aquilée,

en

en lui disant que malgré tous les décrets de ses prédécesseurs pour le maintien des droits de l'Eglise de Grado, cette Eglise étoit incessamment exposée à de nouveaux outrages; qu'elle avoit déjà été pillée & profanée diverses fois; que tout récemment l'Evêque Jean venoit de mettre le comble à tant d'injustices, en contraignant plusieurs Evêques suffragans de Grado de se soustraire à la Juridiction de leur légitime Métropolitain; qu'ils avoient recours au Siege Apostolique comme au Juge naturel de ces sortes d'affaires; qu'ils le prioient d'interposer son autorité pour faire cesser ce scandale; qu'après qu'il auroit employé en leur faveur les monitions & les défenses convenables, si l'Evêque d'Aquilée persévéroit dans son obstination, ils sauroient par des armes plus efficaces le faire rentrer dans ses bornes.

MAURICE, VII. Doge de Venise.

Adrien convaincu de la justice de leurs plaintes écrivit tout à la fois & au Patriarche d'Aquilée pour lui reprocher sa faute en termes très-durs, & aux Suffragans de Grado pour les exhorter paternellement à rentrer

Appaisée par le Pape Adrien.

MAURICE, VII. Doge de Venise.

dans le devoir. On obéit aux volontés du Pape ; & ce qui y détermina, ce fut moins encore le respect qui étoit dû à son autorité, que les circonstances où l'on se trouvoit. Les affaires des Lombards, dont la faveur faisoit toute la force des Patriarches d'Aquilée, se trouvoient alors dans un état de décadence à tout faire appréhender. Déjà ils avoient éprouvé la supériorité des armes Françoises par la célebre victoire que Pepin avoit remportée sur eux. Leur Roi Astolfe n'étoit plus. L'intrigue avoit placé sur leur trône le général Didier au préjudice du frere d'Astolfe. Charlemagne avoit commencé de régner, & les foudres destinés au bouleversement total de leur Empire étoient déjà allumés dans ses mains. Il eût été dangereux de désobéir dans un temps où le Pape n'avoit qu'à parler pour attirer en Italie toutes les forces du plus grand des Rois, & où les Lombards avoient toute autre chose à faire que de s'amuser à prendre fait & cause pour un Patriarche d'Aquilée.

Erection de l'Evêché de Castullo ou de Venise.

Maurice qui avoit terminé heureusement cette affaire, en entreprit une autre qui ne lui réussit pas moins bien.

La Ville de Rialte, qui fut la premiere de l'Etat Vénitien, avoit été jusques-là sans Evêque, & faisoit alors partie du Diocese de Malamauco. Ses habitans demandoient avec instance qu'on leur accordât d'avoir un Evêque chez eux; & croyoient que c'étoit bien la moindre prérogative dont on pût décorer leur ville, qui auroit dû être la plus privilégiée, si on n'avoit eu égard qu'à l'ancienneté. Maurice trouva leur demande raisonnable, & leur permit de s'assembler pour élire un Evêque, se chargeant de faire approuver au Pape l'érection de Rialte en Siege Episcopal. Ils élurent Obeleto, qui fut sacré par le Patriarche de Grado. Le Pape y donna volontiers son consentement, & le nouvel Evêque établit sa Cathédrale dans la petite île d'Olivolo, très-près de Rialte; de sorte qu'il prit le nom d'Evêque d'Olivolo.

MAURICE, VII. Doge de Venise.

Maurice gouvernoit avec tant d'ordre & de sagesse, il avoit si bien gagné les cœurs de tous les citoyens, qu'il pouvoit en obtenir les choses les plus inusitées. Il avoit un fils nommé Jean, qu'il aimoit avec beaucoup de tendresse, & à qui il croyoit des qualités éminen-

MAURICE, VII. Doge de Venise.

tes pour le gouvernement. Il proposa qu'on lui permît de l'associer de son vivant. Le peuple, soit qu'il aime, soit qu'il haïsse, est toujours extrême. On se crut trop heureux de donner cette marque d'affection & de zele à un Doge que tout le monde chérissoit. On ne prit pas garde que cette complaisance peu réfléchie tendoit à rendre insensiblement le Dogat héréditaire. L'exemple de Maurice autorisoit tous ses successeurs à faire la même demande ; il étoit même naturel qu'ils s'en fissent un point d'honneur. Ainsi la dignité Ducale passant des peres aux enfans par de pareilles associations, on risquoit d'établir une coutume qui pouvoit conduire avec le temps à l'hérédité véritable. Dans toute sorte de Gouvernement toutes les nouveautés sont à craindre, mais elles ne le sont nulle part autant que dans les Etats républicains, où l'on ne peut être trop en garde contre ce qui donne atteinte à la liberté.

Premier fils de Doge associé au Dogat.

La faveur extraordinaire qu'on venoit de faire au Doge Maurice, en lui manifestant à quel degré d'amour & de confiance il étoit parvenu parmi les

ſiens, ne ſervit qu'à lui inſpirer plus d'empreſſement que jamais à ſe rendre digne de la bienveillance univerſelle; & comme il s'appliquoit à former ſon fils aux affaires, & à lui inculquer tous les ſentimens de juſtice, & de modération qui doivent rendre l'autorité aimable, on ſe félicitoit d'avoir prévenu le temps pour lui aſſurer le Dogat, dans l'eſpérance qu'il marcheroit ſur les traces de ſon pere, & qu'il en perpétueroit les vertus. Maurice mourut plein de jours & de mérite; & on éprouva en le perdant l'eſpece de regret que fait naître la privation d'un bien dont le cœur a été ſatisfait, & qu'il ſe voit arracher après une longue jouiſſance.

MAURICE, VII. Doge de Veniſe.

Jean du vivant de Maurice avoit ſi bien diſſimulé ſon caractere, qu'il ne lui étoit échappé aucun trait qui pût faire juger de ſa méchanceté. Dès que ſon pere fut mort, il ceſſa de ſe contraindre, & commença par la conduite la plus déréglée, par les caprices les plus inſolens, à faire appréhender aux Vénitiens le retour d'une domination tyrannique. Les grands événemens qui ſe paſſoient autour d'eux firent quelque temps une heureuſe diſ-

JEAN, VIII. Doge de Veniſe.

Mauvaiſe conduite du Doge Jean.

JEAN, VIII. Doge de Venise.

traction à leurs chagrins. Charlemagne, vainqueur des Aquitains & des Saxons, avoit passé en Italie contre les Lombards, & suivi par-tout de la victoire, il avoit défait leur Roi Didier, l'avoit envoyé prisonnier en France, & par ce coup décisif avoit mis fin au Royaume de Lombardie. Faisant chaque jour de nouveaux progrès en Espagne & en Allemagne, ayant déjà sous ses lois presque l'ancien Empire d'Occident, il venoit de ressusciter la dignité Impériale en sa personne, s'étant rendu à Rome où il fut proclamé Empereur, & couronné en cette qualité par le Pape Léon III. Le Doge Jean ne négligea pas de traiter des limites avec le nouveau maître de l'Italie. Il paroît certain que Charlemagne ratifia & confirma l'ancien traité fait avec les Rois Lombards dont il avoit conquis la couronne. Il en est fait mention expresse dans un diplome de l'Empereur Frideric, adressé à l'Evêque de Torcello : il y est parlé d'un fossé, qui du temps de l'Empereur Charles, servoit de limite entre l'Etat de Venise & la Lombardie, & qui touchoit d'un côté au fleuve Sicla, de l'autre au fleu-

Charlemagne, Empereur.

An 800.

Traité des Vénitiens avec Charlemagne.

ve Tarſe ; ce qu'il faut entendre ſans doute de la grande & de la petite Piave. Par cette diviſion, l'Etat de Veniſe demeura ſéparé du nouvel Empire d'Occident, qui de ce côté-là eut les mêmes bornes que l'ancien Royaume des Lombards.

JEAN, VIII. Doge de Veniſe.

La concluſion d'une affaire ſi intéreſſante fut le ſeul trait capable de mériter des louanges au Doge Jean. D'ailleurs ſa conduite étoit toujours plus orgueilleuſe & plus marquée au coin du libertinage & de la férocité. Quoiqu'il fût très-différent de ſon pere, il prétendit jouir de la même faveur en s'aſſociant ſon fils Maurice. Soit qu'on craignît de l'irriter davantage en le déſobligeant, ſoit que la douceur apparente du jeune Maurice fît eſpérer qu'elle ſerviroit de frein à l'impétuoſité de ſon pere, on conſentit à cette aſſociation ; mais on découvrit bientôt dans le fils ce qu'on avoit déjà vu dans le pere, le voile de la diſſimulation levé par une ambition ſatisfaite. S'il n'eſt pas vrai que les honneurs changent les mœurs, infailliblement ils les développent. Maurice avoit paru vertueux juſques-là ; devenu le colle-

JEAN, VIII. Doge de Venise.

gue de ſon pere, il en prit toutes les habitudes, & il en outra toutes les méchancetés. Ces deux monſtres livrés aux impudicités les plus abominables, attentoient journellement à l'honneur des femmes & à la pudeur des vierges : remplis d'une cupidité inſatiable, ils pilloient le bien des citoyens & uſoient de toutes ſortes de violences pour s'en rendre maîtres. En un mot jamais tyrans ne furent plus tyrans. La crainte s'étoit emparée de tous les Vénitiens, & dans cette oppreſſion univerſelle pas un n'oſoit donner le moindre ſigne de réſiſtance.

Aſſaſſinat du Patriarche de Grado, par le fils du Doge de Veniſe.

Le ſeul Patriarche de Grado, homme d'une piété exemplaire, & par là même exempt de tout reſpect humain, ſe donnoit la liberté de repréſenter de temps en temps aux deux Princes leur devoir, & de les exhorter à ne pas attirer ſur eux les vengeances du Ciel en continuant toujours à violer ſcandaleuſement toutes les loix divines & humaines. Rien n'importune tant les méchans que les avis d'un homme ſage : ils ne ſont pas capables de les entendre, parce qu'ils ne ſont pas faits pour en profiter. Le Doge & ſon fils fatigués du zele du Patriarche,

résolurent de se délivrer de ce censeur incommode. Ce qui acheva de les irriter, c'est le refus qu'il fit de sacrer le nouvel Evêque d'Olivolo. C'étoit un Grec choisi tout exprès par le Doge Jean pour faire sa cour à Nicéphore Empereur d'Orient. L'intrusion de cet étranger contre le gré du Clergé & du peuple Vénitien déplut infiniment à tous ceux qui avoient l'esprit patriote. On eut recours au Patriarche, & on le pria de ne point prêter son ministere à cette injustice. Il n'avoit pas besoin d'être sollicité pour faire au public cette faveur. Convaincu que la nomination de cet Evêque étoit contraire aux regles ecclésiastiques, n'étant appuyée que sur la violence, non-seulement il refusa de le sacrer, mais il l'excommunia. Le Doge en fut outré de colere ; & regardant ce coup d'autorité comme un outrage fait à sa personne, & qui enchérissoit sur tous les affronts qu'il prétendoit avoir déjà reçus, il chargea son fils d'en aller tirer une vengeance prompte & éclatante. Le jeune Maurice se rendit à Grado avec une troupe de gens affidés, & étant entré dans la maison

JEAN, VIII. Doge de Venise.

JEAN, VIII. Doge de Venise.

du Patriarche, il le fit prendre & précipiter du haut d'une tour. Cette action exécrable souleva les Vénitiens. Jean & Maurice trouverent cependant encore le moyen d'appaiser le peuple, & ils en furent quittes en donnant à Fortunat, neveu du Patriarche assassiné, la place de son oncle qui se nommoit Jean.

Nouvelles divisions dans l'Etat de Venise.

Il sembloit que tous les malheurs se réunissoient pour affliger la République cruellement dominée par ces deux tyrans. Héraclée & Equilo, deux villes de l'Etat très-voisines, se prirent de dispute, on ne sait pour quel sujet. Le Doge & son fils prenoient plaisir à animer ces citoyens les uns contre les autres, & à les faire combattre en ennemi. Vers le même temps un terrible vent de sud excita une tempête extraordinaire qui fit refluer les eaux de la mer sur toutes les îles Vénitiennes; les fleuves du continent grossis de concert causerent un si furieux débordement dans les lagunes, qu'il y eut deux pieds d'eau sur toutes les terres, & qu'on craignit une submersion générale.

Conjuration contre le Doge Jean.

Tant de maux furent suivis bientôt

de calamités encore plus extrêmes. Fortunat, Patriarche de Grado, avoit extrêmement sur le cœur l'assassinat commis dans la personne de son oncle : il se ligua avec Obelerio, citoyen de Malamauco, d'une naissance trés-illustre, puisqu'il étoit de famille Tribunitienne : tous deux formerent le projet d'éteindre la tyrannie dans le sang des tyrans. Leur complot inspiré par une haine enflammée, fut concerté si imprudemment que le Doge en eut connoissance : les deux conjurés se voyant découverts prirent la fuite. Obelerio se réfugia à Trevise, & Fortunat se sauva en France à la Cour de Charlemagne. Ce dernier déterminé à saisir toutes les occasions de perdre les meurtriers de son oncle, insinua à l'Empereur qu'il n'avoit pas de plus grands ennemis de son autorité que les Doges de Venise tout livrés aux Empereurs d'Orient ; que derniérement, lorsqu'il avoit été question de traiter des limites entre lui & Nicéphore ; les Doges avoient agi fortement à la Cour de Constantinople pour lui ôter la Dalmatie, Province qui étoit extrêmement à sa bienséance.

JEAN, VIII. Doge de Venise.

Plaintes faites à Charlemagne contre les Vénitiens.

JEAN, VIII. Doge de Venise.

tion, & ils ne changerent rien à leur maniere de vivre.

Le Doge Jean & son fils obligés de prendre la fuite.

Il y avoit long-temps qu'on étoit las de leur tyrannie, il se forma contr'eux une conspiration que l'on conduisit si secrettement qu'elle ne leur fut connue qu'au moment qu'elle éclata. Nous avons vu qu'Obelerio, lorsque son premier complot eut échoué, se retira à Trevise. Dans sa retraite il entretint soigneusement les intelligences qu'il avoit avec plusieurs principaux membres de la République. Ses partisans tenterent une hardiesse qui leur réussit; ce fut de le proclamer Doge, ne doutant pas que le peuple à qui il ne falloit qu'un prétexte de soulévement, ne se mît de leur côté. En effet le bruit seul de cette proclamation intimida tellement Jean & Maurice, qu'entraînés par leurs remords, & voyant l'orage prêt à fondre sur leur tête, ils prirent la fuite sur le champ, & se sauverent à Mantoue.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

Obelerio ne tarda pas à venir prendre possession du Dogat à Malamauco; & dans le premier transport de joie que causoit à tout le monde une révolution si inespérée, il lui fut facile

d'obtenir que son frere Béat lui fût associé presque incontinent. Fortunat, Patriarche de Grado, qui jusqu'alors étoit resté à la Cour de France, instruit d'un changement si conforme à ses désirs, revint promptement partager le triomphe de son ami.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

Ce fut environ dans le même temps que Pepin, jaloux d'étendre sa domination au-delà des bornes de l'Italie, se rendit maître de l'Istrie, s'ouvrant ainsi le chemin vers la Dalmatie qu'il avoit intention de conquérir. Obelerio & le Patriarche Fortunat avoient l'inclination toute Françoise. Le séjour qu'ils avoient fait l'un & l'autre sur les terres de la domination de Charlemagne & de Pepin, & le bon traitement qu'ils y avoient reçu, avoient produit dans leur cœur cet attachement qui étoit devenu dans eux bien plus une affaire de goût qu'un simple sentiment de reconnoissance. Pepin qui connoissoit leurs dispositions voulut se servir d'eux pour engager les Vénitiens à se détacher du parti des Grecs, & à le favoriser dans l'expédition qu'il projetoit contre la Dalmatie. Ils sentirent toute la difficulté

OBELÉRIO, IX. Doge de Venise.

de cette négociation. Ils avoient affaire à des citoyens qui accoutumés à confondre sous le nom de barbares toute nation étrangere aux Romains, montroient pour les François presqu'autant d'aversion que pour les Goths, les Huns, les Lombards ennemis conquérans, destructeurs de l'Empire.

Assemblée générale au sujet des prétentions de Pepin, Roi d'Italie.

L'envie de faire leur cour à un Roi qu'ils aimoient, les fit passer par-dessus cette considération. Obelerio indiqua une assemblée générale, & il y proposa la chose avec tout le ménagement possible, en lui donnant pourtant les couleurs les plus propres à la rendre intéressante. Tout ce qu'il avoit d'amis opina pour lui; mais le plus grand nombre fut de l'avis contraire. Il fut décidé qu'on enverroit une ambassade à Pepin pour s'excuser auprès de lui de ce que la fidélité qu'on devoit à d'anciens engagemens ne permettoit pas de faire en cette occasion ce qu'il désiroit, & de se livrer à toutes les impressions du respect dont on étoit pénétré pour sa personne. Obelerio dissimula le chagrin qu'il ressentoit de n'avoir pas réus-

si; on ne le soupçonnoit déjà que trop d'être dans les intérêts de Pepin, & il eût été dangereux pour lui de donner trop de crédit à l'opinion répandue sur ce sujet.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

Pepin déclare la guerre aux Vénitiens.

Le Roi d'Italie qui étoit alors dans l'âge où les désirs ont toute leur vivacité, se tint très-offensé du procédé des Vénitiens, & voulut absolument en tirer vengeance. Il donna ordre aux troupes qu'il avoit dans l'Istrie & dans le Frioul de faire les derniers efforts pour pénétrer sur les terres de la République, disant qu'il falloit abattre la fierté de ces Insulaires, à qui l'avantage de leur position donnoit l'audace de se croire invincibles.

Les ordres de Pepin ne furent que trop bien exécutés. Les troupes Françoises pénétrerent vers Héraclée & Equilo, assiégerent ces deux villes, les emporterent d'assaut, y mirent le feu & les renverserent de fond en comble. Cette désolation jeta l'épouvante dans toutes les îles. De toutes parts on supplia le Doge d'employer l'accès qu'il avoit auprès de Pepin pour désarmer la colere de ce Prince. Il le fit, & vint à bout d'engager Pepin à ne

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

Grand mouvement à Venise. Le Doge Obelerio est chassé.

rio, son frere Béat & tout ceux de son parti vouloient qu'on tâchât par toutes sortes de soumissions de fléchir la colere de Pepin, & ne voyoient que ce moyen de détourner l'orage dont l'Etat étoit menacé. Le plus grand nombre ne pouvoit souffrir qu'on parlât de s'humilier & de se soumettre : ils prévoyoient que pour peu qu'on montrât de foiblesse & de crainte, Pepin entreprenant de son naturel ne feroit pas tranquille qu'il ne les eût entiérement subjugués. Le temps pressoit, & il n'y avoit plus à différer de prendre un parti. Obelerio parloit toujours de douceur & de soumission. Cette façon de penser parut enfin une trahison manifeste. On ne douta plus qu'il ne fût d'intelligence avec les François pour qui il avoit donné déjà diverses marques d'inclination. Pour mettre l'Etat à l'abri de ses pieges, on le chassa lui, son frere Béat, & tous ceux de son conseil qui pensoient de même; & afin qu'ils ne pussent pas nuire dans le pays étranger, on ne leur laissa pas le choix de leur exil. Obelerio fut conduit à Constantinople, & Béat relégué à Zara en Dalmatie.

Cependant Pepin avoit déjà commencé les hostilités. On n'eut pas le temps d'élire un autre Doge ; à peine en restoit-il assez pour rassembler à la hâte ce qu'on avoit de troupes & de vaisseaux. La tour de Brondolo venoit d'être emportée par les François, ils étoient déjà maîtres de Chiogia & de Palestrine. Ils entroient actuellement dans Albiola qui n'étoit séparé de Malamauco que par un canal de médiocre largeur. Dans la confusion & l'épouvante générale, on songeoit déjà dans cette capitale à se rendre, lorsque Ange Participatio l'un de ses principaux Citoyens, donna un meilleur conseil. Il fut d'avis qu'on abandonnât la ville, & qu'on se sauvât tous de concert à Rialte. Ce parti fut pris sur le champ. Le Clergé, la Noblesse, le peuple, les femmes, les enfans, tous fuirent cette île prête à être envahie, & allerent chercher à Rialte un asile plus à l'abri de l'invasion, à cause de la grande largeur des lagunes qui le rendoit de difficile accès.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

An 810.

Les François entrent dans l'Etat de Venise.

Pepin arrivé à Malamauco, connut toute la difficulté de ce qui lui restoit à faire pour achever sa conquête :

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

voyant que la ſituation de Rialte ne lui permettoit guere d'en venir à une attaque réguliere. Il déſeſpéra de la prendre par famine à cauſe de la multitude des rivieres qui aboutiſſent dans cette partie des lagunes, & qu'il étoit impoſſible de les garder toutes aſſez exactement pour qu'il ne pût rien paſſer juſqu'à Rialte; avant toutes choſes il fit ſommer la ville de ſe rendre, avec menace de n'entendre à aucune compoſition, ſi on ne ſe rendoit pas ſur l'heure même. Les Vénitiens qui déſiroient d'entamer une négociation, dans l'eſpérance que ſi l'affaire traînoit en longueur, ils auroient le temps de ſe fortifier de maniere à ne plus craindre d'inſulte, envoyerent leurs Députés à Pepin, qui leur demanda avec beaucoup de hauteur ce qu'ils venoient faire. Ils répondirent qu'ils venoient lui demander la paix, pourvu qu'ils puſſent la conclure à des conditions raiſonnables. « Dans l'état où vous » êtes, repliqua fiérement Pepin, » vous convient-il de parler de paix? » Allez dire à ceux qui vous ont en- » voyés, que dans peu ils ſubiront la » peine de leur orgueil, & que je

» saurai les faire repentir d'avoir ou-
» tragé tant de fois ma clémence.

On connut à cette réponse qu'il n'y avoit plus d'espérance que dans la détermination où l'on étoit de tout sacrifier, plutôt que d'obéir au vainqueur. Participatio, qui sans être Doge en faisoit toutes les fonctions, fit venir des îles voisines tous ceux qui étoient en âge de porter les armes. Il en mit une partie dans la ville pour la garder, & distribua tout le reste sur les vaisseaux grands & petits, dont il forma une flotte. Victor d'Héraclée, grand homme de mer & excellent Capitaine, fut choisi pour la commander. La flotte de Pepin étoit toute prête; & on s'attendoit de part & d'autre à terminer la guerre dès le lendemain par une bataille décisive. Victor, plein de résolution & de courage, harangua ses troupes de la maniere suivante :

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

Extrême embarras des Vénitiens.

» Braves soldats, leur dit-il, si ja-
» mais peuple fut autorisé à compter
» sur la victoire, c'est nous qui combat-
» tons pour la plus juste des causes,
» nous que l'on attaque pour nous
» faire violer la foi de nos engagemens,
» & pour nous ravir notre liberté. Dieu,
» Protecteur de l'innocence, peut-il

Discours de Victor d'Héraclée.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

» manquer de se déclarer pour nous ? » Assuré de son secours, je ne craindrai » ni Pepin, ni les François, ni l'univers » entier. Ne vous laissez pas effrayer par » les forces supérieures de l'ennemi. » Nous combattons pour la patrie & » pour la liberté : des objets si chers » seroient suffisans pour nous rendre » invincibles en toute espece de com- » bat. Mais enfin souvenez-vous que » c'est sur mer que nous allons com- » battre. Cet élément nous est beau- » coup plus familier qu'aux François ; » nous sommes experts dans la ma- » nœuvre, & ils y sont très-nouveaux : » nous connoissons les lieux, & ils » n'en ont aucune connoissance. Re- » présentez-vous l'embarras des Fran- » çois qui ne sont habitués qu'à com- » battre sur terre, lorsqu'ils verront » les vents & la marée se jouer de » leurs dispositions, lorsqu'ils senti- » ront leurs vaisseaux heurtés par les » nôtres, & qu'il faudra qu'ils tien- » nent ferme sur un sol mobile & » chancelant. Pour moi, je suis si as- » suré de leur désordre, que l'unique » chose que je craigne, c'est qu'ils ne » veuillent éviter le combat. Mais leur

» témérité

» témérité m'eſt garant qu'ils en cour- OBELERIO, IX. Doge de Veniſe.
» ront le riſque. Les victoires de Char-
» les & de Pepin leur ont enflé le cœur.
» Ils croient que déſormais rien ne
» leur eſt impoſſible, & ils nous re-
» gardent comme une proie qu'ils au-
» ront bientôt dévorée. Pour vous,
» amis, ne vous laiſſez point éblouir
» par ces titres faſtueux d'Empereur
» & de Roi. Ils nous traitent de miſé-
» rables Pêcheurs; montrez-leur que
» des Pêcheurs peuvent les vaincre.
» Que toute la poſtérité apprenne de
» nous, que les vrais Vénitiens ne
» veulent de la vie qu'autant qu'elle
» eſt jointe avec la liberté, & que la
» mort pour eux eſt un bien préféra-
» ble à la ſervitude ». Ce diſcours enflamma extraordinairement l'ardeur des ſoldats & des matelots; & il n'y en eut pas un qui ne promît de bien faire ſon devoir.

Combat naval entre les Vénitiens & les François.

Dès le lendemain les deux flottes s'avancerent l'une contre l'autre. Celle des François étoit compoſée de vaiſſeaux beaucoup plus grands: quand ils virent la petiteſſe des navires Vénitiens, il s'éleva de leur part une clameur mépriſante. Ils voguerent avec

Obelerio, IX. Doge de Venise.

impétuofité vers eux, croyant qu'ils alloient leur paffer fur le corps. Les Vénitiens reculoient à mefure que les François arrivoient fur eux. Ils les attirerent infenfiblement dans le milieu des lagunes au moment que le flux alloit laiffer les eaux fi baffes que les gros vaiffeaux de l'ennemi n'y pourroient plus manœuvrer. Ce ftratagême leur réuffit. Tout à coup la flotte Françoife fe trouva hors d'état de faire les mouvemens néceffaires. Les navires Vénitiens qui voloient avec légéreté fur ces eaux eurent tout l'avantage, & fe mirent à jeter contre l'ennemi une nuée de traits. Ils paroiffoient & ils difparoiffoient, frappant leurs coups furement, & évitant ceux qu'on leur portoit avec la même adreffe. Les vaiffeaux de l'ennemi ne pouvoient plus être gouvernés. Un vent qui s'éleva à propos acheva d'y mettre le défordre. Les foldats qui les montoient fe défefpéroient de voir que leur bravoure ne leur étoit d'aucune reffource. Les Vénitiens alors accourus de toutes parts, lancerent contr'eux de la poix enflammée, & toutes fortes de matieres brûlantes qui

en consumerent plusieurs, quelques autres coulerent à fond, & le retour de la marée emmena le reste en très-mauvais état à Malamauco. Pepin outré d'indignation d'un échec si humiliant, fit saccager toutes les villes Vénitiennes qu'il venoit de prendre, & retourna à Ravenne.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

Tous les Auteurs Vénitiens parlent de cette victoire comme d'un fait certain, quoiqu'ils varient pour les circonstances dont j'ai recueilli ce qui m'a paru de plus vraisemblable. Nos anciennes Annales n'en disent mot. Il y est fait mention seulement de la vengeance que Pepin tira de la perfidie des Vénitiens, de la guerre qu'il leur fit par terre & par mer, & du grand succès qu'il eut dans cette guerre, où après avoir soumis Venise, il envoya de-là sa flotte faire le ravage sur les côtes de Dalmatie. Il est difficile de se persuader que la victoire dont nous venons de parler, ait pu être entiérement ignorée de nos Historiens contemporains, ou qu'ils aient eu la vanité de la passer sous silence; il est également difficile de refuser toute foi au témoignage unanime des

Victoire des Vénitiens.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

Historiens de Venise, qui appuient tous beaucoup sur cette victoire, & qui en rapportent divers monumens.

En examinant la chose avec impartialité, on pourroit dire que le combat de Rialte ne fut peut-être pas aussi considérable que les Vénitiens nous le représentent; mais qu'il eut lieu cependant, & que l'avantage n'en fut pas pour Pepin; que nos anciens Historiens n'ont fait attention qu'à la conquête que fit Pepin de plusieurs villes, & principalement de Malamauco, qu'ils appellent Venise, parce qu'elle étoit alors la capitale de l'Etat Vénitien; que dans l'éloignement des lieux ils ont pu ne pas savoir les choses dans la derniere exactitude, & ignorer que la petite ville de Rialte n'ayant pas subi la loi du vainqueur, servit d'asile aux vaincus. De quelque maniere que les choses se soient passées, il est certain que l'année 810, Pepin porta ses armes victorieuses dans l'Etat de Venise; il est certain aussi que cet Etat ne fut pas acquis pour cela à son Royaume d'Italie, puisque la même année dans le Traité de paix que Charlemagne fit avec

Nicéphore Empereur d'Orient, il fut ſtipulé que l'Etat de Veniſe reſteroit ſous l'obéiſſance de Nicéphore. Cet article du Traité de paix inſinue ouvertement que la République n'avoit pas alors toute l'indépendance qu'elle a eue depuis, & dont elle avoit déjà joui dans d'autres temps. Il eſt probable que depuis le rétabliſſement de l'Empire d'Occident dans la perſonne de Charlemagne, cet Etat placé entre les deux Empires ne fut plus aſſez fort pour maintenir l'indépendance qu'il s'étoit attribuée lorſqu'Odoacre eut anéanti en Italie la domination des Céſars. Nous voyons en effet que depuis ce temps-là les François & les Grecs ne ceſſerent de ſe diſputer les droits qu'ils prétendoient les uns & les autres ſur l'Etat de Veniſe; de ſorte que les Vénitiens ne pouvant éviter de tomber ſous l'une ou l'autre domination, aimerent mieux ſe jeter entre les bras des Grecs, parce qu'ils y trouvoient plus d'avantage pour leur commerce & même pour leur liberté. Leurs navires marchands avoient plus de profit à eſpérer dans les ports de l'Empire d'Orient; & leur éloignement du

OBELERIO; IX. Doge de Veniſe.

Paix des Vénitiens avec les François. Ils reſtent ſoumis à l'Empire d'Orient.

OBELERIO, IX. Doge de Venise.

centre de cet Empire leur donnoit moins à craindre d'en être maîtrisés. Ils resterent donc avec moins de répugnance sous la domination des Grecs, dont l'autorité sur eux se bornoit dans le fond au simple droit de relief : droit qui s'affoiblit beaucoup avec le temps, & qui s'est enfin perdu tout-à-fait.

Ainsi finit la guerre de Pepin qui avoit mis l'Etat de Venise à deux doigts de sa perte, & dont il ne se sauva que par un de ces coups de fortune qu'une combinaison fortuite de circonstances produit quelquefois, & qui mettent tous les raisonnemens de la politique en défaut.

Fin du second Livre.

SOMMAIRE
DU LIVRE TROISIEME.

Election d'un nouveau Doge. Grandes qualités d'Ange Participatio. Prospérité singuliere de l'Etat de Venise sous le Dogat d'Ange Participatio. Discorde entre les enfans du Doge terminée par la sage flexibilité de leur pere. Conspiration contre le Doge. Armement des Vénitiens contre les Sarrasins. Translation du corps de S. Marc à Venise. Fondation de l'Eglise Saint Marc. Course contre les Pirates Narentins. Guerre civile dans l'Etat de Venise. Le Doge Jean Participatio est chassé. Armement des Vénitiens contre les Sarrasins de Sicile. Défaite de la flotte Vénitienne. Les Sarrasins pénetrent dans le Golfe. Courses des Pirates contre les Vénitiens. Divisions intestines. Le Doge est assassiné. Information contre les parricides. Le peuple les met en pieces. Traité des Vénitiens avec Charles le Chauve. Entreprise des Sarrasins contre la ville de

Grado. Guerre contre les Pirates Esclavons. Entreprise des Doges de Venise sur le Comté de Commacchio. Abdication du Doge Jean Participatio II. Guerre contre les Narentins. Le Doge Pierre Candian périt les armes à la main. Consternation des Vénitiens après la défaite de leur flotte par les Narentins. Bonne police établie à Venise par le Doge Pierre Tribuno. Nouveaux Rois d'Italie. Irruption des Hongrois en Italie. Ils attaquent l'Etat de Venise. Courage & résolution du Doge Tribuno. Discours du Doge aux soldats de la flotte Vénitienne. Combat naval entre les Vénitiens & les Hongrois. Victoire des Vénitiens. Dogat très-pacifique d'Urse Badouer. Son abdication. Témérité des Corsaires qui insultent l'Eglise d'Olivolo. Châtiment que le Doge leur fait souffrir. Récompense accordée aux citoyens qui avoient prêté secours dans cette affaire. Guerre de Commacchio & de Capo d'Istria. Monnoie de Venise. Son ancienneté. Guerre contre les Narentins. Révolte du fils du Doge contre son pere. Ce fils rebelle est

proscrit. Il est rappellé après la mort de son pere, & élu Doge. Traité entre l'Etat de Venise & les Rois d'Italie renouvellé. Défense faite par le Doge aux Vénitiens de secourir les Sarrasins. Avidité peu scrupuleuse des Marchands Vénitiens. Mauvaise conduite du Doge Pierre Candian IV. Le Doge est attaqué dans son Palais, & égorgé par la multitude. Sa mort est approuvée & impunie. Excellente administration du Doge Pierre Ursëolo. Son abdication & sa fuite pour se consacrer à Dieu dans le Monastere de S. Michel en Roussillon. Convention entre les Vénitiens & l'Empereur Othon. Nouvelles divisions intestines. Les mécontens trouvent de l'appui auprès de l'Empereur Othon. Les choses se pacifient par l'entremise de l'Impératrice Adelaïde. Pitoyable conduite du Doge Tribun Memmé. Il abdique au grand contentement de tous les Vénitiens.

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE VENISE,
LIVRE TROISIEME.

ON venoit d'éprouver la plus terrible des cataſtrophes ; on voyoit à peine éteint l'incendie d'une guerre qui avoit été ſur le point de tout conſumer, & dont on appercevoit encore par-tout les triſtes ravages. A l'agitation épouvantable des eſprits éperdus dans le fort de cette tempête, venoit de ſuccéder un calme ſerein & une tranquillité qui promettoit d'être durable. Semblables à des nautonniers qui ont vu de près le naufrage, qui commencent à ſe reconnoître au moment que la tourmente a ceſſé, & qui ſe hâtent de réparer leurs agrès, les Vénitiens dont le gouvernement avoit été laiſſé

presqu'à la merci des événemens, songerent aussi-tôt à le rétablir en procédant à l'élection d'un Doge. Loin de rappeller Obelerio & Béat, qu'ils regardoient comme les premiers auteurs de leurs maux, ils les condamnerent à une proscription sans retour, & on laissa dans leur exil ceux de leurs partisans qui avoient paru les plus échauffés.

ANGE PARTICIPATIO, X. Doge de Venise.

Election d'un nouv. Doge.

Les services rendus par Ange Participatio durant la derniere calamité parloient trop en sa faveur, pour que les suffrages fussent un seul instant en balance. Ils se réunirent tous à lui conférer la Dignité Ducale. La ville de Malamauco ayant été presqu'entiérement ruinée par les François, il fut obligé de fixer sa résidence à Rialte, qui n'ayant eu jusques-là que le privilege de l'ancienneté au-dessus des autres villes, devint enfin pour toujours le centre de la République, & mérita de prendre le nom de Venise par excellence, que nous lui donnerons désormais.

An 809.

L'esprit, capacité, bonne conduite, Participatio réunissoit toutes les qualités qui font les grands hommes. Le

Grandes qualités d'Ange Participatio.

ANGE PARTICIPATIO, X. Doge de Venise.

premier objet qu'il se proposa, fut de relever de leurs ruines les villes de l'Etat que Pepin avoit saccagées. Comme il étoit originaire d'Héraclée, cette ville malheureuse eut dans son cœur la préférence qu'elle méritoit ; il la fit entiérement rebâtir ; & elle changea son ancien nom d'Héraclée en celui de *Citta Nuova*, qui veut dire Ville neuve. A Malamauco, à Chioggia, à Palestrine, & dans tous les lieux où la derniere guerre avoit laissé des traces, il fit élever de nouveaux bâtimens, & rendit habitables toutes ces villes qui avoient cessé de l'être. Mais où ses attentions s'attacherent davantage, ce fut à agrandir & à orner la nouvelle Capitale de ses Etats. Plusieurs citoyens des villes voisines étoient venus s'y établir à sa suite. La réputation qu'il s'étoit acquise y attiroient du continent voisin nombre de personnes avides de liberté. Il fallut donner à la nouvelle Venise une étendue capable de contenir ce surcroît journalier d'habitans. Il fit embrasser par une même enceinte les soixante petites îles qui étoient autour de Rialte, & établit leur com-

munication par des ponts jettés sur les canaux qui les séparoient. Il ne se borna pas à procurer à ses citoyens du terrein pour se loger; il manquoit au Chef de la République une habitation convenable à sa Dignité, & à l'Evêque Diocésain établi à Olivolo une Eglise; il fit bâtir l'un & l'autre. Le Palais Ducal fut placé dans le même lieu où il est encore aujourd'hui; mais il est à croire que dans ces temps anciens, qui étoient ceux de la simplicité, il ne fut pas décoré avec cet air de magnificence qu'il a eu depuis. L'Eglise Cathédrale fut bâtie à Olivolo, & dédiée à S. Pierre.

ANGE PARTICIPATIO, X. Doge de Venise.

Venise s'augmentoit de jour en jour, & toutes les villes de l'Etat reprenoient une nouvelle forme. Le commerce troublé & interrompu par les malheurs des années précédentes, recommençoit à prospérer. Il ne restoit bientôt des maux qu'on avoit soufferts qu'un souvenir capable d'exciter dans tous les citoyens la sage émulation de réparer leurs pertes. Un retour de bonheur si prompt étoit l'effet de la vigilance du Doge, & de sa constante application à chercher en toutes choses

Prospérité de l'Etat de Venise sous le Dogat de Participatio.

ANGE PARTICIPATIO, X. Doge de Venise.

le bien de l'Etat. En travaillant ainsi à la félicité commune, il ne négligea pas entiérement ses intérêts particuliers. Il avoit deux fils, dont le premier se nommoit Justinien, & le second Jean. Il avoit envoyé l'aîné à la Cour de Constantinople, par une conséquence sans doute du dernier Traité qui obligeoit l'Etat de Venise à une sorte d'hommage envers cette Cour, & pour affermir l'intelligence qui devoit régner entre les Vénitiens & les Grecs. Dans l'absence de Justinien, Participatio associa au Dogat Jean son cadet. Il paroît qu'il le fit d'autorité, & sans consulter le peuple qui le trouva cependant fort bon. On voit en cela le progrès du pouvoir des Doges qui alloit toujours en augmentant, sur-tout quand ils étoient de caractere à s'attacher les cœurs.

Discorde entre les enfans du Doge.

Justinien revint de Constantinople où il avoit été extrêmement caressé par l'Empereur Léon. Il apprit à son retour l'association de son frere au Dogat. Il s'en plaignit comme d'une injustice qui valoit pour lui l'exhérédation la plus offensante; & il en conçut tant de chagrin, qu'il refusa de paroître en

présence de son pere. Participatio lui fit parler par ses amis, pour le faire rentrer dans son devoir; mais on ne put jamais vaincre le ressentiment de ce fils, qui croyoit n'avoir point démérité, & à qui pour cette raison la préférence donnée à son cadet n'en étoit que plus amere.

ANGE PARTICIPATIO, X. Doge de Venise.

Si le Doge avoit été un de ces hommes entiers dans leurs sentimens, qui quand ils ont hasardé une démarche bonne ou mauvaise, veulent à toute force la soutenir, il auroit pu résulter de cet entêment une discorde. Mais Participatio qui sentoit dans le fond la justice des plaintes de Justinien, comprit qu'il y auroit de la dureté à le pousser à bout sans autre motif que la sotte gloire de s'opiniâtrer à ne reculer pas. Il prit le parti de le satisfaire, en lui accordant au pouvoir suprême la part dont son cadet jouissoit déjà. Cette satisfaction réconcilia le pere avec le fils; & ce qui mérite d'être remarqué, elle ne brouilla point les deux freres ensemble; Jean ayant cédé sans peine à Justinien une place qu'il se crut trop heureux de sacrifier à la tranquilité de son pere, parce qu'il la tenoit de son amour.

ANGE PARTICIPATIO, X. Doge de Venise.

Conspiration contre le Doge.

Les meilleurs Princes ne sont pas toujours plus en sureté que les autres contre les entreprises des factieux. Sous les gouvernemens les plus sages il y a quelquefois des esprits turbulens qui trouvant que les choses ne vont pas à leur fantaisie, en prennent occasion de cabaler contre ceux qui gouvernent. Il falloit avoir bien envie de brouiller pour en vouloir à un Doge tel que Participatio. Cependant à peine avoit-il terminé la querelle domestique que nous venons de voir, qu'il découvrit qu'on tramoit contre lui une conspiration, qui ne tendoit pas à moins qu'à lui ôter la Couronne Ducale, & peut-être la vie. Lui qui étoit la douceur & la bonté même, montra dans cette occasion toute la sévérité due à un pareil attentat. Persuadé que l'indulgence n'est faite que pour les fautes où l'on remarque de l'ignorance ou de la foiblesse, & qui n'entraînent pas des suites fâcheuses pour l'ordre public, il crut que ce seroit manquer essentiellement aux lois & à la patrie, que de ne pas réprimer par la terreur une audace réfléchie & perfide qui s'élevoit contre l'autorité. Les coupables furent punis de mort; il n'y en eut

qu'un ſeul qui prévint ſon ſupplice par une prompte évaſion.

Il y avoit dix-huit ans que Participatio régnoit lorſqu'il mourut. Sa mort laiſſa Juſtinien ſeul en poſſeſſion du Dogat. Il y avoit déjà long-temps que les Sarraſins ſortis du fond de l'Arabie ſous l'étendard du faux Prophete Mahomet, ſe rendoient redoutables à toutes les Puiſſances Chrétiennes par les entrepriſes qu'ils faiſoient & par les victoires qu'ils remportoient ſur elles. Maîtres de l'Afrique & de l'Eſpagne, ils ne ſongeoient qu'à étendre leurs conquêtes & à faire triompher leur religion groſſiere. L'Empire d'Orient ſouffroit beaucoup du voiſinage de cette nation, conduite par le fanatiſme le plus féroce, & qui ſe croyoit toute rapine permiſe quand il s'agiſſoit des Chrétiens. Elle avoit alors des Corſaires en mer qui déſoloient la Sicile & toutes les Côtes de l'Archipel. Juſtinien Doge de Veniſe, très-dévoué à l'Empereur Michel, arma une flotte pour aider ce Prince à garantir ſes Etats des pirateries de ces Barbares. La flotte ſe rendit dans la mer de Sicile, & n'y acquit pas beaucoup de gloire. Soit

JUSTINIEN PARTICIPATIO, XI. Doge de Veniſe.

An 827.

Armement des Vénitiens contre les Sarraſins.

JUSTINIEN PARTICIPATIO, XI Doge de Venise.

qu'elle ne pût joindre l'ennemi, soit qu'elle n'osât pas se commettre avec lui, elle revint sans avoir rien fait.

Justinien étoit un Prince exempt de vices, mais il s'en falloit bien qu'il eût les qualités de son pere. Sa douceur tenoit de la foiblesse, & son esprit n'étoit que médiocrement capable d'affaires. Sa santé extrêmement délicate lui rendoit très-pénibles les soins & les fatigues du gouvernement. C'est ce qui le détermina à s'associer son frere Jean, lui rendant ainsi une place, dont il étoit d'autant plus digne, qu'il l'avoit cédée plus généreusement.

Translation du corps de S. Marc à Venise.

La République voyoit avec joie son commerce étendre & multiplier ses branches par l'industrie de ses navigateurs, & elle en tira dans ces temps-là un profit qui parut très-intéressant à la piété de ses peuples, ce fut la translation du corps de Saint Marc à Venise. Voici comme les Historiens nationaux racontent la chose. Le Calife d'Alexandrie se faisoit bâtir un Palais, & il avoit ordonné que l'on cherchât partout les marbres les plus précieux pour le décorer avec magnificence. Ceux qu'il avoit chargés de cette recherche

entrerent un jour par hasard dans l'Eglise Patriarchale de S. Marc. Ils y remarquerent divers ornemens de marbre rare; ils les jugerent de bonne prise, & les firent enlever sur le champ. Les Prêtes préposées à la garde de cette Eglise ne purent voir cette profanation sans un excès de douleur; mais il fallut bien souffrir ce qu'on ne pouvoit pas empêcher. Il y avoit alors dans le port d'Alexandrie deux Marchands Vénitiens, dont l'un se nommoit Bon, & l'autre Rustique, qui étant venus par dévotion visiter le tombeau de S. Marc, trouverent les Prêtres qui le gardoient dans la plus grande affliction. Ils voulurent en savoir la cause, & on leur raconta l'espece d'irrévérence que les Sarrasins venoient de commettre. Les bons Marchands en témoignerent beaucoup d'indignation, & s'étendirent beaucoup sur le danger qu'il y avoit que ces infideles ne se portassent encore à de plus grands excès; d'où ils conclurent que le corps de S. Marc n'étoit pas en sureté à Alexandrie, & qu'on feroit bien de le leur remettre pour le transporter à Venise, où il seroit placé avec plus de décence, & où il seroit à l'abri de toute insulte. La proposition

JUSTINIEN PARTICIPATIO, XI. Doge de Venise.

JUSTINIEN PARTICIPATIO, XI. Doge de Venise.

fut d'abord reçue aussi peu favorablement qu'elle pouvoit l'être de la part de gens à qui l'on proposoit de se dessaisir d'un trésor qu'ils jugeoient très-précieux. Les bons Vénitiens ne se rebuterent pas. Ils firent tant de prieres & d'instances, ils firent si bien sentir toute la reconnoissance que l'on devoit attendre de la part de la République, que les Prêtres se laisserent gagner.

Il étoit question d'ôter aux Chrétiens d'Alexandrie la connoissance de ce pieux larcin. On eut recours au stratagême, qui depuis a eu lieu tant de fois pour servir la passion devenue générale pour les Reliques fameuses; on prit le parti de faire l'enlevement de nuit, & de substituer dans le même tombeau au véritable corps de S. Marc le corps de Ste. Claude, qui heureusement avoit moins de célébrité. Il ne restoit plus qu'un obstacle, c'étoit la crainte d'être découvert par les Sarrasins de la Douane qui visitoient impitoyablement toutes les marchandises pour en tirer le droit de sortie. On voulut détourner leur attention. Pour cela on mit le Corps Saint dans le fond d'une corbeille que l'on couvrit d'herbes & de porc frais. L'horreur qu'ont tous les

Musulmans pour le cochon, fit que les Douaniers ayant découvert la corbeille, en détournerent tout de suite les yeux sans fouiller davantage. Ainsi la corbeille arriva saine & sauve sur les vaisseaux des deux Vénitiens. Ils appareillerent sur le champ; & dès qu'ils furent en mer, ils tirerent respectueusement le Corps Saint de la corbeille, l'envelopperent avec ce qu'ils avoient de plus précieux, & le suspendirent au haut de leur plus grand mât. Leur traversée fut assez heureuse d'abord, mais la tempête survint, & mit les vaisseaux en grand danger. Les pieux Mariniers ne purent croire que le naufrage fût à craindre, tandis qu'ils avoient pour garant de leur salut le Corps du saint Evangéliste. Cette confiance leur donna une activité qui fit triompher leur manoeuvre du tumulte des vents. Le calme revint, & ils arriverent à Venise où ils ne manquerent pas d'annoncer aussitôt le dépôt sacré dont ils étoient possesseurs. Cette nouvelle causa dans la ville la plus grande joie. Le Doge, la Noblesse & le Clergé, allerent sur le rivage recevoir de leurs mains ce Corps vénérable. Ils le transporterent avec la

JUSTINIEN PARTICIPATIO, XI. Doge de Venise.

JUSTINIEN PARTICIPATIO, XI. Doge de Venise.

pompe la plus respectueuse dans la chapelle du Palais Ducal, en attendant qu'on lui eût bâti une Eglise plus digne de renfermer des cendres si précieuses. De ce moment la ville de Venise qui avoit été jusques-là sous la protection de S. Théodore, choisit S. Marc pour son principal patron, & l'a toujours honoré depuis comme son Ange tutélaire.

Fondation de l'Eglise de Saint Marc.

JEAN PARTICIPATIO, XII. Doge de Venise.

An 829.

Justinien gouverna la République un peu moins de deux ans. Il mourut, & laissa par testament une somme considérable pour fournir aux frais du bâtiment de l'Eglise de S. Marc. Jean son frere lui succéda : il travailla aussi-tôt à faire l'emploi de cette somme. On avoit déjà jetté les fondemens de la nouvelle Eglise, il vint à bout de la faire achever; & après qu'elle eut été consacrée, il y fit placer le corps de S. Marc dans une chasse d'airain supportée par une colonne de très-beau marbre. Cette Eglise devint la chapelle du Doge. Elle n'étoit ni bien magnifique, ni bien spacieuse ; & elle ne fut reconstruite que plus de deux cens ans après dans la forme où on la voit aujourd'hui.

Les Pirates Narentins, dont nous avons déjà parlé, commençoient à renouveller leurs courses contre les vaisseaux de la République. Le Doge Jean commanda qu'on leur donnât la chasse. Ils furent si maltraités qu'ils demanderent humblement la paix, & cette affaire pour lors n'eut pas d'autre suite. Un mouvement beaucoup plus dangereux s'excita bientôt dans le sein même de l'Etat. Obelerio, dont nous avons vu la disgrace du temps de la guerre de Pepin, n'avoit pas perdu l'espérance de se rétablir, & travailloit sourdement à se rouvrir le chemin vers le trône ducal d'où on l'avoit fait descendre. On apprit tout-à-coup qu'il venoit de se jeter dans l'île de Veglia, & qu'il s'en étoit rendu maître. Jean accourut pour éteindre avec promptitude un feu qui pouvoit faire des progrès. Il avoit parmi ses troupes grand nombre de soldats de Malamauco, qui lorsqu'on fut sur le point de combattre, se rangerent tous de concert du parti d'Obelerio leur concitoyen. Cette désertion irrita si fort le Doge Jean, qu'il fondit sur la ville de Malamauco, & y vengea par son incendie l'infidélité qu'une partie

JEAN PARTICIPATIO, XII. Doge de Venise.

Course contre les Narentins.

Guerre civile dans l'Etat de Venise.

Jean Participatio, XII. Doge de Venise.

de ses citoyens venoit de lui faire. Une exécution si violente étoit bien injuste & bien cruelle. Les villes seroient bien à plaindre, si elles devoient porter si rigoureusement la peine des fautes particulieres de leurs habitans. Mais sans doute que par un faux esprit de patriotisme, cette ville qui avoit donné naissance à Obelerio, le favorisoit avec trop peu de dissimulation, & s'étoit attiré par là l'indignation du Doge Jean. Lorsqu'il l'eut satisfaite, il retourna attaquer Obelerio, le vainquit, le fit prisonnier, & ordonna sur le champ qu'on lui tranchât la tête.

Ce trait de rigueur auroit dû intimider les mécontens ; mais quand l'esprit de cabale est introduit quelque part, il a bien de la peine à se contenir. Tandis que Jean se croyoit sans ennemis, un séditieux nommé Carossio se mit en tête d'usurper sa place. Il entra subitement avec des gens armés dans le palais Ducal. Jean n'eut que le temps de se sauver au plus vîte. On apprit en un même instant son évasion, & que Carossio, maître du palais, se portoit hardiment pour Doge. Il est rare que ces sortes de témérités réussissent dans un

JEAN PARTICIPATIO, XII. Doge de Venise.

un Etat où il reste de l'honneur & du courage. Les principaux de la Noblesse furieux d'une intrusion qui étoit de si mauvais exemple, se souleverent unanimement contre Caroffio; & ayant choisi le moment de le surprendre, ils lui firent crever les yeux & l'exilerent. Tout de suite ils firent partir un courier pour la France où le Doge Jean s'étoit retiré, afin de lui apprendre que l'usurpateur étoit chassé, & l'inviter à venir reprendre une place où les vœux de tous les citoyens l'appelloient. Dans l'intervalle l'Evêque d'Olivolo fut chargé de remplir les fonctions de Vice-Doge. Jean revint en effet & ne gouverna plus aussi sagement qu'il avoit fait jusqu'alors. Soit que les traverses qu'il avoit essuyées l'eussent dégoûté de bien faire, soit que les injures qu'il avoit reçues lui eussent aigri l'humeur, il devint dur, turbulent, emporté. Il eut de grands démêlés avec la famille Mastalitia, l'une des premieres de Venise, & connue depuis sous le nom de Baseie. On ignore quel en étoit le sujet. On sait seulement que l'animosité de part & d'autre fut poussée très-loin, & qu'il en résulta bien des

JEAN PARTICIPATIO, XII. Doge de Venise.

troubles. La ville se trouva partagée en deux factions qui mettoient l'Etat en désordre. Le parti contraire au Doge prit le dessus; & quand il se vit le plus fort, il ne garda plus de ménagement. Un jour que Jean s'étoit rendu à la Cathédrale d'Olivolo pour y assister à l'Office divin, il fut attaqué par ses ennemis dans l'Eglise même. On l'enleva; & après lui avoir fait raser la barbe & les cheveux, on le relégua à Grado, où il mourut de chagrin presqu'aussi-tôt. Par sa mort la famille des Participatio, qui subsiste encore dans celle des Badouer, perdit le Dogat.

Le Doge Jean Participatio chassé.

An. 837.

PIERRE TRADENIGO, XIII. Doge de Venise.

Il fallut procéder à une nouvelle élection, & le choix tomba sur Pierre Tradenigo. Il eut bientôt occasion de signaler son humeur martiale. Les Sarrasins devenus toujours plus audacieux désoloient l'Italie. Dans une descente qu'ils avoient faite précédemment, ils avoient pillé Civita Vecchia, ravagé tous les environs de Rome, & commis dans les pays voisins tous les excès qui leur étoient ordinaires. La Calabre, & ce qui fait aujourd'hui le Royaume de Naples, souffroit beaucoup du voisina-

ge de ces barbares devenus maîtres de la Sicile, & qui avoient incessamment en mer des flottes nombreuses pour infester les côtes des environs. Les peuples du canton extrêmement fatigués du dommage que leur causoient ces hostilités continuelles, sollicitoient sans relâche la Cour de Constantinople de les en délivrer. Michel III. qui venoit de monter sur le Trône Impérial, résolut de réprimer l'insolence des Sarrasins. Pour y procéder avec plus de succès, il engagea le Doge de Venise à joindre ses vaisseaux à la flotte qu'il projetoit d'envoyer contre eux sous les ordres du Patrice Théodose. Tradenigo se montra très-empressé à seconder les vues de l'Empereur. Il arma une flotte de soixante voiles, dont il prit le commandement lui-même, & s'étant joint à la flotte Impériale que le Patrice commandoit, ils allerent ensemble à la rencontre de l'ennemi. Ils le trouverent près de Crotone, dans le golfe de Tarente. Les Grecs & les Vénitiens commencerent l'attaque avec beaucoup de vivacité. La victoire fut quelque temps incertaine. Mais les Grecs ayant pris la fuite

PIERRE TRADENIGO, XIII. Doge de Venise.

Armement des Vénitiens contre les Sarrasins de Sicile.

Défaite de la flotte Vénitienne.

Pierre Tradenigo, XIII. Doge de Venise.

lâchement, tout l'effort des Sarrasins retomba sur les Vénitiens, qui après l'avoir soutenu d'abord d'une maniere courageuse, succomberent enfin, & furent mis en déroute.

Cette action remarquable fait connoître le degré de puissance où étoit déjà parvenue la République de Venise, puisqu'elle étoit en état de mettre en mer une armée de soixante voiles. Il est vrai que la marine de ces temps-là étoit bien différente de la marine de nos jours, & que les plus gros navires qu'on armoit alors ne valoient pas nos plus médiocres vaisseaux. C'étoient des bâtimens à voiles & à rames beaucoup plus bas que les nôtres, & qui contenoient bien moins de monde. Si on négligeoit de faire ainsi la différence des temps, on trouveroit incroyable ce que les histoires anciennes nous apprennent des flottes immenses dont autrefois les moindres peuples remplissoient les mers. Mais quoique soixante navires de ce temps-là ne fussent pas, à beaucoup près, ce que seroient soixante vaisseaux de nos jours, il falloit pourtant que la navigation eût fait dans Venise des progrès bien extraordinaires, pour qu'un si

petit Etat pût fournir une flotte de cette conséquence.

PIERRE TRADENIGO, XIII. Doge de Venise.

Elle fut battue ; & il ne s'en sauva qu'un très-petit nombre de navires. Ainsi Tradenigo ne remplit point l'attente de l'Empereur Michel, qui croyant le conduire à une victoire certaine, avoit débuté par lui conférer le titre honorable de * Protospataire de l'Empire, avec le pouvoir de le transporter à son fils Jean, que Tradenigo avoit associé au Dogat avant de s'embarquer sur la flotte.

Les Sarrasins pénetrent dans le Golfe.

Les Sarrasins victorieux pénétrerent dans le golfe, & parcoururent en brigands toute la côte de Dalmatie. Ils eurent avis qu'il revenoit de Syrie une flotte Vénitienne marchande richement chargée. Ils la joignirent à la hauteur du golfe de Trieste. Il leur fut aisé de s'en emparer. Mais ils ne se contenterent pas de piller les marchandises & de faire des prisonniers ; passagers & matelots, ils tuerent tout en haine du pavillon Vénitien qui avoit été arboré contre eux dans l'affaire de Crotone. De là ils passerent à Ancone où ils firent le plus horrible dégât, &

* Grand Ecuyer.

PIERRE TRADENIGO, XIII. Doge de Venise.

retournerent en Afrique chargés de butin.

Courses des Pirates contre les Vénitiens.

La défaite de la flotte Vénitienne invita les Narentins & tous les Pirates de la Dalmatie à faire audacieusement des courses sur les navires de la République. Ils attendirent que les Sarrasins fussent sortis du golfe, & tout-à-coup, comme s'ils s'étoient donné tous le signal, la mer fut couverte de leurs petits bâtimens. Tradenigo sentit que leur hardiesse consommoit l'humiliation de sa défaite, il se hâta d'aller à eux & remporta divers avantages. Ils ne furent pas assez décisifs pour intimider l'avidité de ces âpres Corsaires. Non contens de faire des prises sur mer, ils firent diverses descentes sur terre. Dans une entr'autres ils surprirent la Ville de Caorlo, la pillerent & la saccagerent. Tradenigo prit enfin le parti d'employer contre eux des forces majeures; il les mena si vivement, qu'ils disparurent & n'oserent plus se montrer.

Divisions intestines.

L'Etat étoit encore moins tranquille au-dedans qu'il ne l'avoit été depuis quelques années au-dehors. Les dissensions des familles nobles que nous

avons vu naître ſous le Doge précédent, continuoient avec plus de fureur que jamais. Veniſe étoit devenue pour elles un champ de bataille, où chaque jour il ſe faiſoit quelque rencontre des deux partis. On ſe battoit par pelotons, & il y avoit ordinairement bien du ſang répandu. Tradenigo fit tout ſon poſſible pour réconcilier ces citoyens acharnés à ſe détruire; mais il lui arriva ce qu'éprouvent tous ceux qui dans la chaleur des diſputes veulent montrer un eſprit conciliateur. Pour ménager les deux partis, il ſe rendit ſuſpect, odieux même à l'un & à l'autre. Il n'y avoit donc plus de police & de ſureté dans Veniſe. Le Doge avoit beau donner des ordres, il n'étoit pas obéi. Il avoit beau menacer, ſes menaces étoient mépriſées. Il auroit fallu punir; mais dans ces ſortes de troubles civils, ſi l'impunité a des dangers parce qu'elle enhardit, la punition a quelquefois des ſuites encore plus fâcheuſes parce qu'elle irrite. Le déſordre alloit toujours croiſſant. On murmuroit contre le Doge de ce qu'il n'avoit pas la force de l'arrêter. Des

PIERRE TRADENIGO, XIII. Doge de Veniſe.

PIERRE TRADENIGO, XIII. Doge de Venise.

murmures on passa aux invectives, & l'excès de la fermentation eut le parricide pour dénouement. Tradenigo fut attaqué par une troupe de scélérats au moment qu'il alloit avec tout son cortege à l'Eglise de Saint Zacharie.

Doge assassiné.

Ses gens essayerent en vain de le défendre ; il expira sous les coups dont il fut accablé, après un regne de près de trente ans.

Information contre les Parricides.

On avoit déjà vu des Doges massacrés, mais c'étoit en haine de leur tyrannie. Celui-ci n'étoit rien moins que tyran. Il avoit gouverné avec modération & sagesse, & la République ne le vit point sans horreur devenir la victime des animosités particulieres de ses citoyens. On tint à ce sujet une grande assemblée, ou après avoir déploré le malheureux état des choses, & exagéré l'énormité de l'attentat commis contre la personne du Doge, on nomma trois Commissaires pour en informer rigoureusement, avec autorité de punir les coupables. Ces Triumvirs s'acquitterent avec zele d'une commission si importante au maintien de l'autorité. Ils eurent la consolation de voir tous les bons citoyens

concourir au ſuccès de leur miniſtere. Les aſſaſſins eurent beau ſe cacher, on les découvrit, & on les traîna aux pieds de leurs Juges. Le chef de cette conjuration qui fut pris avec les autres, eut l'eſprit ſi frappé de l'ignominie du ſupplice auquel il ne pouvoit plus ſe ſouſtraire, qu'il tomba dans un accès de frénéſie d'où il ne fut jamais poſſible de le faire revenir, & il mourut dans des tranſports de rage, qui firent croire que Dieu l'avoit livré au démon en punition de ſon crime. De ſes complices, les uns furent exilés, on condamna les autres à mort. Mais le peuple ne donna pas le temps d'exécuter leur ſentence; il ſe jeta ſur eux & les mit en pieces.

PIERRE TRADENIGO, XIII. Doge de Veniſe.

Lorſqu'on vit qu'il n'y avoit plus d'émeute à appréhender, on ſongea à remplir la place de Doge qui étoit vacante, parce que le fils de Tradenigo étoit mort avant lui. Urſe Participatio fut élu. Ainſi le Dogat rentra dans cette famille qui avoit déjà donné trois Doges à la République, & qui lui en a fourni pluſieurs autres depuis.

An. 864.

URSE PARTICIPATIO, XIV. Doge de Veniſe.

L'eſpérance qu'on avoit conçue de voir renaître le bon gouvernement

M v

URSE PARTICIPATIO, XIV. Doge de Venise.

du premier des Participatio qui avoit occupé le Trône Ducal, fut pleinement rempli par le nouveau Doge, qui étoit un de ses descendans. Ce qui faisoit alors le principal objet de la sollicitude générale, c'étoient les progrès des Sarrasins, qui maîtres de l'Afrique & de l'Espagne, & tout nouvellement établis en Sicile, devenoient une puissance capable de tout engloutir. L'Italie entiere & les Provinces Méridionales de la France n'entendoient parler que des ravages commis sur leurs côtes par cette nation insolente. Il n'y avoit plus de sureté dans aucune des mers. Les Vénitiens souffroient plus que les autres de ces pirateries qui incommodoient extraordinairement leur commerce. Urse Participatio traita avec Charles le Chauve Empereur d'Occident, des moyens de s'en garantir; & il conclut avec lui une ligue offensive, pour agir conjointement dans les mers de France & de Venise, contre un ennemi à la destruction duquel les deux Etats étoient également intéressés.

Traité des Vénitiens avec Charles le Chauve.

Il eut bientôt occasion de satisfaire au principal engagement de cette li-

Entreprises des Sarrasins contre Grado.

gue. Les Sarrasins venoient de s'emparer de l'île de Candie. Ils désiroient extrêmement d'avoir quelque bon poste dans l'intérieur du golfe Adriatique, pour dominer exclusivement sur cette mer, & tenir ainsi l'Italie comme bloquée de toutes parts. Ils méditerent une entreprise sur Grado. On ne sut à Venise leur projet, que lorsque leurs vaisseaux étoient déjà devant la place. Ils en commencerent le siege, & trouverent heureusement de la résistance dans les habitans plus sages que beaucoup d'autres qui, au seul nom de Sarrasins, prenoient la fuite, & laissoient toutes choses à l'abandon. Cette résistance donna le temps au Doge d'envoyer à leur secours la flotte qu'il tenoit toujours prête à partir en cas d'alarme. Il en donna le commandement à son fils Jean. Les Sarrasins n'avoient prétendu faire qu'un coup de main, & n'étoient rien moins que préparés à soutenir une bataille en regle. Du plus loin qu'ils apperçurent la flotte Vénitienne, ils se rembarquerent précipitamment sans l'attendre. Jean revint à Venise avec tout l'honneur

Urse Participatio, XIV. Doge de Venise.

URSE PARTICIPATIO, XIV. Doge de Venise.

d'une victoire qui ne lui avoit coûté que de se montrer. On fut si content de savoir les Sarrasins éloignés des terres de la République, qu'il fut associé au Dogat d'un vœu unanime.

Guerre contre les Princes Esclavons.

Les Esclavons établis en Dalmatie succéderent aux Sarrasins, & se jeterent dans l'Istrie, où ils commirent de grands désordres. Quoique cette province ne fît pas encore partie de l'Etat de Venise, il importoit à la République de ne pas souffrir l'agrandissement d'une nation qui lui avoit déjà causé diverses incommodités, & dont le goût pour la rapine étoit trop décidé pour ne pas empêcher qu'elle eût de plus grandes facilités de le satisfaire. Le Doge prit avec lui trente navires, & courut vers l'Istrie où il les atteignit. Surpris d'avoir tout-à-coup sur les bras un ennemi avec lequel ils ne s'étoient point attendus de combattre, les Esclavons ne songerent qu'à demander quartier. Le Doge leur fit rendre tout le butin & tous les prisonniers qu'ils avoient faits, avec menace de les traiter désormais sans miséricorde, s'ils l'obligeoient à reprendre les armes une seconde fois.

Il eût fallut peut-être les traiter dès-lors avec moins de ménagement, car ces brigands se jouoient de la foi des traités; on avoit beau les contraindre à des accords pour la sureté des côtes & la libre navigation des mers, dès-qu'ils voyoient la moindre sureté à recommencer leurs courses, ils oublioient leur parole & leurs sermens; de sorte que le Doge fut obligé de les combattre encore plus d'une fois, & il le fit toujours avec avantage.

URSE PARTICIPATIO, XIV. Doge de Venise.

La prospérité de son gouvernement engagea Basile qui régnoit en Orient, à le nommer Protospataire de l'Empire, honneur qui avoit été déjà fait à son prédécesseur. Urse en reconnoissance envoya à l'Empereur douze cloches d'une grosseur considérable & d'un travail parfait. Elles furent les premieres qu'on eût vues à Constantinople, & ce fut à cette occasion que les Grecs commencerent à en faire usage. Urse mourut après avoir régné dix-sept ans d'une maniere également brillante au dehors & pacifique au dedans.

JEAN PARTICIPATIO II, XV. Doge de Venise.

Jean son fils lui succéda sans aucune contradiction. Il n'eut qu'une occa-

JEAN PARTICIPATIO II, XV. Doge de Venise.

sion de prendre les armes, & ce fut moins pour une solide raison d'Etat, que pour un bizarre intérêt de famille.

Les Participatio accoutumés à jouer dans Venise un rôle dominant, commençoient à ne plus regarder comme suffisante à leur gloire une dignité qui étant de sa nature élective, faisoit dépendre leur sort de la volonté & du caprice des citoyens. Habitués à vivre en souverains, ils auroient bien voulu se ménager une ressource pour ne jamais descendre au rang de simples particuliers.

Entreprises des Doges de Venise sur le Comté de Commacchio.

Depuis que par la faveur de nos Rois Carlovingiens, l'Exarchat de Ravenne avoit été soumis à la puissance temporelle des Papes; il s'y étoit formé comme dans toutes les autres provinces de l'Empire, des fiefs, qui devinrent avec le temps de vraies souverainetés, sur lesquelles les Papes ne conserverent que le droit d'hommage & d'investiture. Le comté de Commacchio étoit de ce nombre. Sa proximité de l'Etat de Venise, & peut-être certains sujets de mécontentement qui nous sont inconnus, & que le Comte Marin, propriétaire de ce fief avoit

JEAN PARTICIPATIO II, XV. Doge de Venise.

donnés au ſaint Siege, tenterent l'ambition des Participatio. Le Pape Jean VIII. occupoit alors le Trône pontifical. La foibleſſe de ſon caractere, qui avoit ſi bien paru dans l'affaire de Photius, ſource du ſchiſme des Grecs, & qui lui avoit mérité le ſurnom mépriſant de Papeſſe Jeanne, fit eſpérer au Doge qu'il obtiendroit aiſément de lui l'inveſtiture de la Comté que ſa famille dévoroit des yeux. Dans cette eſpérance, il fit partir ſon frere Badouer pour Rome, & le chargea de demander cette Comté pour lui-même, dans la crainte que les Vénitiens ne la regardaſſent comme un don fait à leur Etat, ſi leur Doge en étoit inveſti.

Badouer partit; mais le Comte Marin qui avoit eu vent de cette intrigue, le guetta en chemin, le ſurprit auprès de Ravenne, le bleſſa griévement, & l'emmena priſonnier à Commacchio. Il ne l'y retint qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour l'obliger ſous la foi du ſerment à ſe déſiſter de ſon entrepriſe, & le renvoya auſſi-tôt. Badouer de retour à Veniſe mourut de la bleſſure qu'il venoit de recevoir. Le Doge irrité de l'inſulte faite à ſon nom, &

Jean Participatio II, XV. Doge de Venise.

voulant venger la mort de son frere, courut à Commachio à main armée, prit la ville, la saccagea, mit tous les environs à feu & à sang, & se retira satisfait. C'est ainsi que des passions particulieres ont rendu souvent les peuples victimes innocentes des fureurs aveugles de leurs Souverains. Il est honteux pour l'humanité que de pareils excès trouvent les esprits si universellement disposés à leur donner des louanges. Les Vénitiens loin de faire un crime à leur Doge de la barbarie qu'il venoit d'exercer, le reçurent comme un héros eût mérité de l'être après la plus légitime victoire; & cette action, la seule tache de son gouvernement, fut célébrée comme son exploit le plus mémorable. Les Vénitiens d'aujourd'hui plus éclairés sur les intérêts de leur liberté, ne souffriroient pas que leur Doge essayât des entreprises de cette espece, & n'auroient pas la complaisance de lui laisser employer ainsi à l'utilité particuliere de sa maison des forces qui ne sont que pour l'avantage de la République.

Depuis cette odieuse expédition

Jean tomba dans des infirmités qui le mirent presque hors d'état de vaquer aux affaires. Il lui restoit un frere nommé Pierre. Il voulut l'associer au Dogat, mais sa mort qui suivit de fort près, lui ôta encore cette ressource. De sorte qu'ayant perdu toute espérance de pouvoir supporter le fardeau du gouvernement, il abdiqua de lui-même après avoir occupé le Trône Ducal près de six ans.

JEAN PARTICIPATIO II, XV. Doge de Venise.

Abdication du Doge Jean II.

On nomma tout de suite Pierre Candiano pour le remplacer. Il étoit difficile de faire un choix dont on pût se promettre de plus grandes choses. Candiano étoit un homme vertueux, d'une prudence reconnue, & d'une valeur à toute épreuve. Agé de quarante ans, il annonçoit une longueur de regne dont toutes ses qualités personnelles garantissoient la prospérité. Son élection fut généralement applaudie. On le conduisit au Palais où son infirme prédécesseur lui remit le bonnet Ducal avec toutes les marques d'une satisfaction sensible. Candiano en usa avec lui de maniere à le convaincre que son abdication ne diminueroit rien des égards qui lui étoient dûs &

An. 887.

PIERRE CANDIANO, XVI. Doge de Venise.

Pierre Candiano, XVI. Doge de Venise.

de la considération qu'il s'étoit acquise. Il pensoit trop noblement pour ne pas ôter tout sujet de repentir à un homme qui devoit être d'autant plus cher à la patrie, qu'il s'étoit désisté de la gouverner au moment qu'il ne s'étoit plus senti en état de bien faire.

Guerre contre les Narentins.

La félicité qu'on croyoit attachée au gouvernement du nouveau Doge ne fut pas de longue durée. Les Esclavons de Narenta déterminés à pirater dès qu'on leur accordoit le moindre relâche, couroient la mer à leur ordinaire, & la remplissoient de leurs brigandages. Candiano envoya dabord contre eux quelques bâtimens qui les disperserent. Ces brigands ressembloient à des mouches opiniâtres que l'on chasse sans cesse, & qui reviennent toujours. Candiano résolut de les exterminer une fois pour toutes. Il arma douze bonnes galeres, & alla les combattre avec intention de ne leur faire point de quartier. Il les rencontra à peu de distance de Grado, il les poursuivit & les accula dans le fond d'une baye pour qu'ils ne pussent pas lui échapper par la fuite. Le combat commença avec beaucoup de vi-

vacité de sa part. Il avoit déjà pris ou brûlé une partie de la flotte ennemie, lorsque s'acharnant à se battre comme un simple soldat, il reçut un coup dont il expira sur le champ. Ses soldats le voyant mort perdirent cœur, & ne songerent qu'à se battre en retraite. Alors les Narentins profitant de leur consternation, fondirent sur eux avec une rage furieuse, prirent une partie de leurs galeres & y mirent le feu. Le reste se sauva en déroute dans le port de Grado, emportant le corps du Doge, qui reçut la sépulture dans cette ville.

PIERRE CANDIANO, XVI. Doge de Venise.

Le Doge périt les armes à la main.

Une défaite si inattendue mit l'allarme daus Venise, & remplit tous les citoyens de la plus amere douleur. Ce que l'on regretta davantage, fut l'infortuné Candiano que tout le monde aimoit, sur qui l'on avoit fondé les plus belles espérances, & que l'on venoit de perdre à la fleur de son âge, après cinq mois de Dogat. On pleura sa mort comme une vraie calamité. Dans le trouble qui agitoit les esprits, les suffrages ne pouvant s'accorder pour remplir la place vacante, on eut recours à Jean Participatio, qui depuis

Consternation des Vénitiens après la défaite de leur flotte.

PIERRE CANDIANO, XVI. Doge de Venise.

son abdication s'étoit retiré à Malamauco, où il goûtoit dans la solitude cette douce tranquillité qui a pour un cœur sans ambition les plus grands attraits. On lui envoya une députation solennelle pour le prier de rendre à la République son ministere dans une circonstance où elle en avoit un extrême besoin. Jean fit d'abord de la résistance. Il lui en coûtoit infiniment d'abandonner son repos pour s'engager de nouveau dans le tourbillon des affaires. Mais enfin on le sollicita si vivement, qu'il sacrifia généreusement son bonheur au plaisir d'obliger ses citoyens & de servir sa patrie. Ce fut pourtant à condition qu'on procéderoit incessamment à l'élection d'un Doge, & qu'aussi-tôt après l'élection faite, il seroit libre de revenir dans sa chere solitude. On lui promit tout ce qu'il voulut; mais à peine le vit-on rétabli sur le Trône Ducal qu'on ne songea plus à lui nommer de successeur. On l'auroit laissé Doge jusqu'à sa mort, si au bout de six mois il n'avoit renouvellé ses instances pour qu'on le déchargeât d'un poids qu'il ne se croyoit point en état de porter. On

An. 888.

ſe détermina quoiqu'avec peine à le ſatisfaire ; & Pierre Tribuno fut élu pour le remplacer. Il eſt rare que des citoyens ſoient dans le cas de tromper de la ſorte ceux qui les gouvernent, & d'uſer d'adreſſe pour les retenir. Il eſt plus rare encore que ceux qui peuvent gouverner trouvent ainſi dans leur foibleſſe une raiſon ſolide de s'en défendre. Ce trait mérite conſidération, & fait infiniment plus d'honneur à Jean Participatio que mille victoires achetées par la profuſion du ſang des humains.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Veniſe.

Tribuno avoit dans ſes qualités perſonnelles tout ce qui pouvoit adoucir la perte qu'on avoit faite dans le dernier combat contre les Narentins. Il y avoit long-temps que Veniſe étoit expoſée aux incurſions des pirates, & on n'avoit point encore ſongé à y prendre les précautions les plus ordinaires. La ville s'agrandiſſoit de jour en jour ; elle occupoit déjà tout l'eſpace qu'elle a occupé depuis, à la réſerve que les bâtimens n'y étoient ni auſſi hauts ni auſſi ſerrés qu'ils l'ont été dans la ſuite. On voyoit encore dans tous les quartiers avec d'anciennes

Bonne police établie à Veniſe.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Venise.

traces de désertion, les progrès d'une population graduelle & successive. Ce grand amas de maisons étoit entiérement sans défense. Tribuno fut le premier qui s'appliqua à y mettre des barrieres, avec lesquelles on pût être au moins à l'abri d'une surprise. Il fit fortifier le quartier d'Olivolo, qui pour cette raison fut nommé Castello ou le Château. Il fit tendre des chaînes à l'entrée du port, & établit divers corps-de-garde pour faire le guet durant la nuit.

Nouveaux Rois d'Italie.

Depuis que l'Empire des François en Italie avoit pris fin par la mort de Charles le Chauve, divers Princes se disputoient la Royauté dans cette belle partie de l'Europe. Béranger Duc de Frioul & Gui Duc de Spolete, eurent à cet égard des prétentions rivales qui les armerent l'un contre l'autre, & qui rouvrirent toutes les plaies dont l'Italie avoit été affligée lors de la premiere décadence de l'Empire Romain. L'incapacité des derniers descendans de Charlemagne, leur avoit fait perdre tout ce que leur maison possédoit au-delà du Rhin & des Alpes. Il ne leur restoit que la

Couronne de France qui commençoit déjà à chanceler ſur leur tête. Cette ſeconde décadence de l'Empire redevint pour l'Italie l'époque de l'anarchie la plus funeſtè. Agitée au dedans par les guerres ſucceſſives d'une foule de Princes particuliers qui ſe diſputoient le droit de la ſoumettre à leur domination, elle ſe retrouva expoſée à devenir la proie d'une de ces nations dont elle étoit deſtinée à rendre le nom célebre par ſes malheurs.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Veniſe.

La ſource qui avoit produit tous les eſſains de barbares dont nous avons vu les ravages, n'étoit pas épuiſée. La froide & ſtérile Scythie avoit encore dans ſes glaces une colonie de monſtres à verſer ſur les provinces du Midi. Les Hungres, nommés depuis Hongrois, plus ſauvages & plus farouches que tout ce que cette pépiniere d'êtres inhumains avoit juſques-là enfanté, étoient déjà établis en Pannonie, lieu choiſi de tout temps pour être le dépôt des calamités réſervées à l'Italie. Les troubles dont ce Royaume étoit déchiré inviterent ce peuple plus que barbare à en entreprendre la dévaſtation.

Irruption des Hongrois en Italie.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Venise.

Les guerres des Ducs de Frioul & de Spolette, qui durerent plusieurs années, applanissoient insensiblement aux Hongrois tous les obstacles, en fatigant l'Italie & augmentant toujours davantage son épuisement. Enfin vers l'an 900. le fléau qui la menaçoit commença à se répandre. Les Hongrois parurent à l'entrée du Frioul. Beranger se présenta pour leur disputer le passage. Ils lui taillerent son armée en pieces, & le contraignirent à fuir honteusement. Ayant le champ libre devant eux, ils porterent le fer & le feu dans tout le Frioul. Ils avoient oui parler de l'Etat de Venise comme d'un pays enrichi par le commerce, & où il y avoit bien du butin à faire. Il n'en fallut pas davantage pour les y attirer, & la République se vit bientôt en un danger encore plus extrême que du temps de la guerre de Pepin. Citta Nuova, ou l'ancienne Héraclée essuya les premieres atteintes de la féroce avidité des Hongrois. Ses biens mis au pillage, ses habitans massacrés, ses maisons incendiées apprirent ce qu'il falloit attendre de leur rage brutale

An 900.

Ils attaquent l'Etat de Venise.

tale. Ils en firent autant à Equilo, à Capo d'Argere, à Chioggia. Ils en vouloient sur-tout à Venise, centre de toutes les fortunes de l'Etat. Ils rassemblerent tout ce qu'ils purent trouver de barques & de bateaux pour s'y transporter, & ils n'avoient plus que les lagunes à franchir pour s'en rendre maîtres.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Venise.

Le Doge Tribuno ne s'endormit point dans une conjoncture si menaçante. Il voyoit l'épouvante, l'abattement, le désespoir se peindre sur le visage de tous les citoyens. Le souvenir d'une pareille entreprise tentée par Pepin, & qui mit la République à deux doigts de sa perte; l'idée affreuse que l'on avoit des Hongrois sanguinaires, dont le sauvage naturel présageoit les dernieres extrémités, livroit la ville aux pleurs, aux gémissemens, aux sanglots. Tribuno ne perdit point courage, & fit les derniers efforts pour communiquer sa confiance aux plus timides. Il fit préparer la flotte en toute diligence, & l'ayant munie abondamment de soldats & de matelots, il se mit à leur tête, & leur parla en ces termes:

Résolution du Doge Tribuno.

PIERRE TRIBUNO, XVII Doge de Venise.

Discours du Doge aux soldats de la flotte.

« Braves Vénitiens, le temps est » venu de montrer ce que peut en » vous l'amour de la patrie, & la né» cessité de vaincre ; le péril qui nous » menace, est aussi extrême qu'il est » pressant. Nous avons à faire à un » ennemi barbare, s'il en fut jamais, » & qui a laissé dans tous les lieux de » son passage d'horribles traces de sa » cruauté. Ce sont ici ces Scythes abo» minables qui poussent la brutalité » jusqu'à se nourrir de chair humaine » & à immoler des hommes à leurs » faux Dieux. Quelle que soit leur fé» rocité, ils ne sont pas invulnérables, » & nous sommes en état d'en triom» pher. S'ils sont terribles sur terre, ils » ne sont rien moins que redoutables » sur mer. Souvenez-vous de la victoire » remportée par vos peres dans ces » mêmes lieux sur Pepin Roi des Fran» çois. Serions-nous moins heureux » que nos ancêtres ? Les Hongrois qui » ne savent que piller & massacrer, » seroient-ils plus dangereux que les » François, dont la valeur avoit soumis » l'Europe ? Non, non, Amis, nous » les vaincrons ces barbares, qui ont » toute l'ignorance des bêtes dont ils

» surpassent la férocité. Que leur servira leur goût pour le sang & le carnage dans un combat maritime, dont le succès demande plus d'art & de talent que de témérité & de force? Comment ne serions-nous pas vainqueurs, nous qui naissons navigateurs, & dont l'exercice le plus ordinaire est de voguer sur les eaux? Allons, amis, sauvons la patrie. Délivrons nos femmes & nos enfans de la gueule de ces lions inhumains. Je serai par-tout avec vous, & je ne m'épargnerai pas. Que la mort de cette indigne & scélérate canaille venge les insultes faites au nom Vénitien. Pouvez-vous sans verser des pleurs considérer ces villes voisines dont l'incendie réclame votre bras vengeur? Allons, encore une fois, fondons avec intrépidité sur l'ennemi qui nous brave. Il s'agit de vaincre ou de mourir.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Venise.

A ces mots toute la flotte part, & s'avance vers Albiola pour attaquer les Hongrois. Ceux-ci épargnent aux Vénitiens la moitié du chemin. Le combat s'engage par une grêle de traits lancés de part & d'autre. L'agi-

Combat naval entre les Vénitiens & les Hongrois.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Venise.

tation des flots ne tarde pas à mettre de l'inégalité dans les attaques. L'ennemi chancele sur les bateaux qui le portent. Son ordre de bataille est troublé par la marée & les courants. Il lance ses coups au hasard & à pure perte. Les Vénitiens au contraire exercés de longue main au mouvement des flots, habiles à y assujettir leurs manœuvres, tirent à coup sûr. La légéreté de leurs navires & la vivacité de leurs évolutions les met en état de couper la flotte ennemie & d'en environner les pelotons. Les Hongrois se voient attaqués de front, battus par les flancs, pris par derriere. Ils résistent avec toute l'opiniâtreté de gens accoutumés à la victoire, avides du sang de l'ennemi, & prodigues du leur. Mais enfin la confusion devint telle parmi eux, qu'ils sont obligés de céder & de prendre la fuite, laissant la mer couverte de leurs morts & des débris de leurs navires.

Victoire des Vénitiens.

Cette grande victoire délivra la Républque de ces redoutables agresseurs. Ils allerent prendre leur revanche sur les provinces du continent qui porterent long-temps le poids ri-

goureux de leur férocité irritée ; ils quitterent enfin l'Italie & allerent s'établir pour toujours en Pannonie, qui à cause d'eux, a pris le nom de Hongrie.

PIERRE TRIBUNO, XVII. Doge de Venise.

Le Doge Tribuno rentra dans Venise aux acclamations de tout le peuple, qui le regardoit à juste titre comme son libérateur. Il gouverna en paix le reste de ses jours, & mourut après avoir occupé vingt-trois ans le trône Ducal.

An 912.

URSE PARTICIPATIO, ou BADOUER II, XVIII. Doge de Venise.

Urse Participatio II, autrement dit Badouer, lui succéda. Il falloit que les Vénitiens fussent extraordinairement attachés à cette famille, pour prendre si souvent leurs Doges dans son sein. Il n'étoit pas de la bonne politique de lui prodiguer ainsi les honneurs. On s'exposoit à la voir devenir trop dominante ; & rien n'est plus dangereux dans une République, que l'ascendant habituel d'une famille au-dessus des autres. Le Doge qu'on venoit d'élire, n'étoit pas homme à prouver qu'il y eût ce danger à son élévation. Son caractere étoit modeste, doux, pacifique. Sa qualité la plus sensible étoit

URSE PARTICIPATIO, ou BADOUER II, XVIII. Doge de Venise.

un grand fond de Religion & la plus tendre piété. Il avoit un fils nommé Pierre. Il l'envoya, selon la coutume de ses prédécesseurs, à la Cour de Constantinople, d'où il revint peu de temps après chargé d'honneurs & de présens avec la qualité de Protospataire de l'Empire. Son pere, qui auroit pu comme les autres, l'associer au Dogat; s'en abstint, par cette délicatesse ordinaire aux gens vertueux, qui à l'égard de leurs enfans se défient avec raison des aveuglemens de leur tendresse; & il aima mieux laisser son sort entre les mains du peuple, que de courir le risque de donner à la République un Doge peu propre à la gouverner.

Dogat très-pacifique d'Urse Badouer.

Il ne se passa rien de remarquable durant le Dogat d'Urse Badouer. Il eut la paix avec tout le monde. Il parut très-appliqué aux affaires, aimant beaucoup la justice, faisant des aumônes très-abondantes, remplissant tous ses devoirs avec l'exactitude d'un simple particulier. Cette espece de mérite brille d'ordinaire fort peu dans l'histoire; il est pourtant le plus favorable au bonheur des peuples; &

si la gloire des Princes consiste en quelque chose, c'est sur-tout à rendre les peuples heureux. Les batailles, les victoires, les conquêtes font plus de fracas & flattent davantage le préjugé : pesées à la balance de la raison, il s'en faut bien qu'elles ayent la valeur d'un gouvernement pacifique, où chacun vit tranquille chez soi.

URSE PARTICIPATIO, ou BADOUER II, XVIII. Doge de Venise.

Urse Badouer ne fit qu'une faute en sa vie, ce fut d'abdiquer le Dogat pour se retirer dans un Monastere. Le désir d'être tout à Dieu le détermina à cette retraite ; mais ce désir n'est qu'une illusion dans un homme en place qui est sûr de ses intentions, & qui ne trouve point d'obstacle à bien faire. Quand la piété détourne du travail, elle devient paresse ; & quand elle ne fait pas en supporter les difficultés & les dégoûts, elle n'est que pusillanimité.

Son abdication.

PIERRE CANDIANO II, XIX. Doge de Venise.

On donna pour successeur à Urse Badouer, Pierre Candiano II. fils de celui qui avoit été tué à la bataille de Grado. Sous son gouvernement les Corsaires d'Istrie firent un coup bien hardi. La coutume étoit alors que les mariages des principaux Ci-

PIERRE CANDIANO II, XIX. Doge de Venise.

Témérité des Corsaires qui insultent l'Eglise d'Olivolo.

toyens se célébroient dans l'Eglise Cathédrale d'Olivolo ou Castello. Il y avoit un jour marqué pour cela, qui étoit la veille de la Chandeleur. On y menoit de bon matin les fiancées dans un grand étalage de parure, ayant chacune auprès d'elles une cassette où tous les joyaux étoient renfermés avec l'argent de leur dot. Les fiancés y venoient ensuite de leur côté. On chantoit une Messe solennelle, & l'Evêque après leur avoir fait une instruction convenable, leur donnoit la bénédiction nuptiale. Cette coutume de Venise étoit connue de tous les environs. Les Corsaires d'Istrie qui marchoient déjà sur les traces des Pirates de Narenta, se mirent en tête d'en profiter pour faire une riche capture. Ils vinrent de nuit la surveille de la Chandeleur, & s'embusquerent fort secrettement au bas de l'Evêché, tout auprès de la Cathédrale. Le lendemain dès qu'ils furent que toute l'assemblée étoit dans l'Eglise, ils sortirent brusquement de leurs barques, entrerent à S. Pierre le sabre à la main, se jetterent sur la foule accourue à la cérémonie, & qui ne

s'attendoit à rien moins. Epoux, épouses, cassettes, tout fut enlevé & embarqué sur le champ.

Pierre Candiano II, XIX. Doge de Venise.

Châtiment que le Doge leur fait souffrir.

Cette témérité qui eut toute la surprise & toute la promptitude d'un coup de foudre, produisit dans Venise un étonnement qui fut bientôt suivi d'une indignation extrême. Le Doge outré de l'insulte, ramasse sur le champ tout ce qu'il trouve de gens sous sa main, monte sur un vaisseau, court après les Corsaires; & les ayant rencontrés dans les lagunes de Caorlo occupés à partager leur butin, il les attaque sans leur donner le temps de se reconnoître, les tue tous, fait jeter leurs corps à la mer, & rentre le moment d'après dans Venise emmenant avec lui les trésors & tous les captifs. On passa d'un excès de douleur à un excès de joie. Et pour perpétuer la mémoire de cet événement, on établit une fête qui fut nommée la fête des Mariés. Tous les ans la veille de la Chandeleur douze filles magnifiquement parées étoient conduites pompeusement par la ville dans des gondoles avec un cortege nombreux. On les menoit chez le Doge

PIERRE CANDIANO II, XIX. Doge de Venise.

& successivement chez les principaux Citoyens. Ensuite on les réunissoit dans une salle du Palais où on leur servoit un festin somptueux. Ainsi elles représentoient avec beaucoup d'éclat le triomphe de ces premieres fiancées soustraites au brigandage des pirates, & rendues à la tendresse de leurs époux. Cet usage a duré jusqu'à la guerre de Genes : il fut alors interrompu, & n'a plus été rétabli.

Récompense accordée aux Citoyens.

Le Doge voulut récompenser le zele de ceux qui l'avoient si bien servi dans cette occasion. C'étoient pour la plupart ouvriers & artisans de la paroisse *Sancta Maria Formosa*. Pierre Candiano les fit venir, & leur ordonna de lui dire quelle espece de grace leur seroit plus agréable, promettant qu'elle leur seroit accordée. Ces bonnes gens demanderent pour toute faveur que le Doge suivi de tout son Conseil vînt visiter leur Paroisse tous les ans le jour de la fête. Le Doge leur dit : Et s'il venoit à pleuvoir, faudroit-il y aller malgré cela ? Ils lui répondirent que s'il pleuvoit ils lui enverroient de quoi se couvrir, & même qu'en arrivant, s'il avoit soif, ils lui donneroient de

quoi boire. De là est venu l'usage qui dure encore : tous les ans le Doge & la Seigneurie se rendent en corps, la veille de la Chandeleur, à l'Eglise de sainte Marie Formose, & le Curé de la Paroisse présente au Doge deux chapeaux dorés, deux oranges & deux flaçons de malvoisie.

PIERRE CANDIANO II, XIX. Doge de Venise.

Guerre de Commacchio & de Capo d'Istria.

Pierre Candiano fut encore obligé deux fois de prendre les armes pour réprimer les courses que des voisins inquiets ne cessoient de faire sur les vaisseaux Vénitiens. Ceux de Commacchio avoient de fortes raisons de haïr la République depuis ce qui s'étoit passé sous un des Doges précédens; mais ils n'étoient pas assez puissans pour satisfaire cette haine selon leurs désirs. Ils avoient enlevé dernièrement quelques navires marchands de l'Etat de Venise. Le Doge les somma de les rendre, & sur le refus qu'ils en firent, il vint assiéger leur ville, la prit, enleva les navires dont ils avoient fait capture; & content de les avoir humiliés, il se retira. Les Corsaires d'Istrie n'en furent pas quittes à si bon marché. Ceux de Capo d'Istria étoient les plus opiniâtres & les plus

Pierre Candiano II, XIX. Doge de Venise.

incommodes ; leurs fréquentes pirateries obligerent le Doge à leur faire la guerre dans les formes. Il y eut tant de succès, que cette ville fut forcée de lui demander la paix ; & ne l'obtint qu'à condition de se rendre tributaire de la République. Peu de temps après elle voulut refuser le Tribut. Candiano la contraignit par la voie des armes de le payer. Il mourut après sept ans d'un Dogat très-glorieux, & il laissa de grands regrets.

Pierre Badouer, XX. Doge de Venise.

On élut à sa place Pierre Badouer, fils du Doge Urse Badouer. Il auroit pu parvenir au Dogat beaucoup plutôt, si son pere avoit voulu se l'associer de son vivant. Il dut être plus flatté de s'y voir appellé par la voix publique, & de devoir au choix libre de ses Citoyens ce témoignage de confiance sans équivoque. Son regne dura à peine trois ans, & ne fut distingué par aucun événement remarquable.

Monnoie de Venise.

Le privilege de battre monnoie étoit déjà ancien à Venise. On ne sait point précisément en quel temps la République commença à user de ce droit de souveraineté ; mais il paroît que du temps de Pierre Badouer, ce

droit passoit pour immémorial. S'il faut ajouter foi à ce qui est rapporté par André Dandolo, l'Historien de Venise, le plus judicieux peut-être, & le plus exact, Rodolfe Roi d'Italie, qui faisoit sa résidence à Pavie, confirma les franchises accordées aux Vénitiens dans toute l'étendue de son Royaume, par les Empereurs & les Rois ses prédécesseurs; & il reconnut que le Doge de Venise avoit le pouvoir de battre monnoie, parce qu'il lui consta que de tout temps les Doges avoient été en possession de le faire. D'autres attribuent à Beranger II, Roi d'Italie, d'avoir permis aux Vénitiens de battre monnoie; mais il est certain que ce droit étoit à Venise beaucoup plus ancien que Beranger. Il est dit expressément dans un manuscrit anonyme cité par Muratori, que Beranger confirma les conventions anciennement faites avec les Vénitiens, c'est-à-dire qu'il promit de n'accorder passage à qui que ce soit sur les terres de l'Empire pour agir hostilement contre la République; de laisser l'entrée des rivieres libre aux vaisseaux Vénitiens moyennant un certain droit; & de

PIERRE BADOUER, XX. Doge de Venise.

An 926.

PIERRE BADOUER, XX. Doge de Venise.

maintenir les Doges dans le droit de battre monnoie qu'ils avoient obtenu des Empereurs Grecs. Rien ne démontre mieux la grande ancienneté des franchises dont il est ici question. On seroit peut-être tenté d'en inférer que l'Etat de Venise relevoit alors du Royaume d'Italie ; puisqu'il n'appartient qu'à celui qui a autorité sur un autre de lui accorder des droits ou de les confirmer : mais pour peu qu'on réfléchisse sur les dispositions du traité fait entre les Vénitiens & le Roi Beranger, on sera obligé de convenir qu'on y traite plutôt d'égal à égal que de supérieur à inférieur. Ce passage interdit aux ennemis de la République, cette liberté de navigation accordée dans les fleuves de Lombardie moyennant un droit stipulé, sont des clauses inouies dans un acte de maître à sujet ; & ne peuvent avoir lieu que dans une convention de peuple à peuple. Ce qui suit au sujet de la monnoie, signifie selon toute apparence que Beranger II permit que la monnoie de Venise eût un cours libre dans les pays de son obéissance. En effet il y a des chartres du

dixieme siecle où il est parlé de deniers & de livres de Venise, comme une monnoie commune dans le Modenois, dans le Véronois & ailleurs. On peut les voir dans les antiquités d'Italie de Muratori. Il existe encore des monnoies Vénitiennes de ce temps-là ; ou du moins on a connoissance d'une qui est d'argent, & qui a d'un côté une croix avec cette inscription autour, *Christus imperat*, de l'autre une espece d'ornement très-bizarre avec le mot, *Venetia*. Les monnoies postérieures ont la plupart d'un côté l'image du Sauveur assis sur un trône avec les lettres initiales de son nom, de l'autre un saint Marc qui donne un étendard au Doge, avec le nom du Doge régnant, & cette légende, *Sanctus Marcus Venetiarum*. Rien n'est plus propre que ces monnoies anciennes, à faire connoître les vraies prérogatives dont l'Etat de Venise jouissoit dans des temps dont il ne nous est resté que des traces assez confuses. Elles prouvent que la République avoit dès-lors l'espece d'indépendance dont les Souverains sont les plus jaloux, & qui consiste dans le privilege

PIERRE BADOUER, XX. Doge de Venise.

de battre monnoie, ſans y exprimer d'autre ſupériorité que celle de Dieu même. Elles prouvent encore que quoique les anciens Doges de Veniſe euſſent dans l'Etat une autorité preſque ſouveraine, elle ne l'étoit point aſſez pour leur donner le droit de frapper la monnoie à leur coin : c'eſt là un veſtige de liberté qui ne ſe trouve dans aucun gouvernement monarchique. Cette digreſſion paroîtra peut-être un peu longue ; mais elle étoit néceſſaire, parce qu'elle ne peut que répandre un grand jour ſur les endroits obſcurs de cette Hiſtoire.

An 942.

La prompte mort de Pierre Badouer fit rentrer la dignité Ducale dans la maiſon des Candiano. On lui donna en effet pour ſucceſſeur Pierre Candiano, troiſieme fils de Pierre Candiano II. Le nouvel élu dans ſa jeuneſſe s'étoit fait par ſes vices la plus mauvaiſe réputation. Livré au libertinage & à la débauche, il avoit fait paroître tout le déréglement de conduite que peuvent occaſionner des paſſions extrêmement vives qui ne ſont retenues par aucun frein. Mais ſoit que l'âge eût mûri ſon caractere,

PIERRE CANDIANO III, XXI. Doge de Veniſe.

soit que l'ambition, vice plus sérieux & plus réservé, eût succédé dans son cœur à d'autres inclinations plus étourdies; il parut si changé qu'on le jugea digne de parvenir à la suprême magistrature, & capable d'en remplir aussi parfaitement les fonctions que son pere l'avoit fait. Cette opinion qu'on avoit conçue de lui ne fut pas trompée; & son gouvernement fut aussi sage que sa jeunesse l'avoit été peu.

PIERRE CANDIANO III, XXI. Doge de Venise.

Nous allons encore voir les Narentins reparoître sur la scene. Ces Pirates, pour qui le droit des gens n'étoit qu'une chimere, continuoient toujours à exercer leurs brigandages dans toute l'étendue du golfe Adriatique; il n'y avoit plus de sureté nulle part, & quiconque vouloit aller en mer couroit risque d'y perdre les biens & la vie. Cette incommodité remplissoit les Vénitiens de colere & de honte; ils ne pouvoient souffrir de se voir ainsi bravés par une poignée de voleurs sur une mer où ils avoient remporté les plus éclatantes victoires. Ils se croyoient tous les jours à la veille de voir cette canaille venir à Venise

Guerre contre les Narentins.

PIERRE CANDIANO III, XXI. Doge de Venise.

même leur faire insolemment la loi. Candiano excité par l'indignation générale, arma trente-trois galeres, & en donna le commandement à Urse Badouer & à Pierre Urséolo. Dès que les Narentins eurent vent de cet armement redoutable, ils cesserent de pirater, & se retirerent tout au plus vîte dans leur port : pour prévenir les suites d'un ressentiment qu'ils n'avoient que trop irrité, ils envoyerent sur le champ faire des excuses, offrir des réparations & demander la paix. Cette conduite de leur part désarma la colere des Vénitiens. On convint qu'on oublieroit le passé, à condition que tout ce qui avoit été pris sur les sujets de l'Etat seroit rendu, & qu'en outre les Narentins payeroient un tribut annuel à la République. Ils s'y soumirent ne pouvant mieux faire, & on les laissa tranquilles.

Candiano avoit trois fils. Le premier s'étoit fait d'Eglise, & venoit d'être pourvu de l'Evêché de Torcello. Il associa au Dogat le second, qui devint la source de tous ses chagrins ; ce jeune homme très-vicieux menoit la vie la plus débordée, & traitoit tous

fes concitoyens avec une hauteur insupportable. Son pere avoit beau employer à le réprimer les avertissemens, les sollicitations, les menaces, il s'en jouoit de la maniere la plus indécente; & loin de se corriger, il affectoit de faire pis. C'étoit un de ces naturels indomptables que la douceur corrompt, que la sévérité aigrit, & qui ne laissant aucune prise aux remedes, ne donnent aucune espérance d'amendement. Il mit le désordre dans Venise, il y excita des factions & les anima à se faire la guerre. On le voyoit de jour & de nuit courir comme une furie pour troubler le repos des citoyens, leur faire toute sorte de querelles & de méchancetés, & se battre en enragé contre le premier venu.

PIERRE CANDIANO III, XXI. Doge de Venise.

La chose alla si loin, qu'on représenta au Doge qu'il n'y avoit plus moyen d'endurer les insolences de son fils, qu'il falloit absolument y mettre ordre. C'est une terrible affliction pour un pere qui a l'autorité en main, d'être réduit à en employer les rigueurs contre un fils couvert d'infamie. Candiano retenu jusques-là par

Révolte du fils du Doge contre son pere.

PIERRE CANDIANO III, XXI. Doge de Venise.

sa tendresse, voulut enfin cesser tous les ménagemens & réprimer son fils par la terreur. Mais ce fils ingrat emporté par son naturel inflexible, se révolta & prit les armes contre son pere; le Doge arma de son côté pour se mettre en défense. On étoit sur le point de voir renouveller au milieu de Venise la scene du perfide Absalon, lorsque le peuple transporté de colere, se souleva contre le fils, tomba sur lui & l'emmena pieds & poings liés au Palais. On lui fit son procès sur le champ, & on le condamna à un exil perpétuel. D'autres disent qu'on prononça contre lui la peine de mort; mais que les prieres & les larmes du pere firent commuer cette peine en celle du bannissement. On le déclara pour toujours incapable de posséder aucune charge dans l'Etat, & on s'engagea par serment, quoi qu'il pût arriver, à ne jamais le reconnoître pour Doge.

Le coupable se réfugia à Ravenne auprès d'Adalbert, fils du Roi Beranger II, & y porta son ressentiment & son désespoir. Il trouva dans Adalbert cette fausse compassion que

les Princes marquent si volontiers à des transfuges, dont le dépit peut servir à inquiéter leurs voisins. Il obtint de lui six vaisseaux qu'il arma, & se mit à commettre toute sorte d'hostilités contre les Vénitiens, à qui il enlevoit tout autant de navires qu'il en pouvoit surprendre. Ces nouveaux excès mirent le comble à la douleur du Doge. Son cœur pour qui les crimes & les disgraces de son fils avoient été une source de plaies, ne put tenir contre le chagrin de lui voir faire ainsi l'infame métier de Pirate. Il en devint inconsolable, & tomba dans une langueur dont il mourut la onzieme année de son Dogat.

PIERRE CANDIANO III, XXI. Doge de Venise.

Admirons ici l'étonnante légéreté dont une grande multitude est capable. Il n'étoit pas naturel que le coupable fils du dernier Doge dût avoir la moindre part à la prochaine élection, après l'épreuve qu'on avoit faite de son méchant naturel, après le serment unanime par lequel on s'étoit engagé à ne jamais le reconnoître pour Doge, & sur-tout dans la circonstance actuelle, lorsque cet indigne transfuge, devenu l'ennemi de sa

Ce fils rebelle après avoir été proscrit, est élu Doge.

Pierre Candiano III, XXI. Doge de Venise.

patrie, lui faisoit la guerre avec acharnement. Cependant soit que ceux de sa cabale fussent devenus les plus forts, soit que l'on crût que son rétablissement étoit le seul moyen de mettre l'Etat à l'abri de ses vengeances, par une révolution qui fournit l'exemple de mobilité le plus extraordinaire, tous les suffrages se réunirent en sa faveur. On mit en mer plus de trois cents gondoles pour aller à Ravenne lui porter la nouvelle de son élection. On le ramena à Venise en grande pompe, & on lui fit une réception des plus honorables.

Pierre Candiano IV, XXII. Doge de Venise.

Un retour de faveur si inopiné calma pour quelque temps le feu de colere dont il étoit enflammé; il voulut prouver à ses concitoyens qu'il étoit homme à bien user de l'équité qui lui avoit rendu ses droits, & gouverna les premieres années avec autant de modération que de sagesse. Othon, après avoir vaincu Béranger second Roi d'Italie, venoit de s'emparer du Royaume & étoit actuellement à Rome pour s'y faire couronner Empereur. Le nouveau Doge lui envoya une am-

Traité entre l'Etat de Venise & les Rois d'Italie renouvellé.

baſſade ſolennelle pour renouveller avec ce Prince le traité qui ſubſiſtoit depuis long-temps entre l'Etat de Veniſe & les Rois d'Italie. Othon ſouſcrivit ſans peine à toutes les conditions de ce traité ; & le changement qui venoit de ſoumettre l'Italie à la domination Allemande, n'en apporta aucun à l'indépendance & au commerce des Vénitiens. Les Ambaſſadeurs de la République profiterent de cette même circonſtance pour faire confirmer par le Pape Jean XII. qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, les droits de l'Egliſe Patriarchale de Grado. Elle fut reconnue Métropole de tout l'Etat de Veniſe & de toute l'Iſtrie.

PIERRE CANDIANO IV, XXII. Doge de Veniſe.

Peu de temps après la nouvelle s'étant répandue que l'Empereur de Conſtantinople ſe diſpoſoit à enlever la Terre ſainte aux Infideles, le Doge defendit par une loi expreſſe à tout ſujet de la République de fournir aux Sarraſins aucun ſecours d'armes ou de vaiſſeaux, ſous peine d'une amende de cent livres d'or, & de punition corporelle pour ceux qui n'auroient pas de quoi payer l'amende. Cette défenſe nous fait conjecturer que les

Défenſe faite par le Doge aux Vénitiens de ſecourir les Sarraſins.

PIERRE CANDIANO IV, XXII. Doge de Venise.

marchands Vénitiens étoient gens à s'adonner sans scrupule à toute sorte de commerce. Il y avoit déjà long-temps qu'ils trafiquoient en Orient d'une façon presque exclusive. C'étoit par eux qu'on tiroit de ce pays toute espece de marchandises, & il n'y avoit point en Italie de foire ni de marché où ils ne parussent en acteurs principaux. L'esprit de négoce porte naturellement à tirer parti de tout ce qui se vend & s'achete ; il ne connoît point certaines différences qu'un sentiment plus délicat met d'ordinaire de marchandise à marchandise, encore moins certaines exclusions que l'intérêt politique introduit quelquefois dans le nombre des acheteurs. Le Marchand va à son profit, & ne connoît pas autre chose. Ceux de Venise n'étoient pas plus scrupuleux que les autres. On s'étoit déjà plaint plusieurs fois de ce qu'ils achetoient dans tous les Etats Chrétiens des esclaves pour les revendre aux Infidelles & aux Sarrasins. L'Auteur qui a écrit la vie du Pape Zacharie, rapporte que du temps de ce Pape on vit des Marchands de Venise faire à Rome publiquement

Avidité peu scrupuleuse des Marchands Vénitiens.

cet

cet indigne trafic, & que Zacharie fut obligé de racheter de leurs mains une multitude d'esclaves de tout âge & de tout sexe qu'ils se disposoient de mener en Afrique. Plusieurs années après, Dandolo nous apprend que les Marchands de son pays achetoient des Pirates les captifs pour les revendre au-delà des mers, & que les Doges de Venise furent obligés d'interdire à tous les sujets de l'Etat ce négoce scandaleux & révoltant. Il faut croire que malgré les défenses antérieures il en étoit parmi les Vénitiens de ce négoce prohibé comme de toute contrebande que l'on punit quelquefois, qui se tolere le plus souvent, & qui se fait sans cesse; puisque Candiano IV fut obligé de défendre de nouveau aux Sujets de l'Etat tout commerce d'hommes & d'armes avec les Sarrasins.

PIERRE CANDIAN IV, XXII. Doge de Venise.

Jusques-là la conduite du Doge avoit été aussi satisfaisante qu'on pouvoit le désirer. Mais son naturel trop long-temps contraint ne put soutenir l'effort d'une dissimulation plus constante; on vit sortir insensiblement de dessous le voile qui les couvroit des pas-

Mauvaise conduite du Doge Pierre Candian.

Pierre Candian IV, XXII. Doge de Venise.

sions & des caprices qui n'eurent bientôt plus de retenue. Dégoûté de la femme qu'il avoit épousée, & dont il avoit eu un fils nommé Vital, il la répudia & la fit enfermer dans un Monastere. Au mépris de toutes les lois, il épousa Valdrade, petite-fille de Béranger, qui lui apporta en mariage de grandes terres & même la propriété de plusieurs villes dans le continent de Lombardie. Il contraignit Vital, qu'il avoit eu de sa premiere femme, à se faire d'Eglise, & lui procura ensuite le Patriachat de Grado.

Fier de son alliance avec la petite-fille d'un Roi, & des biens considérables qu'elle lui assuroit au-dehors, il ne ménagea plus rien au-dedans, & commença à gouverner avec un despotisme qui tenoit de la tyrannie. Il devint inaccessible ; il ne sortoit plus de sa bouche que des paroles absolues prononcées du ton du monde le plus impérieux ; tous ceux qui s'avisoient de mettre la plus légere restriction à ses volontés, ou le moindre retardement à l'exécution de ses ordres, avoient à essuyer de sa part les reproches les plus durs & les menaces les

plus fieres. Moins occupé des intérêts de l'Etat que du recouvrement des biens de Valdrade sa nouvelle épouse, il leva d'autorité une armée pour se faire rendre par force ce qu'il prétendoit que les villes d'Oderzo & de Ferrare lui retenoient injustement. Il fit la guerre à ces deux villes, & prodigua le sang des Vénitiens à des conquêtes qui n'intéressoient que sa cupidité particuliere. De retour de cette expédition, qui fut très-heureuse, il donna dans tous les travers que peut occasionner une présomption enflée par le succès. Il porta la témérité jusqu'à introduire une garde dans son Palais, précaution qu'il jugea nécessaire à sa sureté vis-à-vis d'une nation dont le soulévement étoit à craindre.

PIERRE CANDIAN IV, XXII. Doge de Venise.

On murmuroit déjà hautement dans Venise des diverses atteintes que le despotisme de Candiano IV donnoit à la liberté publique. Cette derniere innovation mit le peuple en fureur; on cria de toutes parts: Meure le tyran & finisse la tyrannie. Ces clameurs attrouperent autour du Palais une populace immense. On voulut enfoncer les portes; mais la garde qui étoit

Le Doge attaqué dans son Palais & égorgé.

Pierre Candian IV, XXII, Doge de Venise.

dedans écarta la foule à coups de traits. Alors le peuple, après s'être emparé de toutes les avenues, mit le feu au Palais, & en peu de temps la fumée & la flamme gagnerent toute l'enceinte. Le Doge ne trouvant aucun endroit libre pour se sauver, & se voyant prêt à être enveloppé par les tourbillons de feu que le vent poussoit avec violence, parut à la porte du Palais, conjurant le peuple de ne pas lui ôter la vie. Il rappella les services de son pere qui avoit si bien gouverné, & dont la mémoire étoit chere aux Vénitiens, & pria qu'on l'épargnât en sa considération. Il montra le fils qu'il avoit eu de Valdrade, & qui étoit encore en bas âge. Le tenant étroitement embrassé, il demandoit avec larmes qu'on eût pitié du moins de cette innocente victime. Mais ses supplications, ses sanglots, ses promesses ne lui servirent de rien. Rien n'est aussi impitoyable qu'une multitude long-temps opprimée & qui tient dans ses pieges son oppresseur. Le peuple égorgea sans miséricorde le pere & l'enfant, & jeta brutalement leurs corps à la voirie.

Son assassinat impuni.

Ainsi mourut Pierre Candiano IV;

laissant à la postérité un tragique exemple de ce que peut sur un peuple libre la folle prétention d'un pouvoir arbitraire. Il y eut dans ce tumulte plus de trois cens maisons brûlées, outre le Palais & l'Eglise de S. Marc que l'incendie consuma presque en entier. On n'établit point de Triumvirat, comme on avoit fait autrefois, pour venger ce parricide. Candian étoit universellement haï; il ne fut plaint & regretté de personne; l'horreur de sa tyrannie étoit si vive dans tous les cœurs, qu'on auroit plutôt été tenté de donner des récompenses à ses meurtriers, & qu'on regarda le jour qui avoit arrosé la terre de son sang comme un jour de salut & de délivrance. Tout ce qu'on crut devoir accorder à la Dignité dont il étoit revêtu, & qu'il avoit souillée de tant de crimes, ce fut de tirer de la voirie son corps & celui de son fils, & de leur donner la sépulture sans cérémonie & sans bruit.

PIERRE CANDIAN IV, XXII. Doge de Venise.

An 976.

Quand on se fut assemblé pour lui nommer un successeur, une acclamation universelle éleva au suprême rang Pierre Urséolo, citoyen des plus re-

PIERRE URSÉOLO, XXIII. Doge de Venise.

PIERRE URSÉOLO, XXIII. Doge de Venise.

commandables par la pureté de ses mœurs & la gravité de son caractere. Il fut d'abord couronné dans l'Eglise Cathédrale, & se retira ensuite dans sa maison en attendant qu'on eût rebâti le Palais Ducal qui venoit d'être réduit en cendres. Comme sa fortune égaloit sa naissance, il voulut que la reconstruction de cet édifice, aussi bien que de l'Eglise de S. Marc, se fît à ses frais ; réparant ainsi par sa générosité le désordre occasionné par la mauvaise conduite de son prédécesseur ; & annonçant par-là le dessein qu'il avoit de mettre autant de douceur dans le gouvernement, que celui dont il occupoit la place y avoit mis de dureté.

Vital Patriarche de Grado, fils du dernier Doge, s'étoit sauvé dans la crainte que le peuple n'étendît jusqu'à lui sa fureur, & il étoit allé à la Cour de l'Empereur Othon II pour lui demander justice de l'assassinat commis dans la personne de son pere. Valdrade, veuve de Candiano, avoit pris la fuite de son côté, & s'étoit rendue à Plaisance auprès d'Adélaïde mere d'Othon. Il paroît que ce Prince eut

quelqu'envie de prendre connoissance de cette affaire, & qu'il fit des promesses à Vital qui l'engagerent à venir en attendre l'effet à Vérone. Mais ses grandes occupations ne lui permirent pas de donner à cet objet toute l'attention dont Vital s'étoit flatté, & qu'on appréhendoit à Venise, de maniere que la chose en resta là.

PIERRE URSÉOLO, XXIII. Doge de Venise.

Excellente administration du Doge Pierre Urséolo.

Urséolo n'avoit accepté le Dogat qu'avec une extrême répugnance, & vaincu par les instances de la Noblesse & du peuple. Il craignoit qu'une Dignité si éminente n'insinuât dans son cœur le levain de corruption qui est ordinairement attaché au faste des grandeurs : il avoit devant les yeux un exemple bien frappant des inconvéniens d'une élévation qui expose à de fâcheux éblouissemens, & qui prépare les chutes les plus dangereuses. Mais quand on est capable d'envisager les honneurs par cet endroit, & qu'on a la sagesse d'en craindre les pieges, leur jouissance est communément sans danger. Urséolo s'appliqua avec tout le désintéressement & le zele possible à procurer le bien & l'avantage des

PIERRE URSÉOLO, XXIII. Doge de Venise.

citoyens ; les grandes choses comme les petites, rien n'échappoit à sa vigilance. Les Grecs de la Pouille, attaqués par les Sarrasins dans une irruption soudaine que ces infidelles firent auprès de Bari, eurent recours à lui pour avoir les provisions qui leur manquoient. Il ne se contenta pas de leur envoyer des vivres, il alla en personne à leur secours, & livra sur mer une grande bataille aux Sarrasins où il montra toute l'intrépidité d'un héros, & remporta une victoire complette.

Vital Candiano, frere de son prédécesseur & oncle du Patriarche de Grado qui étoit toujours à Vérone, voyant que les promesses de l'Empereur Othon demeuroient sans effet, se rendit à la Cour de ce Prince pour lui renouveller ses plaintes, & aigrir son esprit contre les Vénitiens meurtriers de son frere. Il ne prétendoit pas à moins qu'à faire retomber sur Urséolo lui-même la vengeance d'une mort dont ce Doge étoit très-innocent. Cette affaire donna à Urséolo beaucoup d'inquiétude & de tourment ; & sans les soins de l'Impératrice Adélaïde,

qu'il ſollicita vivement & qu'il vint à bout de mettre dans ſes intérêts, il en auroit eu de plus grands chagrins encore.

Pierre Urséolo, XXIII. Doge de Veniſe.

Au milieu de ces ſollicitudes, Urſéolo continuoit à bien régler toutes choſes. Le Palais & l'Egliſe de Saint Marc venoient d'être achevés à ſes dépens. Il fit faire à Conſtantinople un tableau d'orfévrerie d'une richeſſe extraordinaire & d'un travail merveilleux, qu'il donna pour ſervir d'ornement au principal Autel de l'Egliſe de ſaint Marc : l'or, les perles & les diamans étoient la matiere, & la forme valoit encore mieux que le fond. Auprès de cette Egliſe il fit conſtruire un hôpital pour les pauvres, qu'il fonda richement. Il montra une attention particuliere à honorer le Clergé, dans la perſuaſion où il étoit que le ſort de la Religion dépend pour beaucoup, du plus ou moins de conſidération que l'on accorde à ſes Miniſtres. Les veuves, les orphelins, les malades reçurent de lui les marques de charité les plus perſévérantes. Il n'y eut pas un ſeul des membres de

PIERRE URSÉOLO, XXIII. Doge de Venise.

l'Etat sur qui il n'étendit sa vigilance, par son exactitude à faire observer les lois & à s'y assujettir lui-même. Il faisoit consister le bien général dans l'assurance de tous les intérêts particuliers, ne montrant dans l'autorité qu'un lien de protection & d'amour, & invitant ainsi tous les subordonnés à n'avoir pour l'Etat que de la fidélité & du zele.

Son abdication & sa fuite.

Un Doge si propre à faire le bonheur de la République, ne pouvoit démériter d'elle qu'en abdiquant le gouvernement : sa trop grande piété lui fit prendre ce parti. Un Moine François nommé Guerin, Abbé de l'Abbaye de S. Michel en Roussillon, étant venu à Venise visiter le corps de S. Marc, fut honorablement accueilli par le Doge, qui ayant eu diverses occasions de l'entretenir & d'admirer sa vertu, se prit pour lui de l'amitié la plus tendre. Ce saint Religieux n'eut pas de peine à faire passer dans le cœur d'Urséolo les sentimens dont il étoit pénétré sur la vanité du monde & sur les avantages de la retraite. Le Doge se sentit entraîné,

& résolut de consacrer à Dieu le reste de ses jours dans le Monastere & sous la conduite du saint Abbé. Il auroit dû comprendre que rien ne l'empêchant de se sanctifier dans le rang où la Providence l'avoit placé, rien ne pouvoit l'autoriser à priver l'Etat des grands services qu'il étoit capable de lui rendre, en continuant à le gouverner avec sa douceur, sa charité, sa vigilance ordinaires. Le mouvement d'une ferveur indiscrette l'emporta sur ces considérations; son épouse très-pieuse elle-même, & son fils qu'il avoit élevé dans de grands sentimens de religion, n'oserent s'opposer à son dessein, craignant de contredire la volonté de Dieu. Il prévit que les Vénitiens feroient plus de résistance, s'ils venoient à en être instruits. C'est pourquoi il tint sa résolution fort secrette, jusqu'à ce qu'ayant disposé toutes choses pour son évasion, il se travestit de nuit avec quelques-uns de ses confidens déterminés à suivre son exemple. Il s'embarqua furtivement, & prit la route de l'Abbaye de Saint Michel, où il vécut plu-

PIERRE URSÉOLO, XXIII. Doge de Venise.

PIERRE URSÉOLO, XXIII. Doge de Venise.

sieurs années dans la pratique de toutes les vertus, & où il mourut en odeur de sainteté (*).

Quand on sut à Venise le départ inopiné du Doge, & qu'on apprit que c'étoit avec intention de ne plus revenir, la douleur fut universelle & devint une vraie consternation. On invectiva contre l'infidélité du Moine étranger, qui sous prétexte de dévotion avoit commis l'enlévement le plus dommageable à la République, en lui ôtant le meilleur de ses Doges, qu'elle avoit possédé à peine deux ans. Mais comme il n'y avoit plus de remede, il fallut songer à le remplacer. On jetta les yeux sur

VITAL CANDIAN, XXIV. Doge de Venise.

Vital Candiano, frere de l'avant-dernier Doge, dont le gouvernement avoit été si odieux & la mort si violente. Quoique Vital eût un grand intérêt à faire ressentir les Vénitiens de l'outrage fait à son nom, quoiqu'il eût fait les derniers efforts auprès de l'Empereur Othon pour en tirer une vengeance d'éclat, on ne laissa pas

(*) Il a été mis au nombre des Bienheureux, & est honoré en cette qualité en Roussillon & à Venise.

de le propoſer, & il eut pour lui la pluralité des ſuffrages.

VITAL CANDIAN, XXIV. Doge de Veniſe.

Il n'abuſa pas à la vérité du pouvoir qui venoit de lui être confié; au contraire, la faveur du peuple calma tous ſes reſſentimens. Il rappella d'abord ſon neveu le Patriarche de Grado, & le rétablit ſur ſon Siege. Enſuite il fit, pour réconcilier les Vénitiens avec l'Empereur, les mêmes efforts qu'il avoit faits précédemment pour les brouiller enſemble. Il envoya une ambaſſade à ce Prince pour lui notifier ſon élection, & le prier en même temps de recevoir les Vénitiens dans ſes bonnes graces. Othon qui ne les avoit menacés de ſa colere qu'à la conſidération de Vital, ſe voyant ſollicité par Vital lui-même à leur accorder la paix, ſe rendit ſans peine à ſa priere, & renouvella avec lui la convention que nous avons vue établie depuis long-temps entre la République & l'Empire.

Convention entre les Vénitiens & l'Empereur Othon II.

Cette réconciliation fut la ſeule choſe importante que Vital eut occaſion de faire. Au bout de ſeize mois, étant tombé dangereuſement malade,

VITAL CANDIANO, XXIV. Doge de Venise.

il fit vœu s'il en revenoit de se faire Moine, & accomplit sa promesse immédiatement après sa guérison, s'étant retiré dans le Monastere de Saint Hilaire, où il finit saintement ses jours.

TRIBUN MEMME, XXV. Doge de Venise.

Il fut remplacé par Tribun Memme, homme d'un esprit & d'une capacité des plus médiocres. Son administration fut des plus orageuses par les dissensions de quelques familles nobles qui mirent le désordre dans l'Etat. Les troubles domestiques sont l'effet ordinaire des gouvernemens foibles. Les Morosins & les Caloprins, deux des premieres Maisons de Venise, étoient en dispute ensemble sans qu'on sache le sujet de leur division. Les esprits s'étant échauffés comme il arrive toujours, ils en vinrent à des brouilleries d'éclat. On s'arma, on se battit, on se tua bien du monde. Cette guerre particuliere alla si loin, que le Doge après avoir vainement interposé son autorité pour accommoder ce différend, exila Etienne Caloprin, l'un des Chefs de parti, & celui qui paroissoit le plus furieux & le plus acharné. Caloprin eut re-

Divisions intestines.

cours à l'Empereur Othon, qui passoit alors à Vérone pour aller combattre les Grecs de la Pouille, & fit si bien qu'il détermina ce Prince à le protéger contre les Vénitiens auteurs de sa disgrace. Othon défendit à tous ses sujets d'Italie d'entretenir aucun commerce avec la République, & de lui fournir aucun secours de vivres jusqu'à ce que Caloprin eût été rétabli & satisfait. Tous les ports furent donc fermés aux Vénitiens, qui ne purent plus tirer du continent aucune subsistance. La disette fut bientôt très-grande, & devint si extrême dans quelques endroits, que la ville de Capo-d'Argere sur le point de mourir de faim, se rendit à l'Empereur. Ce Prince qui vouloit sans doute profiter de l'occasion pour soumettre tout l'Etat de Venise à son obéissance, affecta de gratifier les habitans de Capo-d'Argere devenus ses sujets, en leur donnant tout le territoire de Loredo, ne doutant pas que cet attrait n'engageât les autres villes à suivre l'exemple de celle-ci.

TRIBUN MEMME, XXV. Doge de Venise.

Le peuple de Venise irrité contre

TRIBUN MEMME, XXV. Doge de Venise.

les Caloprins qu'il regardoit comme les auteurs de ses maux, s'emporta contre cette famille, & résolut de se défaire de tous ceux qui portoient ce nom fatal. Il pilla & ruina leurs maisons; il se saisit de leurs personnes & les emprisonna sous bonne garde. Othon laissant les choses dans l'état où il les avoit mises, qui sans être une vraie guerre, en avoit tous les inconvéniens, partit pour Rome, où il mourut après avoir perdu une grande

An 983.

bataille contre les Grecs. Sa mort apporta du changement aux affaires de Venise. L'Impératrice Adélaïde sa mere, qui résidoit toujours à Plaisance, employa ses bons offices pour rétablir les Caloprins; & comme elle n'y fit servir que l'insinuation & la douceur qui lui étoient naturelles, les choses se concilierent aisément, & la paix fut faite.

Ce retour de calme ne fut pas de longue durée. La querelle des Morosins & des Caloprins se ranima avec plus de vivacité que jamais; les batailles, les massacres recommencerent. Le bon Doge ne sachant à qui donner le tort, & le donnant alternativement

aux uns & aux autres, nourrissoit ce feu avec la meilleure volonté de l'éteindre ; & ne se rendant redoutable à aucun des partis, il étoit également méprisé des uns & des autres. Enfin rebuté de tant de contradictions, il abdiqua le gouvernement après quatorze ans de troubles & d'amertume, & se retira dans un Monastere comme ses prédécesseurs. Quelques Historiens prétendent qu'il y fut contraint par les violences des deux partis, qui après s'être fait la guerre long-temps, se réunirent contre lui, & firent leur paix à ses dépens. Quoi qu'il en soit, il ne pouvoit mieux servir la République qu'en cessant de la gouverner; car aussi-tôt qu'il n'eut plus le maniement des affaires, on vit renaître la tranquillité. Ce n'est pas qu'il fût brouillon ou méchant, il n'étoit que foible ; & ce défaut dans ceux qui gouvernent, ne manque jamais de leur causer bien du tourment, en occasionnant bien du trouble.

TRIBUN MEMME, XXV. Doge de Venise.

Pitoyable conduite du Doge Memme.

Nous allons voir la Puissance Vénitienne sortir enfin des bornes étroites dans lesquelles l'Univers l'avoit vue

TRIBUN MEMME, XXV. Doge de Venise.

renfermée de tout temps. Le siecle de ses accroissemens & de ses conquêtes va commencer. Au lieu de quelques îles peu étendues qui faisoient tout le ressort de sa domination, ce seront désormais de vastes Provinces qui reçevront d'elle la loi, & plusieurs peuples qui seront asservis à l'empire de ce peuple toujours exempt de servitude.

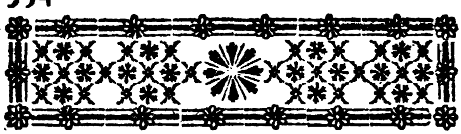
Fin du Livre troisieme.

SOMMAIRE
DU LIVRE QUATRIEME.

Grands Privileges accordés aux Vénitiens par les Empereurs d'Orient. Etat de la Dalmatie dans le dixieme siecle. Les villes libres de la Dalmatie déliberent de se donner aux Vénitiens. Pierre Urséolo II se dispose à aller prendre possession de l'Istrie & de la Dalmatie. Accueil qu'il reçoit à Grado. Toute l'Istrie se soumet à lui. Les villes de la Dalmatie lui jurent obéissance. Corzola & Lésinia refusent de se soumettre. Elles sont attaquées & emportées d'assaut. Modération du Doge dans la victoire. Il entre dans le pays des Narentins, & les subjugue. Traité avec Mulcimer Roi de Servie ou de Croatie. Forme de gouvernement établie par les Vénitiens dans les Provinces conquises. Sage conduite du Doge Pierre Urséolo. Traitement fait par l'Empereur Othon au fils de ce Doge. L'Empereur Othon vient incognitò *à Venise. Privileges*

obtenus de l'Empereur Othon. Amour & reconnoissance des Vénitiens pour le Doge Pierre Urséolo. Calamité dont Venise est affligée. Mariage du Doge Othon avec la fille du Roi de Hongrie. Guerre contre la ville d'Adria. Perfidie du Roi de Croatie à l'égard des Vénitiens. Bataille contre les Croates. Victoire remportée par le Doge en personne. Conspiration contre le Doge Othon. Il est proscrit. Troubles dans l'Etat. Le Patriarche d'Aquilée en profite pour s'emparer de la ville de Grado. Il en est chassé. Mécontentement des bons citoyens. Le Doge Pierre Centranigo est détrôné. Le Palais Ducal est envahi de force par Dominique Urséolo. Troubles plus grands que jamais dans l'intérieur de l'Etat. Les Urséolo proscrits à perpétuité. Injustice de cette proscription. Loi qui défend l'association des enfans des Doges. Premiere révolte de la ville de Zara. Armement destiné à la réduire. Nouvelle entreprise du Patriarche d'Aquilée sur Grado. Bon gouvernement du Doge Contarin. Caractere de la femme du Doge Silvio. Conquêtes des Normands en Italie.

Prétentions extraordinaires de Grégoire VII. Décadence de l'Empire Grec. Progrès des Normands. Armement des Vénitiens contre les Normands. Victoire des Vénitiens sur les Normands. Grecs battus à Durazzo par les Normands. Nouvel armement des Vénitiens contre les Normands. Les Vénitiens sont battus. Preuve de l'indépendance de l'Etat Vénitien. Observations importantes à ce sujet. Témoignage de l'opulence de l'Etat de Venise dans le dixieme siecle. Traité avec les Empereurs Grecs au sujet de la Dalmatie. Cession de la Dalmatie aux Vénitiens par l'Empereur Alexis. Armement contre les Normands infructueux.



HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE,

LIVRE QUATRIEME.

LES Etats ont presque tous eu leur commencement, leur progrès, leur décadence. Foibles d'abord, comme c'est le propre de tout ce qui vient de naître, ils ont acquis avec le temps des forces plus ou moins grandes, selon la vigueur de leur constitution & la faveur des circonstances. Parvenus enfin à l'apogée de leur grandeur, ils n'ont plus fait que décliner & s'affoiblir par la fatalité qui veut que tout ce qui a eu un commencement, ait tôt ou tard une fin. L'Etat de Venise ne s'est montré

à nous jusqu'ici que dans son enfance. Il a passé avec beaucoup de lenteur par tous les accidens de foiblesse qui sont le fruit d'un tempérament à peine formé. Il va paroître dans tout l'éclat d'une adolescence vigoureuse, qui le conduira plus promptement à la parfaite maturité, jusqu'à ce qu'enfin nous le voyions tomber par degrés dans une caducité triste & languissante.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

An 991.

La République heureusement délivrée du Doge Memmi, élut à sa place Pierre Urséolo, second fils d'Urséolo premier. On prétend que son pere avant de partir pour l'Abbaye de Saint Michel, lui prédit qu'il parviendroit un jour au Trône Ducal, & qu'il l'illustreroit plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Si cette prédiction n'a pas été imaginée après coup, elle annonce dans cet homme vénérable une connoissance miraculeuse de l'avenir : car de tous les choix que la République avoit faits jusqu'alors, celui-ci fut le plus glorieusement justifié par les prospérités de toute espece qui signalerent le gouvernement du nouveau Doge. Il débuta par

Grand privilege obtenu des Empereurs d'Orient.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

obtenir des Empereurs d'Orient la permiſſion pour les Vénitiens de commercer librement dans tous les ports de l'Empire Grec, avec exemption de tous droits d'ancrage, Douane ou Gabelle. Ce ſervice, l'un des plus conſidérables qu'il pût rendre à ſa nation, la mettoit en état d'entreprendre les opérations de négoce les plus vaſtes & les plus lucratives, & de parvenir ainſi à un degré de richeſſe & de puiſſance moins odieux & plus ſolide que tout ce qui s'acquiert par la gloire deſtructive des exploits militaires. Pour étendre encore davantage le commerce Vénitien, il traita avec les Soudans d'Egypte & de Syrie, & obtint d'eux par ſes préſens toute ſorte de faveurs & de privileges aux vaiſſeaux de l'Etat qui n'avigeoient ſur leurs Côtes. Il fit de même à l'égard de tous les Princes d'Italie, afin d'embraſſer généralement tous les lieux où il y avoit eſpérance de trafiquer utilement. Avec l'ardeur que les Vénitiens avoient alors pour le commerce, & avec la ſupériorité qu'une longue expérience leur avoit acquiſe dans la pratique

pratique de cet art, pere de l'abondance; on peut croire que tant de nouvelles facilités ouvrirent à leur industrie des voies sans nombre, & en multiplierent au centuple les fruits.

PIERRE URSÉOLO II. XXVI. Doge de Venise.

Il n'y avoit plus que les Pirates de Narenta qui pussent apporter de l'incommodité, & Urséolo avoit bien envie de leur ôter efficacement tout pouvoir de faire des courses sur mer. Ils lui en fournirent bientôt la plus heureuse occasion. Ces brigands s'étoient rendus fort redoutables à tous les Etats voisins. Les côtes de Dalmatie, de Croatie & d'Istrie étoient les plus exposées à leurs voleries, parce que les peuples qui habitoient ces côtes manquoient d'une marine assez puissante pour les combattre & les écarter.

Etat de la Dalmatie, dans le dixieme siecle.

Depuis que ces Provinces avoient été séparées de l'Empire d'Occident, elles avoient éprouvé plusieurs révolutions successives. Divers barbares s'y étoient établis; & la foiblesse des Empereurs d'Orient les avoit obligés de souscrire au partage qu'en avoient fait ces nations ennemies entr'elles. Il s'y étoit formé deux Royaumes

PIERRE URSÉOLO II, XXVI Doge de Venise.

différens ; celui de la Dalmatie méridionale, qui s'étendoit depuis la Narenta jusqu'à l'Epire, & celui de la Dalmatie septentrionale, qui avoit pour bornes Narenta d'une part, l'Istrie de l'autre. Le premier conserva toujours le nom de Dalmatie, le second se nomma Croatie avec le temps. Les Rois barbares ne furent pas tellement maîtres de ces deux Royaumes, que les Empereurs Grecs n'y conservassent toujours plusieurs places. Il paroît même que toute la côte maritime de ces deux Etats demeura sous leur obéissance ; de maniere pourtant qu'à mesure que l'Empire d'Orient s'affoiblissoit de plus en plus, les villes de cette côte s'accoutumerent insensiblement à ne plus reconnoître d'autre autorité que celle de leurs Magistrats. L'Istrie faisoit depuis long-temps partie du Royaume d'Italie ; mais depuis que ce Royaume avoit passé aux Princes Allemands, cette Province avoit pris vis-à-vis d'eux le même parti à peu près, que les pays voisins vis-à-vis des Empereurs de Constantinople.

Les choses étoient dans cet état sur

la fin du dixieme siecle, & vers le temps où Pierre Urséolo II. occupoit à Venise le Trône Ducal. Toutes ces villes presque indépendantes dont nous venons de parler, fatiguées à l'excès des brigandages des Narentins, résolurent de se liguer ensemble pour mettre ces Pirates à la raison. La chose délibérée plus mûrement, elles se jugerent hors d'état par elles-mêmes d'opérer un aussi bon effet; & ne trouvant de ressource sure que dans l'habileté reconnue des Vénitiens leurs voisins, elles se déterminerent à solliciter l'assistance de leur puissante République, avec promesse de se donner à elle, si on les délivroit de la vexation des Pirates. Ce projet ayant été concerté & approuvé par les villes principales, elles envoyerent séparément leurs Députés à Venise pour en faire la proposition. Elle y fut reçue avec toute la joie que devoit inspirer une occasion si favorable de se venger d'un ancien ennemi, d'agrandir à si peu de frais le domaine de la République, & d'acquérir exclusivement l'empire de la mer. On promit à ces nations soi-

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Les villes libres de Dalmatie déliberent de se donner aux Vénitiens.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

bles & outragées le ſecours prompt & efficace qu'elles demandoient ; & on renvoya leurs Députés avec les eſpérances les plus propres à encourager leur réſolution, & à la rendre perſévérante.

Ce Doge ſe diſpoſe à aller prendre poſſeſſion de l'Iſtrie & de la Dalmatie.

Urſéolo profita en habile homme du moyen qu'on lui offroit d'illuſtrer ſon gouvernement par une auſſi grande augmentation de puiſſance. Il aſſembla des troupes en toute diligence, & fit équiper une flotte nombreuſe, où il y avoit outre pluſieurs navires armés en guerre, une multitude de bâtimens de tranſport pour les troupes de débarquement. Tout étant prêt pour le départ, il eut la ſageſſe de le faire précéder par des actes de religion propres à lui mériter l'aſſiſtance du Ciel. Il ſe rendit à l'Egliſe Cathédrale de Saint Pierre, y fit ſes prieres avec une ferveur très-édifiante, & y reçut des mains de l'Evêque l'étendard de la République. Dans ces ſiecles où le bel eſprit n'étoit pas connu, & où la religion étoit vraiment dominante, c'étoit un uſage commun à tous les peuples Chrétiens de ne rien entre-

prendre de considérable sans avoir recouru à Dieu par quelque hommage solennel. Les grandes entreprises de guerre débutoient toujours par la sainte bienséance d'aller implorer la protection du Seigneur dans quelque Eglise principale, & d'y recevoir des mains des Ministres de la religion un étendard propre à persuader aux troupes qu'elles marchoient sous la conduite du Dieu des armées, & à leur faire trouver dans cette persuasion le principe d'un courage invincible. Cet usage très-éloigné de la superstition servoit à donner aux guerriers un pieux encouragement; leur bravoure n'en étoit que plus entreprenante, & les choses n'en alloient que mieux.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Accueil qu'on lui fait à Grado.

Urséolo, après avoir satisfait à ce devoir, s'embarqua, & mit à la voile. Un vent favorable le conduisit en peu de temps au port de Grado, où il relâcha pour aller renouveller dans l'Eglise Patriarchale l'acte solennel de religion qu'il venoit de faire à Venise. Le Patriarche Vital à la tête de son Clergé le reçut à la porte de l'Eglise, où il entra suivi

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

d'un peuple immense. Quand il fut au pied de l'autel, le Patriarche lui dit : « Recevez, magnifique Seigneur, » en gage des vœux que nous faisons » tous pour la prospérité de votre » entreprise, & de la protection du » Ciel sur les armes Vénitiennes, l'é- » tendard des Saints Fortunat & Her- » magore, recevez-le avec respect ; » que vos soldats marchent sous cet » étendard avec confiance ; qu'il ani- » me leur ardeur & leur intrépidité » dans les combats. J'espere que vous » trouverez dans l'assistance de ces » saints Protecteurs un moyen de » vaincre plus assuré, que dans les » forces qui vous environnent. Le » succès en toutes choses, c'est Dieu » qui le donne : attendez-le plutôt » de lui que de votre valeur. ». Le Doge écouta gravement le discours du Patriarche. Plein de cette piété sincere qui est si naturelle & si glorieuse aux vrais Héros, il lui répondit : « Je reçois avec reconnoissance » le saint étendard que vous me pré- » sentez comme un augure certain » de ma victoire. Priez incessamment » le Seigneur, afin qu'il daigne nous

» accorder une navigation heureuse, » couronner notre entreprise d'un » prompt succès, & nous rendre aux » vœux de la République, qui a mis » en nous sa confiance.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Toute l'Istrie se soumet à lui.

La flotte n'arrêta que peu de temps à Grado; elle profita du premier bon vent pour s'avancer vers les côtes d'Istrie, & aborda à Parenzo. Dès qu'elle fut entrée dans le port, l'Evêque du lieu vint à bord accompagné des Magistrats, pour prêter serment de fidélité entre les mains du Doge. Urséolo les accueillit de maniere à les convaincre que le moment qui les rendoit sujets de la République, alloit être l'époque de leur parfaite félicité. Il descendit ensuite à terre, trouva toutes les portes de la Ville ouvertes, y entra, & en prit possession à la grande joie & aux acclamations réitérées des Habitans. De-là il se rendit à Pole, où les choses se passerent avec le même concert & la même satisfaction de part & d'autre. Pole étoit la ville d'Istrie la plus considérable; les ruines d'un grand & magnifique amphithéâtre hors de ses murs, annon-

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

çoient son ancienne splendeur sous la domination Romaine. Le Doge y séjourna quelque temps pour y recevoir les députations de toutes les villes de la Province qui s'empresserent à suivre l'exemple de la Capitale. Trieste, Justinople ou Capo d'Istria, Pyrano, Isola, Emone, Rovigno, Humago, en un mot toutes les villes grandes & petites lui envoyerent faire leur soumission. Il reçut leur hommage & leur serment; & après avoir fait dans le pays les levées de soldats & de matelots dont il avoit besoin pour compléter ses équipages, il appareilla & fit voile vers la Dalmatie.

Les villes de Dalmatie lui jurent obéissance.

Il alla droit à Zara, parce que cette ville étoit depuis long-temps en société & en amitié avec les Vénitiens. Il y fut reçu avec les démonstrations de joie les plus satisfaisantes. Tout le peuple accourut en foule au devant de lui, le proclamant son Seigneur & Libérateur. Il y fit son entrée avec beaucoup de pompe; & après avoir reçu le serment des citoyens, il resta quelque temps pour attendre les Députés des villes voisines

dont on lui annonçoit l'arrivée prochaine. Bientôt arriverent en effet les députés de Salone, de Sébénigo, de Spalatro, de Trau, de None, de Belgrade, d'Almissa & de Raguse, qui vinrent lui jurer foi & obéissance. Les îles dont cette côte est toute couverte, imiterent l'ardeur des peuples du continent à se ranger sous la domination de la République. Celles de Coronata, de Pago, d'Osséro, de Lissa, de Brazza, d'Arbo, de Cherzo, furent les plus diligentes à venir lui prêter foi & hommage, les autres suivirent de fort près. Il n'y en eut que deux qui tinrent une conduite différente, & qui entiérement dévouées aux Narentins, refuserent ouvertement de plier sous le joug que les autres étoient si empressées de subir. Ces deux îles étoient Corzola, autrefois Corcyrenoire, & Lésinia, que l'on nommoit Pharos anciennement.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Le Doge ne voulut pas qu'il fût dit que ces deux îles seroient les seules exceptées de la loi qu'il venoit d'imposer aux autres; & quoiqu'il n'eût été question jusques-là que de dominer sur des peuples qui se don-

Corzola & Lésinia refusent de se soumettre.

Pierre Urséolo II, XXVI. Doge de Venise.

noient à la République par une libre & volontaire soumission ; comme ces deux îles étoient des postes très-avantageux pour les Narentins que l'on vouloit dompter, il s'obstina à vaincre l'indocilité des peuples qui les habitoient, résolu de les traiter en rebelles s'ils ne se rendoient pas. Il employa d'abord les insinuations, il y fit succéder les menaces ; & comme tout cela ne servit de rien, il fallut en venir aux voies de fait.

Elles sont attaquées & emportées d'assaut.

Les galeres sortirent du port de Zara. Une partie fut détachée pour aller au devant de quelques bâtimens Narentins, qu'on savoit être sur le point de revenir des côtes de la Pouille, où ils avoient fait un riche butin, & qui furent tous interceptés au nombre de quarante. Le reste de la flotte marcha vers Corzola, qui étant foible & sans défense, fut emportée fort aisément. De-là on se rendit devant la ville de Lésinia, qu'il fallut assiéger en regle. Cette ville située sur des rochers escarpés, & fortifiée par une enceinte de murs presqu'inaccessibles, passoit dans le pays pour une place impre-

nable. Le Doge Urſéolo fit ſon débarquement ſans rencontrer d'obſtacles, & travailla auſſi-tôt à faire l'inveſtiſſement de la place en mettant ſes galeres en ligné du côté de la mer, & ſes troupes en circonvallation du côté de la terre. Les aſſiégés connoiſſant les avantages de leur poſition, regardoient ces manœuvres des aſſiégeans avec une ſécurité très-fiere. Urſéolo les fit ſommer de ſe rendre ſur l'heure, en leur repréſentant que c'étoit en vain qu'ils vouloient ſe diſtinguer des autres villes qui venoient de leur donner l'exemple de la ſoumiſſion; qu'ils riſquoient tout à ſe confier préſomptueuſement en leurs propres forces; qu'ils ne pouvoient éviter leur ruine que par une prompte reddition; que s'ils le contraignoient à leur livrer l'aſſaut, il n'y auroit plus pour eux de quartier.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Veniſe.

Ces repréſentations furent rejetées avec la hauteur ordinaire à tous ceux dont on attaque la liberté, & qui ſe ſentent des reſſources pour la défendre. La ville étoit forte, la garniſon nombreuſe. Il importoit extrê-

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

mement aux Narentins qui y dominoient de conserver ce poste, parce qu'il leur donnoit toute sorte de commodités pour exercer leurs pirateries. C'étoit un lieu de retraite en cas de poursuite, & un dépôt très-sûr pour les prises qu'ils faisoient sur mer. Le Doge vit bien que de simples menaces ne le rendroient pas maître d'une place de cette considération. Il fit ses approches en bon ordre, & disposa toutes choses à un assaut général. Au signal donné, les troupes de terre & de mer se mettent à lancer contre la ville une multitude innombrable de fleches & de traits. Les assiégés soutiennent avec fermeté cette premiere charge, & y répondent à grands coups de balistes & de frondes, qu'ils tirent du haut de leurs rochers avec avantage. Urséolo fait charger coup sur coup ; & comme il étoit infiniment supérieur par le nombre, les traits lancés par ses soldats forment sur les murs une nuée si épaisse & si continuelle, que personne n'y peut plus tenir, & qu'il s'apperçoit bientôt que toute la crête du rempart est dégarnie. Alors il

commande à ses gens de grimper sur les rochers. On lui obéit avec émulation. Soldats, matelots, tous à l'envi se haussent les uns sur les autres. On applique les échelles. On monte avec précipitation. La garnison qui se voit sur le point d'être emportée, accourt de toutes parts pour arrêter l'ennemi. L'assaut devient furieux. Il se fait sur le haut des murs une mêlée confuse d'assiégeans & d'assiégés qui se battent avec opiniâtreté corps à corps. Cependant de nouveaux assaillans montent incessamment par les échelles; leur nombre accable enfin un reste de garnison, où il n'y avoit presque plus que des blessés. Tout cede, tout fuit devant le Vénitien vainqueur. La ville ne peut plus résister, & n'a plus de capitulation à faire. Les habitans demandent à genoux miséricorde. Dans cette premiere chaleur le soldat tue tout ce qui se présente. Mais déjà le Doge arrive & fait cesser le carnage. Content d'avoir humilié les téméraires Lésiniens, il leur accorde la liberté & la vie, à condition de garder une

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Modération du Doge dans la victoire.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

éternelle fidélité à la République.

La prise de Lésinia fit beaucoup d'honneur à Urséolo. Il montra dans cette occasion toutes les qualités qui font le grand Général ; l'intelligence à bien choisir les lieux qui méritent d'être attaqués de préférence, l'habileté à faire les dispositions, la vivacité qui étonne l'ennemi, la promptitude qui ne lui donne pas le temps de se reconnoître, le coup d'œil qui saisit le moment favorable, & sur-tout la modération, si rare dans la victoire, qui pense que c'est souiller l'honneur des armes, que d'en convertir le succès en une boucherie barbare. La maniere dont toute cette opération fut conduite, fit comprendre qu'il seroit dangereux d'avoir sur les bras un homme tel qu'Urséolo. Mais son attention à prévenir tout inutile effusion de sang, sa clémence pour des vaincus si peu dignes d'être épargnés, persuada que l'autorité d'un tel maître ne pouvoit être qu'une source de félicité pour des sujets soumis. Les Dalmates qui venoient de se donner à la République, y trouverent un nouveau sujet

de s'applaudir de leur résolution ; & les Narentins à qui on en vouloit principalement, virent bien dès-lors que leur ruine étoit inévitable.

Pierre Urséolo II, XXVI. Doge de Venise.

La prise de Corzola & de Lésinia n'étoit en effet que le préliminaire forcé de la guerre qu'on devoit leur faire. Ces deux îles étoient les deux clefs de leur petit Etat, parce qu'elles barroient l'entrée du golfe de Narenta. Dès que cette barriere fut renversée, Urséolo pénétra sans difficulté dans ce golfe, & mit aussi-tôt des troupes à terre pour faire le dégât dans le pays des Tarentins, qui n'étoit rien moins que vaste. Ses ordres furent rigoureux ; & leur exécution fut cruelle. Il n'étoit pas question de faire un usage modéré de puissance contre un ennemi en habitude d'abuser de tous les ménagemens. Il s'agissoit de mettre fin à d'anciens & de continuels brigandages ; ce qui ne pouvoit s'obtenir que par un peu d'excès dans la vengeance, & en répandant une terreur dont l'impression ne s'effaçât de longtemps. Urséolo ne vouloit pas y revenir à deux fois ; il fit mettre tout

Il entre dans le pays des Narentins, & les subjugue.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

le pays à feu & à sang. Villes, bourgades, châteaux, tout fut saccagé jusqu'à n'y pas laisser pierre sur pierre. Tout autant qu'il envoya de soldats, ce furent autant de furies, qui le flambeau d'une main, & le poignard de l'autre, ne cesserent d'incendier les lieux, & d'égorger les habitans, que lorsque les Narentins au désespoir lui eurent envoyé des Députés pour lui demander la paix à quelque prix que ce fût. Il la leur accorda en vainqueur, maître des conditions. Il exigea qu'on s'obligeroit à dédommager les Marchands de Venise de toutes les pertes qu'on leur avoit occasionnées, selon l'évaluation qui en seroit faite par ses ordres; qu'on promettroit avec serment de ne plus rançonner aucun vaisseau Vénitien, ou autre; & qu'il ne seroit plus permis à aucuns des Narentins de faire le métier de corsaire. Ces conditions étoient dures pour gens qui n'avoient d'autre profession que de pirater. Il fallut bien les accepter & s'y soumettre. Pour le coup on put compter sur les engagemens qu'ils prirent à ce sujet,

moins à cause du serment dont ils se lierent, que parce qu'ils n'étoient plus en état de remuer. On venoit de leur enlever leurs places de retraite les plus fortes. Toutes les îles & les principales places du continent obéissant désormais à la République, ils se trouvoient comme bloqués chez eux, & ne pouvoient en sortir sans se commettre avec les Vénitiens. Aussi n'entendit-on plus parler de leurs courses. La querelle qui depuis cent soixante & tant d'années s'étoit élevée entre les deux peuples, & qui avoit donné lieu à divers combats dont le succès étoit toujours demeuré incertain, fut donc enfin terminée d'une maniere également glorieuse & utile. La mer resta libre aux Vénitiens, & les Narentins n'oserent plus leur en disputer l'empire.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Il auroit manqué quelque chose au succès d'Urséolo, s'il avoit négligé d'assurer sa conquête du côté des Princes Croates ou Serviens qui régnoient dans le voisinage, & qui ne devoient pas voir les progrès des Vénitiens avec indifférence. Heureusement ces Princes étoient alors divisés

Traité avec Mulcimir, Roi de Servie.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

entr'eux, & Urséolo trouva dans la ville de Trau un de ces Princes nommé Suringa, qui avoit été contraint de s'y réfugier, parce que son frere Mulcimir l'avoit chassé du Trône. Le Doge eut pour ce Prince expatrié toutes sortes d'égards & d'attentions : il affecta même de lui donner des espérances, & feignit de prendre un grand intérêt à son sort. Il vouloit par-là donner de l'ombrage à Mulcimir, & se mettre dans le cas d'en être recherché. Cette conduite lui réussit parfaitement. Mulcimir le rechercha en effet, lui faisant toutes sortes d'offres de secours, s'il vouloit conclure avec lui un traité d'union & d'amitié. Urséolo ne se fit presser qu'autant qu'il étoit nécessaire pour se rendre maître de la négociation ; & obtint de Mulcimir toutes les suretés possibles pour la conservation des terres nouvellement acquises au domaine Vénitien. Le mariage qui suivit de sa fille avec Etienne fils de Mulcimir, donna une nouvelle force à ce traité.

Après avoir ainsi consommé la plus grande entreprise qui eût été tentée

depuis la naiſſance de la République, Urſéolo ramena à Veniſe la flotte triomphante, & y parut avec tout l'éclat qui convenoit au Propagateur de la domination Vénitienne, & au Vainqueur des Narentins. Il convoqua une aſſemblée générale devant laquelle il fit le ſimple récit de ſon expédition. Ce ne fut qu'un cri d'admiration & de reconnoiſſance pour un homme qui dans une ſeule campagne avoit rempli le plus vaſte des projets, de maniere à ſurpaſſer toutes les eſpérances. Il fut décidé qu'Urſéolo & ſes ſucceſſeurs prendroient déſormais dans tous les actes le titre de Duc de Veniſe & de Dalmatie. On régla en même temps la forme du Gouvernement que l'on devoit établir dans chacune des villes que l'on venoit de ſoumettre ; & il fut réſolu d'y envoyer des Magiſtrats, avec pouvoir d'y remplir toutes les fonctions du commandement. On voulut que leur autorité ſupérieure à celle des Tribuns qui adminiſtroient la Juſtice dans les îles de l'ancien Etat de Veniſe, ſervît à diſtinguer le peuple dominant des peuples aſſujettis.

PIERRE URSÉOLO II. XXVI. Doge de Veniſe.

Forme de Gouvernement établie dans les Provinces unies.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Ce fut pour cette raiſon qu'on imagina une qualité nouvelle, en donnant à ces Magiſtrats le titre de Podeſta, qui marquoit davantage la puiſſance ſouveraine de la République dont ils devoient être les repréſentans, & la ſujétion des villes où ils devoient exercer cette puiſſance. On laiſſa au Doge le choix de ces Podeſtas, comme il avoit celui des Tribuns. Urſéolo nomma, pour remplir ces places brillantes, des gens des premieres maiſons de Veniſe. Ainſi les nouveaux ſujets d'Iſtrie & de Dalmatie furent traités à peu près, comme on traite les pays de conquête. On leur donna des Gouverneurs étrangers pour les tenir dans la dépendance, & ils ne furent point admis à avoir entrée & droit de ſuffrage dans les aſſemblées de la Nation dont ils devoient dépendre. Veniſe en a toujours uſé de la ſorte à l'égard de tous les pays qui ont ſucceſſivement accru ſon domaine.

Sage conduite de Pierre Urſéolo.

Le nom d'Urſéolo étoit devenu célebre dans toute l'Italie, & juſques dans les contrées les plus reculées. Ce grand homme ne ſongea point à aug-

Pierre Urséolo II. XXVI. Doge de Venise.

menter cette célébrité par une soif de conquérir, qui n'est que trop souvent l'effet des grands succès, & qui produit presque toujours la ruine de l'Etat que l'on sert, & la haine de l'univers que l'on brave. Il jouit de sa gloire en citoyen qui connoît les vrais intérêts de la patrie, & qui en veut la prospérité. Jaloux de faire goûter aux Vénitiens toutes les douceurs qui sont le fruit de la paix, il ne s'appliqua jusqu'à la fin qu'à orner & à embellir leurs villes, à étendre & à faire fleurir leur commerce. Il fit rebâtir l'Eglise Patriarchale de Grado qui étoit en ruines, & se chargea de toute la dépense de cet édifice.

Traitement fait par l'Empereur Othon au fils du Doge.

Tandis qu'Urséolo étoit ainsi sagement renfermé dans les soins d'un gouvernement tranquille, l'Empereur Othon III. marchoit vers Rome pour combattre Crescentius qui s'y étoit arrogé la souveraine puissance. Il s'arrêta quelque temps à Vérone, d'où il écrivit au Doge une lettre remplie de témoignages d'estime & de bienveillance; & pour avoir occasion de l'honorer d'une maniere assez usitée dans ce temps là, il le pria de lui envoyer le plus jeune

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

de ses fils qui n'avoit point encore reçu la confirmation, pour la lui faire donner en sa présence. Urséolo répondit aux prévenances d'un si grand Prince avec l'empressement & la reconnoissance qu'il devoit. Il fit partir son fils sur le champ pour se rendre auprès de l'Empereur, qui l'accueillit avec toute sorte de bonté, & qui voulut bien être son parrein dans la cérémonie de sa Confirmation, en lui donnant son propre nom d'Othon au lieu de celui de Pierre qu'il portoit auparavant.

L'Empereur Othon vient *incognitò* à Venise.

Peu de temps après l'Empereur partit pour Rome, où toutes choses lui réussirent selon ses souhaits, & d'où il écrivit au Doge que son intention au retour étoit de passer par Venise pour visiter le tombeau de S. Marc, mais qu'il vouloit que la chose fût secrette, & garder chez lui le plus parfait *incognitò*. Urséolo n'eut point le zele déplacé de préparer à ce Prince une réception capable de trahir ou de faire soupçonner sa présence. Othon arriva à Ravenne, & passa, lui cinquieme, à Venise. Il trouva un logement simple & commode que le

Doge, pour se conformer à ses intentions, lui avoit tenu prêt dans un quartier écarté. Des le jour de son arrivée, le Doge vint sans affectation lui rendre visite, & le conduisit de nuit à l'Eglise de Saint Marc. Othon resta quelques jours à Venise, & eut de fréquentes conférences avec Urséolo, dans lesquelles il goûta infiniment le caractere de son esprit. Le Doge uniquement occupé des solides intérêts de l'Etat, ne chercha point à profiter d'une conjoncture si favorable pour se procurer le moindre avantage à lui & aux siens. Il ne se prévalut des bontés de l'Empereur, que pour obtenir la confirmation des franchises dont le commerce de la République jouissoit sur les terres de l'Empire. Il fit plus encore; il obtint aux Vénitiens d'être déchargés de l'obligation qu'ils avoient contractée d'envoyer tous les ans à l'Empereur un manteau de drap d'or.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

C'est la premiere fois qu'il est parlé dans l'histoire de cette espece de tribut. Il est difficile de croire qu'il eût été établi nouvellement. Peut-être étoit-ce une trace que Charlemagne avoit

Privileges obtenus de l'Empereur Othon.

Pierre Urséolo II, XXVI, Doge de Venise.

voulu laisser des victoires remportées sur les Vénitiens par son fils Pepin, & qui subsista malgré le traité qui avoit mis l'Etat de Venise hors des limites de l'Empire d'Occident. L'envie de n'être plus soumis à une redevance d'où il étoit aisé d'inférer de plus grands droits, tenoit sans doute fort au cœur des Vénitiens; & Urséolo ne pouvoit les servir d'une maniere qui les flattât davantage, qu'en les délivrant de ce reste de sujétion. Il fut redevable d'une faveur si marquée à la haute opinion que l'Empereur avoit conçue de sa sagesse, au contentement qu'il eut de la maniere dont il s'étoit conduit vis-à-vis de lui durant son séjour à Venise, le traitant publiquement comme un étranger ordinaire, & lui rendant dans le secret tout ce qui étoit dû à son rang.

Amour des Vénitiens pour Pierre Urséolo.

L'Empereur partit comme il étoit venu, sans aucun honneur qui eût l'air de l'appareil & de la distinction. Lorsque le Doge le sut hors des frontieres de l'Etat, il assembla les citoyens & leur communiqua ce qui venoit de se passer. Pas un d'eux n'avoit eu le moindre soupçon que l'Empereur fût

à

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

à Venise. Quand ils apprirent le séjour qu'il y avoit fait & les graces que le Doge en avoit obtenues, ils donnerent unanimement les plus grandes louanges à la discrétion & au zele d'Urséolo. C'étoit là l'occasion de le convaincre qu'il n'avoit pas travaillé pour des ingrats. On crut ne pouvoir reconnoître ses grands services d'une maniere plus satisfaisante, qu'en lui associant son fils aîné d'un vœu unanime. Urséolo auroit pu faire cette association d'autorité, comme la plupart de ses prédécesseurs : il avoit plus de droit qu'eux tous, de s'attribuer une prérogative si intéressante ; il lui fut plus honorable de ne devoir l'élévation de son fils, qu'à un suffrage déterminé par l'attachement & la reconnoissance.

L'attention du Doge Urséolo à protéger les intérêts particuliers se manifestoit toujours davantage. Mais elle ne diminuoit rien de sa fermeté à maintenir les droits de l'Etat. Nous avons vu que l'Empereur Othon II. courroucé contre les Vénitiens affecta d'accorder les plus grands privileges à la ville de Capo d'Argere, nommée

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

depuis Cavarzeré, parce qu'elle avoit pris le parti de se soumettre à son obéissance. La principale faveur dont il usa pour intéresser la fidélité de cette ville qui venoit de subir son joug, fut de lui assujettir la petite ville de Loredo avec son territoire. A la mort de ce Prince qui suivit de fort près, les choses changerent de face. Les Vénitiens se remirent en possession de Cavarzeré avec ses dépendances, & réunirent à leur domaine avec cette ville infidelle le territoire qui lui avoit été cédé. Les Citoyens de Cavarzeré regarderent comme une injustice, que la République se fût attribué à leur exclusion tout droit de juridiction & de ressort sur le Lorédan; mais ils n'oserent s'en plaindre alors. Ils se déterminerent à attendre des circonstances plus favorables pour solliciter la réparation de ce grief qui leur étoit fort sensible. L'opinion qu'on avoit du Doge Urséolo, comme d'un Prince incapable de rejeter une plainte juste, leur persuada que le moment étoit venu d'obtenir la satisfaction qu'ils désiroient. Ils députerent vers lui leur Syndic. Il fut chargé d'exposer au Doge & à son

Conseil la concession qui leur avoit été faite par l'Empereur Othon II. & de demander que leur droit qui avoit été mal-à-propos suspendu fût rétabli. Le Syndic s'acquitta de sa commission avec beaucoup de zele. Mais le Doge jugeant avec raison que conserver des privileges accordés par l'ennemi de l'État en récompense d'une lâche promptitude à subir sa loi, ce seroit inviter à la rébellion toutes les villes fidelles ; loin d'accorder la demande, fit une sévere correction à celui qui avoit eu la hardiesse de la faire. Il lui dit que c'étoit beaucoup qu'on n'eût pas puni la trop grande facilité qu'avoient montré ses Citoyens à sécouer le joug de la République ; qu'il étoit indécent qu'ils osassent se prévaloir d'un titre qui rappelloit des soupçons d'infidélité dont ils auroient dû laisser perdre le souvenir. Il parla à ce sujet avec tant de force, que le Syndic se vit obligé de lui faire excuse, & se retira honteux de sa témérité.

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

Urséolo entretenoit une correspondance très-étroite avec la Cour de Constantinople. Les Empereurs Basile & Constantin qui avoient grande

Pierre Urséolo II, XXVI. Doge de Venise.

opinion de son mérite, voulurent contracter avec lui une alliance qui serrât les nœuds de leur amitié mutuelle. Ils avoient une niece nommée Marie, dont ils lui proposerent le mariage avec Jean son fils aîné. Urséolo flatté de l'honneur qu'on vouloit lui faire, & prévoyant des utilités intéressantes pour l'Etat Vénitien dans la faveur constante des Empereurs d'Orient, fit partir ses deux fils Jean & Othon pour la Cour de Constantinople. Ils y furent reçus de la maniere la plus honorable. Le mariage déjà arrêté & conclu fut célébré dans la Chapelle Impériale. Le Patriarche donna la bénédiction nuptiale aux deux époux. On les retint quelque temps, & ce fut pour leur donner les marques d'affection les plus signalées. L'Empereur Basile décora Jean Urséolo de la dignité de Patrice. Enfin comblés d'honneurs & de présens, Jean Urséolo, son épouse & son frere partirent de Constantinople, & revinrent trouver leur pere qui les attendoit avec impatience, & qui les reçut avec toutes les démonstrations d'une tendresse satisfaite.

Calamités dont Venise est affligée.

Tout lui avoit prospéré jusques-là;

PIERRE URSÉOLO II, XXVI. Doge de Venise.

mais parce que les grands hommes ne sont jamais plus grands que dans les épreuves difficiles, la providence permit que la constante prospérité de son regne fût troublée sur la fin par deux terribles fléaux qui affligerent Venise, la peste & la famine. Il montra dans cette affreuse circonstance une sensibilité aux malheurs du peuple, une activité à procurer des secours qui lui mériterent d'en être révéré comme le pere. Il eut la douleur de perdre Jean son fils aîné, & presque en même temps sa belle-fille. Il soutint toutes ces afflictions avec la constance la plus magnanime. Il sentit lui-même sa fin approcher, & se hâta de faire son testament dans lequel il consigna de nouvelles preuves de son généreux patriotisme, partageant son bien de maniere que son fils Othon n'en eût que le tiers, le second tiers fut laissé pour le soulagement des pauvres & la réparation des Eglises, & le troisieme fut donné pour fournir à la dépense des spectacles & des fêtes publiques. Il mourut peu de jours après au grand regret de tous les Vénitiens dont il faisoit les délices depuis dix-

Othon Ursèolo, XXVII. Doge de Venise.

sept ans. La tristesse qui parut universelle, & les larmes qui coulerent à ses obseques firent sentir ce que la Patrie perdoit, & furent le plus bel éloge dont on pût honorer la mémoire de ce grand homme.

An 1006.

Les cœurs lui étoient trop tendrement acquis, pour qu'il y eût de l'incertitude ou du partage dans le choix de son successeur. On proclama tout d'une voix son fils Othon, qui quoique dans un âge encore peu avancé, annonçoit un caractere & des vertus propres à consoler la République de la grande perte qu'elle venoit de faire.

Mariage du Doge avec la fille du Roi de Hongrie.

Les commencemens de son administration remplirent l'attente des Citoyens. Appliqué aux affaires, ennemi de la dissipation, sage, modeste, tout entier aux intérêts de l'Etat, on vit revivre en lui les qualités qui avoient rendu son pere l'idole de ses peuples, & l'admiration des étrangers. La réputation qu'il s'acquit en peu de temps engagea Geiza, Roi de Hongrie, à rechercher son alliance & à lui offrir sa fille en mariage. Cette offre qui lui assuroit l'appui d'un Prince très-puissant pour la conservation de l'Etat de Dalmatie, fut acceptée

avec une satisfaction générale de la part des Vénitiens. On célébra le mariage avec pompe ; & ce nouvel éclat ajouté au mérite d'Othon, augmenta l'illustration de son nom, sans altérer la pureté de son caractere. La Princesse qu'il venoit d'épouser étoit propre sœur d'Etienne, depuis Roi de Hongrie lui-même, & qui a mérité par ses vertus d'être mis au nombre des Saints.

OTHON URSÉOLO, XXVII. Doge de Venise.

Othon n'eut que deux occasions de prendre les armes, & ce fut pour ajouter aux victoires de son pere des triomphes nouveaux. La ville d'Adria, qui anciennement avoit donné son nom à tout le golfe, sans doute parce qu'elle en étoit le port le plus fréquenté, se trouvoit beaucoup déchue depuis que de fréquens atterrissemens causés par les fleuves avoient reculé le rivage fort loin de ses murs. Elle étoit pourtant encore dans le temps dont nous parlons assez riche & assez puissante pour donner de l'inquiétude à ses voisins. Le don que l'Empereur Othon II. avoit fait du territoire de Lorédo aux habitans de Cavarzéré, lorsqu'ils se rendirent à lui à

Guerre contre la ville d'Adria.

OTHON URSÉOLO, XXVII. Doge de Venise.

l'occasion du démêlé que nous avons vu entre ce Prince & les Vénitiens, avoit tourné au profit de la République; la mort de cet Empereur ayant procuré la paix qui réunit Cavarzéré au corps de l'Etat, & le Lorédan ayant commencé dès-lors d'en faire partie.

Sans doute que ceux d'Adria avoient des prétentions sur ce territoire. Ils n'oserent remuer du vivant de Pierre Urséolo II; mais la grande jeunesse de son successeur leur donnant de la confiance, ils entrerent en armes dans le Lorédan avec résolution de s'en rendre maîtres. C'étoit beaucoup entreprendre, aussi s'en trouverent-ils fort mal. Le Doge Othon ne tarda pas à leur montrer qu'il n'étoit pas indigne du sang qui couloit dans ses veines. Il accourut pour les combattre, leur livra bataille, les mit en déroute, reprit sur eux le Lorédan, les poursuivit sur leur territoire, assiégea leur ville, la réduisit & la ruina : en un mot, il les mit si bas qu'ils ne s'en sont plus relevés. Depuis cette aventure ils n'ont fait que décheoir d'année en année; & Adria n'est plus aujourd'hui qu'un

village habité par de pauvres pêcheurs.

OTHON URSÉOLO, XXVII. Doge de Venise.

Il nous reste un monument de cette guerre qui en montre clairement le succès. C'est l'acte de soumission fait par l'Evêque d'Adria au Doge de Venise dans Venise même, & qui se trouve tout au long dans les antiquités de Muratori. Dans cet acte l'Evêque promet à Othon, Duc de Venise & de Dalmatie, au nom de son Clergé & de tout le peuple, que jamais en aucun jour de sa vie, il n'entreprendra rien par surprise ou par violence contre le château de Lorédo; qu'il ne fera jamais aucun tort à aucun de ceux qui habitent sur ce territoire présentement du Domaine des Vénitiens, ni par lui-même, ni par aucune des personnes qui lui sont soumises & qu'il a pouvoir de réprimer; qu'il ne prendra jamais aucune vengeance des maux qui ont été faits récemment à lui & à ses gens, & qu'il n'en portera point de plainte devant aucun Prince ni devant qui que ce soit, parce que la querelle entr'eux est finie & décidée; que s'il s'écarte en quelque chose de ce qu'il vient de promettre, il payera cinquante livres d'or,

OTHON URSÉOLO, XXVII. Doge de Venise.

& qu'il n'en sera pas moins tenu d'obſerver toujours inviolablement ſa promeſſe. Cet acte ſigné de lui & de pluſieurs autres, tant du Clergé que du peuple, ne laiſſe aucun nuage ſur la certitude de la victoire qu'Othon remporta, & de l'extrémité à laquelle la ville d'Adria ſe trouva réduite.

Perfidie du Roi de Croatie à l'égard des Vénitiens

A peine Othon eut-il terminé cette courte guerre, qu'il lui ſurvint d'autres embarras dans le continent oppoſé. Il eſt aſſez ordinaire, dans les changemens de regne, que des voiſins entreprenans ſondent l'humeur du nouveau maître, en eſſayant d'empiéter ſur lui, avec intention de ne pas aller plus loin, s'il fait bonne contenance, & de le pouſſer, s'il ſe laiſſe entamer. Murcimir, Roi de Croatie, n'avoit recherché l'alliance de Pierre Urſéolo que dans l'appréhenſion de ne pouvoir arrêter ſes progrès, s'il le mettoit dans le cas de le traiter en ennemi. Dès qu'il le fut dans le tombeau, l'intérêt qu'il avoit à éloigner de ſes frontieres une nation qui ſembloit prendre goût à s'agrandir, l'emporta ſur la fidélité qu'il devoit à ſes engagemens avec la République. Il regardoit le jeune Othon avec cette ſorte

de mépris qu'inſpire l'infériorité de l'âge, à laquelle on ſuppoſe toujours que doit ſe joindre le défaut de capacité. Quoiqu'il fût ſon beau-frere, il ſuivit le penchant qu'ont tous les Princes à ne donner aux liens du ſang que ce que la politique ne veut pas qu'on leur refuſe; & en même temps que ceux d'Adria ravagoient le Lorédan, il s'avança aux environs de Zara, fit le dégât autour de la ville, & ſe diſpoſa à l'aſſiéger.

OTHON URSÉOLO, XXVII. Doge de Veniſe.

Othon étoit allé d'abord au plus preſſé, en éteignant l'incendie de guerre qui venoit de s'allumer dans des lieux voiſins du centre de l'Etat. Lorſqu'il n'en reſta plus d'étincelles, il ſe hâta de traverſer le golfe & parut devant Zara. Les Croates inſtruits de ſon arrivée quitterent le ſiege de la place & vinrent à ſa rencontre. Il y eut là une bataille très-vive, où Othon paya de ſa perſonne de maniere à ſe faire reſpecter à l'avenir. L'armée de Murcimir fut battue, miſe en déſordre, pourſuivie, obligée de ſe ſauver précipitamment dans les montagnes, laiſſant la terre jonchée de morts & de bleſſés. L'ennemi demanda la paix,

Bataille contre les Croates. Victoire remportée par le Doge en perſonne.

OTHON URSÉOLO, XXVII. Doge de Venise.

& promit d'obſerver inviolablement la foi du premier traité.

Othon ne vouloit que montrer qu'il y avoit du riſque à le provoquer, & n'étoit pas homme à engager une guerre qui auroit eu l'air & qui pourroit avoir le ſort des choſes faites par dépit. Content d'avoir fait connoître qu'il n'y avoit point d'impunité à eſpérer pour quiconque oſoit braver la République en attaquant des places à qui elle devoit ſa protection, il partit de Zara dont il laiſſa tous les habitans charmés de l'intrépidité de ſon courage & de l'affabilité de ſon caractere. Avant de retourner à Veniſe il voulut parcourir toute la côte du nouvel Etat de Dalmatie & d'Iſtrie. Il ſe montra dans les Villes principales pour leur faire renouveller leur ſerment, & les attacher toujours davantage à la République, en leur donnant la conſolation de voir qu'elles intéreſſoient l'attention & la vigilance de ſon chef. Il ſe conduiſit par-tout d'une maniere ſi propre à gagner les cœurs, que tous ces peuples demeurerent perſuadés qu'en ſe ſoumettant à la domination Vénitienne, ils n'avoient point ſemé au hazard, & qu'il ne

leur restoit que des fruits de paix & de félicité à recueillir.

Othon Urséolo, XXVII. Doge de Venise.

Conspiration contre le Doge Othon; il est proscrit.

Othon rentra à Venise couvert de gloire; mais il n'y fut pas long-temps sans éprouver une de ces révolutions dont la source se trouve si naturellement dans le faux goût de liberté, qui chez les Républicains laisse toujours trop de prise à l'esprit de faction & de cabale. Plus digne que jamais de l'estime & de l'amour des Vénitiens, sa bonté fit parmi eux des mécontens. Apparemment qu'elle alloit jusqu'à la foiblesse à certains égards, & qu'elle le rendoit trop sensible aux douceurs de l'amitié: goût si pardonnable, & pourtant si dangereux dans ceux qui gouvernent; parce qu'il en résulte des prédilections d'où naissent les rivalités & les murmures. Un citoyen du premier rang, nommé Dominique Flabénigo, homme capable de toutes les noirceurs qui sont la seule sagesse des cœurs ambitieux, entreprit de déposséder Othon, dont le caractere ne lui déplaisoit que parce que sa place lui faisoit envie. Il s'unit étroitement avec tout ce qu'il y avoit dans Venise de gens sans probité & sans honneur, seuls ennemis dans le

OTHON URSÉOLO, XXVII. Doge de Venise.

fond que le Doge pût avoir. Il n'eut pas de peine à les faire entrer dans ses vues ; & un certain jour tous ensemble ils allerent au Palais, se saisirent d'Othon, lui raserent la barbe & l'envoyerent en exil. Chose étrange ! Ce coup d'éclat se fit au milieu de Venise sans que personne osât y mettre opposition. Il faut que le parti des conjurés se fût rendu bien redoutable, puisqu'ils exécuterent leur complot avec autant de tranquillité que s'il s'étoit agi de la chose la plus simple & la plus ordinaire. Ils firent procéder tout de suite à l'élection d'un nouveau Doge. Flabénigo s'étoit flatté de l'emporter sur tous ses concurrens ; mais pour cette fois son ambition fut trompée, & on nomma Pierre Centranigo.

PIERRE CENTRANIGO, XXVIII. Doge de Venise.

Trouble dans l'Etat.

Il s'en fallut bien que ce choix eût l'approbation universelle. La plus saine partie des citoyens justement indignée du traitement qu'on venoit de faire à un de ses meilleurs Doges, ne voyoit qu'avec chagrin sa place remplie par un autre. Dans ces révolutions subites, où la hardiesse & la promptitude des acteurs montrent la chose faite avant qu'on ait eu le

temps de réfléchir ſur l'horreur de l'action, il eſt naturel que la ſurpriſe ſuſpende d'abord tous les autres ſentimens; mais ils reprennent bientôt le deſſus, & ils ſe manifeſtent enſuite avec d'autant plus de vivacité, qu'on a plus de honte de n'en avoir pas fait uſage dans le moment critique. Centranigo étoit très-digne du rang auquel il avoit été élevé; mais les circonſtances dans leſquelles il y étoit parvenu, donnoient à ſa promotion tout l'odieux des intruſions les plus irrégulieres; & le tour heureux qu'avoit pris pour lui l'entrepriſe des conjurés ne lui laiſſoit que la voie du refus pour ſe laver entiérement du ſoupçon de complicité. Il n'eut garde d'en tirer cette conſéquence. Le Trône a des attraits qui trouvent peu de cœurs indifférens. Centranigo ſe crut ſuffiſamment autoriſé par ſon élection, qui après tout n'avoit pas été violente, & ne ſongea plus qu'à effacer par ſa bonne conduite les préventions fâcheuſes qui reſtoient dans l'eſprit des vrais patriotes.

PIERRE CENTRANIGO, XXVIII. Doge de Veniſe.

Le Patriarche de Grado, frere du Doge exilé, avoit pris la fuite, craignant qu'on ne voulût lui faire par-

Le Patriarche d'Aquilée en profite pour s'emparer de Grado, mais il en eſt chaſſé.

PIERRE CENTRANIGO, XXVIII. Doge de Venise.

tager sa disgrace ; Pepon, Patriarche d'Aquilée, sous prétexte de prendre soin de cette Eglise abandonnée, & voulant en effet profiter de la circonstance pour faire valoir sur elle les fausses prétentions de son siege, courut à Grado, & s'en empara. Cette finesse ne donna point le change à Centranigo, & ne trouva chez lui aucune faveur. Il sentit de quelle conséquence il étoit d'empêcher ce coup d'autorité pastorale, qui alloit réveiller entre les deux Eglises des contestations assoupies depuis longtemps. Il envoya promptement des vaisseaux & des troupes qui contraignirent Pepon de sortir de Grado, & de cesser toute fonction dans une Eglise sur laquelle sa vigilance ne devoit point s'étendre. En même temps pour ôter tout prétexte à cet étranger de s'immiscer dans le gouvernement spirituel de cette Eglise, il rappella le Patriarche fugitif, & lui donna tant de suretés, que délivré de toute crainte, il vint tranquillement reprendre possession de son siege. Pepon ne s'en tint pas là ; & on vit bientôt qu'il avoit d'autres vues que d'exercer de simples soins de charité envers des

fideles abandonnés de leur Pasteur. Il eut recours à l'Empereur Conrad, se plaignant à lui de l'insulte que les Vénitiens venoient de lui faire, comme s'il eût été question d'une criminelle usurpation de ses droits. Conrad en témoigna beaucoup de colere, & parut déterminé à s'en venger. Heureusement pour la République ce Prince avoit alors d'autres affaires qui l'empêcherent de suivre les mouvemens de l'indignation que Pepon lui avoit inspirée.

PIERRE CENTRANIGO, XXVIII. Doge de Venise.

La maniere ferme & résolue dont Centranigo s'étoit comporté dans cette occasion, & sa conduite d'ailleurs pleine de prudence & de modération en toutes choses, auroient dû lui concilier les esprits. Mais on ne pouvoit lui pardonner la chute d'Othon Urséolo dont il avoit au moins profité, s'il ne l'avoit pas causée. Les troubles, les divisions qui avoient suivi de près son installation sur le Trône Ducal, ne s'appaisoient point malgré les soins qu'il se donnoit en habile homme pour ramener l'esprit de paix & de concorde. La douleur des gens de bien étoit trop sensible, l'audace des méchans trop inquiete pour

Mécontentement des bons citoyens.

PIERRE CENTRANIGO, XXVIII. Doge de Venise.

que le calme pût se rétablir aisément. Quoi que Centranigo pût faire, il sentoit toujours murmurer autour de lui le mécontentement des citoyens attachés à son prédécesseur, & qui ne pouvoient se consoler de l'avoir perdu.

Selon toute apparence il auroit eu pourtant peu de chose à craindre, sans les intrigues du Patriarche de Grado, qui tout redevable qu'il étoit à Centranigo de son rétablissement, désiroit passionnément de faire rendre à son frere exilé l'autorité qu'on lui avoit enlevée. Il profita adroitement de la chaleur des esprits pour entretenir dans le sein de la République la désunion des membres avec leur chef. Il manœuvra sourdement & longtemps. Enfin au bout de quatre ans il vint à bout de faire soulever le peuple. On se saisit de Centranigo, on lui rasa la barbe, on le couvrit d'un habit de Moine, & on le confina dans un Monastere. Il méritoit le Dogat par ses qualités personnelles. Son crime fut d'en être redevable à une sédition, & d'avoir envahi la place d'un homme chéri. La maniere dont il fut dépossédé, trop outrageante pour être approuvée, parut aux vrais Républi-

Le Doge Centranigo est détrôné.

cains le juſte châtiment de la violence commiſe contre la perſonne d'Othon.

PIERRE-CENTRANIGO, XXVIII, Doge de Veniſe.

Tous les vœux tendoient à le rappeller de ſon exil pour lui faire trouver dans l'amour & la ſoumiſſion de ſon peuple un dédommagement aux chagrins les moins mérités. On députa ſur le champ à Conſtantinople où il s'étoit retiré, pour l'inviter à venir faire le bonheur de ſes citoyens qui avoient eu la ſageſſe de lui rendre ſes droits; & en attendant ſon retour on chargea le Patriarche de Grado de remplir les fonctions de Vice-Doge. Mais Veniſe qui avoit eu la lâcheté de ne pas ſecourir Othon contre les fâcheux auteurs de ſa diſgrace, ne méritoit pas qu'un ſi bon Doge lui fût rendu. Les Députés qui revinrent de Conſtantinople rapporterent la triſte nouvelle de ſa mort. Le Patriarche de Grado en conçut la plus vive douleur; & ne voulant plus ſe mêler des affaires, il ſe retira chez lui pour ſe livrer à toute ſon affliction.

Le Palais Ducal envahi de force par Dominique Urſéolo.

Il avoit un frere nommé Dominique Urſéolo, qui n'abandonna pas ſi facilement la partie. Regardant le Dogat, dont la principale illuſtration étoit due à ceux de ſon nom, com-

PIERRE CENTRANIGO, XXVIII. Doge de Venise.

me un bien qui devoit être héréditaire dans sa famille, il eut la témérité d'en vouloir jouir à ce titre seul; & sans se donner la peine de gagner les suffrages, ou même de les corrompre, il se constitua Doge en sa qualité de plus proche parent d'Othon, entra dans le Palais & s'y établit. La République étoit perdue, si cette entreprise lui avoit réussi. Mais c'étoit braver trop insolemment des citoyens capables de tout souffrir, excepté la perte de leurs privileges. Tout se réunit contre cet audacieux. Son nom qu'il déshonoroit par un attentat jusques-là sans exemple, loin de lui être de quelque secours, servit à animer davantage la fureur du peuple, qui voyoit sa conduite contraster si étrangement avec celles des vrais Urséolo. On l'attaqua dans le Palais où il faisoit mine de se mettre en défense. Il alloit être accablé par la multitude, lorsque voyant mille bras prêts à se baigner dans son sang, il sortit par une porte de derriere, & se sauva précipitamment à Ravenne où peu de temps après il mourut de chagrin. Son procédé porta un terrible coup à cette illustre famille.

On oublia les éclatans ſervices rendus par ſes ancêtres, pour venger, comme nous le verrons bientôt, ſur ſes deſcendans une courte uſurpation d'autorité qui eſt toujours aux yeux d'un peuple libre le crime le plus irrémiſſible.

PIERRE CENTRANIGO, XXVIII. Doge de Veniſe.

Troubles plus grands que jamais.

An 1032.

DOMINIQUE FLABÉNIGO, XXIX. Doge de Veniſe.

Dominique Flabénigo, premier auteur de tous ces troubles, avoit pris la fuite au moment qu'il vit qu'on ſongeoit à rappeller Othon de ſon exil, convaincu que tant que le Trône Ducal ſeroit occupé par un homme qu'il avoit ſi griévement offenſé, il n'y auroit pas de ſureté pour lui. Les gens de ſon parti n'avoient pas été les moins ardens à ſe ſoulever contre le dernier uſurpateur, & ils ſentoient bien que ſi jamais un Urſéolo revenoit en place, ils ne pouvoient qu'être maltraités. Ils réſolurent d'oppoſer à cette famille puiſſante Flabénigo lui-même, l'ennemi le plus implacable qu'elle pût avoir, & d'autant plus implacable que le Patriarche de Grado, durant le peu de temps qu'il avoit rempli les fonctions de Vice-Doge, l'avoit fait déclarer traître à la patrie. L'indignation de tous les citoyens contre Dominique Urſéolo, qui

DOMINIQUE FLABÉNIGO, XXIX. Doge de Venise.

n'avoit joui que vingt-quatre heures de son usurpation criminelle, fournit aux amis de Flabénigo le moyen de le faire regarder comme un homme nécessaire à la conservation de l'Etat. On étoit dans ce premier transport de colere où la raison ne semble conserver de pouvoir, que pour faire agir la passion plus follement. Flabénigo fut rappellé & élu Doge. Ainsi il recueillit enfin tout le fruit des troubles que son ambition avoit excités.

Les Urséolo proscrits à perpétuité.

Il porta sur le Trône Ducal sa haine & ses ressentimens. Un de ses premiers soins fut de convoquer une assemblée générale, ou après avoir exagéré avec force le péril que l'on avoit couru de voir la liberté anéantie par l'audace d'un usurpateur, il représenta qu'après ce qui venoit de se passer on ne pouvoit être trop en garde contre les prétentions d'une famille que trop d'éclat avoit corrompue, & qui avoit désormais des injures personnelles à venger. Il soutint qu'on n'auroit jamais la tranquillité tandis qu'il lui resteroit quelque espérance de se relever. Il proposa conséquemment de la proscrire, &

de la bannir à perpétuité. Il falloit que Flabénigo eût une ame bien passionnée pour se flatter qu'on épouseroit à ce point son animosité particuliere. Il est pourtant vrai que sa proposition fut acceptée. Les Vénitiens encore échauffés par le dernier mouvement, souscrivirent avec l'unanimité la plus honteuse au décret par lequel la famille des Urséolo, l'une des plus illustres & des plus recommandables de l'Etat, fut chassée pour toujours de la ville de Venise, & déclarée déchue à perpétuité de tous honneurs, droits & prééminences : opprobre dont elle est demeurée couverte jusqu'à nos jours.

DOMINIQUE FLABÉNIGO. XXIX. Doge de Venise.

Quand on rapproche la rigueur de cette proscription, de tant de glorieuses prospérités dont Venise étoit redevable aux Urséolo, on a peine à comprendre que les traces d'un souvenir si brillant se fussent si-tôt effacées ; ou que le mérite de tant de grandes actions ait pu s'anéantir assez par la faute d'un seul, pour étendre sur toute une postérité malheureuse un anathême dont on avoit les plus fortes raisons de la préserver. En user de la sorte, c'étoit tout à la fois

Injustice de cette proscription.

DOMINIQUE FLABÉNIGO, XXIX. Doge de Venise.

foudroyer la tyrannie, & en introduire les procédés ; c'étoit même rebuter le vrai zele qui perd toute émulation pour le bien, quand il voit qu'on est si impitoyable pour le mal. Rien ne fait mieux sentir l'inconvénient des décisions que la multitude prononce, & que si elle garde peu de mesure quand elle aime, elle est encore plus extrême quand elle hait.

Rien n'est mieux constaté dans l'histoire de Venise que cette irrévocable proscription des Urséolo ; cependant nous verrons dans peu des gens de même nom mettre leur souscription dans des actes publics. D'où il faut conclure, ou qu'il y avoit dans Venise deux familles d'Urséolo qui n'avoient entr'elles rien de commun ; ou que les branches collatérales furent exceptées de la rigueur qu'on exerça contre la postérité directe de l'usurpateur.

Loi qui défend l'association des enfans des Doges.

Flabénigo au comble de sa joie, & ne craignant plus les oppositions d'une famille qu'il venoit de précipiter du sommet de la gloire dans l'abyme de l'humiliation, ne songea jusqu'à la fin qu'à jouir de son triomphe, en

évitant

évitant de déplaire à des citoyens dont l'inquiétude pouvoit devenir funeste à ses moindres égaremens, comme elle avoit été favorable à ses passions les plus extrêmes. Il fit même une chose qui pourroit passer pour un service important rendu à l'Etat, si l'intention en fut aussi généreuse que l'effet en est devenu salutaire: ce fut d'abolir la pernicieuse coutume qui s'étoit introduite d'associer au Dogat les enfans des Doges. Il ne lui fut pas difficile de prouver que cet usage tendoit à perpétuer la suprême magistrature dans une même famille, & à rendre par-là même l'autorité infailliblement absolue avec le temps. On goûta fort cette idée qui rendoit à la liberté publique sa premiere étendue; & la loi contraire à ces associations devint une loi fondamentale dont on ne s'est plus écarté. Il est à présumer que Flabénigo n'avoit point d'enfans; & qu'il n'abolit une si belle prérogative des Doges, que parce qu'il n'étoit pas dans le cas de s'en prévaloir. Il n'étoit pas homme à se donner des chaînes pour le seul plaisir d'en ôter à ses citoyens.

DOMINIQUE FLABENIGO, XXIX. Doge de Venise.

DOMINIQUE CONTARIN, XXX. Doge de Venise.

An 1044.

Flabénigo, après dix ans d'un regne assez tranquille, mourut & fut remplacé par Dominique Contarin, qui eut bientôt les Domaines de la République à défendre contre l'opiniâtreté de ses anciens ennemis & l'infidélité de ses nouveaux Sujets. Les troubles qui avoient agité l'Etat les années précédentes, avoient beaucoup diminué de l'attachement des Dalmates à la domination Vénitienne. Il n'est que trop ordinaire qu'on se dégoûte d'un gouvernement où regne l'esprit de division & de discorde. La crainte de se voir enveloppé dans les calamités dont cette agitation menace, la facilité de secouer le joug dans les momens où la subordination n'est presque plus connue, risquent, pour peu que les peuples soient remuans, de leur insinuer l'envie de changer de sort en changeant de maître. La ville de Zara succomba des premieres à cette tentation. Le Roi de Croatie, qui avoit déjà essayé en vain de l'enlever aux Vénitiens, ne négligeoit rien pour ébranler la fidélité de ses habitans, en leur donnant les espérances dont on leurre toujours ceux que l'on se propose de soumettre, & qui n'aboutissent

Premiere révolte de la ville de Zara.

jamais qu'à ſubſtituer des fers à d'autres fers. La ville de Zara ſe laiſſa gagner, & ayant chaſſé le Podeſta Vénitien qui la gouvernoit, elle envoya jurer obéiſſance au Roi de Croatie.

DOMINIQUE CONTARIN, XXX. Doge de Veniſe.

Quand on apprit à Veniſe cette défection, on ne douta pas qu'un ſi mauvais exemple ne dût entraîner bientôt toute la Dalmatie, ſi on n'apportoit pas la plus grande diligence à faire rentrer dans le devoir ces rébelles Sujets. Contarin fit équiper auſſi-tôt une puiſſante flotte; il en prit le commandement, & marcha droit à Zara. Les rebelles eurent l'inſolence de le contraindre à les aſſiéger. Il le fit avec une vivacité propre à faire ſuccéder dans leur cœur à un prompt excès de préſomption un excès plus prompt encore de repentir & de crainte. Ils eſpéroient toujours que le Roi de Croatie viendroit à leur ſecours; mais ce Prince qui avoit déjà éprouvé le pouvoir des armes Vénitiennes, n'avoit garde de ſe commettre de nouveau, & attendoit l'événement pour ſe déclarer. Les rebelles réduits à la derniere extrémité, ſe rendirent à diſcrétion. Ils auroient mérité qu'on leur

Armement deſtiné à la réduire.

DOMINIQUE CONTARIN, XXX. Doge de Venise.

appesantît le joug; mais Contarin qui vouloit ménager ces peuples, dont le mécontentement pouvoit attirer à la République de grands embarras, se contenta de leur reprocher leur faute, & d'en réserver le châtiment pour la premiere récidive; voulant les engager par cet acte de modération & de clémence à persévérer librement dans une soumission qu'il étoit en état d'exiger d'eux par la force. Ce succès contint les Dalmates, & empêcha le Roi de Croatie de remuer. Mais nous verrons que cette tranquillité ne fut pas de longue durée. Les Vénitiens ont eu long-temps à combattre pour la conservation de ces Provinces; ils en ont perdu & recouvré les Villes à diverses fois; ce qui leur en reste aujourd'hui est un bien très-chérement acquis, & qui leur a coûté bien des sueurs & du sang.

Nouvelle entreprise du Patriarche d'Aquilée sur Grado.

Pépon Patriarche d'Aquilée en vouloit toujours à l'Eglise de Grado. Il dédaigna de s'y prendre avec détour & finesse comme il avoit fait la premiere fois, & assembla une armée pour y entrer en conquérant. Il avoit extorqué par surprise du Pape Benoît XI des Lettres qui sembloient lui attribuer exclusivement les droits du Patriarchat.

DOMINIQUE CONTARIN, XXX. Doge de Venise.

Il voulut en faire usage. La ville de Grado étoit sans défense ; il ne lui fut donc pas difficile d'y pénétrer & de s'en rendre maître. Contarin étoit fort éloigné de l'y laisser tranquille ; mais avant d'armer contre lui, il voulut écrire au Pape pour se plaindre de la conduite de Pépon, & le prier d'interposer son autorité pour faire cesser ce scandale. En même temps il fit dire à ce Patriarche turbulent, que s'il étoit assez hardi que de ne pas obéir aux ordres du Pape, dont la décision ne pouvoit manquer de lui être contraire, il éprouveroit le courroux & la vengeance de la République. Benoît mieux informé, écrivit à Pépon, & lui ordonna de se désister de toute poursuite contre l'Eglise de Grado, sur laquelle il n'avoit aucun droit, & dont les privileges avoient été réglés par les Papes ses prédécesseurs. Pépon étoit mort dans l'intervalle, & ce commencement de guerre n'eut pas d'autre suite.

Bon gouvernement du Doge Contarin.

Contarin ne fut plus occupé qu'à bien gouverner l'intérieur de l'Etat. Sa naissance qui étoit des plus illustres, son caractere qui étoit tout sagesse & tout affabilité, le rendoient très-

DOMINIQUE CONTARIN, XXX. Doge de Venise.

agréable à ses citoyens. Il mérita constamment leur estime par son attention à chercher en toutes choses le bien de l'Etat, & à prévenir jusqu'aux moindres semences de trouble. Il fit bâtir l'Abbaye de Saint Nicolas di lido, & fonda tout auprès l'Eglise de S. Ange, qu'il soumit à la juridiction de l'Abbé de S. Nicolas. C'est là tout ce que nous savons de son Dogat qui dura vingt-six ans. Quelques Auteurs ont prétendu que de son vivant le saint Pape Léon IX, que l'Empereur Henri III avoit fait élire dans une Assemblée tenue à Wormes, passa à Venise en allant à Rome pour visiter le corps de S. Marc, & qu'il accorda de grands privileges à l'Eglise de cet Apôtre. Mais il ne paroît point que la chose, toute vraisemblable qu'elle est, soit suffisamment constatée.

Après la mort de Contarin, & le jour même de ses obseques, tout le peuple étant assemblé dans l'Eglise de S. Nicolas, pour assister à cette cérémonie, un cri universel s'éleva tout à coup, & proclama Doge Dominique Silvio, très-digne de succéder à Contarin par son ancienne naissance & par son mérite personnel. Il avoit épousé

une Grecque de Constantinople. On raconte d'elle des traits de sensualité & de mollesse qui causerent beaucoup de surprise aux Vénitiens, parce qu'ils étoient fort éloignés de la simplicité de leurs moeurs. Ils furent étrangement scandalisés de voir que l'eau commune ne lui suffisoit pas pour se laver, qu'il lui fallût les eaux de senteur les plus précieuses & les plus exquises; qu'à table elle n'usât que de vaisselle d'or; que son appartement fût toujours rempli des parfums les plus rares, qu'elle faisoit venir de tout l'Orient à grands frais. Les Vénitiens ne savoient pas encore jusqu'où peut aller l'idolâtrie de certaines femmes pour elles-mêmes, & combien elles regardent peu à la dépense quand il s'agit de satisfaire leurs goûts. Offensés d'une nouveauté qui leur parut la fantaisie la plus con-contraire à toute bienséance, ils regarderent comme un juste châtiment du Ciel une cruelle maladie qui survint à cette Grecque sensuelle; c'étoit un cancer qui la rongea toute vive, & qui la fit mourir dans des douleurs accompagnées d'une infection insupportable.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

An 1070.

Caractere de la femme du Doge Silvio.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

Conquêtes des Normands en Italie.

Les Normands ſous la conduite de Guillaume, fils de Tancrede, étoient arrivés depuis peu en Italie cherchant à s'y faire un établiſſement. Ce n'étoient plus ces anciens Normands qui tant de fois avoient épouvanté la France, en ſe jetant ſur elle en barbares avides de pillage & altérés de ſang, & qui furent ſa plus cruelle plaie ſous le regne des foibles deſcendans de l'invincible Charlemagne. C'étoit une colonie de cette nation établie dans le voiſinage des François, & qui dans leur commerce avoit poli ſes mœurs & adouci ſon caractere. Tancrede, Seigneur Normand, avoit des fils dont le nombre lui étoit devenu onéreux. Il en détermina quelques-uns à aller dans d'autres pays courre les aventures guerrieres, dans l'eſpérance que leur épée leur procureroit ce que la fortune leur avoit refuſé. Guillaume avec cinq ou ſix de ſes freres partit pour l'Italie, qui lui parut le théâtre le plus avantageux qu'ils puſſent choiſir, non ſeulement à cauſe de la bonté naturelle du pays, mais principalement à raiſon des guerres qu'y occaſionnoit un étonnant conflit de Puiſſances ennemies. Ils ſe jeterent d'abord ſur la Toſ-

cane ; de là ils passerent en Sicile d'où ils chasserent les Sarrasins, & finirent par enlever la Pouille aux Grecs, maîtres encore de cette partie, que nous nommons aujourd'hui le Royaume de Naples. Ils eurent à lutter d'abord contre les forces réunies des Papes & des Empereurs ; mais loin de perdre aucune de leurs conquêtes, ils y ajouterent la Principauté de Salerne & celle de Bénévent. Ces freres aventuriers régnerent successivement ; le dernier, Robert Guischard, prit encore la Calabre sur les Grecs, & se fit par là un arrondissement qui rendoit sa Souveraineté très-considérable. Tous ces progrès ne l'empêcherent pas de rechercher l'appui du S. Siege, dont les foudres redoublés lui inspiroient de la crainte. Il consentit à recevoir des mains du Pape Nicolas II l'investiture des Duchés de Pouille & de Calabre, se reconnoissant Vassal du Siege Romain, & lui faisant hommage-lige de tous ses Etats. C'est ce qui a donné commencement au Royaume de Naples, & à l'autorité que les Papes ont toujours conservée sur ses Rois comme sur de vrais Feudataires.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

Prétentions extraordinaires de Grégoire VII.

Alors le Siege Apostolique étoit rempli par le fameux Grégoire VII, qui dans la fausse idée qu'il avoit conçue de l'autorité Pontificale, se fit un point de religion & de conscience de dominer les Empereurs & les Rois, & d'étendre le pouvoir de lier & de délier jusqu'au droit prétendu de disposer des Couronnes au gré de son courroux pastoral; allumant ainsi entre le Sacerdoce & l'Empire un feu de discorde qui n'a pu s'éteindre que dans le sang d'une infinité de Chrétiens. Ses démêlés avec l'Empereur Henri IV, furent poussés au point de mettre toute l'Allemagne & toute l'Italie en feu, d'étonner l'Europe par ce combat indécent du Diadême & de la Tiare, & de scandaliser à jamais toute la postérité.

Décadence de l'Empire Grec. Progrès des Normands.

Tandis que le Chef des Pontifes étoit aux prises avec le premier des Potentats, Robert Guischard laissant l'un & l'autre se consumer en représailles d'hostilités & d'anathêmes, songeoit de jour en jour à agrandir son Domaine des débris de l'Empire Grec. Cet Empire alloit dépérissant de plus en plus. De tant de Provinces qui lui avoient été soumises, à peine en conservoit-il quelques-unes qui mena-

çoient ſans ceſſe de lui échapper. Nicéphore III, ſurnommé Botoniate, venoit d'uſurper la Couronne Impériale ſur Michel Parapinace. Celui-ci vint en Italie implorer le ſecours de Robert Guiſchard qui ne demandoit pas mieux que d'avoir une occaſion de multiplier ſes conquêtes. Robert envoya le Prince détrôné au Pape Grégoire VII, lequel uſa de ſa hardieſſe ordinaire à étendre ſur tous les droits temporels ſa ſuprématie ſpirituelle. Il excommunia Nicéphore, & autoriſa Guiſchard à le dépouiller. Ce Prince ne tarda pas à pourſuivre une expédition où il devoit trouver ſon intérêt & ſa gloire. Il laiſſa ſon fils Roger en Italie, & s'étant embarqué avec Boëmond ſon autre fils, il fit voile vers l'Epire, traînant à ſa ſuite l'infortuné Michel; & débuta par le ſiege de Durazzo.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Veniſe.

Les Vénitiens avoient été juſques-là tranquilles ſpectateurs de tous ces mouvemens extraordinaires. Ce n'eſt pas qu'ils ne viſſent avec beaucoup de jalouſie les progrès des Princes Normands, qui par leur poſition avantageuſe ſur l'une & l'autre mer, pouvoient former avec le temps des Navi-

Armement des Vénitiens contre les Normands.

DOMINIQUE SILVIO: XXXI. Doge de Venise.

gateurs capables de troubler le commerce de la République, & de lui disputer même sa supériorité dans le golfe. Ils attendirent que les circonstances eussent amené le moment de mettre obstacle aux nouveaux projets de Robert Guischard. L'Empereur Nicéphore leur en fournit le prétexte le plus favorable. Il écrivit au Doge Silvio pour le prier, en considération de l'ancienne amitié qui régnoit entre les Vénitiens & les Grecs, d'armer promptement une flotte & de voler au secours de la ville de Durazzo extrêmement pressée par les Normands. Silvio saisit avec empressement l'occasion de se mesurer avec cette nation belliqueuse. Sa flotte fut prête en peu de temps, il la conduisit lui-même devant la place, où ayant joint quelques navires Grecs envoyés par Nicéphore, il se mit en disposition de combattre la flotte Normande qui tenoit le port bloqué. Les vaisseaux ennemis étoient supérieurs en nombre: mais les Vénitiens avoient sur eux la supériorité de la manœuvre; & comme la valeur étoit égale de part & d'autre, ceux-ci devoient naturellement l'emporter. Aussi le combat ne fut-il pas long. La flotte Normande fut

Victoire des Vénitiens sur les Normands.

vaincue & diſſipée en très-peu de temps ; & Silvio la croyant déſormais hors d'état de tenir la mer, retourna à Veniſe, laiſſant le port de Durazzo libre. Robert de ſon côté ramena en Italie les débris de ſon armement, & en prépara un ſecond en toute diligence, avec lequel il revint devant Durazzo, & en preſſa le ſiege avec plus de vivacité qu'auparavant.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Veniſe.

Nicéphore, à qui la conſervation de cette place tenoit fort au cœur, envoya à Andrinople Alexis Comnene ſon Maître de la Milice, pour y lever promptement une armée & la mener ſans délai au ſecours de Durazzo. Alexis, qui avoit plus de ruſe & d'ambition que de vraie valeur, leva une armée en effet ; mais ce fut pour lui débaucher tous ſes ſoldats, & ſe faire proclamer Empereur lui-même. Incontinent après il parut devant Conſtantinople, l'emporta de vive force, y commit toute ſorte d'excès, pourſuivit Nicéphore juſques dans ſainte Sophie où il s'étoit réfugié, & ne lui accorda la vie qu'à condition qu'il ſe feroit Moine. A peine eut-il conſommé cet odieux exploit, qu'il ſe mit en marche avec ſes troupes, & arriva

Grecs battus à Durazzo, par les Normands.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

devant Durazzo que les Normands assiégeoient toujours. Encouragé par ses forces supérieures, il voulut livrer bataille ; mais il éprouva que c'étoit toute autre chose d'avoir affaire avec un ennemi aguerri, que d'employer la trahison à envahir un trône sans défense. Il fut battu & mis en fuite après avoir perdu la plus grande partie de son armée. Cet échec qui laissoit la ville de Durazzo sans espérance, la contraignit de se rendre au victorieux Robert ; & la plûpart des villes du voisinage pour éviter les périls d'un siege se soumirent à lui presque aussi-tôt.

Nouvel armement des Vénitiens contre les Normands. Les Vénitiens sont battus.

Les Vénitiens à qui cette perte importoit presque autant qu'à Alexis, à cause de leurs Etats de Dalmatie dont Durazzo étoit trop voisin pour les croire à l'abri des entreprises d'un Prince tel que Robert Guischard, voulurent tenter une seconde fois de l'en chasser. Le Doge Silvio mena contre lui une seconde flotte, & le rencontra à la même hauteur où ils avoient déjà combattu. Les vaisseaux Vénitiens ne doutant pas que la victoire ne dût favoriser encore leur pavillon, fondirent sur les Normands avec cette confiance que donne l'habitude de

vaincre. Mais pour cettte fois l'ennemi eut en plein sur eux sa revanche. Le combat fut terrible & très-malheureux pour les Vénitiens. Presque tous leurs vaisseaux furent pris ou coulés à fond. Silvio se sauva comme il put avec quelques navires fracassés, & rentra couvert de honte dans le port de Venise. Cette affaire lui fit perdre tout le crédit & toute la considération qu'il avoit parmi ses concitoyens. Le peuple Vénitien accoutumé depuis long-temps à voir tout plier devant ses armées navales, ne put lui pardonner l'affront qu'il venoit de recevoir. On a prétendu même qu'aussi-tôt après son débarquement on le déposa; mais il paroît plus certain que Silvio occupa le trône Ducal jusqu'à sa mort. C'est lui qui fit achever l'Eglise de Saint Marc que son prédécesseur avoit commencé à rebâtir dans la forme où elle est aujourd'hui. Il l'incrusta des plus beaux marbres, & la décora de colonnes de même matiere qu'il fit venir de Grece tout exprès. Il fit travailler aussi à l'ornement des voûtes en mosaïque, espece d'ouvrage qui étoit alors encore bien imparfait, qui a été depuis fort à la mode; & qu'on a singuliérement perfectionné de nos jours.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

Dominique Silvio, XXXI. Doge de Venise.

Preuves de l'indépendance de l'Etat Vénitien.

Il nous est resté un diplome (*) du Doge Silvio en date de 1074 par lequel il confirme au Patriarche de Grado la possession des biens & des droits attribués à son Eglise. Dans ce diplome Silvio se nomme par la miséricorde de Dieu Duc de Venise & de Dalmatie, expression qui marque la vraie souveraineté. Il y rappelle une multitude de terres & de rentes annuelles données, dit-il, à notre Patriarche de Grado qui est le chef de toutes nos Eglises. Il y parle de redevances qu'on étoit tenu de payer à son palais, & il finit par ordonner que l'Eglise de Grado soit maintenue dans la pleine & entiere jouissance des biens dont il a fait mention, sous peine de cinq livres d'or d'amende de la part des contrevenans. Ce diplome est signé de lui & de plusieurs Evêques de l'Etat de Venise. Parmi les autres souscripteurs on trouve un Pierre & un Dominique Urséolo, ce qui prouve ce que nous avons avancé précédemment au sujet de cette famille.

Observations importantes à ce sujet.

Il résulte de cet acte que du temps de Silvio les Doges de Venise étoient dans l'usage de s'intituler Doges par la grace de Dieu, maniere de s'exprimer

(*) Voyez les Antiquités d'Italie de Muratori.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

qui doit avoir été celle de la plupart de ses prédécesseurs, qu'ils employoient sans opposition dans tous les actes, en vertu de la nouvelle prétention de cette République à une entiere indépendance; prétention que les Vénitiens affectoient alors de regarder comme une conséquence nécessaire de leur constitution primitive; prétention qui depuis n'a jamais souffert d'atteinte au dehors que contre leur gré, & lorsqu'ils ont été dans l'impossibilité de s'en défendre; de sorte qu'il faut regarder leur affranchissement de tout autre maître comme un droit qui a été long-temps litigieux, contre lequel une longue prescription a fait cesser avec le temps toutes les disputes, & qui a été enfin universellement reconnu. Il résulte encore de l'acte que nous venons de citer que les anciens Doges de Venise avoient un fisc, puisqu'il y est parlé des deniers de leurs Palais. Il paroît qu'à ce fisc appartenoient, outre différentes terres domaniales, les tributs tirés de tous les pays soumis à l'obéissance de la République, & les amendes pécuniaires établies pour la punition de certains délits.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

Nous avons un diplome d'Ordelafe Falier, un des successeurs du Doge Silvio, en date de 1116, où il confirme les privileges du Monastere de S. Jean de Belgrade en Dalmatie, & où il condamne ceux qui oseront enfreindre ces privileges, les uns à une amende, les autres à la confiscation de leurs biens, appliquables, dit-il, à notre fisc ducal & royal. C'est que les Doges avoient alors un double fisc, le fisc ducal pour les terres de l'ancien Etat de Venise, qui ne connoissoit que l'autorité ducale, & le fisc royal pour les Etats de Dalmatie où les Vénitiens dominoient en Souverains & en Rois.

Témoignage de l'opulence de l'Etat de Venise dans le onzieme Siecle.

Ces observations étoient nécessaires pour donner à connoître toujours plus exactement le degré d'autorité auquel les Doges étoient parvenus, & pour faire comprendre quelles étoient leurs ressources dans les dépenses considérables qu'on a vu faire à quelques-uns. Il n'y a pas lieu de douter qu'ayant la disposition des revenus du fisc, ils n'en employassent aux différentes choses que leur inspiroit leur goût pour la magnificence, toutes les sommes que les besoins de l'Etat n'exigeoient

pas. Il falloit même que ces revenus ne fussent pas médiocres pour fournir en même temps à la dépense des plus superbes édifices & à l'armement de tant de flottes nombreuses qui donnoient aux Vénitiens le premier rang parmi les Puissances maritimes. Un Poëte contemporain de Dominique Silvio, & qui étoit sujet de Robert Guischard, parle de Venise comme d'une ville extrêmement riche & peuplée, & des Vénitiens comme des plus grands hommes de mer de son temps *.

DOMINIQUE SILVIO, XXXI. Doge de Venise.

Après la mort de Silvio, on élut pour Doge Vital Falier. Un des premiers objets qu'il se proposa, fut d'envoyer une ambassade solennelle à l'Empereur Alexis, pour demander à ce Prince de céder à la République le Domaine de la Dalmatie & de l'Istrie en toute Souveraineté. Les Ambassa-

An 1084.

VITAL FALIER, XXXII. Doge de Venise.

* *Non ignara quidem belli navalis, & audax*
Gens erat hæc : illam populosa Venetia misit,
Imperii prece, dives opum, divesque virorum,
Quâ sinus Adriacis interfluus ultimus undis
Subjacet arcturo. Sunt hujus mœnia gentis
Circumsepta mari, nec ab ædibus alter ad ædes
Alterius transire potest nisi lintre vehatur.
Semper aquis habitant. Gens nulla valentior istâ
Æquoreis bellis, ratiumque per æquora ductu.

Guillelm. Apulus in poëmat. de Norman.

Vital Falier, XXXII Doge de Venise.

deurs devoient représenter à Alexis, que ces Provinces avoient été soustraites à la tyrannie des Pirates par le seul effort des armes Vénitiennes; qu'il étoit juste par conséquent que désormais elles ne reconnussent pour maîtres que ceux qu'elles avoient eus pour libérateurs. Les Vénitiens jouissoient déjà de ces Provinces à titre de conquêtes; mais quoiqu'ils fussent en état de se les conserver par les mêmes voies qu'ils se les étoient acquises, ils pouvoient toujours craindre que la possession ne leur en fût pas pleinement assurée, tandis que les Empereurs d'Orient conserveroient sur elles quelque droit. La Dalmatie étoit anciennement de leur dépendance, & il importoit à la République de faire en sorte qu'ils ne pussent plus rien y prétendre, en obtenant par droit de cession ce qu'elle y avoit déjà par droit de conquête. Il n'en étoit pas tout-à-fait de même de l'Istrie qui appartenoit à l'Empire d'Occident; mais comme elle avoit été précédemment démembrée de l'Empire de Constantinople, les Vénitiens qui aimoient mieux traiter avec cette Cour qu'avec la Cour d'Allemagne,

crurent que pour régner abſolument ſur cette Province il leur ſuffiroit de ſe la faire céder par ceux qui en avoient été les premiers maîtres, ſe réſervant enſuite à défendre par la voie des armes ce titre au moins coloré.

VITAL FALIER, XXXII. Doge de Veniſe.

Le Doge Falier, en ſe propoſant de conclure cette grande affaire, ne douta pas que les ſervices rendus par la République à Alexis ne le trouvaſſent diſpoſé à la décider ſelon les déſirs des Vénitiens. Les révolutions fréquentes qui faiſoient paſſer la Couronne Impériale d'uſurpateur en uſurpateur, rendoient le gouvernement de cette Cour d'autant plus foible qu'il étoit plus variable. C'étoit un corps où mille humeurs vicieuſes entretenoient une fermentation qui en augmentoit toujours davantage le dépériſſement. Il n'étoit plus queſtion pour cette Cour de s'opiniâtrer à conſerver de vains droits ſur des Provinces que leur éloignement mettoit hors de ſa portée; trop heureuſe de retenir ſous ſes lois les pays plus proches du centre, & dont elle avoit encore beaucoup de peine à empêcher le démembrement. Veniſe ne pouvoit choiſir une circonſtance plus favorable pour réuſſir

Ceſſion de la Dalmatie aux Vénitiens par l'Empereur Alexis.

VITAL FALIER, XXXII. Doge de Venise.

dans son avantageux dessein. Les Ambassadeurs de Falier trouverent auprès d'Alexis toute sorte de facilités. Il eut d'autant moins de peine à exaucer le vœu de la République, qu'il vit clairement qu'en cédant tout, dans le vrai il ne perdoit rien. Il abandonna donc très-volontiers aux Vénitiens tout ce qui lui restoit de droit sur cette portion de l'Empire, par le besoin qu'il avoit de leur secours contre un ennemi qui menaçoit de lui enlever le reste. Ainsi la République devint pleine & absolue propriétaire de toute cette grande étendue de continent qui va depuis le Frioul jusqu'aux confins de l'Albanie, & ne vit plus personne contre qui elle ne fût fondée à s'y maintenir.

Armement contre les Normands infructueux.

Il est vraisemblable que l'Empereur Alexis exigea de nouveaux efforts contre les Normands de la Pouille; & ce fut sans doute en conséquence du Traité fait entre lui & la République, que le Doge Falier fut encore plus d'une fois aux prises avec Robert Guiscard. Les différens combats qu'il y eut entre leurs flottes furent presque tous au désavantage des Vénitiens, de sorte qu'on se lassa

d'attaquer un ennemi qui avoit trop bien appris à vaincre, & on mit fin aux hostilités de part & d'autre.

VITAL FALIER, XXXII. Doge de Venise.

Falier débarrassé de cette guerre, employa le peu de jours qui lui restoit à vivre à rebâtir & à repeupler la petite ville de Lorédo, qui avoit beaucoup souffert de l'invasion de ceux d'Adria. Les maisons avoient été toutes ruinées, & elle étoit demeurée presque déserte. Afin de parvenir plutôt à la remettre en bon état, après en avoir relevé les bâtimens, il lui accorda des exemptions & des privileges, qui de toutes les contrées voisines attirerent des habitans en foule dans son sein. C'est sous son gouvernement & par ses ordres que se fit la translation du corps de Saint Marc du lieu où il avoit été déposé d'abord à celui qui venoit de lui être destiné dans la nouvelle Eglise (*).

(*) Il y a un Diplome de Vital Falier en date de 1090, conservé dans les archives de l'Abbaye de saint George de Venise, par lequel ce Doge fait don aux Religieux Bénédictins de cette Abbaye de plusieurs terres & maisons qui lui avoient été cédées aux environs de Constantinople par l'Empereur Alexis, & dans Constantinople même. On voit par-là combien les Vénitiens avoient su tirer avantage du besoin extrême que l'Empire d'Orient avoit de

VITAL FALIER, XXXII. Doge de Venise.

Falier mourut & eut pour ſucceſſeur Vital Michiéli.

Veniſe enfin auſſi indépendante dans ſon gouvernement qu'elle avoit toujours été iſolée par ſa ſituation, avoit déjà commencé de partager les terres de l'Empire d'Orient. Il lui reſtoit de plus hautes deſtinées à remplir. Elle ne faiſoit que d'entrer dans la noble carriere de ſes progrès. C'eſt l'Empire lui-même qu'elle devoit conquérir, & nous allons voir une ſuite de ſinguliers événemens dont le Ciel avoit préparé le concours pour la conduire à ce ſublime degré de puiſſance.

leur ſecours, & que les Doges d'alors ne vendoient pas peu chérement leur amitié. Il eſt étonnant que les Hiſtoriens de Veniſe n'ayent fait aucune mention de ces biens acquis juſques dans le centre de l'Empire, eux qui ſont ſi attentifs à relever, à exagérer même tout ce qui peut être glorieux à leur Nation. Il eſt évident que cette charte ne leur étoit pas connue. On ne peut pourtant gueres douter de ſon authenticité, puiſque Muratori la donne pour vraie dans les antiquités d'Italie.

Fin du Tome premier.

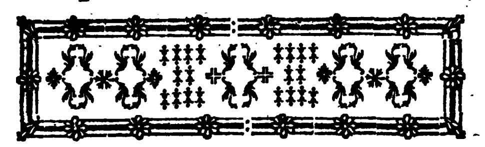


TABLE DES MATIERES

Contenues dans le premier Volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J & I.

L.

M

N

O.

P.

R.

Elle

S.

T.

V & U.

Z.

Fin de la Table du premier Volume.

